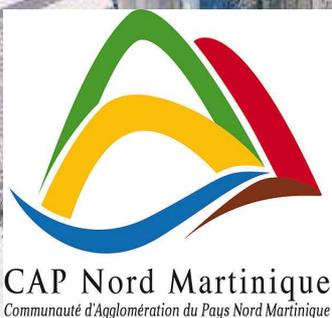


service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2019

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)



Sommaire

1 Synthèse de l'année	5
1.1 L'essentiel de l'année	7
1.2 Les chiffres clés.....	10
1.3 Les indicateurs de performance.....	11
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	12
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	12
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	13
1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat	14
1.5 Les évolutions réglementaires	15
1.6 Les perspectives	16
2 Présentation du service	17
2.1 Le contrat	19
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat.....	20
2.2.1 Présentation générale de la SME.....	20
2.2.2 L'organisation spécifique pour votre contrat	21
2.2.3 La gestion de crise.....	22
2.2.4 La relation clientèle.....	23
2.2.5 L'accueil physique des clients.....	25
2.2.6 Le service d'urgence 24h/24.....	25
2.3 L'inventaire du patrimoine	27
2.3.1 Le système d'assainissement	28
2.3.2 Les biens de retour.....	29
3 Qualité du service.....	53
3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte	55
3.1.1 La problématique H2S.....	55
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte.....	56
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage	84
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement	104
3.1.5 La conformité du système de collecte.....	151
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement	153
3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat	153
3.2.2 Le fonctionnement hydraulique	153
3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement	162
Coûts de référence applicables à la filière de traitement des boues	179
Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits	182
3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration.....	186
3.2.5 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration	197
3.2.6 La conformité des rejets du système de traitement	214
3.3 Les autres missions du service	247
3.3.1 Les actions de communications pour votre contrat.....	247
3.3.2 Le géoréférencement.....	250
3.4 Le bilan clientèle.....	250
3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif.....	250
3.4.2 Les statistiques clients.....	253
3.4.3 Les volumes assujettis à l'assainissement	254
3.4.4 La typologie des contacts clients	258
3.4.5 Les principaux motifs de dossiers clients	259
3.4.6 L'activité de gestion clients	260
3.4.7 La relation clients.....	261
3.4.8 L'encaissement et le recouvrement.....	262
3.4.9 Le fonds de solidarité.....	264
3.4.10 La mesure de la satisfaction client	264

4 Comptes de la délégation	269
4.1 Les investissements contractuels	271
4.1.1 Le renouvellement	271
4.1.2 Longueur de canalisations, nombre de branchements et d'accessoires hydrauliques renouvelés	277
4.1.3 Liste des travaux de travaux de renforcement ou extensions réalisés par le Syndicat	277
5 Votre délégataire	279
5.1 Notre organisation	282
5.1.1 La Région	282
5.1.2 Nos implantations	282
5.1.3 Nos moyens humains	283
5.1.4 Nos moyens matériels	284
5.1.5 Nos moyens logistiques	285
5.1.6 Les autres moyens	286
5.1.7 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale	286
5.1.8 Moderniser et dynamiser notre relation clients	287
5.1.9 La gestion des courriers	288
5.1.10 Le site internet et l'information client	288
5.1.11 L'entité de gestion client	288
5.2 Notre système de management	289
5.2.1.1 Les certifications spécifiques au contrat	290
5.3 Nos offres innovantes	293
5.3.1 Notre organisation VISIO	293
6 Glossaire	295
7 Annexes	307
7.1 Annexe 1 – Evolutions réglementaires	309
7.2 Annexe 2	322

1 | Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

ESPACE SUD :

La gestion par affermage du service public d'assainissement collectif confiée par la collectivité à la Société Martiniquaise des Eaux connaît un fonctionnement en mode dégradé en raison des nombreuses défaillances structurelles des ouvrages remis au délégataire.

Ainsi le délégataire se voit contraint d'exploiter ces installations en fin de vie ce qui n'est pas sans conséquence sur la préservation de l'environnement, de la salubrité publique et de la sécurité des biens et des personnes.

En effet, depuis le début du contrat de délégation de service public, le délégataire a dû mettre en œuvre des solutions palliatives non prévues dans l'article 44 pour assurer une continuité du service suite à des défaillances graves des ouvrages de collecte sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des sites concernés :

Commune	Date	Zone	Anomalie détectée	Linéaire à renouveler (ml)	Moyens mis en œuvre
Vauclin	févr.-17	Boulevard Louis Landa	Effondrement	70	BY PASS
	mai-17	Boulevard Léopold Bissol	Effondrement	120	BY PASS
	févr.-19	Pointe Athanase en face du terrain de basketball	Effondrement	150	POMPAGE HEBDOMADAIRE
Saint Esprit	déc.-17	Hôpital	Effondrement	45	BY PASS
Ducos	mars-19	Rue de la Rochelle	Effondrement	60	POSE CANALISATION PROVISoire
	sept.-18	Collège vers Parcours Santé Salle Polyvalente	Effondrement	100	POSE CANALISATION PROVISoire
	août-17	Zone La Marie - rue Raymond Berger	Effondrement	30	POMPAGE HEBDOMADAIRE
François	févr.-19	Zone Trianon	Effondrement	30	POMPAGE HEBDOMADAIRE
Rivière salée	juil.-15	Petit bourg Rue de la liberté	Effondrement	154	POMPAGE HEBDOMADAIRE
	juin-19	Rue des écoles	Effondrement	55	BY PASS
	juin-19	Rue Alphonse Jean Joseph	Effondrement	22	RENOUVELLEMENT RESEAU
	août-19	Rue Joinville Saint Prix	Effondrement	50	BY PASS
	sept.-19	Rue Alphonse Jean Joseph	Effondrement	56	RENOUVELLEMENT RESEAU PRIS EN CHARGE PAR CAESM
	oct.-19	Rue des écoles	Effondrement	103	BY PASS
Sainte Luce	juil.-15	Palétuvier-Gros raisin	Contre-pente	30	POMPAGE HEBDOMADAIRE
	mai-17	Les moubins	Effondrement	60	POSE CANALISATION PROVISoire + POMPAGE HEBDOMADAIRE
Marin	juil.-15	Leader Price	Contre-pente	65	POMPAGE TRIMESTRIEL
	juil.-15	Station Esso	Contre-pente	21	POMPAGE TRIMESTRIEL

De manière générale, le réseau d'assainissement collectif se détériore d'année en année du fait de sa vétusté, de la présence de nombreuses canalisations en amiante ciment et de l'action de l'H₂S. Il devient donc urgent que soit engagé un programme pluriannuel de réhabilitation de ces conduites, particulièrement sur les zones centre bourg des communes de l'ensemble du territoire.

De plus en ce qui concerne, les systèmes de traitement des agglomérations de Saint-Esprit, des Anses d'Arlet, de Sainte Luce et de Rivière Pilote, les travaux de réhabilitation initiés en 2015 ne sont toujours pas finalisés ce qui n'est pas sans conséquence d'une part sur la qualité des eaux rejetées par ces systèmes et d'autre part sur la sécurité des exploitants qui doivent maintenir des installations en fin de vie. De nombreuses mises en demeure ainsi que des procédures judiciaires sont en cours.

L'essentiel de l'année :

- ✓ Janvier : Prise en main de l'exploitation de la station Taupinière au Diamant (en cours de rétrocession en attente de la levée des réserves par COTRAM le constructeur)
- ✓ Février : Démarche avec les municipalités du Vauclin et de Sainte Anne sur le plan d'action contribuant au retour à une bonne qualité des eaux de baignade de Pointe Faula et de Caritan
- ✓ Mars : COPIL Contrat DSP Assainissement
- ✓ Avril : Réparation de l'émissaire en mer de la station d'épuration Bourg Anses d'Arlet
- ✓ Juin : Point général sur le fonctionnement de l'assainissement collectif avec la ville des Anses d'Arlet
- ✓ Juillet : Effondrement du réseau carrière Rivière Salée
- ✓ Aout : Effondrement du réseau bourg rivière salée. Tempête DORIAN, rapport gestion de crise
«Tempête Dorian» transmis à la collectivité
- ✓ Septembre : Réunion expertise judiciaire contentieux de la station d'épuration quatre chemins au Marin
- ✓ Octobre : Travaux de reprise du réseau effondré à la rue Alphonse Jean Joseph à Rivière Salée
- ✓ Novembre : Incident sur la chambre de vannes du poste de refoulement Cimetière au Marin
- ✓ Décembre : Incident sur le bassin clarificateur de la station d'épuration du Bourg aux Anses d'Arlet

Communes ROBERT et TRINITE du territoire de CAP NORD :

La gestion par affermage du service public d'assainissement collectif confiée par la collectivité à la Société Martiniquaise des Eaux connaît un fonctionnement en mode dégradé en raison des nombreuses défaillances structurelles des ouvrages remis au délégataire.

Ainsi le délégataire se voit contraint d'exploiter ces installations en fin de vie ce qui n'est pas sans conséquence sur la préservation de l'environnement, de la salubrité publique et de la sécurité des biens et des personnes.

De manière générale, le réseau d'assainissement collectif se détériore d'année en année du fait de sa vétusté, de la présence de nombreuses canalisations en amiante ciment et de l'action de l'H₂S. Il devient donc urgent que soit engagé un programme pluriannuel de réhabilitation de ces conduites, particulièrement sur les zones : du centre bourg de la commune du Robert et du front de mer de Tartane sur la commune de Trinité.

De plus en ce qui concerne, le système de traitement de l'agglomération du Robert, les travaux de réhabilitation initiés en 2015 ne sont toujours pas finalisés ce qui n'est pas sans conséquence d'une part sur la qualité des eaux rejetées par ce système et d'autre part sur la sécurité des exploitants qui doivent maintenir des installations en fin de vie.

L'essentiel de l'année :

- ✓ Janvier : Travaux de reprise des réseaux rue Courbaril et rue Plancel sur la commune du Robert
- ✓ Mars : Visite de contrôle de la police de l'eau (DEAL) sur les ouvrages de l'agglomération du Robert : Moulin à Vent, Courbaril et Pointe Lynch
 - ✓ Avril : Effondrement de réseau sur le front de mer de Tartane à Trinité avec mise en place d'un système de by-pass, toujours en service, en attente des travaux de renouvellement du réseau par la collectivité.
- ✓ Juin : Incident sur le bassin d'orage de la station d'épuration de Courbaril au Robert
- ✓ Juillet : Fin de l'arrêté préfectoral relatif à la sécheresse
- ✓ Aout : Tempête DORIAN. Rapport gestion de crise « Tempête Dorian » transmis à la collectivité
- ✓ Septembre : Deuxième effondrement du réseau sur le front de mer de Tartane à Trinité avec mise en place d'un système de by-pass, toujours en service, en attente des travaux de renouvellement du réseau par la collectivité.
- ✓ Octobre : Notification au Groupement SME/ZOZIME du Marché de Reprise de 311 ml réseau EU sur le front de mer de Tartane sur la commune de Trinité – Procédure simplifiée d'urgence
- ✓ Novembre : Réunion Autosurveillance avec la police de l'eau (DEAL)

1.2 Les chiffres clés



628,78 TMS de boues évacuées

398,7 km de réseau total d'assainissement



389,5 km de réseau eaux usées



34 680,05 ml de réseau curé



4 229 278,3 m³ (m³) d'eau traitée

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

- (1) : producteur de l'information = Collectivité
 (2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	Indicateur	2016	2017	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	62 639	62 770	63 488	62 582	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	28 366	58 032	56 273	60 460	Nombre	B
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	376,21	382,17	386,84	389,54	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	443,76	469,58	411,99	628,78	TMS	A
Tarifification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,98	2,99	-	-	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	82	82	92	Valeur de 0 à 120	B
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0003	0	0,0048	0,018	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	46	42	44	75	Nombre	B

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL							
Thème	Indicateur	2016	2017	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	B
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	27,5	26	55	34	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86	85	80	87	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	70	70	70	70	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	0	0,0689	0	2,08	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,9	5	-	7,14	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	Objectif
Curage des réseaux <i>(cf. article 20.1)</i>	12,8* 9,77**	33,20* 28,68**	31,77* 28,15**	37,83* 29,12**	31,12* 25,06**	28 km moyen 22 km mini
Fréquence de curage des Postes de Relevage (< 2 000 EH) Fréquence de passage des Postes de Relevage (> 2 000 EH) <i>(cf. article 20.2)</i>	100 %	100%	100%	100%	100%	2 par an 4 par an
Inspections visuelles diurnes et nocturnes <i>(cf. article 20.3)</i>	779	117	2 788	2 886	1 698	10 % par an(ml)
ITV et vidéo-périscope <i>(cf. article 20.3)</i>	91	303	546	548	369	500 regards
Enquêtes de conformité branchement <i>(cf. article 20.3)</i>	62	624	197	312	815	500
Tests à la fumée <i>(cf. article 20.3)</i>	1,7 km	1,12 km	10,9 km	0,452 km	4,97 km	2,2 km
Pourcentage de stations de traitement des eaux usées disposant d'un Manuel d'exploitation <i>(cf. article 21.2)</i>	100 %	100%	100%	100%	100%	100 %
Taux d'obstruction sur canalisation <i>(cf. article 20.3)</i>	0,27	0,26	0,26	0,18	0.24	< 0,3 par km

1.5 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

COMMANDE PUBLIQUE

- Entrée en vigueur du code de la commande publique le 1^{er} avril 2019
- Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000€HT
- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- Faculté pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération de déléguer par convention leurs compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre
- Pérennisation de la tarification sociale et encadrement des modalités de son financement par les collectivités
- Réforme des procédures civiles d'exécution

VERS UNE NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi n°2020-105 du 10 février 2020) annonce une évolution prochaine de la réglementation qui encadre la valorisation agricole des boues de stations d'épuration.

L'article 86 impose en effet une révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1^{er} juillet 2021. De plus, les conditions dans lesquelles les boues et les digestats peuvent être compostés seront déterminées par voie réglementaire.

1.6 Les perspectives

La reprise de la compétence eau et assainissement par les Communautés d'Agglomérations du Centre et du Sud de la Martinique et celle de Cap Nord vont générer des ajustements dans la gouvernance des contrats. L'enjeu réside dans la mise en place de convention qui permette un pilotage opérationnel et respect des engagements.

Les variations de patrimoine devront être prises en compte de la gestion du contrat. Certains ouvrages sont sortis, d'autres ont fait l'objet de réhabilitations lourdes. Les nouvelles stations d'épurations construites n'ont encore été réceptionnées conformément aux conditions contractuelles.

Concernant le réseau de collecte, des tronçons ont été signalés par les services de la SME comme étant en disfonctionnement récurrent voire hors d'usage comme Bourg Sainte-Luce et bord de mer Vauclin. Ces anomalies entraînent des pollutions du milieu naturel et des désagréments aux usagers

2 | Présentation du service

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2015	31/03/2027	Affermage

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 Présentation générale de la SME

Créée en 1977, la SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La Société Martiniquaise des Eaux (SME) fait partie de L'Entreprise Régionale Outre-mer (ER Outre-mer) du Groupe SUEZ-EAU FRANCE.

L'Entreprise Régionale Outre-mer est donc composée de plusieurs entités :

La Société Martiniquaise des Eaux (SME)
La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)
La société Polynésienne des Eaux (SPE)
La Société Calédonienne des Eaux (SCE)



Le 12 mars 2015, les 40 marques du groupe SUEZ, SITA, Degrémont, Lyonnaise des Eaux, SAFEGE...) se sont fédérées sous la marque unique SUEZ.
La marque Lyonnaise des Eaux est ainsi devenue SUEZ.

Elle correspond à l'activité Eau et au périmètre géographique France. La marque SUEZ sera déployée sur les supports clients particuliers à partir de septembre 2016.

Les entités juridiques tout comme les URL de nos sites persistent sous leurs formes actuelles.

La Société Martiniquaise des Eaux (SME) est une société spécialisée dans la gestion des services de l'eau et d'assainissement **depuis 40 ans** au service des collectivités territoriales de la Martinique.



Sur tout le périmètre de l'ESPACE SUD et de CAP NORD, ses activités s'inscrivent dans le grand cycle de l'eau depuis la production d'eau potable jusqu'à la **collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ou la gestion des milieux aquatiques**.

Elle s'appuie aujourd'hui sur un **effectif Martiniquais de 189 salariés** sous la responsabilité de Philippe GRAND, directeur général et ingénieur spécialisé en sciences et techniques de l'eau et de l'assainissement avec plus de 30 années d'expérience dans le domaine. Il est actuellement le représentant local officiel de la fédération des Entreprises de l'Eau en Martinique (FP2E).



Son expérience s'est forgée sur la gestion locale en délégation de service ou prestations de service de très nombreuses installations en eau comme en assainissement.

2.2.2 L'organisation spécifique pour votre contrat

- La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour les 12 communes de la CAESM et CAP NORD la gestion du service de l'assainissement répartie comme suit (contrats DSP 2015-2027) :
 - o CAESM 12 communes :
 - Ducos
 - François
 - Vauclin
 - Marin
 - Sainte-Anne
 - Sainte-Luce
 - Rivière-Pilote
 - Rivière-Salée
 - Diamant
 - Anse d'Arlet
 - Trois-Ilets
 - Saint-Esprit
 - o CAP NORD 2 communes :
 - Robert
 - Trinité

Pour l'assainissement, la SME a en charge sur le territoire de l'Ex-SICSM (CAESM et CAP NORD) :

- **153 330 habitants,**
- **62 582 desservis par un réseau d'assainissement collectif,**
- **4 537 566 m³ d'eau traitée**
- **389 km de réseau eaux usées**
- **398,2 km de réseau total d'assainissement**
- **178 postes**
- **36 stations,**

Elle s'appuie aujourd'hui pour cela sur un **effectif Martiniquais de 128 salariés**

La Société Martiniquaise des Eaux est une entreprise certifiée AFNOR ISO 9001 Notre certificat a été renouvelé en 2016. Nous sommes passés à la Version 15 de la norme en 2018 pour l'ensemble de nos activités.

- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion administrative des clients CAESM, CAP NORD
- Entretien et inspection des réseaux
- Analyse des Eaux de baignades

2.2.3 La gestion de crise

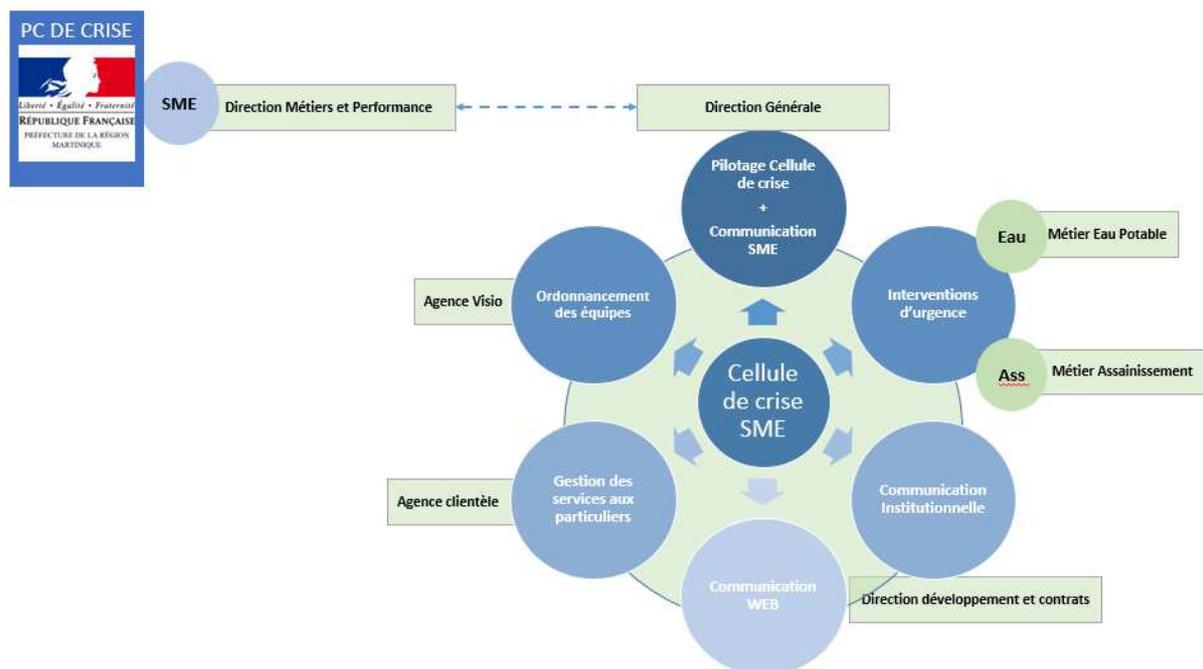
Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.



2.2.4 La relation clientèle

L'accueil téléphonique

La Société Martiniquaise des Eaux dispose d'une véritable plateforme d'accueil téléphonique accessible au **numéro Cristal 09 69 32 97 22**, au **prix d'un appel local**. Elle permet de répondre à toutes les questions des abonnés et d'alerter au plus vite les services concernés en cas d'urgence. Ce service répond tous les jours de la semaine.



Centre Relation Clientèle basé au Lamentin

Entièrement modernisée, la plateforme téléphonique de la SME est dotée de **5 téléconseillers locaux spécialement formés** pour répondre à tout type d'appel. Tous les appels reçus sont identifiés et mémorisés.

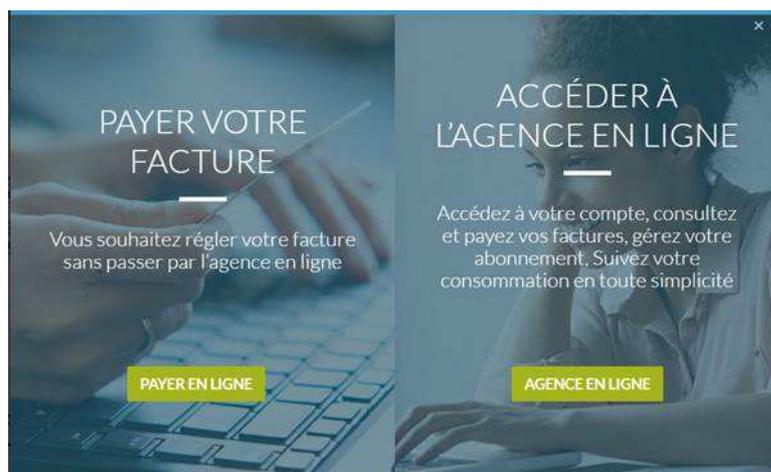
L'agence en ligne

Les usagers peuvent également accéder au site internet de la Société Martiniquaise des Eaux www.smeaux.fr

Ils peuvent y trouver des réponses rapides et pratiques concernant les questions d'alimentation en eau ou d'assainissement, effectuer les formalités de paiement des factures en direct et renseigner des formulaires de traitement pour leurs demandes courantes (comme les demandes de branchement) mais également laisser des coordonnées pour être contacté.

L'agence en ligne est un véritable service au client dématérialisé qui permet de satisfaire l'utilisateur de n'importe quel lieu à partir d'une connexion internet.

Elle est conçue en RWD (responsive web design) afin de permettre un accès sur smartphone et tablette.



Agence en ligne

2.2.5 L'accueil physique des clients

La SME dispose de 2 bureaux d'accueil du public pour traiter leurs demandes



*Agence SME Carbet
Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30
Mardi et jeudi : 14h à 16h30*



*Agence SME Lamentin
Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30
Mardi et jeudi : 13h45 à 17h*

2.2.6 Le service d'urgence 24h/24

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME a la gestion.

Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées. Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires ; des renforts peuvent être mobilisés lorsque les situations le nécessitent.

Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre.

L'astreinte est planifiée semestriellement, puis précisée de façon hebdomadaire.

L'ordonnancement des interventions, opérationnel durant les heures ouvrées depuis la création de l'agence Visio, a été déployé en 2019 pour l'astreinte, afin de formaliser de façon efficace les interventions et de les analyser.

☞ L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise de la façon suivante :

➤ le responsable d'astreinte (cadre) :

Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

➤ l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du Centre de Relation Clientèle de la SME, via le numéro unique de la SME : 09 69 32 97 22.

➤ l'ordonnancement (nouvelle organisation) :



L'ordonnancement permet la planification des interventions et en assure une meilleure traçabilité.

Renforcement de la sécurité : suivi des interventions des travailleurs isolés et gestion des avis de travaux urgents ATU auprès des exploitants des réseaux sensibles se trouvant à proximité de la zone des travaux, en cas de fouille.

L'ordonnanceur peut être contacté directement par les maires et DGS et DT

➤ l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

➤ l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

☞ Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables avec accès aux applications métier (Supervision, SIG, Interventions G2 ...)
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocureur d'intervention,
- téléphones satellites en cas de nécessité.



2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

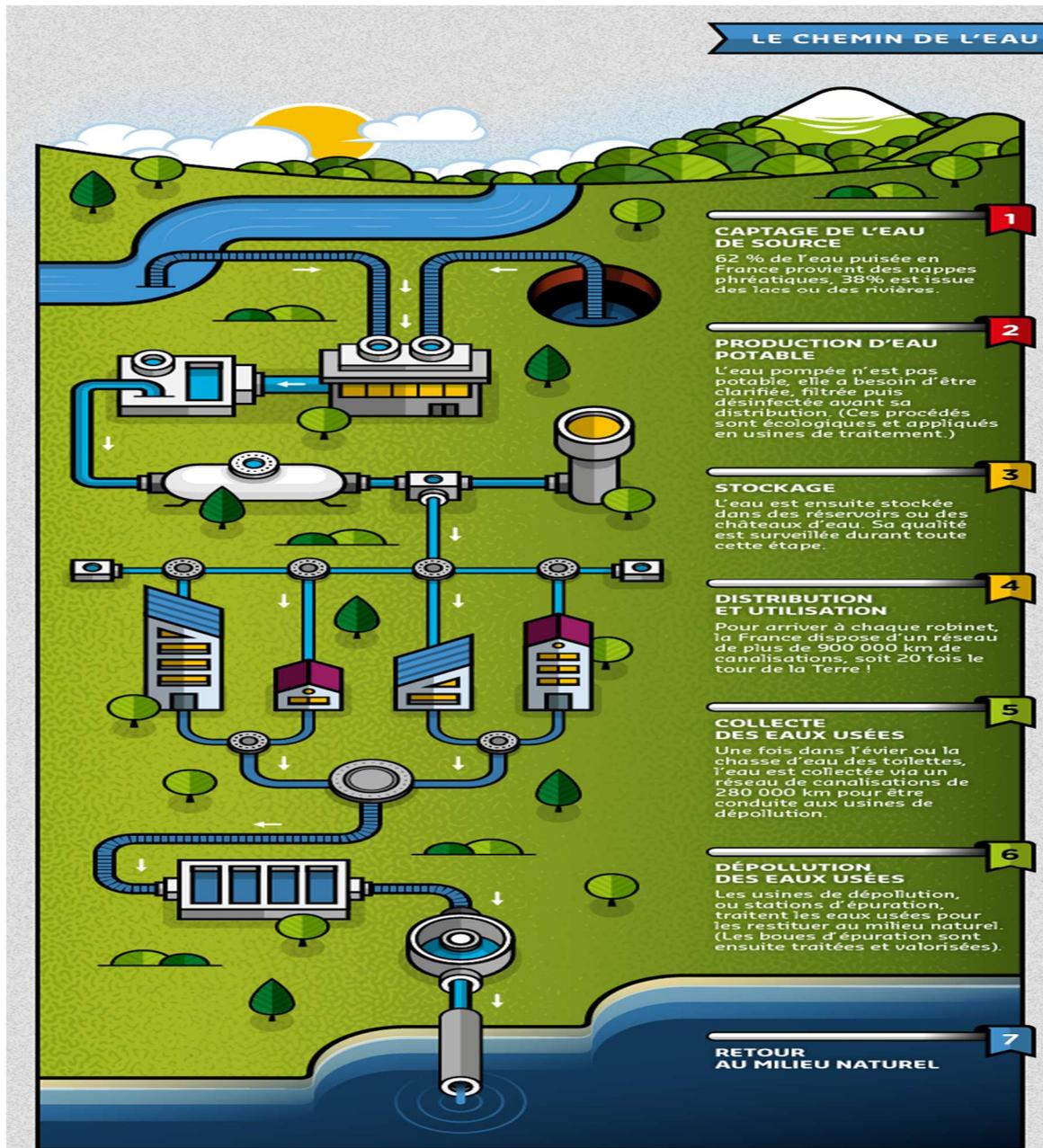
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

• LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	309 077	311 070	0,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	78 476	78 472	0,0%
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	9 177	9 177	0,0%
Linéaire total (ml)	396 731	398 720	0,5%

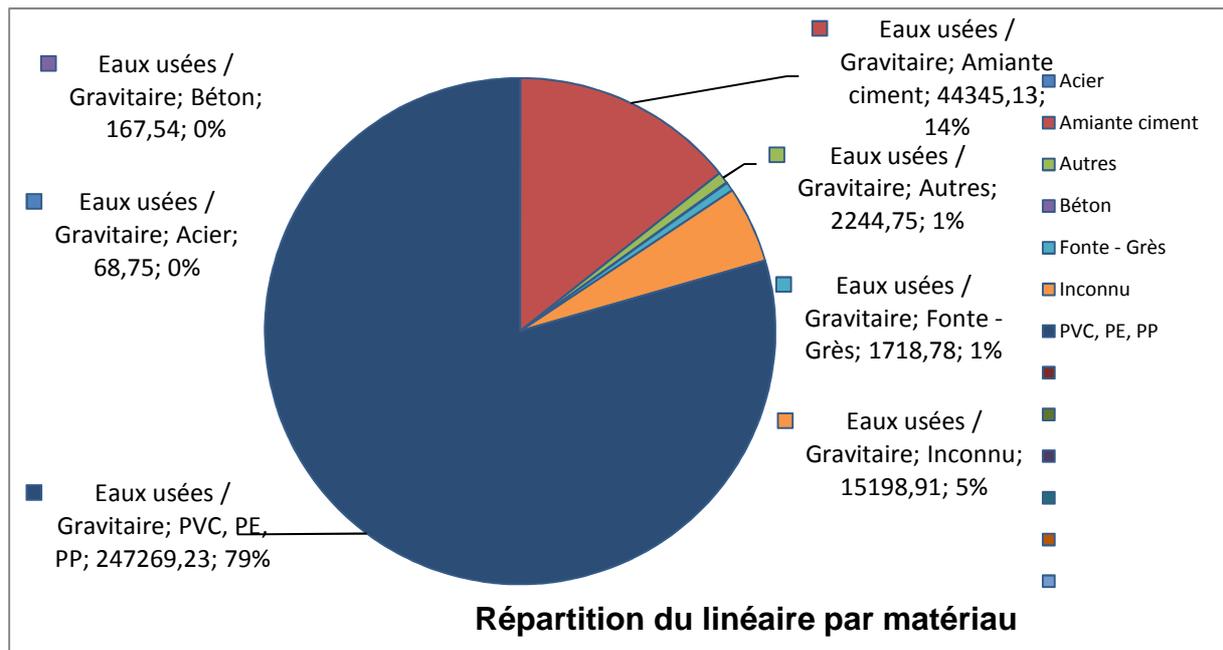
Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	38 433,8	38 454,1	0,1%
GROS-MORNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	228,7	228,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	41 282,1	41 285,7	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 425,1	16 426,7	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	24 705,4	24 705,4	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 677,3	13 809,1	1,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	32 532,1	32 589,3	0,2%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	17 038	17 016,4	- 0,1%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 383,1	10 873,5	15,9%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	34 181,4	34 193,1	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 580,5	5 580,5	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	26 437,2	26 437,3	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 271,2	12 269,9	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	27 801,7	28 100,6	1,1%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 100	9 100	0,0%
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 324,3	7 324,4	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 265,9	8 265,9	0,0%

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 874,9	2 874,9	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 619,2	6 619,2	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 664,3	6 664,3	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	9 720,3	9 720,3	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 705,1	1 705,1	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 275,9	2 274,9	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	5 313,1	5 309,4	- 0,1%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 051,4	2 051,4	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 690,4	4 690,4	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 139,5	4 139,5	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	15 330	15 331,1	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 501,7	1 501,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	2 500,5	2 500,5	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	674,9	674,9	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	901	901	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 160,2	1 160,2	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 423,6	1 423,6	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	897,4	897,4	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 619,9	1 619,9	0,0%
Linéaire total (ml)		396 730,7	398 720,1	0,5%

• **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)											
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte	PVC	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	1 123	-	-	23	37	1 183
Autres	Refoulement	-	-	-	-	675	6 422	-	-	897	7 994
Eaux usées	Gravitaire	69	44 345	168	1 719	247 067	173	29	2 245	15 199	311 013
Eaux usées	Inconnu	-	-	-	-	31	-	-	-	26	57
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	7 254	38 985	27 902	-	2 752	1 579	78 472
Total		69	44 345	168	8 973	287 881	34 497	29	5 020	17 738	398 720



• **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	387 553	-
Situation actuelle	0	387 553	0

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	387 553	-
Régularisations de plans	0	1 989	0
Situation actuelle	0	389 543	0

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune				
Commune	Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
DUCOS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	45 758	-
GROS-MORNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	229	-
LA TRINITÉ	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	49 548	-
LE DIAMANT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	19 300	-
LE FRANÇOIS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	31 325	-
LE MARIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	20 342	-
LE ROBERT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	42 252	-
LE VAUCLIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	18 743	-
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	11 659	-
LES TROIS-ILETS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	39 495	-
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	7 632	-
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	31 128	-
SAINTE-ANNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	16 411	-
SAINTE-LUCE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	43 132	-
SAINT-ESPRIT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	10 602	-

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Regards réseau	13 549	13 597	0,4%
Vannes	18	14	- 22,2%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Regards réseau	1 753	1 752	- 0,1%
DUCOS	Vannes	2	2	0,0%
GROS-MORNE	Regards réseau	5	5	0,0%
LA TRINITÉ	Regards réseau	1 834	1 836	0,1%
LE DIAMANT	Regards réseau	642	642	0,0%
LE DIAMANT	Vannes	2	2	0,0%
LE FRANÇOIS	Regards réseau	1 033	1 033	0,0%
LE MARIN	Regards réseau	638	641	0,5%
LE MARIN	Vannes	2	2	0,0%
LE ROBERT	Regards réseau	1 401	1 404	0,2%
LE VAUCLIN	Regards réseau	741	731	- 1,3%
LES ANSES-D'ARLET	Regards réseau	391	423	8,2%
LES ANSES-D'ARLET	Vannes	1	1	0,0%
LES TROIS-ILETS	Regards réseau	1 498	1 501	0,2%
LES TROIS-ILETS	Vannes	4	4	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Regards réseau	278	278	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Vannes	3	2	- 33,3%
RIVIÈRE-SALÉE	Regards réseau	1 202	1 203	0,1%
SAINTE-ANNE	Regards réseau	578	578	0,0%
SAINTE-ANNE	Vannes	1	-	- 100,0%
SAINTE-LUCE	Regards réseau	1 197	1 212	1,3%
SAINTE-LUCE	Vannes	2	1	- 50,0%
SAINT-ESPRIT	Regards réseau	358	358	0,0%
SAINT-ESPRIT	Vannes	1	-	- 100,0%

- **Nombre de branchements par nature et par type d'abonnés desservis**

Notre niveau de connaissance patrimoniale ne permet pas à ce jour de fournir le nombre de branchement par nature, par type d'abonnés desservis, par matériau et par diamètre.

Le nombre de branchements neufs réalisés au cours de l'exercice 2019 sont repris dans le tableau ci-après :

Commune	Nombre de branchement neuf réalisé en 2019
DUCOS	6
LA TRINITE	5
LE DIAMANT	3
LE FRANCOIS	1
LE MARIN	2
LE ROBERT	1
LE VAUCLIN	5
LES ANSES D ARLET	1
LES TROIS ILETS	2
RIVIERE SALEE	2
ST ESPRIT	1
STE ANNE	1
STE LUCE	1
Total général	31

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
DUCOS	PR Bétonord
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte
DUCOS	PR Ducos Barington 2
DUCOS	PR Ducos Durivage 1
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente
DUCOS	PR Ducos Sérénité
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6
DUCOS	PR Lagon de Florida
DUCOS	PR Les Hauts de Barington
DUCOS	PR Prison
DUCOS	PR Syndic Canneliers

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2
LA TRINITÉ	PR Bobi
LA TRINITÉ	PR Brésil
LA TRINITÉ	PR Cité Bac
LA TRINITÉ	PR Cosmy
LA TRINITÉ	PR Epinette
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile
LA TRINITÉ	PR Japon
LA TRINITÉ	PR La Crique
LA TRINITÉ	PR La Grosillière
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour
LE DIAMANT	PR Anse Cafard
LE DIAMANT	PR Dizac
LE DIAMANT	PR La Cherry

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
LE DIAMANT	PR Le Diamant Bourg
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière
LE DIAMANT	PR Lucito
LE DIAMANT	PR Marine Hotel
LE DIAMANT	PR O'Mullane
LE FRANÇOIS	PR Champion
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus
LE FRANÇOIS	PR La Jetée
LE FRANÇOIS	PR La Martienne
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle
LE FRANÇOIS	PR Le Môle
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire
LE MARIN	PR Zone Arthimer
LE ROBERT	PR A
LE ROBERT	PR B (André Berceau)
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
LE ROBERT	PR Courbaril
LE ROBERT	PR D (Fardiny)
LE ROBERT	PR E (Duchet)
LE ROBERT	PR F (Jeanville)
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)
LE ROBERT	PR Gaschette
LE ROBERT	PR Gendarmerie
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)
LE ROBERT	PR J (Deley-Fibeuil)
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)
LE ROBERT	PR La Semair
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle
LE ROBERT	PR Le Robert RHI
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)
LE ROBERT	PR Mansarde
LE ROBERT	PR Miramar
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)
LE ROBERT	PR Pointe Lynch
LE ROBERT	PR Pointe Royale
LE ROBERT	PR Pontaléry
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)
LE ROBERT	PR R (Biométal)
LE ROBERT	PR Suez Panama
LE ROBERT	PR Trou Terre
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan
LES TROIS-ILETS	PR Glacy
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne
LES TROIS-ILETS	PR Marina
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2
LES TROIS-ILETS	PR Vatable
LES TROIS-ILETS	PR Wallon
LES TROIS-ILETS	PR Xavier
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir
SAINTE-ANNE	PR Bareto
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage
SAINTE-ANNE	PR Caritan
SAINTE-ANNE	PR Caritan Plage
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin
SAINTE-LUCE	PR La Plantation
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude

• **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble des postes de relèvement, les installations de traitement de l'H2S disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Commune	Site	Année de mise en service
DUCOS	PR Rivière Pierre	1991
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2015
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991

• **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	PR Bétonord	1996	46	m³/h
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	1996	90	m³/h
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2000	40	m³/h
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	1998	35	m³/h
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	1999	29	m³/h
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	1998	42	m³/h
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998		m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1998		m³/h
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1991		m³/h
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	1993	210	m³/h
DUCOS	PR Ducos Sérénité	1996	60	m³/h
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1998	169	m³/h
DUCOS	PR Lagon de Florida			
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	2008		m³/h
DUCOS	PR Prison	1996		m³/h
DUCOS	PR Syndic Canneliers			
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1992	32	m³/h
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	1992	24	m³/h
LA TRINITÉ	PR Bobi	2006	20	m³/h
LA TRINITÉ	PR Brésil	1999		m³/h
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	1990	28	m³/h
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1991	32	m³/h
LA TRINITÉ	PR Epinette	1980	190	m³/h
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	1994	90	m³/h
LA TRINITÉ	PR Japon			
LA TRINITÉ	PR La Crique	1995	58	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	1994	50	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	1997	64	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1995	68	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	1997	44	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	1994	72	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1992		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	1989		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	1994		m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1986	30	m³/h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1998	56	m³/h
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée			

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique			
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1991	42	m³/h
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	1994	86	m³/h
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	1994	40	m³/h
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1995		m³/h
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	1995	78	m³/h
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1993	60	m³/h
LE DIAMANT	PR Dizac	2004	75	m³/h
LE DIAMANT	PR La Cherry	1995	44	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Bourg	1994		m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	1990	124	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1990	72	m³/h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière			
LE DIAMANT	PR Lucito	2012		m³/h
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	1985	36	m³/h
LE DIAMANT	PR O'Mullane			
LE FRANÇOIS	PR Champion			
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1996	50	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile			
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	1999	106	m³/h
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	1997	170	m³/h
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1992	36	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	1986	72	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	1998	50	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	1984	56	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	72	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	1999	36	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	1998	129	m³/h
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1992	20	m³/h
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde			

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde			
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988	200	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1988	72	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	1988	130	m³/h
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	1988	148	m³/h
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1988	26	m³/h
LE ROBERT	PR A	1997		m³/h
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Courbaril	1987		m³/h
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR E (Duchet)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Gaschette	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Gendarmerie	1989		m³/h
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR La Semair	1987		m³/h
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1996		m³/h
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2004		m³/h
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	1997		m³/h
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Mansarde	1984		m³/h
LE ROBERT	PR Miramar	1993		m³/h
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	1991		m³/h
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	1997		m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1984		m³/h
LE ROBERT	PR Pointe Royale	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Pontaléry	2008		m³/h
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1997		m³/h
LE ROBERT	PR Suez Panama	2010		m³/h
LE ROBERT	PR Trou Terre	2013		m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1998	82	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1998	66	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1998	29	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	1998	58	m³/h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1998	29	m³/h
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2005	59	m³/h
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2007	77	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour			
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	42	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	1987	68	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1987	20	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	1987	74	m³/h
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	2009	42	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	2006	216	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	2003	358	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Glacy			
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1995	28	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets			m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	2007		m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	1996	27	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2003	125	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	2004	76	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2003	160	m³/h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1992	32	m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	2007	30	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Marina	1995	242	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	1992	30	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	2001	24	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2004	49	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	2003	158	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003	105	m ³ /h
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	2010	24	m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2007		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	2007		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	1998		m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	1995	36	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Bareto	1994	70	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoage	1988	22	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1991	40	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Caritan Plage	1991		m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1991	64	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg			
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	2001	69	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	1992	30	m ³ /h
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	2007	46	m ³ /h
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	2009		m ³ /h
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2007		m ³ /h
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	1979		m ³ /h
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	1996		m ³ /h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINTE-LUCE	PR La Plantation			
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1997		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	1998		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1			m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2			m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3			m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1993	120	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1985	34	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	1985	60	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	1985	130	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	1985	140	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	1993		m³/h

Les variations sur les postes de relèvement

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice (nombre)			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998	2017
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	2016
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	2016
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	2016	
DUCOS	PR Lagon de Florida	2016	
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	2016	

• LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
DUCOS	Step Canal	1979	300
DUCOS	Step Grande Savane	1988	250
DUCOS	Step Pays Noyé	1978	10 000
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	1994	1 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	1998	10 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2009	2 100
LE DIAMANT	Step Dizac	2015	8 300
LE DIAMANT	Step Le Chery	1980	3 000
LE DIAMANT	Step O'Mullane	1998	450
LE DIAMANT	Step Taupinière		1 200
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	1996	250
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	1992	6 666
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	2015	1 300
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	2008	12 500
LE MARIN	Step Marin Duprey	1996	150
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	1980	3 000
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	1990	2 000
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	1993	3 000
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	1988	1 000
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	1999	3 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2008	5 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	1989	200
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	2013	450
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	1984	5 000
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	1991	15 000
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	1992	200
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	2002	650
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	1985	250
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	1983	5 000
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	1988	500
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	1999	200

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
SAINTE-ANNE	Step Belfond	1999	8 000
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	1985	500
SAINTE-LUCE	Step Bourg Fond Henry	1979	3 000
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin		6 000
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	2002	6 000
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	1995	1 400
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	1995	200
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	1979	1 350
SAINT-ESPRIT	Step Régale	1992	250

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des principales installations :

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
DUCOS	Step Canal	1979	
DUCOS	Step Grande Savane	1988	
DUCOS	Step Pays Noyé	1978	
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	1994	
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	1998	
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2009	
LE DIAMANT	Step Dizac	2015	
LE DIAMANT	Step Le Chery	1980	
LE DIAMANT	Step O'Mullane	1998	
LE DIAMANT	Step Taupinière		
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	1996	
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	1992	
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	2015	
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	2008	
LE MARIN	Step Marin Duprey	1996	
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	1980	
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	1990	

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	1993	
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	1988	
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	1999	
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2008	
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	1989	
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	2013	
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	1984	
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	1991	
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	1992	
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	2002	
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	1985	
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	1983	
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	1988	
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	1999	
SAINTE-ANNE	Step Belfond	1999	
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	1985	
SAINTE-LUCE	Step Bourg Fond Henry	1979	
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin		
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	2002	
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	1995	
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	1995	
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	1979	
SAINT-ESPRIT	Step Régale	1992	

Le tableau suivant détaille les changements intervenus au niveau des principales installations :

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
LE DIAMANT	STEU Dizac (Ancienne)	1992	2015
LE DIAMANT	STEU Le Cherry	1980	2015
SAINTE-LUCE	STEU Bourg Fond Henry	1979	2015

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
RIVIÈRE-PILOTE	STEU Rivière-Pilote En Camée	1985	2016
SAINTE-LUCE	STEU Gros Raisin (Ancienne)	2002	2016
LE DIAMANT	STEU Dizac (Nouvelle)	2016	
LE DIAMANT	STEU O'Mullane	1989	
SAINTE-LUCE	STEU Gros Raisin (Nouvelle)	2016	

Ci-dessous la list des statons en construction ou en travaux d'extensions :

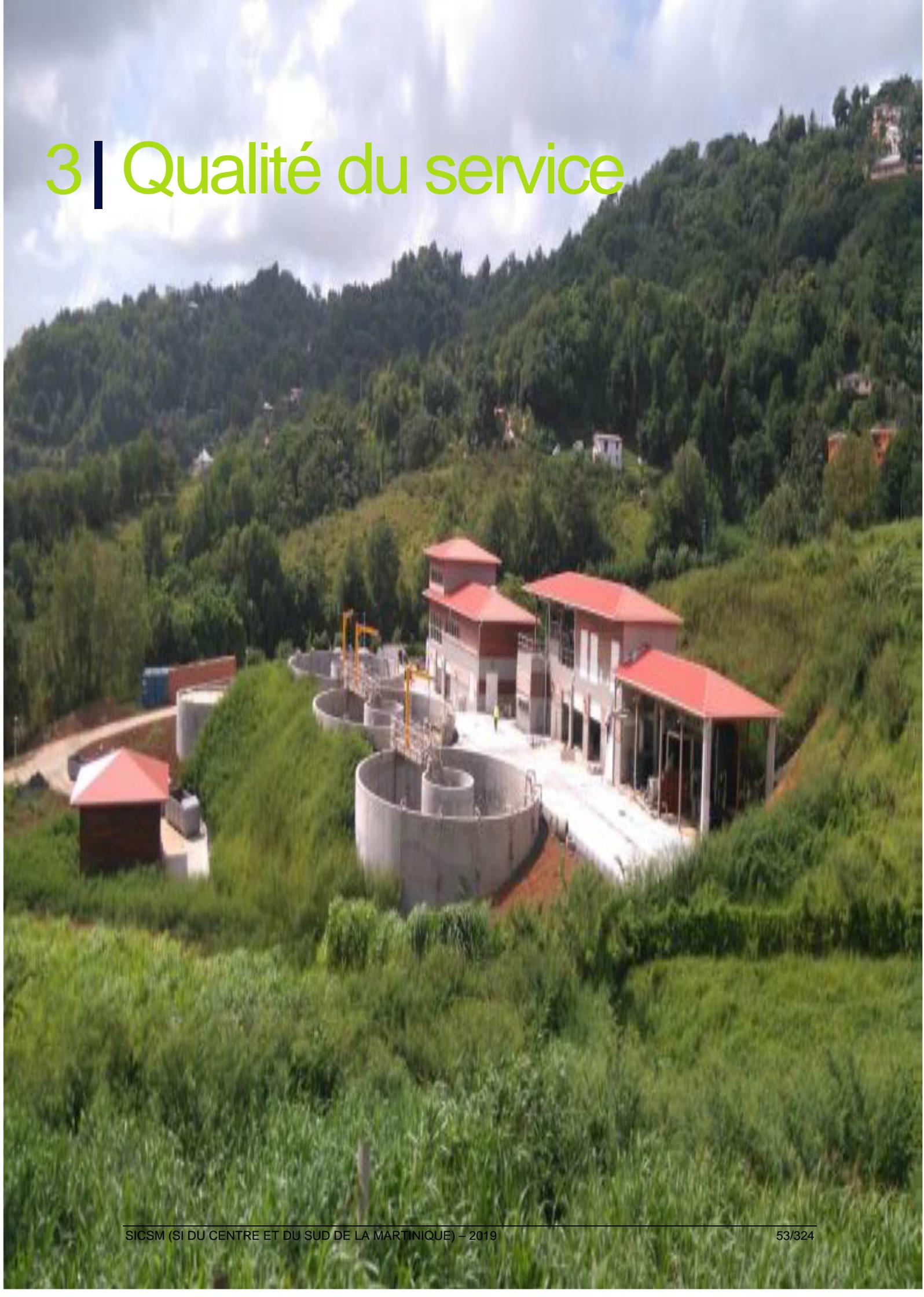
- Commune des Anses d'Arlet (travaux à l'arrêt) : **STEU Bourg Anse d'Arlet**
- Commune du Saint Esprit (travaux à l'arrêt) : **STEU Petit-fond**
- Commune du Robert (travaux à l'arrêt) : **STEU Pontalery**

• **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2019
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2019
connaissance et de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92

3 | Qualité du service



3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 La problématique H2S

- **UN RAPPEL DES MECANISMES DE PRODUCTION DE L'H2S**

Les réseaux de collecte des eaux usées et (ou) pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l'H₂S: substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux. L'hydrogène sulfuré (H₂S) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobie des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates SO₄²⁻...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents). Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains microorganismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d'H₂S (milieu anaérobie) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobie ; ces réactions sont explicitées ci-dessous.

En milieu aérobie

Matières organiques contenant du S + Bactéries → matières organiques + SO₄²⁻

En milieu anaérobie (réduction)

SO₄²⁻ + Bactéries → S²⁻ + sous-produits

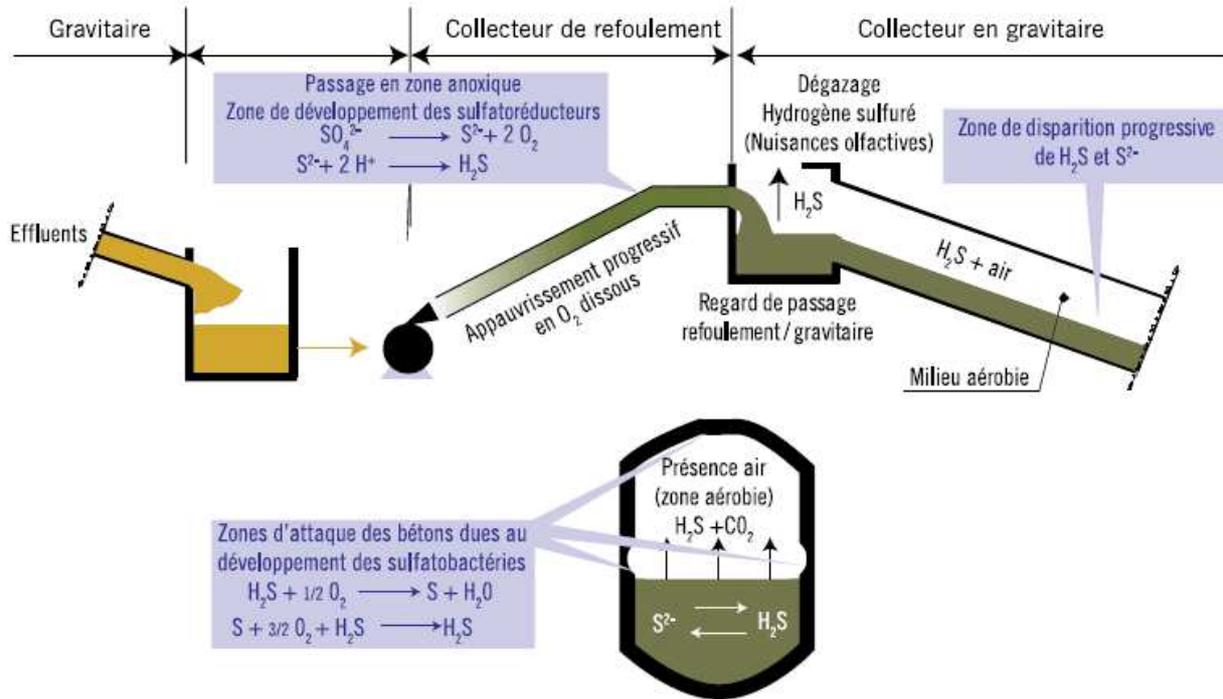
Puis : S²⁻ + 2H⁺ → HS⁻ + H⁺ → H₂S

En milieu aérobie (oxydation)

H₂S + 2 O₂ → H₂SO₄ (acide inodore et corrosif)

Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobie de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et pas renouvelé. Le passage en condition anaérobie est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

- **LE SCHEMA D'UN RESEAU AVEC PRODUCTION D'H2S**



3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

• LES REPONSES AUX DT ET DICT

Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,

- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



Nos Actions

En amont du traitement des DT/DICT, SUEZ EAU FRANCE s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des DT/DICT concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux DT/DICT. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des DT/DICT.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux DT/DICT via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des DT/DICT sont archivés, consultables et dématérialisés.

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	Nombre au 31/12/2018	Nombre au 31/12/2019
RDICT	236	288
RDT	329	414
RDT-RDICT conjointe	302	511
Total	867	1 213

• LA SURVEILLANCE DU RESEAU

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Inspections réseau					
	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	482	19 842	5 455	11 490	110,6%
dont ITV (ml)	90	1 691	1 118	4 880	336,4%
dont pédestre (ml)	392	18 150	4 337	6 610	52,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	0	0	0	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	0	0	0	0,0%
Linéaire total inspecté (ml)	482	19 842	5 455	11 490	110,6%
dont ITV (ml)	90	1 691	1 118	4 880	336,4%
dont pédestre (ml)	392	18 150	4 337	6 610	52,4%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	100	2 946	2 678	2 621	- 2,1%

Inspections réseau					
	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	90	1 691	1 118	4 880	336,4%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	392	18 150	4 337	6 610	52,4%
Linéaire total inspecté (ml)	482	19 842	5 455	11 490	110,6%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	100	2 946	2 678	2 621	- 2,1%

Inspections télévisées					
Type ITV	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence	139	1 014	697	1 567	124,7%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	1 380	657	421	3 304	684,8%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP programmées)	2 497	21	-	9	0,0%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP urgence)	757	-	-	-	0,0%
Linéaire total inspecté par ITV	4 773	1 691	1 118	4 880	336,4%

Répartition par communes des inspections réseau						
Commune	Type d'inspection réseau	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	182	159	1 557	880,8%
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	165	38	713	1 773,5%
DUCOS	Linéaire total inspecté (ml)	-	347	197	2 270	1 053,5%
DUCOS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	234	144	185	28,5%
GROS-MORNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	-	-	-	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	1 450	33	253	673,2%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	104	296	182	- 38,7%
LA TRINITÉ	Linéaire total inspecté (ml)	-	1 554	329	435	32,2%
LA TRINITÉ	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	73	31	101	225,8%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	87	865	57	-	- 100,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	50	-	-	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire total inspecté (ml)	87	915	57	-	- 100,0%
LE DIAMANT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	3	36	54	32	- 40,7%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	87	2	- 97,6%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	39	-	37	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire total inspecté (ml)	-	39	87	39	- 55,4%
LE FRANÇOIS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	46	13	240	168	- 30,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	2 146	-	-	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	104	51	-	- 100,0%
LE MARIN	Linéaire total inspecté (ml)	-	2 250	51	-	- 100,0%
LE MARIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	162	204	381	86,8%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	5 298	1 714	20	- 98,8%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	54	87	123	40,7%
LE ROBERT	Linéaire total inspecté (ml)	-	5 352	1 802	143	- 92,1%
LE ROBERT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	764	77	16	- 79,2%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	107	2 997	42	1 373	3 143,9%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	174	78	245	213,6%
LE VAUCLIN	Linéaire total inspecté (ml)	189	3 171	120	1 618	1 243,9%
LE VAUCLIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	5	174	58	102	75,9%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	219	16	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total inspecté (ml)	-	219	16	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	14	195	71	- 63,6%

Répartition par communes des inspections réseau						
Commune	Type d'inspection réseau	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	1 813	1 946	636	- 67,3%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	254	436	394	- 9,6%
LES TROIS-ILETS	Linéaire total inspecté (ml)	-	2 067	2 382	1 030	- 56,8%
LES TROIS-ILETS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	30	1 061	377	445	18,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	197	465	146	1 174	703,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	613	-	2 104	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total inspecté (ml)	1 031	1 078	146	3 279	2 141,7%
RIVIÈRE-SALÉE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	16	35	166	396	138,6%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	779	15	347	2 265,1%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	-	26	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire total inspecté (ml)	-	779	15	374	2 442,8%
SAINTE-ANNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	82	559	104	- 81,4%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	1 872	121	50	- 59,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	90	90	131	1 056	704,7%
SAINTE-LUCE	Linéaire total inspecté (ml)	274	1 961	253	1 106	337,7%
SAINTE-LUCE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	290	566	540	- 4,6%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	65	-	1 197	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	44	-	-	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire total inspecté (ml)	-	109	-	1 197	0,0%
SAINT-ESPRIT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	8	7	80	1 042,9%

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau					
	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	4 220,58	28 278,97	34 702,28	30 983,23	- 10,7%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 220,58	28 278,97	34 702,28	30 983,23	- 10,7%
Taux de curage préventif (%)	1,1%	7,3%	9,0%	8,0%	- 11,2%

Répartition par communes du curage préventif réseau						
Commune	Intervention	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	3 951,84	72,03	2 776,76	3 755,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 653,27	5 036,86	1 811,56	- 64,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 103,12	4 255,37	-	562,19	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 369,78	8 589,99	5 145,59	- 40,1%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 388,29	2 575,44	418,85	- 83,7%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 655,36	6 404,85	1 196,56	- 81,3%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 812,32	919,86	1 843,63	100,4%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 654,03	1 187,79	374,48	- 68,5%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	2 450,95	1 077,97	1 700,97	57,8%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 129,04	1 091,07	8 688,17	696,3%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 668,12	3 138,49	66,4	- 97,9%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 117,46	1 217,3	4 607,93	5 287,85	14,8%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	1 073,3	-	1 110,22	0,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 220,58	28 278,97	34 702,28	30 983,23	- 10,7%
Total	Taux de curage préventif (%)	1,1%	7,3%	9,0%	8,0%	- 11,2%

Curage curatif					
	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 338,38	3 615,65	1 889,86	3 696,82	95,6%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 338,38	3 615,65	1 889,86	3 696,82	95,6%
Taux de curage curatif (%)	0,9%	0,9%	0,5%	0,9%	94,6%

Répartition par communes du curage curatif						
Commune	Réseaux Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	196,7	169,47	-	- 100,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	455,27	110,41	-	- 100,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	355,6	77,82	-	44,34	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	119,89	66,27	-	- 100,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	370,47	-	23,94	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	84,67	48,32	-	- 100,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	344,89	240,43	405,88	2 515,37	519,7%

Répartition par communes du curage curatif						
Commune	Réseaux Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	21,02	-	28,77	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	808,7	132,42	150,4	319,45	112,4%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	433,82	681,7	146,91	484,32	229,7%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	42,83	-	58,56	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 395,37	1 192,43	183,68	222,07	20,9%
SAINTE-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	608,52	-	- 100,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 338,38	3 615,65	1 889,86	3 696,82	95,6%
Total	Taux de curage curatif (%)	0,9%	0,9%	0,5%	0,9%	94,6%

Le curage total : préventif et curatif						
Réseaux	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	3 338,38	3 615,65	1 889,86	3 696,82	95,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	90,09	1 628,18	1 118,27	4 871,38	335,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	4 130,49	26 650,79	33 584,01	26 111,85	- 22,2%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		4 220,58	28 278,97	34 702,28	30 983,23	- 10,7%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		3 338,38	3 615,65	1 889,86	3 696,82	95,6%

Répartition par commune du curage total : préventif et curatif						
DUCOS	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	196,7	169,47	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	123,17	38,07	713,24	1 773,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	3 828,67	33,96	2 063,52	5 976,3%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	3 951,84	72,03	2 776,76	3 755,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	196,7	169,47	0	- 100,0%

LA TRINITÉ	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	455,27	110,41	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	103,94	296,25	181,73	- 38,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 549,33	4 740,61	1 629,83	- 65,6%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 653,27	5 036,86	1 811,56	- 64,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	455,27	110,41	0	- 100,0%

3 | Qualité du service

LE DIAMANT	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	355,6	77,82	-	44,34	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	50,09	-	-	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 103,12	4 205,28	-	562,19	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		1 103,12	4 255,37	0	562,19	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		355,6	77,82	0	44,34	0,0%

LE FRANÇOIS	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	119,89	66,27	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	39,16	-	28,2	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 330,62	8 589,99	5 117,39	- 40,4%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 369,78	8 589,99	5 145,59	- 40,1%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	119,89	66,27	0	- 100,0%

LE MARIN	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	370,47	-	23,94	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	83,16	51,49	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 305,13	2 523,95	418,85	- 83,4%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 388,29	2 575,44	418,85	- 83,7%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	370,47	0	23,94	0,0%

LE ROBERT	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	84,67	48,32	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	54,29	87,46	123,02	40,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 601,07	6 317,39	1 073,54	- 83,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 655,36	6 404,85	1 196,56	- 81,3%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	84,67	48,32	0	- 100,0%

LE VAUCLIN	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	344,89	240,43	405,88	2 515,37	519,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	174,23	78,06	244,8	213,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 638,09	841,8	1 598,83	89,9%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 812,32	919,86	1 843,63	100,4%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		344,89	240,43	405,88	2 515,37	519,7%

3 | Qualité du service

LES ANSES-D'ARLET	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	21,02	-	28,77	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 654,03	1 187,79	374,48	- 68,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 654,03	1 187,79	374,48	- 68,5%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	21,02	0	28,77	0,0%

LES TROIS-ILETS	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	808,7	132,42	150,4	319,45	112,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	253,63	435,68	393,92	- 9,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	2 197,32	642,29	1 307,05	103,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	2 450,95	1 077,97	1 700,97	57,8%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		808,7	132,42	150,4	319,45	112,4%

RIVIÈRE-PILOTE	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	0	0	0	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	0	0	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	433,82	681,7	146,91	484,32	229,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	612,55	-	2 104,09	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	516,49	1 091,07	6 584,08	503,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 129,04	1 091,07	8 688,17	696,3%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		433,82	681,7	146,91	484,32	229,7%

SAINTE-ANNE	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	42,83	-	58,56	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	-	26,1	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 668,12	3 138,49	40,3	- 98,7%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 668,12	3 138,49	66,4	- 97,9%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	42,83	0	58,56	0,0%

SAINTE-LUCE	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	1 395,37	1 192,43	183,68	222,07	20,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	90,09	89,89	131,26	1 056,28	704,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	3 027,37	1 127,41	4 476,67	4 231,57	- 5,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		3 117,46	1 217,3	4 607,93	5 287,85	14,8%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		1 395,37	1 192,43	183,68	222,07	20,9%

SAINT-ESPRIT	Types	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	608,52	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	44,07	-	-	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	1 029,23	-	1 110,22	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	1 073,3	0	1 110,22	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	608,52	0	- 100,0%

• LES DESOBSTRUCTIONS

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avoires pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions					
	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	158	129	68	118	73,5%
Désobstructions sur branchements	25	29	9	29	222,2%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,42	0,33	0,18	0,3	72,6%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	199,9%

DUCOS	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	9	6	1	- 83,3%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,2	0,13	0,02	- 83,3%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

GROS-MORNE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%

3 | Qualité du service

GROS-MORNE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LA TRINITÉ	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	13	3	3	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,26	0,06	0,06	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LE DIAMANT	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	10	4	1	4	300,0%
Désobstructions sur branchements	1	1	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,52	0,21	0,05	0,21	300,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LE FRANÇOIS	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	7	14	1	-	- 100,0%
Désobstructions sur branchements	2	4	1	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,22	0,45	0,03	0	- 100,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 100,0%

LE MARIN	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	25	7	6	15	150,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	1,25	0,35	0,29	0,73	148,4%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LE ROBERT	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	10	2	2	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	1	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,24	0,05	0,05	- 0,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LE VAUCLIN	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	20	7	3	17	466,7%

3 | Qualité du service

LE VAUCLIN	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur branchements	6	1	1	16	1 500,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	1,07	0,37	0,16	0,91	467,3%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,01	1 774,8%

LES ANSES-D'ARLET	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	2	-	6	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	1	2	100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,18	0	0,46	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	68,1%

LES TROIS-ILETS	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	32	13	17	17	0,0%
Désobstructions sur branchements	6	3	3	1	- 66,7%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,82	0,33	0,43	0,43	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 77,5%

RIVIÈRE-PILOTE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	15	18	8	19	137,5%
Désobstructions sur branchements	-	3	-	2	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,49	0,58	0,26	0,61	137,5%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

SAINTE-ANNE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	5	2	3	6	100,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	2	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,31	0,12	0,18	0,37	100,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

3 | Qualité du service

SAINTE-LUCE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	44	28	13	27	107,7%
Désobstructions sur branchements	10	15	3	5	66,7%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	1,07	0,65	0,3	0,62	106,3%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0,01	0	0	50,9%

SAINT-ESPRIT	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	2	5	1	- 80,0%
Désobstructions sur branchements	-	1	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,19	0,47	0,09	- 80,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

Détail des interventions curatives (nombre)							
Intervention	Désignation	Libellé	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Chasses curatives	Branchement	Total	2	10	6	5	- 16,7%
Chasses curatives	Réseau	Eaux usées	56	65	48	72	50,0%
Chasses curatives	Réseau	Total	56	65	48	72	50,0%
Curages curatifs	Branchement	Total	19	19	3	24	700,0%
Curages curatifs	Réseau	Eaux usées	71	64	20	46	130,0%
Curages curatifs	Réseau	Total	71	64	20	46	130,0%

- **LES DECHETS EXTRAITS DU RESEAU**

Les sous-produits de curage sont constitués des matières extraites des canalisations et des avaloirs lors des opérations de curage.

Le tableau suivant présente les déchets extraits du réseau.

Les déchets extraits du réseau (masse en kg)						
Type d'ouvrage	Type d'intervention	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Branchement	Chasses curatives	0	0	0	0	0,0%
Branchement	Curages curatifs	12 500	33 500	0	6 000	0,0%
Branchement	Désobstructions	12 500	33 500	0	6 000	0,0%
Réseau	Chasses curatives	0	0	0	0	0,0%
Réseau	Curage préventif	9 500	72 002	21 500	56 500	162,8%
Réseau	Curages curatifs	34 500	55 500	500	9 500	1 800,0%
Réseau	Désobstructions	40 505	55 500	500	9 500	1 800,0%

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquêtes de Conformité Branchements					
	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées	642	559	312	815	161,22%
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventas	25	54	97	69	-28,87%
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	617	505	215	746	246,98%

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)				
Groupe	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	1	4	6	50,0%
Nombre de canalisations réparées	30	44	69	56,8%
Nombre d'ouvrages réparés	37	69	141	104,3%

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DU RESEAU**

LES ANSES D'ARLET

Réseau Bourg

Le réseau de collecte de Morne Venté est actuellement une de nos principales préoccupations car il emprunte des zones privées notamment à la rue des Gestrams derrière le collège d'enseignement secondaire. Un repositionnement des réseaux serait judicieux pour assurer correctement nos missions d'exploitation, informations signalées depuis 2011.

Le réseau du lotissement de la Baie des Anses qui fut finalement intégré au patrimoine de la collectivité commence à montrer ses limites surtout sur les zones dotées de servitudes de réseaux où les propriétaires ont planté des arbres proéminents dont les racines nuisent au bon fonctionnement et à la pérennité des ouvrages.

Le réseau du Calvaire n'est pas répertorié dans le patrimoine transmis par la Commune et remis à la collectivité, nous n'avons à ce jour aucune information, ni plan, ni conformité de ce dernier.

Le fermier a procédé à la reprise du tronçon se connectant au réseau de Batterie, afin d'éliminer une pollution dû à l'écrasement de la canalisation principale.

En raison de nombreux projets d'urbanisation du secteur Calvaire une étude de renforcement du système de collecte du Bourg est à engager.

Réseau de Coin des Pères

Le réseau Coin des Pères est souvent ensablé de par sa position en bordure de mer, et fréquemment obstrué à cause des nombreux restaurateurs dont certains sont dépourvus de séparateurs à graisse.

Le fermier se trouve dans l'obligation d'intervenir en dehors des heures de service des restaurants afin d'éviter des nuisances aux usagers.

Des enquêtes de conformité seront menées au cours de l'exercice suivant, auprès des nombreux restaurateurs.

Une campagne d'enquêtes de conformité a été réalisée au niveau des restaurants et a révélé qu'environ 70% des établissements sont équipés de séparateurs à graisse mais une grande partie de ces derniers sont sous dimensionnés et/ou mal entretenus entraînant des obstructions de réseau récurrentes et un curage de la totalité du réseau (335 ml) plus d'une fois par an.

Réseau Grande Anse

Le réseau de l'allée des Cocotiers présente un certain nombre d'anomalies (faible pente, défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eau de mer, regards en domaine privé, fortes présences de graisses). L'accès au réseau est difficile (rue étroite, nombreux véhicules garés sur la moitié de la chaussée, ...) et demande une préparation importante en amont avec les services municipaux.

LE DIAMANT

Réseau la Cherry

Le réseau gravitaire (200 ml) en amont du PR Marine Hôtel qui emprunte une copropriété dont celle de la famille CHARBONNIER (ex-propriété du docteur BICHERON) nécessite une reprise urgente. Cette reprise conditionne l'autorisation d'accès au PR Marine Hôtel. L'exploitation de cet ouvrage ne pourra se faire sans accès aux engins d'entretien, de levage et de curage. Ce point a été signalé depuis 2012. En mars 2016 une réunion tripartite (SICSM, SME, nouveau propriétaire) initiée par la SME dans le cadre de la reconstruction de la villa BICHERON avait permis d'arrêter des décisions propices à un solution définitive (Le nouveau propriétaire accepte de créer une servitude lors des travaux, La Collectivité repasse en ANC les parcelles E237 et E238 et fournit durant les travaux les systèmes sécurisés d'accès au poste). L'architecte Mr Mike PARKER chargé du dossier nous a signalé n'avoir aucune information de la collectivité.

La majorité des réseaux de la Cherry se situe en propriété privée et subit de fortes dégradations dues à la construction de murs d'enceinte par les riverains.

Réseau Dizac

La réhabilitation des réseaux de collecte en amiante ciment de l'Anse Bleue et Anse Cafard prévue par la collectivité n'est toujours pas effective.

Réseau du PR Cimetière

Les enquêtes de conformité réalisées ont révélé que des abonnés situés le long de la plage sont encore en assainissement non collectif. La reprise du réseau du Bourg dans le cadre des travaux de la collectivité a engendré des nuisances à un certain nombre d'abonnés situés en point bas (face à la Poste).

Le niveau du trop-plein du bassin versant situé au nouveau poste Cimetière, devra être adapté et des systèmes anti-retours devront être proposés par la collectivité aux abonnés impactés. Le restaurant Case à Coco n'est pas raccordé sur cette portion de réseau réhabilité.

LE FRANCOIS

Rue Saint Michel

Le fonctionnement du réseau est fortement perturbé par la présence de graisses provenant d'un restaurateur. Ce dernier est pourtant équipé d'un séparateur à graisse depuis le mois de décembre 2018. Les contrôles d'entretien réalisés régulièrement ont démontré que les fréquences de vidanges du bac à graisse ne sont pas respectées.

Réseau Eucalyptus

L'accès au réseau amiante ciment Eucalyptus situé en propriété privée est très difficile, ce qui rend des fréquentes interventions de désobstructions complexes. La vétusté de ce réseau entraîne de nombreuses interventions suite à des ruptures de canalisation ainsi que 2 curages annuels de 300 ml. De nombreux regards présentent des problèmes d'infiltration qu'il convient de résorber. Le regard de collecte situé à proximité de l'habitation Doloir doit faire l'objet d'un renouvellement complet (absence de cunette, de fond de regard).

Réseau La Martienne

Un curage du réseau ainsi que des visites ont été effectuées, ce qui a permis une diminution des obstructions, d'autre part, une partie du réseau est enterrée et est située en domaine privé, ce qui ne permet pas l'intervention de nos équipes.

Une partie des tampons des regards de ce bassin versant est à renouveler car il s'agit de tampon de type « eaux pluviales ».

Les opérations de curage préventif réalisées sur la totalité du réseau ces dernières années ont permis de diminuer très fortement les opérations de désobstruction de ce dernier. Toutefois la partie basse du réseau doit être curée 1 fois par an.

Réseau Mécanicien

La vétusté de ce réseau en amiante ciment (faible pente, intrusion de sables et d'eaux claires parasites...) rend nécessaire un curage annuel entre la caserne des pompiers et le poste de relèvement.

Réseau Zone Industrielle Trianon

La portion de réseau amiante ciment effondrée à proximité du complexe sportif n'a pas été renouvelée ce qui entraîne de nombreux problèmes d'odeur au niveau du Collège et du complexe sportif. Un pompage hebdomadaire par camion hydrocureur est indispensable.

LE MARIN

Réseau Bourg

Les ouvrages de l'ancienne station d'épuration du Bourg sont toujours existants ce qui génère de nombreux désagréments pour le voisinage (odeurs, prolifération de moustiques, ...)

La collectivité doit procéder au plus vite à la destruction de ces ouvrages et la remise en état du site.

Le deuxième regard du collecteur gravitaire en amont du PR Zone Portuaire, situé en terrain privé et dans la mangrove, est inaccessible ce qui rend impossible le curage de cette portion de réseau. En 2016 la collectivité s'est rendue sur site afin de constater les dégâts provoqués par la ravine au droit du parking « Leader Price » sur le premier regard et la canalisation et de programmer un renouvellement complet (réparations provisoires faites par le délégataire).

Nous attirons aussi l'attention de la collectivité sur la situation du réseau de la cité Montgérald passant derrière les habitations. Les riverains ont effectué des extensions de leurs habitations au-dessus des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées. Un déplacement de ces réseaux est à prévoir de manière urgente. Nous insistons également sur le caractère urgent de programmer la reprise du regard principal permettant de récupérer l'ensemble des eaux usées de la cité.

Le réseau en amiante ciment situé face au club nautique dans lequel se rejette le refoulement du PR Club Nautique, est fortement dégradé avec des risques d'effondrement à très court terme.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en amont de cet ouvrage. La mise en charge de ce type de poste en fosse sèche augmente les risques d'encrassement et de bouchons du réseau en amont. La canalisation de l'ancien réseau gravitaire n'a pas été déconnectée du regard de raccordement en amont du poste ce qui entraîne des entrées d'eaux claires parasites.

Les regards de protection des ventouses de diamètre 800 mm mis en place sur le refoulement du PR Cimetière ; sont inadaptés (espace insuffisant) pour la réalisation des interventions d'entretien. Le

dernier tronçon du réseau amiante ciment en amont du PR Cimetière est partiellement effondré. Les travaux de renouvellement sont à engager en urgence.

Le réseau en amiante ciment en amont du PR Club Nautique est également très dégradé, les travaux de renouvellement sont à engager en urgence.

Réseau Duprey

Les boîtes de branchement et le passage de certaines canalisations inaccessibles en terrain privé rend difficile l'exploitation du réseau.

RIVIERE PILOTE

Réseau En Camée

Les regards de ce réseau gravitaire sont équipés de tampons en béton non-conformes aux prescriptions en vigueur. Une opération globale de renouvellement doit être engagée par la collectivité à court terme. Le déplacement des réseaux de la résidence « En Camée » situés dans des galeries inadaptées devra également être réalisé.

Réseau Bourg

Les travaux permettant de relier les quartiers En Camée, Pomponne, Desfarges, Manikou au réseau du Bourg via le nouveau poste de Pomponne et du stade Bourg puis au poste de Rocher Zombi ont été réalisés en 2016 mais aucune mise en service n'a été faite.

RIVIERE SALEE

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé depuis 2004 est toujours d'actualité et fait apparaître des reprises urgentes à prévoir (informations signalées en 2013) :

- Interconnexions majeures en deux ou trois points entre le réseau communal d'eaux pluviales de Rivière Salée et le réseau intercommunal de collecte des eaux usées.
- Reprise de 221 ml sur les collecteurs gravitaires du lotissement « Les Palmiers » de Petit Bourg ;
- Reprise d'une partie du réseau, soit 72 ml d'amiante ciment effondré du N°71 au 87 de la rue de la Liberté Petit Bourg. Aujourd'hui le reste du réseau fortement dégradé est à reprendre en intégralité, car il crée des problèmes d'effondrement, d'exfiltrations, olfactives et d'obstructions.
- Reprise partielle de 575 ml Grand Bourg ; l'Avenue des Ecoles continue à s'effondrer et demeure une priorité.
- Reprise partielle au lotissement La Carrière, lotissement Les Ibis, et voie Tiburce Mongis en propriété privé.
- Reprise de l'ensemble du réseau de collecte privatif des eaux des cuisines de la cité Plaisance se déversant actuellement dans le réseau d'eaux pluviales à proximité des Etablissement SMITH.
- Reprise du réseau principal de la rue Des Ecoles suites aux travaux effectués en amont entre Thoraille et Carrière.

Réseau Carrière

Au cours de l'exercice 2 nouveaux effondrements sont à déplorer sur le réseau. La mise en place d'un système de by-pass par pompage a été nécessaire afin d'assurer la continuité du service. L'alimentation électrique des pompes par un groupe électrogène demande une surveillance et un ravitaillement quasi quotidien augmentant lourdement les charges d'exploitation. De plus, ce système provisoire connaît des dysfonctionnements récurrents occasionnant des écoulements sur la route départementale à proximité de l'école.

Réseau du Bourg

Rue Alphonse Jean Joseph : Suite à 2 effondrements du réseau amiante ciment environ 60 ml ont été remplacés par des canalisations en PVC, les réseaux amont et aval des ces 2 effondrements sont à réhabiliter en urgence.

Rue Joinville : Le passage de la tempête Dorian a occasionné un nouvel effondrement du réseau amiante ciment nécessitant la mise en place d'un système de dérivation des effluents par pompage vers la rue des Etages. Cette dérivation occasionne des nuisances olfactives au niveau des riverains de la rue des Etages.

L'alimentation électrique des pompes par un groupe électrogène demande une surveillance et un ravitaillement quasi quotidien augmentant lourdement les charges d'exploitation.

LE ROBERT

Réseau Bourg

Dans le cadre de la construction de la station de Ponthalery, des travaux de pose de réseaux neufs ont été réalisés. Cependant l'ancien réseau n'étant pas désaffecté, est source de nuisances olfactives et d'intrusion des eaux claires parasites.

Néanmoins environ 100 ml n'ont pas été réhabilités dans le cadre de ces travaux.

Réseau de Mansarde Catalogne

Le collecteur principal se situe en propriété privée, ce qui entraîne des difficultés d'accès, en cas d'intervention.

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites.

L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

Réseau Cité Symphor

Le réseau est structurellement très dégradé de par sa nature en amiante ciment.

Il est à noter la présence de dessableurs statiques sur certains tronçons. La totalité du réseau se trouve en domaine privé.

Réseau Trou Terre

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions

d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, avaloir et gouttière raccordés au réseau d'eaux usées. L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

Réseau Ecole Maternelle

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé. L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

Réseau Gendarmerie

Un diagnostic a été réalisé en 2018 (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, de nombreux regards enterrés (suite à des travaux de voirie), fortes présences de graisses, tampons scellés regards en domaine privé. L'ensemble des résultats de ce diagnostic a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

Des enquêtes de conformité ont été réalisées en 2018, auprès des nombreux restaurateurs du Boulevard Henri Auzé, qui ont révélées diverses anomalies notamment l'absence de bac à graisse, ce qui a entraîné de nombreuses obstructions sur le réseau.

Réseau de Courbaril

Au cours de cet exercice 2 tronçons de canalisation amiante ciment ont été remplacés par des conduites en PVC suite à 2 effondrements du réseau : rue du Courbaril et à l'Allée des Roseaux.

Les travaux de réhabilitation du réseau amiante ciment de Courbaril doivent être réalisés en urgence.

Réseau de Miramar

Les travaux de réhabilitation du réseau de la rue Plancel ont été réalisés toutefois une contre pente demeure, au niveau du raccordement en aval du réseau situé sur la Route Départementale, ce qui rend obligatoire une intervention de curage mensuelle.

SAINTE ANNE

Réseau de BEAUREGARD

Lotissement Les Oiseaux (réseau et poste PRIVE)

Pour rappel, depuis 2010, les services de la SME sont intervenus à la demande de la commune sur :

- le poste de refoulement pour le vidanger ;
- le réseau afin de le curer, d'en vérifier la conformité et de proposer des axes d'amélioration.

En conséquence, la SME a conseillé :

- de ne pas intégrer au réseau syndical l'installation dans son état actuel ;
- de ne pas raccorder les extensions éventuelles du lotissement sur ce réseau.

A la demande de la collectivité, une proposition chiffrée de mise en conformité des réseaux et du poste a été transmise au syndic des copropriétaires et à la mairie. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par les différentes parties pour résoudre définitivement ce problème et le déversement continu des

effluents continue à s'effectuer via le milieu environnant jusqu'au canal le long de la voie Jean-Marie Tjibaou.

Réseau dans le camping de la Pointe du Marin

Ce réseau structurellement défectueux nous oblige à prévoir des curages fréquents pour éviter des incidents dans cette zone d'intérêt touristique majeure.

Le réseau présente de faibles pentes avec des regards de visite fissurés.

Un restaurant fraîchement installé a décidé de se raccorder sur le réseau public à l'entrée du parking. Les travaux sont non conformes et n'ont pas été effectués dans les règles de l'art. De nombreuses parties des ouvrages non étanches (fissures, corrosions...) sont envahies par les racines des arbres plantés le long du réseau.

Réseau de Baréto

Une partie du réseau de la résidence Baréto collectant les effluents des logements sociaux se situe en propriété privée inaccessible aux engins d'entretien et est dotée de tampons en béton non-conformes. Une extension faite par la collectivité pour desservir la zone nord avec bêche de mise charge n'est toujours pas rétrocédée à la SME pour exploitation.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en entrée d'ouvrage de refoulement. En effet, la mise en charge de ce type de poste en fosse sèche s'effectue également dans le réseau augmentant les risques d'encrassement et de bouchons.

Réseau de Jolie Coeur

Des travaux de réhabilitation d'ouvrages seront à réalisés sur ce bassin versant, afin d'optimiser le fonctionnement.

Réseau de Belfond

Ce réseau vieillit très mal et subit entre autres le dégagement d'H₂S provenant du refoulement du poste de refoulement de Baréto. La réhabilitation du poste du même nom, n'a rien changé à la situation qui s'est au contraire accentuée. En effet la mise en charge des effluents s'effectue dans le réseau augmentant le taux d'encrassement et d'obstruction. L'absence de piège à cailloux et de dégrilleur entraîne une usure prématurée des roues de pompage dont l'une complètement abîmée après seulement deux ans de fonctionnement. Enfin les taux d'h₂s mesurés en sortie de refoulement à Belfond au contraire de diminuer, ont fortement augmenté, créant auprès des riverains des incommodités olfactives mais aussi des dégradations sur la structure des regards et boites de branchement. Les tampons fonte furent posés sans support de couronne béton et s'effondrent suite à la dégradation des voiries car ancrées dans la masse.

Des travaux réalisés par la collectivité pour la construction d'une école provisoire à Belfond (n° parcelle E910) ont mis en évidence l'emprise sur des parcelles privées du réseau principal alimentant la station d'épuration de Belfond. Un dévoiement urgent de ce réseau est indispensable afin d'éviter tout risque sanitaire et permettre l'entretien de ce dernier.

Réseau du Bourg

PR Abris des Pecheurs (privé)

Le poste de relèvement créé lors de la construction des abris des pêcheurs n'a toujours pas été réceptionné par la collectivité, certaines prescriptions techniques n'ayant pas été respectées :

- Absence de documents techniques du poste ;
- Absence de la conformité électrique ;
- Pas d'alimentation d'eau potable ;
- Pas de système de télésurveillance ;
- Certaines visseries à l'intérieur du poste en acier galvanisé

De nombreux réseaux comme celui du lotissement les Flamboyants furent construits en réseau unitaire. La création des réseaux séparatifs demeure la meilleure solution pour pallier à l'usure prématurée des ouvrages et aux débordements lors de forts épisodes pluvieux.

Le chantier de reconstruction et de déplacement du poste du bourg est toujours à l'arrêt : une partie des équipements est toujours entreposée à la station du Marin sans surveillance et précautions particulières. Une campagne d'enquêtes de conformité a été réalisée au cours de l'exercice dans le cadre du plan d'action de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade de la plage de Caritan.

SAINTE LUCE

Réseau du Bourg

Le réseau du Bourg est composé de 3 branches principales (Morne des Pères, Bourg et Gros Raisins) toutes raccordées sur le nouveau gravitaire posé à l'entrée du pont de Fond Henry et de 2 branches (Habitation Deville et Pavillon), raccordées directement sur le regard d'entrée du nouveau poste qui a remplacé la station de traitement d'eaux usées du Bourg.

La nature des canalisations est la suivante :

- Amiante ciment sur la majeure partie du réseau dont la partie basse et centrale du bourg ;
- PVC sur l'autre partie.

Des inspections télévisées ont été réalisées par la SME et ont montré la présence de défauts importants au niveau de la structure du réseau et de la qualité de réalisation des branchements. Le rapport d'inspection télévisée (I.T.V) du 21 juin 1999 sur les rues Capitaine Pierre Rose et Jean Jaurès met en évidence la nécessaire reprise des réseaux de ces rues tout comme la rue Schœlcher et Victor Hugo (ITV réalisée en 2010).

Le réseau a été repris en intégralité à la rue Jean Jaurès et partiellement à la rue Lamartine, mais n'a pas été réceptionné dans les règles de l'art. L'ancien réseau n'a toujours pas été déconnecté ce qui favorise l'arrivée d'eaux claires parasites.

Une campagne d'enquêtes de conformité a été réalisée au cours de l'exercice et a révélé notamment l'absence de séparateur à graisse chez de nombreux restaurateurs.

❖ *Accessibilité*

Le plan du réseau complété par la S.M.E. lors de l'inventaire affiche 1180 ml de collecteurs situés en domaine privé. Ces linéaires se répartissent ainsi :

450 ml sur la branche « Morne des Pères » ;

700 ml sur la branche « Habitation Deville » ;

70 ml venant du réseau des logements sociaux Pavillon 1 ;

260 ml dans le centre bourg, partie comprise entre la rue Joseph Lagrosillière et rue du Capitaine Pierre Rose ;

1 054 ml situé en domaine privé (Gros Raisins). Ce linéaire n'intègre pas les 340 ml du réseau interne du V.V.F.

❖ *Branchements*

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur sur les points suivants :

- non étanchéité (tampon béton) des boîtes ;
- disposition inadaptée au contrôle prévu par la réglementation (en domaine privé) ;
- enfouissement des boîtes de branchements sous la terre et végétaux.

❖ *Regards de visite*

Les équipements du réseau ne répondent pas aux exigences du fascicule 70 et des normes applicables avec notamment :

- défauts d'étanchéité majeurs ;
- absence d'échelons sur des regards dépassant 1,30 m de profondeur ;
- diamètre insuffisant pour les regards de plus de 1,30m de profondeur.

Réseau de Gros Raisins

Les malfaçons constatées depuis l'inspection télévisée de 2002 ont évolué défavorablement. Le réseau situé à proximité de la maison Mariette n° 42 présente une forte contre-pente qui oblige des interventions de curage très fréquentes. Ce tronçon devra être complètement repris. Le réseau situé dans l'enceinte de l'ancien VVF ne cesse de se détériorer augmentant le nombre de curage et d'interventions ponctuelles pour l'enlèvement de racines et infiltrations de sédiments depuis la déconnection des habitations (aucunes mesures prises pour éviter ces entrées). Le réseau de Douce Vague fonctionne en charge (réseau en contre pente) nécessitant un pompage une fois tous les quinze jours sur les points noirs.

❖ *Accessibilité*

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 1 248 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tel que prévu par camion hydrocureur.
- Les regards notamment au niveau du lotissement Les Moubins sont situés derrière les clôtures des abonnés avec pour conséquence :
 - De travailler en domaine privé ;
 - Un risque de détérioration des espaces verts des abonnés et des clôtures ;
 - Des débordements ou émanations d'odeurs nauséabondes chez les abonnés.

❖ *Branchements*

Les branchements des particuliers devront faire l'objet d'une campagne de contrôle.

Toutefois, la SME a constaté que la majorité des boîtes de branchements sont non conformes par rapport aux réglementations et normes en vigueur. De plus, il existe de nombreuses inversions de raccordement avec les eaux usées qui se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

❖ *Regards de visite*

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- 215 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 69 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux. Il est à noter que des regards situés en domaine privé n'ont pu être trouvés.

Réseau de Pavillon 2

Ce réseau présente les anomalies suivantes :

- Non-Conformité des diamètres sur les collecteurs principaux : 160 mm au lieu de 200 mm ;
- Utilisation des boîtes de branchements (50 x 50) en guise de regards visitables ;
- Situation des réseaux aux points bas sans condition d'accès pour les véhicules de curage.

❖ *Accessibilité*

Une grande majorité du réseau est très difficilement accessible voire inaccessible. Une détérioration des ouvrages est constatée par l'H2S et la forte pente.

❖ *Branchements*

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur.

❖ *Regards de visite*

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 29 regards de visite ;
- 19 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

Réseau Les Moubins

En 2017, suite à un affaissement, le fermier a procédé à une déviation provisoire du réseau en diamètre 160 mm, situé en domaine privé. Ce système de dérivation occasionne un fonctionnement en charge du réseau nécessitant un curage tous les 15 jours.

Réseau des Amandiers - Corps de Garde

Une forte proportion du réseau de collecte gravitaire est privée :

- Pierre et Vacances ;
- VVF d'Electricité de France ;
- Hôtel Amandiers ;
- Hôtel Karibia ;
- Hôtel Amyris.

Le contrôle et l'entretien de ces installations sont de la responsabilité des propriétaires.

L'alimentation venant de la Bâche de Mise en Charge ne permet pas de raccorder les nombreuses habitations situées le long de la Route Départementale N°7 qui en ont fait la demande.

❖ Réseau de Trois Rivières

De nombreux bouchons sur le réseau gravitaire dans l'enceinte du stade sont liés à la forte contre-pente au niveau du raccordement au poste de refoulement Stade.

Par ailleurs le réseau hydraulique de collecte du Bord de Mer récupère des quantités importantes d'eaux parasites de l'ancien poste Bord de Mer qui n'a pas été désaffecté.

Une trentaine de mètres de réseau située en propriété privée est à dévier car de plus en plus écrasée sous les contraintes des clôtures et murs mitoyens.

❖ *Branchements*

La SME indique la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur

❖ *Regards de visite*

Le constat sur le réseau de collecte est le suivant :

- 105 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par le camion hydrocureur comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;

- 40 regards à refaire partiellement.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

Réseau Les coteaux

❖ *Accessibilité*

A noter les éléments suivants :

- 1 020 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles rendant leur entretien difficile par camion hydrocureur. Des solutions devront être trouvées avec la collectivité afin de pallier à cette contrainte ;
- 150 ml de réseau sur le domaine des Coteaux sont inaccessibles car situés en partie basse des parcelles 1 à 7.

❖ *Branchements*

Les tests à la fumée effectués sur le domaine des Coteaux ont montré 2 non conformités au niveau des lots 30 et 15 : branchement du pluvial sur le réseau d'eaux usées.

❖ *Regards de visite*

Le constat sur le réseau est le suivant :

- 157 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 5 regards à rehausser (sous chaussée dans le domaine les Coteaux donc inaccessibles à l'entretien et potentiellement risque d'intrusion d'eau de pluie) ;
- 30 regards à refaire partiellement.

Réseau Bellevue Ladour

Ce réseau de 840 ml de long comprend 300 ml situés en domaine privé. Il est à noter que 12 regards sont à reprendre. Ces informations ont été transmises avec l'inventaire détaillé.

La SME a effectué plusieurs remplacements de tampon et réfections de boîtes de branchement afin d'éliminer en partie les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement. Le diagnostic réalisé en 2018 a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, gouttières raccordées au réseau d'eaux usées.

DUCOS

Réseau du Bourg

D'une façon générale, le tracé des réseaux empruntent des zones inondables dans les points bas. Ajoutés aux raccordements non-conformes et à la vétusté de ces réseaux, cet ensemble de points entraîne dès lors d'importantes entrées d'eaux parasites.

Les eaux parasites sont la principale source de dysfonctionnement auxquelles se rajoutent l'état dégradé des réseaux en amiante ciment.

La pérennité du réseau est faible et toute opération de modernisation sur Ducos devrait passer par la reprise complète du réseau gravitaire. Ceci pourrait se faire dans le cadre de travaux de réhabilitation classique ou sans tranchée compte tenu de la densité des autres réseaux.

De plus, l'inaccessibilité des réseaux conduit à des problèmes majeurs d'exploitation. Les temps de réalisation des interventions suite aux appels des riverains s'en trouvent significativement rallongés.

Réseau de Grande Savane

Les remarques faites depuis 2009 restent valables. Les regards et dispositifs de branchements sont non conformes. De nombreuses maisons ont des regards d'eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées.

Réseau de Canal

Le réseau est pour partie sous la nappe marine. L'intrusion d'eaux parasites est permanente et perturbe le fonctionnement des réseaux

LE SAINT ESPRIT

Réseau du Bourg

De façon générale, le réseau du Saint-Esprit souffre de vétusté et d'inaccessibilité.

La nature des canalisations du bourg est en majeure partie en amiante ciment. La réhabilitation de ces canalisations est urgente particulièrement dans la zone située le long de la rivière Cacao et derrière la mairie jusqu'au poste de refoulement Magasin Municipal. De plus les travaux d'extension des réseaux de Morne Lavaleur et Fond Nicolas sont à ce jour non réceptionnés.

Le réseau de la rivière Cacao doit être entièrement réhabilité : de nombreux regards sont écrasés et cassés sous la pression des racines d'arbres (de type arbre à pain, prunier, poirier...), et de multiples effondrements sont à déplorer. Le poste de refoulement Magasin Municipal devra être réhabilité dans l'optique de recevoir ces effluents supplémentaires.

Le réseau en amiante ciment situé en amont du poste de refoulement de l'Hôpital depuis l'entrée du Cimetière jusqu'au poste, est dans un état de vétusté avancé et génère de nombreux effondrements, particulièrement dans l'enceinte de l'hôpital.

Un système de by-pass par pompage a été mis en place fin 2017, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués par la collectivité.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

LA TRINITE

Réseau Autre Bord

Le collecteur principal se trouve en domaine privé entraînant des difficultés d'accès, notamment au niveau de la parcelle AB194.

Le tronçon situé sur la parcelle AB0195 est affaîssé en raison de la construction d'une piscine sur ce dernier. Il est urgent que le réseau soit dévoyé en domaine public.

Réseau de la Brèche (Bd de Tartane)

Le réseau passant sur la route départementale N°2 (front de mer) est très endommagé. Il est constitué dans son intégralité en amiante ciment. De nombreuses obstructions sont apparues en cours d'exercice, dues pour la plupart à la présence de racines (génératrice principale quasi inexistante).

Au vu de la proximité de la plage de la brèche de Tartane, des risques importants de pollution du milieu naturel (d'infiltrations et d'exfiltrations) sont à prendre en compte pour programmer urgemment les travaux sur le réseau.

En juin 2017, deux tronçons se sont effondrés, entraînant la mise en place de deux by-pass, durant six mois, afin d'assurer la continuité du service, les travaux ont été effectués en début 2018.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

Au cours de l'exercice 2 nouveaux effondrements sont à déplorer sur le réseau du front de mer. La mise en place de 2 systèmes de by-pass par pompage a été nécessaire afin d'assurer la continuité du service. L'alimentation électrique des pompes par un groupe électrogène demande une surveillance et un ravitaillement quasi quotidien augmentant lourdement les charges d'exploitation. De plus, ce système provisoire connaît des dysfonctionnements récurrents occasionnant des écoulements sur la chaussée. Des travaux de réhabilitations (311 ml) ont été engagés en novembre 2019.

Réseau de Fond Bazile

La vétusté du réseau en amiante ciment (contre pentes, effondrements, infiltrations d'eaux de nappes, exfiltrations, fissures, ...) exige une réhabilitation urgente.

Réseau de Beauséjour

Un diagnostic complet a été réalisé en 2018, révélant de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé. Plusieurs remplacements de tampons et réparation de boîtes de branchement restent à effectuer afin d'éliminer les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement.

Le statut (privé ou public) du réseau de collecte desservant le quartier de l'Anse Bellegarde en passant par les cités SIMAR SMHLM reste à définir par la collectivité. Malgré cela, la SME a procédé à plusieurs interventions sur ce réseau situé en domaine privé suite à des écoulements d'eaux usées chez les particuliers.

Réseau de Cité Bac

Des investigations menées sur le bassin versant nous ont permis de constater que de nombreux regards sont enterrés du fait des extensions de construction, notamment BATIR, LEADER PRICE.

Durant ces investigations de nombreuses anomalies : absence de séparateur de graisse, non-conformité de raccordement avec un diamètre sous dimensionné, défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé. Plusieurs remplacements de tampons et réparation de boîtes de branchement restent à effectuer afin d'éliminer les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau

LES TROIS ILETS

Il est à déplorer que, de manière générale, les travaux d'assainissement collectifs initiés par la commune ne font pas l'objet d'une concertation avec l'exploitant en amont.

Réseau de l'Anse Marette

De façon générale, le réseau présente des anomalies importantes :

- canalisations en amiante-ciment vétustes en bordure de mer facilitant l'intrusion d'eaux salines, et en zone boisée. On peut noter que le réseau prolongeant le refoulement du poste de l'anse à l'âne vers la station d'Anse Marette n'a toujours pas été réhabilité par la collectivité.
- infiltrations d'eaux pluviales dans les canalisations privées des zones d'aménagement non contrôlées par les services communaux.

Suite aux enquêtes de conformité effectuées auprès des restaurateurs, le délégataire a constaté l'absence de contrats d'entretiens sur les équipements existants (bacs à graisse).

Réseau Anse Mitan

En 2018 le diagnostic réalisé a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés.

De nombreuses désobstructions sont toujours réalisées sur le gravitaire de Bambou Hôtel, (point noir). Les travaux de réhabilitation doivent être initiés par la collectivité en urgence.

Réseau Anse à l'Ane

En 2018 le diagnostic réalisé a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés, absence de tampons.

De nombreuses désobstructions sont réalisées rue du Mérou et rue de la Carangue (points noirs); de manière préventive le fermier procède à des curages réguliers sur ce bassin versant.

Le réseau principal de refoulement du quartier est constitué d'une fonte en diamètre 250 mm qui passe par la forêt d'Alet pour se rejeter dans un collecteur gravitaire situé en amont de la station d'épuration de l'Anse Murette. Ce réseau présente une difficulté majeure puisqu'il n'est pas accessible, surtout en temps de pluie. L'érosion du terrain naturel le met à nu par endroit. Une rupture sur un linéaire important de cette canalisation fut reprise provisoirement par le fermier afin de permettre l'écoulement dans l'attente de travaux définitifs de la collectivité.

Réseau Citron

En 2018 le diagnostic réalisé a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, présence de racines, fissures sur regards, réseau inaccessible, inversion de branchements EU/EP.

L'ensemble des résultats des diagnostics a été transmis dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux ».

Le réseau en amiante ciment (nombreuses fissures) du Lotissement Poinsettias situé en domaine privé, longeant la rivière, doit faire l'objet d'une réhabilitation urgente par la collectivité.

Dans le cadre des travaux de constructions du nouveau service technique des ouvrages type regards ont été endommagés occasionnant des désordres sur le poste de refoulement Citron. Ces ouvrages doivent faire l'objet d'une réhabilitation urgente.

LE VAUCLIN

Réseau du Bourg

Des nombreuses malfaçons, raccordement avec branchement pénétrant à Pointe Athanase, ont créé une détérioration du réseau dont l'accès reste compliqué à cause d'extensions et de constructions non maîtrisées sur la voie de passage.

Les réseaux du Bourg et de Château Paille comprenant de nombreuses non conformités de raccordement (intrusions d'eaux parasites) se mettent en débordement lors de chaque épisode pluvieux. Le réseau amiante ciment présente un état de vétusté avancé. Un programme de réhabilitation des réseaux du centre bourg doit être engagé en urgence par la collectivité.

En 2017, trois tronçons se sont effondrés, entraînant la mise en place de trois systèmes de by-pass par pompage, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués par la collectivité. Ce fonctionnement n'est pas favorable à l'écoulement hydraulique gravitaire, ce qui

entraîne un fonctionnement en charge en permanence du réseau, avec ensablement, odeurs, débordement, infiltrations et exfiltrations, au niveau du front de mer.

En 2019 un nouvel effondrement du réseau amiante ciment passant en domaine privé s'est produit au niveau de la Pointe Athanase à proximité du terrain de pétanque, ce qui rend obligatoire un pompage régulier une fois par semaine.

Réseau UCPA Pointe Faula

L'UCPA de la Pointe Faula fut raccordé dans le cadre de travaux d'extension mis en place par la mairie en concertation avec des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre.

Réseau UCPA Château Paille

Le réseau en amont du poste de refoulement Château Paille 5 est globalement inaccessible. Un aménagement d'une voie d'accès pour les engins de curage doit être réalisée afin de permettre son entretien.

• **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2018	2019	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	46	131	184,8%

3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

• **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant, venant du suivi de fiches pollutions, détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte.

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
05/01/2019	PR BOURG SAINTE ANNE	SAINTE-ANNE	La pompe N° 1 est en défaut d'isolement entraînant des disjonctions intempestives l'armoire électrique. La pompe N° 2 est en renouvellement actuellement. Mise en place d'une pompe de secours.	06/01/2019	06/01/2019
09/01/2019	PR XAVIER	TROIS ILETS	Le 09/01/2019 : Réception de l'alarme « débordement » sur PR Xavier. Après diagnostic du technicien, il s'agit d'un défaut de l'alimentation EDF. Demande d'intervention de EDF. Le 10/01/2019 : Intervention de EDF qui constate que la panne a été occasionnée par un acte de vandalisme => Constat du vol des fusibles	10/01/2019	10/01/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			triphases du compteur EDF. Nettoyage de la ravine à proximité du pont par camion hydrocureur.		
29/01/2019	PR CIMETIERE MARIN	MARIN	Une nouvelle casse a été observée sur la canalisation de refoulement (DN 200) du Poste de Refoulement « Cimetière Marin » sur le boulevard Allègre (en face de l'hôpital). Nous avons by passé cette canalisation par la mise en service la canalisation de secours DN 250 le 29/10/2019 à 8h30. Conséquence : absence de mesure du débit d'eau brute en entrée de la station d'épuration du MARIN. La réparation sera réalisée le : 5/02/2019	29/01/2019	29/01/2019
29/01/2019	PR BOURG ST ANNE	STE ANNE	Poste de refoulement en débordement : poires de niveaux bloquées par de la graisse. Descriptif des interventions : nettoyage PR Retour à la normale le : 29/01/2019 à 14H30	29/01/2019	29/01/2019
08/02/2019	PR Wallon	TROIS ILETS	Le 08/02/2019 à 18h : PR Wallon en débordement suite dysfonctionnement de la sonde de niveau (sonde de type conductive). Nettoyage et remise en service. Le 09/02/2019 à 9h : Nouveau débordement du PR. Sonde de niveau HS. Mise en place d'une poire de niveau provisoire de démarrage du pompage. Le 11/02/2019 à 8h : Nouveau débordement du PR en raison du blocage de la poire débordement (poire emmêlée en raison de la petite taille de la cuve d'arrivée du PR en cale sèche). Remise en service du PR Commande d'une sonde de type radar.	11/02/2019	11/02/2019
09/02/2019	RESEAU COLLECTE AMONT PR CLUB NAUTIQUE MARIN	MARIN	Suite à un signalement de la capitainerie du Marin l'astreinte constate un débordement sur le branchement EU du restaurant L'Indigo (point bas réseau) à cause d'un bouchon en amont du regard dessableur du PR Club Nautique. Pompage et désobstruction du réseau obstrué par la présence importante de graisse et sables. Retour à la normale. Programmation de curage complet sur le tronçon de réseau gravitaire concerné le 11/02/2019.	11/02/2019	11/02/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
11/02/2019	PR Anse Mitan	TROIS ILETS	Le 11/02/2019 à 01h : Alarme débordement suite à la mise en sécurité des variateurs en raison de microcoupures sur le réseau EDF. Remise en service du PR à 8h	11/02/2019	11/02/2019
14/02/2019	Chemin rural TRIANON	LE FRANCOIS	Suite à un problème d'écoulement d'eaux usées signalé par le Collège, une inspection télévisée a été réalisée (cf. rapport ci-joint) révélant un effondrement d'un tronçon du réseau amiante DN 250 – chemin rural Trianon (cf. plans ci-joints). Dans l'attente des travaux de remplacement de ce tronçon de réseau par la Collectivité, un pompage régulier des effluents sera effectué.	14/02/2019	
14/02/2019	Pointe Athanase	VAUCLIN	Suite à un signalement de débordement d'eaux usées dans le réseau pluvial, une inspection télévisée a été réalisée (cf. rapport ci-joint) révélant un effondrement d'un tronçon du réseau amiante DN 200 – Quartier Pointe Athanase (cf. plan ci-joint). Ce réseau, notamment la portion effondrée, étant en grande partie inaccessible car situé sous constructions, le remplacement en l'état s'avère impossible. Il doit faire l'objet d'un dévoiement sur une longueur d'environ 150ml. Retour à la normale le : dès réfection du réseau par la Collectivité.	15/02/2019	
26/03/2019	PR CIMETIERE MARIN	MARIN	Descriptif des interventions : Une nouvelle casse a été détectée sur la canalisation principale de refoulement (DN 200) du Poste de Refoulement « Cimetière Marin » sur le boulevard Allègre (en face de l'hôpital). Nous avons by passé cette canalisation et mis en service la canalisation de secours DN 250 Descriptif des interventions : La réparation sera réalisée courant semaine 15. Le renouvellement entier du tronçon sera réalisé à cette occasion, soit 12 ml. Retour à la normale prévu le :12/04/2019 à 16H	26/03/2019	22/11/2019
26/03/2019	STEU BELFOND SAINTE ANNE	SAINTE ANNE	Le technicien chargé de l'exploitation de la station s'est rendu compte de l'arrêt du pont racleur du clarificateur. Suite à l'analyse de la panne et à la dépose du matériel, le diagnostic a permis de constater une usure des garnitures mécaniques de la couronne d'orientation. La SME ayant en stock un modèle compatible, la mise en place est programmée pour le lendemain soit le 27 mars. Des travaux de préparation sont en cours, particulièrement la vidange partielle du clarificateur	26/03/2019	27/03/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			vers le bassin d'orage pour faciliter le travail des techniciens. Descriptif des interventions : Demande d'intervention auprès de l'agence Visio d'un camion grue pour dépose et de la pompe SELWOOD pour vidange partielle. Nettoyage, désinfection et démontage. Demande auprès de l'agence Visio et du service logistique du rapatriement de la couronne appropriée présente au magasin de petit bourg. Programmation de la pose pour le 27/03/2019 à partir de 07h00. Retour à la normale prévu le : 27/03/2019		
22/03/2019	RESEAU EU PETITE ROCHELLE	DUCOS	Débordement du réseau en raison de l'effondrement du réseau amiante ciment (voir ITV jointe). Mise en place d'un by-pass provisoire passant en terrain privé : pose de 80 ml de PVC DN160 (voir photos jointes) en attendant la reprise définitive par la collectivité CAESM. Les travaux provisoires ont nécessité l'arrêt du PR Salle Polyvalente durant 5 h (9h à 14h) Retour à la normale provisoire prévu le : 23/03/2019	26/03/2019	
04/04/2019	Front de mer à proximité de l'école	TRINTE	Le 03/04/2019 à 11h30 : Signalement d'un débordement du réseau à Tartane par un abonné près du restaurant « les ilets de la caravelle ». Une désobstruction a été réalisé le même jour. Le 04/04/2019 : Inspection télévisée réalisée que partiellement du fait de l'effondrement de la canalisation. (Voir plan SIG joint). Le 05/04/2019 : L'écoulement du réseau à proximité de l'école étant plutôt correct, la mise en place du by-pass a été reportée. Une surveillance renforcée a été mise en place sur cette zone à partir de cette date. Durant la semaine du 08/04/2019, des obstructions répétées ont été traitées sur ce tronçon. La mise en place d'un by-pass a été programmée pour la semaine du 15/04/2019. Le 15/04/2019 : Mise en place du système de dérivation sur plus de 100 ml à proximité de l'école (voir photo cidessous) Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de reprise du tronçon par CAP NORD	04/04/2019	
10/04/2019	PR DIZAC	DIAMANT	Lors d'une coupure EDF sur la commune du DIAMANT du 8/04/19- 21h40 au 9/04/19-1h, le groupe électrogène de secours n'a pas démarré et s'est mis en défaut, engendrant un débordement du PR DIZAC dans la ravine joutant	10/04/2019	10/04/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			le poste. Une expertise va être réalisée afin de déterminer ce qui a pu engendrer ce défaut. A la remise en service du poste, un nettoyage de la ravine a été réalisé par camion hydrocureur. Retour à la normale le : 9/04/2019 à 10h		
28/04/2019	PR WALLON	TROIS ILETS	28/04/2019 à 12h30 : Signalement par un riverain du PR Wallon du débordement (typologie du pompage en cale sèche). Intervention de l'agent d'astreinte qui constate un fonctionnement de la pompe 1 en continue sans transfert des eaux usées. Basculement sur la pompe 2 pour vider le poste et stopper la pollution. Réamorçage de la pompe 1. Retour à la normale prévu le : 28/04/2019 à 15h	03/05/2019	28/04/2019
20/05/2019	PR AUTRE BORD	TRINITE	Descriptif des interventions : Dysfonctionnement réseau EDF : absence de phase. Une équipe EDF est déjà sur site pour intervention. Retour à la normale prévu le : EN ATTENTE EDF	20/05/2019	
20/05/2019	PR ECOLE DE PECHE	TRINITE	Descriptif des interventions : Dysfonctionnement réseau EDF : absence de phase Une équipe EDF est déjà sur site pour intervention Retour à la normale prévu le : en attente retour EDF	20/05/2019	
30/06/2019	PR Bourg	ANSES D'ARLET	Réception de l'alarme débordement par l'agent d'astreinte encadrement Eaux-Usées à 5h25. L'agent d'astreinte se rendant sur place a constaté que les 2 pompes étaient en défaut. Réarmement des pompes : redémarrage de la pompe 1, pompe 2 de nouveau en défaut. Mr Paulin de la commune des Anses d'Arlet a été immédiatement informé de ce débordement en Zone de Baignade par téléphone. Action programmée : Le 01/07 : extraction de la pompe n°2 pour expertise. Retour à la normale le 30/06/2019 : remise en service du PR à 6h40	01/07/2019	01/07/2019
02/07/2019	STEU RIVIERE POMME	LE ROBERT	Le 01/02/2019 - 23h23 : réception alarme « défaut alimentation EDF » par le responsable encadrement EU. Le 02/02/2019 : - 02h30 : réception alarme « débordement poste tête de station ». - 13h15 : fin de l'intervention EDF sur le poste de transformation alimentant la STEU et fin du débordement. Retour à la normale le : 02/07/2019 à 13h15Le 01/02/2019	02/07/2019	02/07/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			- 23h23 : réception alarme « défaut alimentation EDF » par le responsable encadrement EU.		
03/07/2019	PR Rue Neuve	TROIS ILETS	12h30 - Appel de la Mairie des Trois Ilets signalant un débordement du poste. 13h40 - Intervention de l'agent d'exploitation. Constat : pompes en fonctionnement, mais débit de refoulement très faible. Inversion du sens de rotation des pompes pour désobstruer la roue : sans résultats. Extraction de la pompe : pas de pb apparent. 16h30 - Intervention du camion hydrocureur : pompage et nettoyage complet du poste, présence de sable importante, nettoyage du canal pluvial. 18h00 - Fin d'intervention et remise en service du poste. Retour à la normale le 03/07/2019 à 18h.	04/07/2019	04/07/2019
06/07/2019	PR Marine Hotel	DIAMANT	Le 06/07/2019 à : Appel de l'établissement Marine Hôtel concernant l'écoulement d'eaux usées à proximité de leur piscine. L'agent d'astreinte se rendant sur place a constaté une rupture de canalisation sur refoulement du PR Marine Hôtel. Une manifestation étant programmée au sein de l'hôtel le dimanche 07/07/2019, nous avons convenu en accord avec l'hôtel de démarrer les travaux à partir du mardi 09/07. Action programmée : Le 08/07 : Préparation du chantier Le 09/07 : Arrêt du pompage et vidange du refoulement. Réparation de la casse puis remise en service. Retour à la normale le : 09/07/2019 (remise en service du PR à 15h00)	08/07/2019	09/07/2019
15/07/2019	PR Château Paille 1 « Bananeraie »	VAUCLIN	Le 15/07/2019 à 14h : Défaut alimentation EDF. Demande d'intervention EDF. Le 16/07/2019 à 12h : Intervention d'EDF => remplacement du disjoncteur EDF. Malgré leur intervention, toujours présence du défaut alimentation EDF. Le deuxième diagnostic révèle l'absence d'une phase sur l'alimentation EDF. Action programmée : Le 17/07 : Intervention de EDF pour le manque de phase détecté	16/07/2019	17/07/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			sur l'alimentation Retour à la normale le : 17/07/2019 à 15h00		
03/07/2019	PR Rue Neuve	TROIS ILETS	12h30 - Appel de la Mairie des Trois Ilets signalant un débordement du poste. 13h40 - Intervention de l'agent d'exploitation. Constat : pompes en fonctionnement, mais débit de refoulement très faible. Inversion du sens de rotation des pompes pour désobstruer la roue : sans résultats. Extraction de la pompe : pas de pb apparent. 16h30 - Intervention du camion hydrocureur : pompage et nettoyage complet du poste, présence de sable importante, nettoyage du canal pluvial. 18h00 - Fin d'intervention et remise en service du poste. Retour à la normale le 03/07/2019 à 18h.	04/07/2019	04/07/2019
02/06/2019	Réseau EU – RD8 au niveau de la Résidence la Carrière	RIVIERE SALEE	Description des interventions : Le 02/06/19 : effondrement du réseau gravitaire EU. Arrêt du PR Thoraille pendant la nuit afin de soulager le réseau. Pompage du réseau par camion hydrocureur afin de limiter les débordements. Le 03/06 : remise en service du PR Thoraille et pompage du réseau. Mise en place d'un by-pass provisoire par pompage (pompe SELWOOD à moteur diésel). Programmation des travaux de réfection du réseau : le 06/06/2019. Retour à la normale prévue le : 07/06/2019 MISE A JOUR DU 06/08/2019 : Le 4 août 2019 - 15h : pompe SELWOOD en défaut. Intervention du service d'astreinte. Redémarrage de la pompe impossible. Réseau en débordement. Le 5 août 2019 : diagnostic de dysfonctionnement de la pompe par un sous-traitant. Remplacement de plusieurs éléments du moteur, pompe toujours en défaut. -> Mise à l'arrêt des pompes des PR CAMPECHE, PR LA HAUT et PR TORAILLE afin de limiter les débordements du réseau au niveau du point d'effondrement. Le 6 août 2019 : - nouvelle	06/08/2019	06/08/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			<p>intervention de recherche de panne sur la pompe SELWOOD : dysfonctionnement du bloc d'injection moteur (pièce neuve non-disponible en Martinique). Dépose du bloc chez un fournisseur pour tentative de réparation.</p> <p>Pompage du réseau par camion hydrocureur afin de limiter les écoulements en contre-bas du réseau vers la résidence la Carrière.</p> <p>Interventions programmées pour le 7 août 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Option n°1 : si réparation terminée, remise en service de la pompe SELWOOD. - Option n°2 : si réparation pompe SELWOOD impossible à court terme, mise en place d'un nouveau by-pass provisoire par pompage (groupe électropompe immergé alimenté par un groupe électrogène). 		
21/07/2019	STEU GROS RAISIN	SAINTE LUCE	<p>21/07 à 14H : Réception d'alarmes de défauts du circuit d'air. Le diagnostic sur site a révélé un dysfonctionnement du compresseur alimentant le circuit d'air commandant toutes les vannes pneumatiques de la station (rupture de la courroie du compresseur) entraînant à terme une mise à l'arrêt de la station. Contact du fournisseur local du compresseur récemment acheté pour SAV.</p> <p>Mise à l'arrêt du pompage de Fond HENRY qui a une capacité de rétention de 24 H afin de réduire le débit d'entrée eaux-brutes sur STEU Gros Raisins.</p> <p>22/07 à 7H : Remplacement de la courroie par le fournisseur. Remise en service de la station d'épuration puis du poste de refoulement de Fond Henry.</p> <p>Un diagnostic est en cours sur le circuit d'air pour comprendre les raisons de rupture de la courroie neuve. Une étude des solutions à apporter pour renforcer le système d'alimentation du circuit de commande des vannes pneumatiques est lancé pour la sécurisation du fonctionnement de la station d'épuration.</p>	22/07/2019	22/07/2019
06/07/2019	PR Marine Hotel	DIAMANT	<p>Le 06/07/2019 à : Appel de l'établissement Marine Hôtel concernant l'écoulement d'eaux usées à proximité de leur piscine. L'agent d'astreinte se rendant sur place a constaté une rupture de canalisation sur refoulement du PR Marine Hôtel.</p> <p>Une manifestation étant programmée au sein de l'hôtel le dimanche 07/07/2019, nous avons</p>	08/07/2019	09/07/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			convenu en accord avec l'hôtel de démarrer les travaux à partir du mardi 09/07. Action programmée : Le 08/07 : Préparation du chantier Le 09/07 : Arrêt du pompage et vidange du refoulement. Réparation de la casse puis remise en service. Retour à la normale le : 09/07/2019 (remise en service du PR à 15h00)		
30/07/2019	PR Petite Ravine	VAUCLIN	Le 30/07/2019 à 17h : Réception de l'alarme défaut secteur EDF + disjonction. Plusieurs coupures d'alimentation EDF ont été répertorié ce jour. Le 30/07/2019 à 22h Après retour de l'alimentation EDF, contrôle pour mise en service. Disjonctions répétées de l'armoire électrique en raison d'un manque de phase de l'alimentation d'EDF. Demande d'intervention à EDF Dépannage. Le 31/07/2019 à 11h : Point avec EDF sur site qui confirme un problème dans le quartier sur le câble souterrain qui alimente cette zone. Diagnostic en cours d'EDF pour cibler le problème. Retour à la normale le : en attente du dépannage de EDF	31/07/2019	31/07/2019
09/07/2019	PR Château Paille 1 « Bananeraie »	VAUCLIN	Le 09/07/2019 à 15h : Réception de l'alarme défaut secteur EDF. Le diagnostic réalisé sur site a permis de localiser le dysfonctionnement : alimentation électrique entre le compteur EDF et l'armoire électrique du PR hors service (environ 30 m de câble) Action programmée : Le 10/07 : Reprise du câble sur 30 ml et remise en service du PR Retour à la normale le : 10/07/2019 à 15h00	09/07/2019	10/07/2019
14/08/2019	PR CIMETIERE	MARIN	ouvelle casse observée sur la canalisation de refoulement (DN 200) au droit du poste. By-pass des effluents vers la canalisation de refoulement de secours (DN 250). Nettoyage HP de la voirie à l'aide d'un camion hydrocureur . Travaux de réfection de la canalisation programmés dans le courant de la semaine 35. Retour à la normale prévu le : semaine 35	14/08/2019	

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
10/08/2019	PR COURBARIL	ROBERT	<p>Descriptif des interventions :</p> <p>Le 09/08-17 h : réception alarme Niveau très Haut. Intervention de l'équipe d'astreinte, pompe 1 bloquée en mode « débouillage manuel » (pompe 2 en réparation). Extraction et déblocage de la roue de la pompe. Remise en service du poste. Disjonction de la pompe après une heure de fonctionnement : moteur H.S. et variateur en défaut. Intervention du camion hydrocureur afin de vidanger partiellement le poste et de limiter le débordement.</p> <p>Le 10/08 : mise en place d'une pompe de secours et branchement en direct (by-pass du variateur). Intervention du camion hydrocureur : pompage poste et nettoyage cours d'eau.</p> <p>Le 11/08 : disjonctions répétées de la pompe de secours et interventions régulières du camion d'hydrocureur pour vidanges du poste.</p> <p>Le 12/08 : mise en place d'une nouvelle pompe de secours et re-programmation du variateur.</p> <p>Retour à la normale le : 12/08/2019 – 10h00</p>	13/08/2019	12/08/2019
13/08/2019	PR SALLE POLYVALENTE	DUCOS	<p>Descriptif des interventions : le 13/08 à 5h15 réception alarme disjonction EDF.</p> <p>Intervention agent d'astreinte et constat de débordement du poste. Remise en service du poste.</p> <p>NB : relance de notre demande de changement de compteur auprès d'EDF afin d'augmenter la puissance souscrite. La puissance souscrite actuelle = puissance nominale de 2 pompes.</p> <p>Retour à la normale le : 13/08/2019 à 8h00</p>	13/08/2019	13/08/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
04/04/2019	Front de mer à proximité de l'école	TRINTE	<p>Le 03/04/2019 à 11h30 : Signalement d'un débordement du réseau à Tartane par un abonné près du restaurant « les ilets de la caravelle ». Une désobstruction a été réalisé le même jour.</p> <p>Le 04/04/2019 : Inspection télévisée réalisée que partiellement du fait de l'effondrement de la canalisation. (Voir plan SIG joint).</p> <p>Le 05/04/2019 : L'écoulement du réseau à proximité de l'école étant plutôt correct, la mise en place du by-pass a été reportée. Une surveillance renforcée a été mise en place sur cette zone à partir de cette date. Durant la semaine du 08/04/2019, des obstructions répétées ont été traitées sur ce tronçon. La mise en place d'un by-pass a été programmée pour la semaine du 15/04/2019.</p> <p>Le 15/04/2019 : Mise en place du système de dérivation sur plus de 100 ml à proximité de l'école (voir photo cidessous)</p> <p>Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de reprise du tronçon par CAP NORD</p> <p>MISE A JOUR DU 12/08/2019 :</p> <p>Le 8 août 2019 : suite aux fortes pluies, nous avons constaté que le réseau en amont du by-pass était en charge avec un risque de débordement.</p> <p>Le 9 août 2019 : remplacement des 100ml de la canalisation de refoulement en PEHD de diam. 63mm par une canalisation de diam. 90mm afin de réduire les pertes de charges et augmenter le débit de la pompe.</p> <p>- 21h30 : appel de la gendarmerie signalant une fuite importante au niveau du refoulement de la pompe de by-pass avec écoulement des eaux usées dans l'enceinte de l'école et sur la chaussée (pas d'écoulement au niveau de la plage).</p> <p>- 22h15 : intervention des agents d'astreinte constatant un déboitement de la canalisation au niveau de la bride de raccordement près du regard de refoulement.</p> <p>- 22h45 : fin des travaux de réparation et remise en service de la pompe.</p> <p>Le 10 août 2019 : intervention d'un camion hydrocureur pour pompage et nettoyage (enceinte de l'école et chaussée).</p>	12/08/2019	10/08/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
22/08/2019	Postes de refoulement	TROIS ILETS	<p>Les nombreux incidents et coupures d'alimentation électrique du réseau EDF les 22 et 23/08 ont engendré des disjonctions et des débordements ponctuels des PR suivants : PR Anse Mitan, PR Wallon, PR Marina (Pointe du bout), PR Glacy, PR Vatable et PR citron. Pas de débordement constaté sur les autres PR du secteur. Retour à la normale le : 23/08/2019 à 7h00.</p>	23/08/2019	23/08/2019
28/08/2019	Réseau EU – Intersection rue Schoelcher et rue A. Jean-Joseph	RIVIERE SALEE	<p>Description des interventions : 8h00 : recherche de l'origine de l'écoulement des EU sous chaussée : - pas de réseau gravitaire identifié dans cette zone. - mise à l'arrêt des pompes du PR Plaisance pour vérification si rupture de la canalisation de refoulement : persistance du débordement. Investigations sur réseau gravitaire Rue A. Jean-Joseph : - réseau en charge et découverte d'un trop-plein non répertorié au niveau du premier regard (cf. plan ci-après). - débouchage d'un point d'obstruction par camion hydrocureur au niveau du regard 16 rue DELGRES. (cf. plan ci-après). 14h00 : fin du débordement sous chaussée. 16h00 : écoulement EU à nouveau constaté. Réseau à nouveau en charge. - nouveau point d'obstruction repéré rue Joinville. Débouchages par camion hydrocureur sans succès. (cf. plan ci-après). Actions programmées pour le 29/08/2019 : - hydrocurage et inspection caméra du réseau rue Joinville afin de déterminer la cause de l'obstruction (effondrement ?). - recherche de l'exutoire du trop-plein du réseau découvert rue A. Jean-Joseph. Retour à la normale prévue le : selon résultat inspection caméra.</p>	28/08/2019	28/08/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
21/08/2019	PR PRESSION « B » - Quartier Four à Chauv	LE ROBERT	<p>L'ARS (via la DEAL) nous a informé d'un écoulement d'eaux usées sur le terrain de M. Maximes RADON, 167 route du Port. Nous rendant sur place, nous avons constaté un niveau très haut du Poste de Refoulement dû à une disjonction de la pompe et un écoulement des EU au niveau de la boîte de branchement du domicile de M. RANDON.</p> <p>Ce poste réceptionne gravitairement les EU du domicile de M. RANDON via sa boîte de branchement (qui collecte également les EU de 2 autres habitations) positionnée en dessous du niveau de débordement du poste. Lorsque le niveau très haut du poste est atteint, les EU s'écoulent par cette boîte de branchement NB : une canalisation de trop plein a été posée de cette boîte de branchement jusqu'à la mangrove. M. RANDON nous a précisé que la sortie de cette canalisation était bouchée car enfouie sous le sable (voir photo ci-après).</p> <p>Descriptif des interventions : remise en service et contrôle du bon fonctionnement de la pompe de refoulement. Nettoyage du poste par camion hydrocureur. Pompage et nettoyage du pourtour de la boîte de branchement et pulvérisation de produit désinfectant</p> <p>Retour à la normale le : 21 /08/2019 à 9H</p>	21/08/2019	21/08/2019
01/09/2019	Front de mer à proximité restaurant « chez Titine »	TRINITE	<p>Descriptif des interventions : Le 01/09/2019 à 11h30 : Signalement d'un débordement du réseau à Tartane par un abonné près du restaurant « chez Titine ». Une tentative de désobstruction a été réalisée le même jour (3 rotations de camion hydro cureur). Résultat non significatif : réseau demeurant en charge à cause de l'effondrement du réseau.</p> <p>Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de reprise du tronçon par CAP NORD</p>	01/09/2019	
02/09/2019	RESEAU EU (ROND- POINT DU STADE)	LE ROBERT	<p>Déroulement des opérations Ecoulement peu important d'eaux usées observé sur la chaussée (RD1 au niveau du Rond-Point du Stade au Robert) suite à une fuite sur la canalisation de refoulement du PR MIRAMAR (voir plan et photo en annexe).</p> <p>Descriptif des interventions : Travaux de réparation programmés fin de semaine 36. Retour à la normale prévu le : fin de semaine 36.</p>	03/09/2019	

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
03/09/2019	Réseau Rue Alphonse JEAN JOSEPH	RIVIERE SALEE	Le 03/09/19 : Débordement sur la voirie rue Delgrès (voir photos jointes ci-dessous). Tentative de désobstruction du réseau par camion hydrocureur, blocage de la tête de la cureuse à 8 ml => Effondrement du réseau gravitaire EU rue Alphonse Jean Joseph (voir plan SIG en PJ). Le 06/09/19 : Tentative de réparation du réseau sur environ 10 ml. Cette solution risque de ne pas être concluante étant donné l'état de vétusté avancé de la canalisation ; en effet c'est l'ensemble du tronçon qui est à reprendre par la collectivité (voir en PJ Rapport ITV fait en février 2019). Retour à la normale prévue le : travaux de reprise du tronçon par l'Espace Sud	05/09/2019	
03/09/2019	PR « M » FOUR A CHAUX	LE ROBERT	Déroulement des opérations . Groupe électropompe en défaut (défaut isolement moteur). Pompage du poste par camion hydrocureur Action programmée : Mise en place d'un groupe électropompe de secours. Retour à la normale le : 05/09/2019	05/09/2019	05/09/2019
02/09/2019	PR « E » FOUR A CHAUX	LE ROBERT	Déroulement des opérations . Groupe électropompe en défaut (défaut isolement moteur). Action programmée : Commande d'un groupe électropompe de remplacement en urgence, réception prévue courant semaine 38. Mise en place d'un pompage régulier du poste jusqu'à remise en service. Retour à la normale prévu : semaine 38	05/09/2019	
05/09/2019	Boulevard Allègre (à proximité du PR Cimetière)	MARIN	Description des interventions : Le 05/09/19 : Signalement par la Marina d'un débordement EU au niveau de réseau pluvial se déversant à proximité de la zone d'activités nautiques (voir photos jointes ci-dessous). Tentative de désobstruction du réseau par camion hydrocureur => Ecoulement faible avec mise en charge du réseau (voir plan SIG en PJ). Le 06/09/19 : Diagnostic complémentaire afin d'évaluer l'anomalie sur le tronçon concerné (voir en PJ rapport ITV) => Présence d'une grosse pierre obstruant totalement la canalisation à 50 cm du regard situé en face du poste de refoulement principal Cimetière. Le 07/09/2019 : Programmation de	06/09/2019	

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			travaux de désobstruction de la canalisation à l'aide d'une tête perforatrice. Retour à la normale prévue le : 07/09/2019 à 14h		
01/09/19	Front de mer à proximité restaurant « chez Titine »	TRINITE	<p>Descriptif des interventions : Le 01/09/2019 à 11h30 : Signalement d'un débordement du réseau à Tartane par un abonné près du restaurant « chez Titine ». Une tentative de désobstruction a été réalisée le même jour (3 rotations de camion hydro cureur). Résultat non significatif : réseau demeurant en charge à cause de l'effondrement du réseau. Du 13/09/2019 au 19/09/2019 : Mise en place de la pompe SELWOOD pour by-passer le réseau effondré => bypass non opérationnel en raison des pannes consécutives sur l'équipement Le 20/09/2019 : Mise en place d'un by-pass par pompage + groupe électrogène (voir photos jointes) Retour à la normale prévu le : en attente des travaux de reprise du tronçon par CAP NORD Fiche transmise le : 01/09/2019</p>	01/09/2019	
03/09/19	Réseau Rue Alphonse JEAN JOSEPH	RIVIERE SALEE	<p>Description des interventions : Le 03/09/19 : Débordement sur la voirie rue Victor Hugo (voir photos jointes ci-dessous). Tentative de désobstruction du réseau par camion hydrocureur, blocage de la tête de la cureuse à 8 ml => Effondrement du réseau gravitaire EU rue Alphonse Jean Joseph (voir plan SIG en PJ). Le 10/09/19 : Réparation du réseau sur 10 ml avec le risque d'un nouvel effondrement étant donné l'état de vétusté avancé de la canalisation ; en effet c'est l'ensemble du tronçon qui est à reprendre par la collectivité. Le 25/09/2019 : Nouvel effondrement à 1 ml du regard amont dans le sens de l'écoulement. Aucune réparation du réseau n'est envisageable (voir rapport ITV du 25/09/2019). Etude de la faisabilité d'un by-pass. Difficulté de mise en place du système de dérivation en raison : de la configuration du réseau, de la circulation (voirie) et de la disponibilité des équipements. Retour à la normale prévue le : travaux de reprise du tronçon par l'Espace Sud</p>	05/09/2019	26/09/2019

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
11/10/19	PR 4 CHEMINS	MARIN	<p>Le 08/10 : Une absence de phase a été constaté sur l'installation. Le service de dépannage EDF a été contacté le jour même pour intervention.</p> <p>Le 09/10 et 10/10 : Relance du service dépannage EDF car aucune intervention de EDF.</p> <p>Intervention prévue le 11/10</p> <p>Action programmée :</p> <p>Le 11/10/2019 : Moyen palliatif mise en place pour éviter la pollution : pompage des effluents stockés dans la bache du PR par camion hydrocureur (seule la station essence est raccordé sur ce PR)</p> <p>Retour à la normale le : en attente intervention EDF</p>	11/10/19	11/10/19
17/09/18	STEU BOURG	ANSES D'ARLET	<p>Le 17/09 : Disjonction du motoréducteur du pont racleur du clarificateur malgré la mise en place d'un équipement neuf. Mise à l'arrêt du pont et programmation du diagnostic.</p> <p>Le 24/09 et le 25/09 : Diagnostic révélant une anomalie sur le câble d'alimentation du motoréducteur. Intervention sur le câblage.</p> <p>Persistance du court-circuit => programmation du levage du pont par camion grue.</p> <p>Le 07/10/2019 : Levage du pont et constat de la rupture du pivot d'entraînement du pont racleur.</p> <p>Le 08/10/2019 : Mise en réparation de la pièce endommagée</p> <p>Depuis la semaine 39 : Moyen Palliatif => Mise en place de la recirculation en mode continue pour prévenir les remontées de boues dans le clarificateur</p> <p>Pour information, depuis le mois de septembre et à titre expérimental, un batardeau est utilisé en sortie de lagune pour augmenter le niveau d'eau afin d'éviter la disjonction systématique des aérateurs. Un système de cloison fixe est en étude pour fabrication. Le niveau d'eau dans le clarificateur est ainsi impacté.</p>	13/10/19	

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
04/04/19	Front de mer à proximité de l'école	TRINITE	<p>Le 03/04/2019 à 11h30 : Signalement d'un débordement du réseau à Tartane par un abonné près du restaurant « les ilets de la caravelle ». Une désobstruction a été réalisé le même jour.</p> <p>Le 04/04/2019 : Inspection télévisée réalisée que partiellement du fait de l'effondrement de la canalisation. (Voir plan SIG joint).</p> <p>Le 05/04/2019 : L'écoulement du réseau à proximité de l'école étant plutôt correct, la mise en place du by-pass a été reportée. Une surveillance renforcée a été mise en place sur cette zone à partir de cette date. Durant la semaine du 08/04/2019, des obstructions répétées ont été traitées sur ce tronçon. La mise en place d'un by-pass a été programmée pour la semaine du 15/04/2019.</p> <p>Le 15/04/2019 : Mise en place du système de dérivation sur plus de 100 ml à proximité de l'école (voir photo cidessous)</p> <p>Le 08/10 /2019 à 18h : Système de pompage hors service après 7 mois de fonctionnement.</p> <p>Le 09/10/2019 : Mise en place d'un pompage de secours</p> <p>Le 15/10/2019 à 19h : Dysfonctionnement du système de pompage</p> <p>Le 16/10/2019 : Mise en place de la nouvelle pompe SELWOOD réceptionné semaine 40.</p> <p>Retour à la normale prévu le : fin des travaux de reprise du réseau (estimation fin novembre 2019)</p>	04/04/2019 et mise à jour le 15/10/2019	
21/10/19	PR CLUB NAUTIQUE MARIN	MARIN	<p>21/10/2019 – 17h50 : réception alarme disjonction pompe n°2 (pompe n°1 en réparation). Constat sur place : pompe en défaut d'isolement, réseau en amont en charge suite aux fortes pluies en cours. Intervention impossible.</p> <p>Programmation intervention le 22/10/2019 à 7h00 : arrêt du PR Citée Scolaire, vidange réseau en amont, (2 camions hydrocureurs nécessaires), extraction de la pompe par camion grue, remplacement de la pompe.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 22/10/2019 – 16h00</p>	22/10/19	
18/10/19	Réseau EU – RD8 – Face caserne POMPIERS	RIVIERE SALEE	<p>- Le 18/10 – 17h : constat d'effondrement du réseau en aval de l'effondrement déjà constaté le 04/06 sur lequel est installé depuis un by-pass provisoire par pompage. Sécurisation du site. (cf. photos)</p> <p>- Le 19/10 : prolongation de la canalisation de by-pass aérienne existante par la pose de 100ml de</p>	21/10/19	

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
			PEHD 110mm (cf. photos et plan). Retour à la normale prévue le : en attente des travaux de remplacement du tronçon entier (+150 ml)		
21/10/19	Postes de refoulement	TROIS ILETS	Les coupures d'alimentation électrique du réseau EDF du 21/10/2019 entre 11h50 et 12h15 ont engendré des disjonctions et des débordements ponctuels des PR suivants : PR Wallon, PR Golf, PR Glacy. Pas de débordement constaté sur les autres PR du secteur. Retour à la normale le :21/10/2019 14h30.	21/10/19	21/10/2019
21/10/19	PR COURBARIL et PR ROUTE NATIONALE	ROBERT	Le 21/10/2019- 5h : constat de défaut phase EDF. Contact EDF à 7h pour intervention immédiate. Le 22/10/2019 – 8h : intervention non réalisée. Relance EDF. Intervention prévue dans la journée.	22/10/19	
21/10/19	PR CLUB NAUTIQUE MARIN	MARIN	21/10/2019 – 17h50 : réception alarme disjonction pompe n°2 (pompe n°1 en réparation). Constat sur place : pompe en défaut d'isolement, réseau en amont en charge suite aux fortes pluies en cours. Intervention impossible. Programmation intervention le 22/10/2019 à 7h00 : arrêt du PR Citée Scolaire, vidange réseau en amont, (2 camions hydrocureurs nécessaires), extraction de la pompe par camion grue, remplacement de la pompe. Retour à la normale prévu le : 22/10/2019 – 16h00	22/10/19	22/10/19
04/11/19	PR CLUB NAUTIQUE MARIN	MARIN	Descriptif des interventions : 04/11/2019 – 16h45 : L'agent d'astreinte téléphonique informe le service assainissement du débordement du poste. Intervention de l'agent d'astreinte : 2 pompes disjonctées. Essais de remise en service, sans résultat. Présence importante de sables dans le poste suite aux fortes pluies et sonde de niveau H.S. Intervention le 05/11/2019 à 7h00 : nettoyage du poste, débouchage des pompes et remise en service. Remplacement de la sonde de niveau. Retour à la normale le : 05/11/2019 – 9h00	05/11/19	05/11/19

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
20/11/19	STEU GROS RAISIN	SAINTE LUCE	<p>A son arrivée sur la station, le responsable d'exploitation remarque que l'ensemble des équipements de la station sont à l'arrêt (aucune alarme réceptionnée). Après investigation, il constate que le transformateur 24V alimentant notamment les cartes sorties de l'automate et la carte de communication avec le PC de contrôle est défaillant (connexions fortement corrodées). Après nettoyage et réparation provisoire des connexions, le transformateur a pu être remis en service.</p> <p>Un transformateur de remplacement a été commandé. Il devrait être réceptionné et mis en place le 25/11.</p>	20/11/19	20/11/19
21/11/19	PR CHATEAU PAILLE 4	LE VAUCLIN	<p>Le 20/11 : absence d'alimentation électrique constatée, disjoncteur EDF hors service. Service de dépannage EDF contacté le jour même pour intervention.</p> <p>Le 22/11 : intervention non réalisée, relance du service dépannage EDF.</p> <p>Action programmée : Le 21 : mise en place d'un pompage régulier de la bache par camion hydrocureur afin de minimiser les débordements d'eaux usées.</p> <p>Retour à la normale le : en attente intervention EDF</p>	22/11/19	22/11/19
15/11/19	PR CIMETIERE	MARIN	<p>15/11/2019 : Constat de fuites sur 2 Tés dans la chambre de vannes du PR Cimetière en raison du déplacement de l'ouvrage chambre de vannes à cause de la nappe.</p> <p>Arrêt de pompage avec mise en place de rotations de 2 camions hydrocureur pour limiter la pollution.</p> <p>Réparation du Té présentant une fuite importante (voir photos).</p> <p>19/11/2019 : Stratification du deuxième Té présentant une petite fuite (réparation provisoire).</p> <p>Des travaux de réfection complète de cette chambre de vanne seront proposés à la CAESM sous peu avec reprise complète du génie civil (nécessité de lestage).</p> <p>Retour à la normale prévu le : 19/11/2019</p>	22/11/19	19/11/19

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
25/11/19	STEU GROS RAISINS	SAINTE LUCE	<p>Le 25/11/2019 : l'exploitant de la station constate des arrêts récurrents des cellules de filtration l'obligeant à procéder à leur remise en service. Une vérification des actionneurs est réalisée en présence de l'exploitant. Constat : défaut des actionneurs sur les vannes papillon à commande pneumatique des Bioréacteurs Membranaires (BRM) qui stoppe la procédure de filtration entraînant de by-pass des effluents. Rappel : une mise en charge des bassins d'écrêtage est impossible car les travaux ne sont pas terminés. De plus les vannes ainsi que les capillaires sont réparées ou remplacées régulièrement depuis la mise en service (dégradation accélérée par les UV et la pluie. Depuis le 25/11, la totalité des vannes et actionneurs a été démontée, séchée, désoxydée, graissée et remontée. Tous les joints ont également été remplacés (voir photos ci-après). Une commande de vannes neuves et de capillaires (tuyau alimentation air) est en cours. Actions à mener par la collectivité : Sécurisation de l'ensemble des vannes et des tuyaux par la mise en place d'un abri amovible.</p>	27/11/19	27/11/19
27/11/19	PR CIMETIERE MARIN	MARIN	<p>26/11/2019 – 22h : réception alarme défaut pompe P2. Intervention agent astreinte. Essais de remise en service de la pompe infructueux. NB : pompe P1 à l'arrêt suite à la stratification de la conduite de refoulement PVC (cf. fiche pollution du 15/11/2019) (*) 27/11/2019 – 8h à 15h : grutage et remplacement de la pompe P2 par la pompe P1 + changement du contacteur de commande. Nettoyage complet par camion hydrocureur et remise en service du poste. 27/11/2019 – 23h : réception alarme seuil débordement. Intervention agent d'astreinte, constat : démarreur progressif P2 en défaut (démarreur progressif P1 actuellement en réparation). Essais de remise en service infructueux. 28/11/2019 : remplacement et programmation du démarreur progressif P2. Remise en service du poste à 14h. (*) : une proposition de réfection complète de la chambre à vannes (génie civil + remplacement des conduites PVC par des conduites inox) est présentée ce jour à la collectivité.</p>	29/11/19	29/11/19

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Le :	Fiche clôturée le :
02/09/19	RESEAU EU (ROND- POINT DU STADE)	LE ROBERT	<p>Écoulement peu important d'eaux usées observé sur la chaussée (RD1 au niveau du Rond-Point du Stade au Robert) suite à une fuite sur la canalisation de refoulement du PR MIRAMAR (voir plan et photo en annexe). Descriptif des interventions : Travaux de réparation programmés fin de semaine 36. Travaux réalisés le 06/09/2019. Complément du 29/11/2019 : Le 28/11 : nouvelle fuite constatée. Intervention de la société D2RB programmée le 5/12 afin localiser la conduite avec précision et préparer les travaux de réparation. Programmation des travaux de réparation en fin de semaine ou début de semaine prochaine à réception de l'ensemble des autorisations administratives (CTM - voirie, Mairie - circulation,...). Retour à la normale prévu le : fin de semaine 49/début semaine 50.</p>	04/12/19	
26/12/19	STEU BOURG ANSES D'ARLET	ANSES D'ARLET	<p>Déroulement des opérations Le technicien chargé de l'exploitation de la station fut contacté à 11h43 par l'entreprise chargée des espaces verts qui a constaté que des éléments autour du clarificateur tombaient et le béton se fissurait. Arrivé sur site à 12h06, il a constaté un enfoncement de la structure sur la zone sud-ouest (côté lagune) et un soulèvement de la zone nord-est (côté ravine). Le phénomène s'est accentué alors que l'eau venant de la lagune d'aération s'infiltrait par la canalisation de liaison rompue. Descriptif des interventions Il est impossible pour l'heure de se rapprocher du clarificateur qui continue à bouger alors que maintenant la totalité des effluents se déversent au sol. La recirculation fut mise à l'arrêt ainsi que le pont racleur. Un point urgent est programmé en présence de la CAESM sur site le 27/12/2019.</p>	26/12/19	

3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m³ pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
DUCOS	PR Bétonord	6 120	140 760
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	6 096	236 997
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2 553	51 060
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	18 688	360 678
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	791	10 837
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	5 570	146 491
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1 582	56 952
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1 093	49 185
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	3 906	206 710
DUCOS	PR Ducos Sérénité	8 121	243 630
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1 311	75 514
DUCOS	PR Lagon de Florida	3 213	157 437
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	19 806	499 111
DUCOS	PR Prison	3 218	74 014
DUCOS	PR Syndic Canneliers	1 308	27 468
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	3 520	42 240
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	381	4 572
LA TRINITÉ	PR Bobi	3 000	63 000
LA TRINITÉ	PR Brésil	514	11 308
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	4 732	56 784
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1 645	26 912
LA TRINITÉ	PR Epinette	10 895	1 035 025
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	6 693	301 185
LA TRINITÉ	PR Japon	107	1 070
LA TRINITÉ	PR La Crique	1 788	19 668
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	4 193	104 825
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	2 528	80 896
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	2 518	45 324
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1 464	73 200
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	2 566	71 848
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	300	3 600
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	4 501	162 036

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	92	644
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	20	360
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	2 212	118 098
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	914	13 710
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2 344	70 320
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	1 174	14 088
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	1 788	19 668
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	984	18 696
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	2 092	98 857
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	2 028	40 560
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	228	4 104
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	9 536	371 904
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	2 251	67 530
LE DIAMANT	PR Dizac	2 339	121 628
LE DIAMANT	PR La Cherry	259	5 698
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	2 247	139 314
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	824	29 664
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	427	9 394
LE DIAMANT	PR Lucito	5 039	73 721
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	994	14 490
LE FRANÇOIS	PR Champion	5 625	241 875
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	4 906	116 450
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	28	1 204
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	9 364	496 292
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	5 755	489 175
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	3 454	62 172
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	12 552	451 872
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	2 265	29 445
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	411	11 508
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	11 540	207 720
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	2 312	99 416
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1 849	40

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	337	7 056
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2 222	24 442
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	676	4 090
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	110	430
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	362	1 969
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	1 366	14 206
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	3 706	240 890
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1 225	44 100
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	4 352	282 880
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	5 421	352 365
LE MARIN	PR Zone Arthimer	2 954	38 402
LE ROBERT	PR A	271	1 355
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	6 960	34 800
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	557	2 785
LE ROBERT	PR Courbaril	1 354	37 912
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	53	265
LE ROBERT	PR E (Duchet)	3 814	19 070
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	3 844	19 220
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	30	150
LE ROBERT	PR Gaschette	4 440	88 800
LE ROBERT	PR Gendarmerie	2 845	91 040
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	9 338	46 690
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	34	170
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	3 020	15 100
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	3 280	16 400
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	434	2 170
LE ROBERT	PR La Semair	8 108	267 564
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	254	7 112
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	1 897	17 073
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	4 591	119 366
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	4 256	21 280
LE ROBERT	PR Mansarde	460	14 720

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LE ROBERT	PR Miramar	3 716	66 888
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	3 362	168 100
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	1 760	8 800
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	50	250
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	3 114	62 280
LE ROBERT	PR Pointe Royale	274	9 042
LE ROBERT	PR Pontaléry	313	5 634
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	372	1 860
LE ROBERT	PR R (Biométal)	634	3 170
LE ROBERT	PR Suez Panama	1 899	34 182
LE ROBERT	PR Trou Terre	9 638	239 022
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	5 073	237 416
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1 128	38 916
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1 896	34 886
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	23	570
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	3 924	72 202
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	3 280	96 432
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	1 177	45 197
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	1 880	26 320
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1 835	18 350
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	1 976	36 423
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	4 555	491 940
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	3 620	647 980
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	355	-
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	455	6 370
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	963	8 667
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	411	6 165
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	262	3 668
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2 915	180 730
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	843	32 034
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2 913	267 996
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1 593	25 488

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	93	837
LES TROIS-ILETS	PR Marina	3 897	471 537
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	390	5 850
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	218	2 668
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	1 377	28 917
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	3 555	230 364
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	6 227	568 525
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	130	1 573
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	1 259	125 900
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	3 310	44 023
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1 298	129 800
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	917	15 589
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Là-haut	4 960	54 560
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	14 309	1 645 535
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	8 368	79 496
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	14 933	895 980
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	2 360	70 800
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	1 259	125 900
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	43	946
SAINTE-ANNE	PR Bareto	5 398	188 930
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoyage	312	3 775
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1 965	55 020
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	322	10 304
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	4 277	265 174
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	6 765	233 393
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	3 386	77 878
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	323	8 075
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	5 335	89 095
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	1 725	156 975
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	961	89 373
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	1 891	14 300
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	4 145	380 097

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	253	6 325
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	4 673	96 485
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	1 822	85 634
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	272	19 584
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	3 877	139 572
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1 312	28 864
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	7 059	58 590
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	4 549	45 490
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	3 933	39 330
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1 085	65 100
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1 134	19 278
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	282	8 460
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	3 942	256 230
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	4 502	315 140
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	758	12 128
Total		526 515	19 858 203

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES**

Poste de relevage Grande Anse

La construction de La Capitainerie de Grande Anse va entraîner une modification de l'emplacement du poste et une intégration au projet de la collectivité est prévue. Pour l'heure, le poste reste à réhabiliter et à clôturer.

Poste de relevage Coin des Pères

Des désordres sont constatés depuis le raccordement de quelques restaurants au réseau, à priori dus à l'inexistence de dégraisseurs / débourbeurs. La structure du poste limite son évolution par rapport aux nouveaux raccordements, la mise en place des nouvelles pompes nécessite le redimensionnement de la bêche dont le diamètre actuel est limite. L'accès au poste est difficile entraînant le stationnement en bordure de plage et de restaurants, d'où la nécessité de matérialiser un marquage de stationnement au sol. Il est à noter qu'en cas de dysfonctionnement les horaires d'interventions sont fortement limités et ajustés en fonction de l'activité économique.

Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg ne peut être clôturé car il est situé entre le trottoir et la place du bord de mer. Une amélioration du verrouillage des trappes d'accès est à étudier pour renforcer la sécurité des usagers.

Poste de relevage Anse Dufour

Lors de fortes marées hautes, il est observé des intrusions d'eau de mer et de sable par la canalisation de trop plein du poste, la pose d'un clapet anti-retour est nécessaire.

LE DIAMANT

Poste de relevage Anse Cafard

Ce poste est à clôturer.

Poste de relevage Tamarin

L'accès à ce poste devrait être revu : aménagement voirie côté HLM, ainsi qu'une reprise des bâches et de la dalle de répartition.

Poste de relevage Dizac

Le compteur électrique se situe actuellement sur le poteau électrique situé de l'autre côté de la route. Pour avoir accès à ce compteur dans des conditions de sécurité normales, il y a lieu de déplacer le compteur électrique et de le poser sur un des poteaux d'enceinte du poste. La SME a effectué une demande auprès d'EDF qui reste toujours sans suite.

Le réseau de refoulement à l'aval du poste a été réalisé dans le cadre des travaux de transfert des effluents de la Cherry vers Dizac. Toutefois le fonctionnement des pompes en place montrent qu'une réflexion sur leur renforcement est nécessaire. (Cf. rapport transmis en janvier 2015).

Poste de relevage Marine Hôtel

L'accès à ce poste situé dans l'enceinte de l'hôtel en contrebas de la piscine reste problématique, seul un chemin d'accès piéton existe. En l'absence de chemin carrossable l'accès avec un engin est impossible, ce qui rend difficile l'exploitation de ce poste.

Poste de relevage Lucito

Suites aux derniers raccordements sur ce poste, et aux projets d'urbanisation de la zone, une étude de réhabilitation globale du poste, doit être engagée.

DUCOS

Poste de relevage Bezeaudin

La bâche fortement détériorée, laisse pénétrer du sable et des pierres ce qui entraîne une usure prématurée des pompes. On observe également, l'arrivée d'une forte quantité d'eaux parasites de la nappe phréatique ce qui augmente les volumes pompés.

Poste de relevage Prison

L'accès au poste est très difficile surtout en cas de pluie, ce qui rend l'exploitation très compliquée, notamment pour l'évacuation des déchets.

Poste de relevage Sérénité

Les travaux de réhabilitation du poste furent réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système, par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Le fermier a procédé à la modification de ce dernier, avec l'accord de la collectivité, en pompage classique « Pompage Immergé ». (Cette modification reste un système palliatif provisoire qui devra faire l'objet d'une mise en conformité)

Poste de relevage Salle Polyvalente

Le poste de refoulement Salle Polyvalente a été reconstruit et déplacé en 2015 ; la mise en service de ce poste nécessitait le renforcement de l'alimentation électrique existante (alimentation de l'ancien PR, côté collège). Dans l'attente, un fonctionnement en mode dégradé existe encore aujourd'hui. Cette situation provisoire est toujours en place entraînant des dysfonctionnements qui ont fait l'objet des différentes déclarations d'incidents depuis sa mise en service.

Poste de relevage Lagon de Florida

Suites aux derniers raccordements sur ce poste, une étude de réhabilitation globale du poste, doit être engagée rapidement, les dysfonctionnements sur ce poste impactent directement la propriété d'un éleveur de bovins en contre bas du poste.

Postes de relevage La Manche et Vaudrancourt

La réhabilitation de ces postes en 2018, n'a pas fait l'objet d'une remise d'ouvrage officielle à la SME. En cas de dysfonctionnement de ces ouvrages, la SME ne dispose pas d'informations et de documents techniques lui permettant d'intervenir dans les meilleures conditions. De plus, le refoulement du poste Vaudrancourt étant raccordé aux travaux d'extension du réseau rue des Orangers, incluant la mise en place de 2 bâches de mise en charge (une sur le parking du Stade et l'autre à la rue des Orangers), aucun essai n'a été réalisé pour confirmer le bon fonctionnement de ce système.

LE FRANCOIS

Poste de relevage Mécanicien

La manutention des pompes est impossible à réaliser avec un camion grue en raison de l'absence d'accès.

Ce poste se situe à proximité de l'embouchure d'un bassin versant, et est inondé à chaque grande montée des eaux.

Poste de relevage La Jetée

Le poste est à clôturer. L'accès au poste est difficile entraînant le stationnement en bordure de trottoir pour toutes interventions avec camion grue ou camion hydrocureur.

Le canal venturi de l'ancienne station (canal à ciel ouvert) est rempli en permanence d'eaux de pluie occasionnant des risques sanitaires pour le quartier.

Poste de relevage Port de Pêche

Suite au glissement de terrain de 2006 du quartier Soleil Levant du François, une conduite de refoulement provisoire de 540 ml en diamètre 110 mm a été posée en aérien le long du boulevard Soleil

Levant. Cette conduite passant au-dessus du talus en bordure de mer, s'affaisse de plus en plus et par conséquent modifie la hauteur manométrique totale (HMT) des pompes de cette installation. Le repositionnement de cette conduite s'avère nécessaire.

Poste de relevage Zone Industrielle Trianon

L'accès à ce poste reste problématique : seul un chemin d'accès piéton existe. En l'absence de chemin carrossable l'accès avec un engin est impossible, ce qui rend difficile l'exploitation de ce poste. Le réseau amiante ciment en amont de ce poste est fortement dégradé (nombreux affaissements), ce qui induit une détérioration prématurée des pompes et un encrassement régulier de la bêche (cailloux, sable...)

LE MARIN

Poste de relevage Club Nautique

Les travaux de réhabilitation du poste de Club Nautique furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...). Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Poste de relevage ZI Portuaire

Les snacks et restaurants situés à la station-service et au centre commercial n'ont pas de séparateurs à graisses, entraînant de nombreuses obstructions sur le réseau à proximité du magasin « LEADER PRICE ». Il serait souhaitable de déplacer ce réseau difficile d'accès passant en zone privée et sur un parking fermé le soir et le dimanche. L'accès au poste s'effectue toujours par le parking du magasin LEADER PRICE, ce qui rend difficile les interventions des engins de nettoyage. D'autant que les nombreux débordements de la ravine adjacente ont fortement érodé les berges et déstabilisé le pont qui n'est plus accessible aux engins de curage et de levage. Un nouvel accès ou une reprise du pont devra être envisagé.

Poste de relevage Cimetière

Les parois et le fond de l'ouvrage génie civil de la chambre de vannes (en résine époxy) se sont déformés en raison de la pression provenant de la remontée de la nappe (eau de mer). Ainsi des fuites se sont formées sur les éléments hydrauliques. Une réparation provisoire a été réalisée en date du 15 novembre 2019. Seule une colonne montante est en service sur ce poste de refoulement le rendant vulnérable au moindre dysfonctionnement.

Aujourd'hui une réfection complète de la chambre de vanne est à entreprendre dans les plus brefs délais.

LE ROBERT

Poste de relevage Gendarmerie

L'accès à ce poste est très difficile obligeant l'exploitant à stationner en bordure de trottoir. Une yole est également présente devant le portail.

Le mur de soutènement mérite d'être surélevé afin d'éviter les intrusions d'eaux claires parasites sur le génie civil du poste.

Poste de relevage RHI

La ville du Robert a été interpellée à plusieurs reprises à propos des désordres causés par le voisin jouxtant ce poste : débris jonchant l'entrée du poste, ferrailles, cabris attachés à la clôture ; sans changement à ce jour. Cette situation rend très difficile l'exploitation de ce site.

Poste de relevage de Miramar

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

Postes de relevage « A à R »

Les postes ne sont pas sécurisés, car ne disposant d'aucune clôture, seul le poste Q est télésurveillé.

Poste de relevage de la Semair

Il est à noter la présence importante de graisse due aux rejets des industries du parc d'activité de la Semair.

Poste de relevage Route Nationale

Les travaux de réhabilitation du poste furent réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système, par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Le fermier a procédé à la modification de ce dernier, avec l'accord de la collectivité, en pompage classique « Pompage Immergé ». (Cette modification reste un système palliatif provisoire qui devra faire l'objet d'une mise en conformité)

RIVIERE SALEE

Poste de relevage Campêche

L'accès à cet ouvrage est parfois difficile en raison de la présence de véhicules usagés de particuliers.

Poste de relevage Carrière

Les cuves constituant cet ouvrage, ont vieilli prématurément, et présentent un fort risque de rupture, il faudrait penser à une réhabilitation complète de cet ouvrage dans un délai court.

Poste de relevage Marine

La bache n'est pas sécurisée, car ne disposant d'aucune clôture.

Poste de relevage La Haut

Lors de fortes intempéries le poste reçoit des eaux parasites entraînant des débordements d'eaux usées sur la route départementale.

Poste de relevage Thorailles

L'accès du site est encombré par des débris de toutes sortes, ferrailles, morceaux de béton, végétaux.

SAINTE ANNE

Poste de relevage Caritan

De fortes arrivées de graisses sur ce poste laissent présager un manque d'entretien des bacs à graisse des restaurants raccordés sur le réseau amont.

Le refoulement de ce poste, construit en même temps que l'ouvrage actuel, crée des nuisances olfactives sur la zone de Jolie Cœur.

Poste de relevage Baréto

Les travaux de réhabilitation du poste de Baréto furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

L'accès au poste situé dans une zone très accidentogène est plus que problématique

Poste de relevage Jolie Cœur

Lors de la reconstruction du Poste de refoulement Caritan, son refoulement a été raccordé sur le réseau gravitaire du PR Jolie Cœur. Une étude de réhabilitation globale de ce dernier doit être engagée.

Poste de relevage Bourg (Marché)

La réhabilitation et le déplacement du poste n'ont toujours pas été réalisés ce qui pose de nombreux problèmes lors des interventions d'exploitation (stationnement sur la voirie, proximité d'un restaurant...)

SAINTE LUCE

Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg situé en propriété privée rend l'accès difficile voire même impossible au camion hydrocureur de nettoyage. Le riverain a remplacé la clôture par une palissade en bois.

Des travaux ont été entrepris par la collectivité, sur le bassin versant de ce poste, sans que ce dernier pourtant vétuste ne soit réhabilité, la structure béton est déjà fortement dégradée.

L'usure prématurée des pompes est due à une forte arrivée d'eaux parasites dans la bache de façon permanente.

Poste de relevage Gros Raisin

Le trop plein (point A2) reste à équiper selon les exigences réglementaires. suite aux travaux de réfection du poste de 2016, des défauts de réalisation ont été notifiés (chemisage de la bache à reprendre, mise en place d'un filet anti-racines, ...)

Poste de relevage les Amandiers

Les travaux de mise en service d'une bache de secours, n'ont pas été réceptionnés par le délégataire et n'ont pas fait l'objet d'un PV d'une remise d'ouvrage.

L'efficacité de cette opération reste à démontrer. Le volume utile de la bêche s'avère insuffisant par rapport au nouveau volume entrant.

Poste de relevage Les Coteaux

Le délégataire rappelle que la bêche de pompage du poste est fortement dégradée et peut à tout moment se rompre au niveau des jointures. Le confortement de la clôture par un muret de soutènement est à réaliser par la collectivité.

Poste de relevage Fond Henri

Lors de fortes intempéries le canal jouxtant le poste déborde entraînant un écoulement d'eau de pluie directement dans les bâches.

Poste de relevage La Plantation

Le poste de refoulement La Plantation a été dimensionné pour le raccordement des logements sociaux de la SMHLM « Piess Kan »

Après son intégration au patrimoine communal en 2014, d'autres opérations immobilières furent raccordées sur ce poste sans mise à niveau de ce dernier. Une étude de réhabilitation de cette installation est à engager dans les plus brefs délais.

LE SAINT ESPRIT

Poste de relevage Hôpital

Ce poste ne dispose pas de clôture. L'ancien abri en béton risque de s'effondrer. Le compteur électrique doit être déplacé et l'abri démoli.

Poste de relevage Magasin Municipal

Dans le cadre des travaux sur le réseau du quartier Morne Rouge et l'extension du réseau de Morne Lavaleur, le renforcement et la réhabilitation de ce poste reste une priorité afin de permettre la mise en service de ces nouveaux réseaux.

Ce poste est inaccessible aux engins de levage et curage.

LA TRINITE

Poste de relevage Joseph Lagrosillière, Pharmacie, PTT, Brésil

Ces postes sont situés sous la voirie de la rue Joseph Lagrosillière ce qui rend leur exploitation très difficile.

Poste de relevage Beltan

Un effondrement très important du talus du poste a été constaté en Janvier 2015 en raison de la houle et des mouvements de terrain.

Malgré plusieurs relances à ce sujet, aucune disposition n'a été prise à ce jour par la collectivité.

En raison des risques d'effondrement de ce poste, aucun agent SME, ni sous-traitant ne peut intervenir sur cette installation (risques de pollution lors de dysfonctionnement du poste).

Poste de relevage Bourg Tartane

Le génie civil de l'armoire électrique est à reprendre (risque d'effondrement). Le béton de la bache est également fortement dégradé. Lors des fortes précipitations, des arrivées massives d'eaux claires parasites sont observées sur l'installation générant des débordements récurrents. La clôture du poste est inexistante et doit être réalisée par la collectivité.

LES TROIS ILETS

Chaîne de pompage Xavier-Golf-Wallon

Des travaux de réhabilitation des postes de relevage Golf et Wallon ont été effectués en 2014, sans que les volumes des baches n'aient été redimensionnés.

Les travaux de réhabilitation du poste de relevage Wallon n'ont pas répondu au cahier des charges qui précisait la mise en place d'un pompage en ligne. Le pompage en fosse sèche installé montre ces limites (usure prématurée de l'ouvrage, ensablement des colonnes de refoulement, forte présence d'H₂S,...). Ce poste devra faire l'objet d'une réhabilitation complète pour transformation de l'installation en pompage classique.

Un renforcement de l'injection de nitrate de calcium au niveau du PR Golf est nécessaire.

De nombreux postes (Citron, Xavier, Golf) furent construit avec un système de colonne montante intégré au génie civil et sans chambre à vanne classique. Le vieillissement du béton ne permet plus le maintien correct du système hydraulique et pose de nombreux problèmes dans le cadre de la maintenance et du renouvellement des pièces d'usure (clapet, vanne...)

Poste de relevage Anse à l'Ane

Lors de fortes marées hautes, il est observé des intrusions d'eau de mer et de sable par la canalisation de trop plein du poste, la pose d'un clapet anti-retour est nécessaire.

Poste de relevage Collège

Le câble d'alimentation électrique EDF d'origine est inutilisable et a été remplacé de façon provisoire par un câble aérien ce qui entraîne de nombreuses perturbations (disjonctions de l'installation).

Poste de relevage Marina

La situation du poste à proximité de l'hôtel la Pagerie et d'un restaurant rend son exploitation difficile (problème de stationnement, plages horaires réduites, absence de clôture, ...)

LE VAUCLIN

Poste de relevage Château Paille 2 « Snack »

Un snack ambulant est toujours raccordé sur le compteur EDF du poste engendrant des disjonctions récurrentes. Une requête fut envoyée à la mairie et à E.D.F et reste toujours sans réponse.

Poste de relevage Bord de mer

Le poste du Bord de Mer est à rehausser afin d'éviter l'intrusion d'eau pluviale en cas de fortes pluies (poste en contre bas).

Poste de relevage Pointe Faula

Ce poste fait l'objet de nombreux vandalismes dégradant son aspect visuel et obligeant la reprise d'huisseries.

Le trop plein du poste doit être équipé d'un clapet anti-retour, afin d'éviter l'intrusion d'eau pluviale provenant du canal jouxtant le poste lors de fortes précipitations.

• **LA CONSOMMATION DE REACTIFS**

Le tableau suivant détaille les consommations de réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des postes de relèvement.

COMMUNES	Poste de refoulement	Nitrate de calcium (kg)
Marin	Cimetière	39 150
Sainte Luce	Trois Rivières	24 650
	Les Amandiers	40 600
	Fond Henry	7 250
Trois Ilets	Xavier	52 200
TOTAL SICSM		163 850

• **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Bétonord	25 294	30 360	42 033	33 090	-21,28%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	20 241	26 740	24 481	24 615	0,55%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	3 051	980	448	521	16,29%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	3 181	2 423	2 559	2 277	-11,02%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	5 770	11 482	7 022	7 186	2,34%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	5 283	4 587	4 389	5 717	30,26%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	23 091	5 918	-	6 634	
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	22 058	21 322	14 404	16 674	15,76%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	11 904	11 391	11 566	9 422	-18,54%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	30 746	35 123	22 385	30 018	34,10%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	20 113	12 614	15 393	18 829	22,32%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	21 032	24 906	29 417	24 697	-16,05%
DUCOS	PR Lagon de Florida	-	-	6 964	8 821	26,67%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	4 582	9 797	19 227	6 634	-65,50%
DUCOS	PR Prison	25 294	30 360	42 033	33 090	-21,28%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	6 239	5 860	5 253	5 902	12,35%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	2 497	2 139	-	2 032	
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1 667	2 073	1 260	1 330	5,58%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	4 396	2 169	2 549	3 650	43,19%
LA TRINITÉ	PR Bobi	-	-	3 601	4 062	12,80%
LA TRINITÉ	PR Brésil	1 058	861	704	648	-7,95%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	3 325	6 235	1 009	6 786	572,55%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	3 659	3 254	2 358	2 535	7,51%
LA TRINITÉ	PR Epinette	53 308	64 627	-	11 692	
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	8 854	8 314	13 707	10 837	-20,94%
LA TRINITÉ	PR Japon	-	-	559	293	-47,58%
LA TRINITÉ	PR La Crique	3 058	3 993	5 434	3 859	-28,98%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	3 298	5 358	8 410	4 015	-52,26%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	17 990	15 132	20 936	12 993	-37,94%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	961	981	1 041	78	-92,51%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	29 716	31 758	22 479	14 928	-33,59%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	13 307	14 888	15 485	12 626	-18,46%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	3 488	3 618	3 968	586	-85,23%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	7 602	10 573	6 647	12 252	84,32%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1 050	751	244	210	-13,93%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	567	722	683	325	-52,42%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	4 997	4 511	5 663	3 368	-40,53%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	3 048	5 301	332	1 200	261,45%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2 779	2 128	1 772	2 389	34,82%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	835	3 993	263	239	-9,13%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1 573	1 897	2 078	1 438	-30,80%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	4 277	4 222	3 637	2 824	-22,35%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	13 004	15 822	22 627	11 348	-49,85%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	219	172	212	61	-71,23%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	27 590	49 866	44 973	37 144	-17,41%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1 870	2 410	3 497	2 676	-23,48%
LE DIAMANT	PR La Cherry	2 267	2 001	2 088	1 750	-16,19%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	6 805	8 675	7 220	5 512	-23,66%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	6 700	8 114	6 019	4 195	-30,30%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	3 884	4 461	4 061	3 728	-8,20%
LE DIAMANT	PR Lucito	3 157	3 390	1 536	9 128	494,27%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	8 213	9 780	14 723	5 641	-61,69%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	2 367	5 448	8 717	7 291	-16,36%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	30 171	32 897	14 416	27 903	93,56%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	50 408	27 914	16 361	14 687	-10,23%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	5 392	4 839	4 236	4 617	8,99%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	18 371	14 506	8 637	7 782	-9,90%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	7 901	8 543	9 971	7 725	-22,53%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	8 916	72 268	10 112	10 086	-0,26%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	9 453	6 579	2 492	3 575	43,44%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	7 608	3 581	3 717	3 708	-0,24%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	736	1 216	53	40	-24,53%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	1 638	670	644	1 339	107,92%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	4 936	5 562	6 394	8 447	32,11%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	2 060	779	788	36 510	4533,25%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	354	323	352	1 339	280,40%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	265	239	238	300	26%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	964	963	860	2 573	199,19%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	9 355	-	-	-	
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	3 920	3 053	2 646	2 775	4,88%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	4 697	8 730	9 713	4 739	-51,21%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	17	142	366	370	1,09%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1 402	6 252	3 516	2 039	-42,01%
LE ROBERT	PR A	7 015	6 552	3 133	4 043	29,05%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	7 015	6 552	3 133	3 508	11,97%
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	582	872	1 582	1 041	-34,20%
LE ROBERT	PR Courbaril	2 255	2 056	8 083	6 295	-22,12%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	227	171	154	179	16,23%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	291	229	42	26	-37,50%
LE ROBERT	PR Gaschette	20 811	29 159	25 637	30 336	18,33%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	21 066	22 440	12 810	7 997	-37,57%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1 111	866	675	962	42,52%
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	248	249	116	76	-34,62%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	726	462	1 338	1 307	-2,32%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	969	886	1 575	1 521	-3,43%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	223	202	162	856	428,40%
LE ROBERT	PR La Semair	2 634	1 175	312	487	56,22%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	434	911	418	906	116,75%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	26 278	27 635	32 969	20 723	-37,14%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1 939	458	1 281	5 137	301,01%
LE ROBERT	PR Mansarde	26 742	996	851	1 074	26,20%

3 | Qualité du service

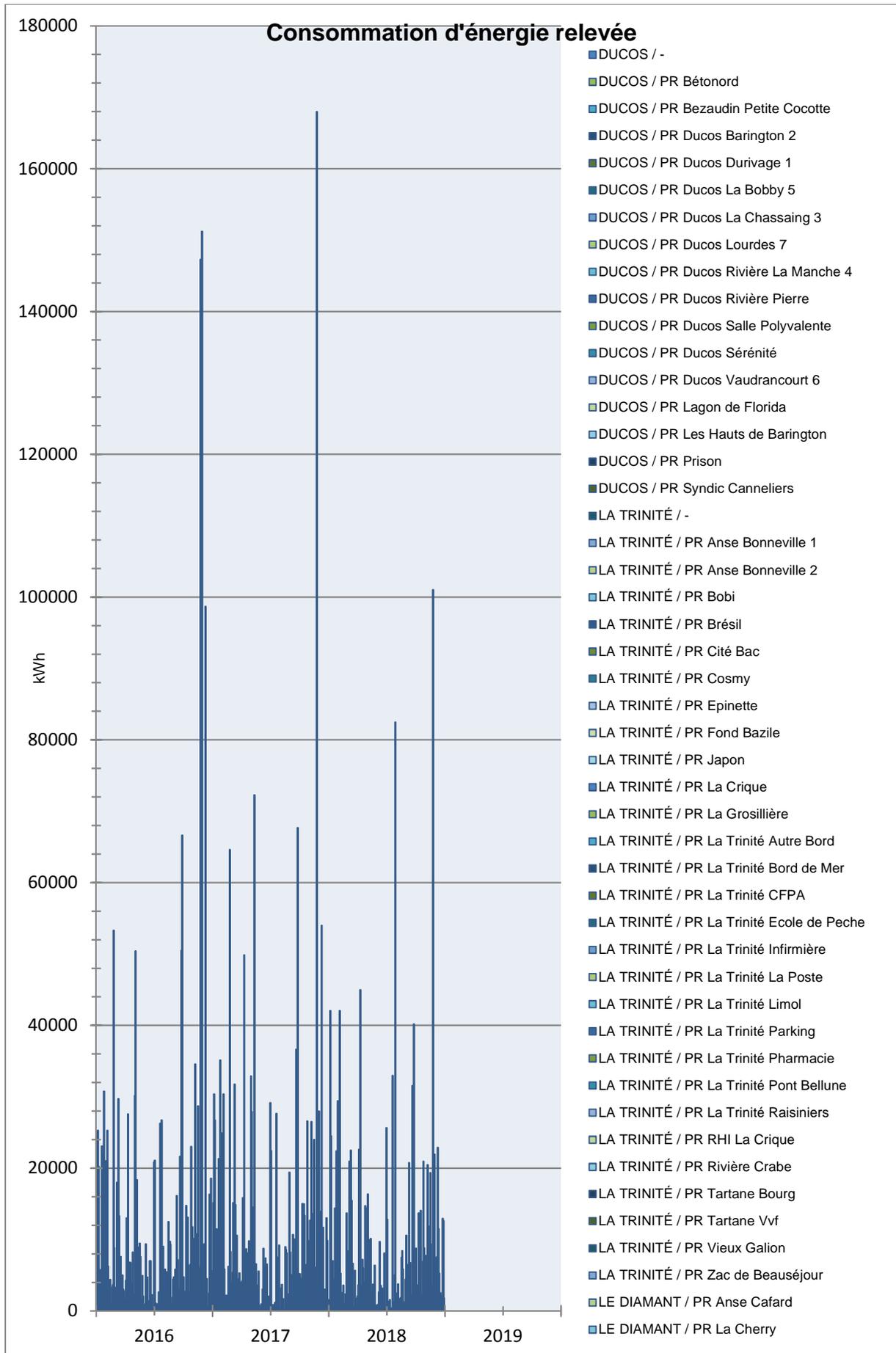
La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR Miramar	6 982	7 522	5 025	6 523	29,81%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	9 031	9 216	8 480	10 468	23,44%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	386	364	265	1 363	414,34%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	94	59	212	119	-43,87%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	5 841	3 177	2 477	5 247	111,84%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	2 237	3 697	3 760	4 299	14,34%
LE ROBERT	PR Pontaléry	2 297	1 643	1 335	1 354	1,42%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	5 473	1 677	1 496	1 077	-28,01%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	375	204	1 730	736	-57,46%
LE ROBERT	PR Suez Panama	12 488	-	1 870	2 843	52,04%
LE ROBERT	PR Trou Terre	9 261	8 982	7 483	11 503	53,72%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	9 723	8 539	8 419	8 850	5,12%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	9 325	8 135	5 862	3 809	-35,02%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1 142	988	920	1 474	60,22%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	224	27	54	90	66,67%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1 873	2 334	1 286	2 968	130,79%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	4 432	19 423	4 418	5 706	29,15%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	4 745	8 228	10 585	7 162	-32,34%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	5 822	5 072	6 489	4 280	-34,04%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	991	941	1 593	1 633	2,51%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	16 113	10 697	20 761	8 807	-57,58%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	7 144	10 044	6 739	6 979	3,56%

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1 358	1 315	1 221	1 382	13,19%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	3 024	2 708	2 286	1 829	-19,99%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	21 624	36 629	31 541	27 826	-11,78%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	1 004	874	1 009	1 553	53,91%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	50 487	67 683	40 188	41 450	3,14%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	66 607	5 112	2 879	4 043	40,43%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	199	186	302	225	-25,50%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	4 732	5 203	8 773	8 674	-1,13%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	175	843	916	194	-78,82%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	823	1 072	1 104	1 122	1,63%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2 734	4 513	3 636	3 009	-17,24%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	14 735	15 006	13 687	14 795	8,10%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	283	292	9 673	6 419	-33,64%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	13 108	14 996	13 666	18 159	32,88%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	6 399	13 368	14 075	9 462	-32,77%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	781	1 431	1 339	1 345	0,45%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2 675	2 307	2 231	3 042	36,35%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	6 523	6 476	6 909	8 107	17,34%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	23 028	26 597	20 965	20 018	-4,52%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	9 758	5 525	8 807	3 158	-64,14%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	11 778	9 829	5 853	7 707	31,68%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	7 692	7 830	7 749	6 778	-12,53%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	10 138	12 674	7 157	2 720	-62,00%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	372	1 204	477	462	-3,14%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	34 556	26 498	20 443	30 719	50,27%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoyage	417	1 151	1 043	896	-14,09%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	10 787	13 632	11 864	8 852	-25,39%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1 711	2 133	1 505	1 548	2,86%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	28 707	23 993	19 344	27 642	42,90%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	6 266	6 122	9 334	13 374	43,28%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	1 679	1 990	3 630	5 258	44,85%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	5 936	3 702	1 963	1 910	-2,70%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	147 268	167 979	101 016	67 842	-32,84%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	4 277	5 680	4 735	5 033	6,29%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	151 189	19 401	21 951	19 885	-9,41%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	2 542	27 976	3 221	2 011	-37,57%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	-	-	3 266	3 994	22,29%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	9 369	13 940	7 529	9 511	26,32%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	6 419	5 473	5 475	4 401	-19,62%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	98 679	53 986	22 877	20 479	-10,48%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	2 238	3 440	11 517	6 957	-39,59%

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	4 500	11 711	5 267	3 008	-42,89%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	460	728	880	2 660	202,27%
SAINT- ESPRIT	PR Gueydon	669	3 042	2 528	2 891	14,36%
SAINT- ESPRIT	PR La Carreau	2 495	1 578	2 053	2 550	24,21%
SAINT- ESPRIT	PR Petit Fonds	16 336	-	-	-	!
SAINT- ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	960	13 008	12 949	11 116	-14,16%
SAINT- ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	18 549	9 850	12 631	12 370	-2,07%
SAINT- ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	5 627	1 588	1 792	1 823	1,73%
Total		1 719 506	1 617 670	1 274 364	1 239 324	-2,75%



- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement est détaillé dans le tableau suivant.

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DUCOS	PR Bétonord	4	2
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	4	2
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2	-
DUCOS	PR Ducos Chassaing 3	1	-
DUCOS	PR Ducos La Manche 4	1	-
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	2	3
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	5	1
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	3	-
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	4	3
DUCOS	PR Ducos Sérénité	4	1
DUCOS	PR Lagon de Florida	2	-
DUCOS	PR Prison	6	2
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	2	4
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	2	1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	2	1
LA TRINITÉ	PR Bobi	4	4
LA TRINITÉ	PR Bord de mer	2	-
LA TRINITÉ	PR Brésil	2	-
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	2	-
LA TRINITÉ	PR Cosmy	4	1
LA TRINITÉ	PR Epinette	3	-
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	4	1
LA TRINITÉ	PR Infirmière	1	-
LA TRINITÉ	PR Japon	2	1
LA TRINITÉ	PR La Crique	2	-
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	4	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	3	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	2	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	2	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2	-
LA TRINITÉ	PR Limol	1	-
LA TRINITÉ	PR Parking	1	-
LA TRINITÉ	PR Pont Bellune	2	1
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	2	-
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	2	1
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	3	-
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	4	2
LA TRINITÉ	PR Tartane VVF	4	1
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1	-

3 | Qualité du service

Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	4	-
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	2	1
LE DIAMANT	PR Dizac	4	4
LE DIAMANT	PR La Cherry	2	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	4	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	2	2
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	2	1
LE DIAMANT	PR Lucito	4	3
LE FRANÇOIS	PR Champion	1	-
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1	-
LE FRANÇOIS	PR Ecole de voile	1	-
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	4	-
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	4	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	2	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	4	2
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	2	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	4	2
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	6	4
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	2	-
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	1	-
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	1	-
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	1	-
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR Martienne	2	-
LE MARIN	PR Artimer	2	-
LE MARIN	PR Cimetière Principal	6	1
LE MARIN	PR Cité Scolaire	4	-
LE MARIN	PR Club Nautique	10	5
LE MARIN	PR Zone Portuaire	2	-
LE ROBERT	PR A	1	-
LE ROBERT	PR B (andré Berceau)	2	-
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1	-
LE ROBERT	PR Courbaril	4	1
LE ROBERT	PR E (Duchet)	4	3
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1	-
LE ROBERT	PR Gaschette	2	2
LE ROBERT	PR Gendarmerie	4	-
LE ROBERT	PR H (piscine municipale)	1	-
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	1	-
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	1	-
LE ROBERT	PR K (Piram Yves)	1	-
LE ROBERT	PR La Semair	4	4
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1	-
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	4	2
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	4	-
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	4	4

3 | Qualité du service

Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
LE ROBERT	PR Mansarde	4	1
LE ROBERT	PR Miramar	2	2
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	4	-
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	1	-
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	2	1
LE ROBERT	PR Pointe Royale	4	3
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1	-
LE ROBERT	PR Suez Panama	2	1
LE ROBERT	PR Trou Terre	4	2
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	1	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	3	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	4	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	3	-
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	3	-
LES TROIS-ILETS	PR Collège	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	2	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	2	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	2	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Marina	3	-
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	2	1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Rue Neuve	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	1	-
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	3	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	4	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Ibis	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Mimosas	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	4	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	4	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	4	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	3	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	4	2
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	4	-
SAINTE-ANNE	PR Bareto	4	8
SAINTE-ANNE	PR Beauregard	2	-
SAINTE-ANNE	PR Belfond	2	-
SAINTE-ANNE	PR Bourg	2	-
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	4	-
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	3	-

Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	4	-
SAINTE-LUCE	PR Désert Mabouya	3	-
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	4	-
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	4	-
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	4	-
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	4	-
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	4	-
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	4	-
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Amandiers	4	2
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	2	-
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	4	2
SAINTE-LUCE	PR VVF EDF	1	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	4	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	2	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	1	-
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	4	2
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	2	-
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fond	4	3
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	4	-
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	2	-
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	2	-
VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1	-
VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	2	-
VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	3	-
VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	2	-
VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de mer	2	-
VAUCLIN	PR Petite Ravine	4	-
VAUCLIN	PR Pointe Faula	4	2
Total		451	114

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
DUCOS	PR Bétonord	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Equipement électrique des postes de relèvement	01/10/2019
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Equipement électrique des postes de relèvement	01/10/2019
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Equipement électrique des postes de relèvement	27/09/2019
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Equipement électrique des postes de relèvement	01/10/2019

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Equipement électrique des postes de relèvement	01/10/2019
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Equipement électrique des postes de relèvement	01/10/2019
DUCOS	PR Lagon de Florida	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Equipement électrique des postes de relèvement	01/10/2019
DUCOS	PR Panorama	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Prison	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Equipement électrique des postes de relèvement	24/09/2019
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Bobi	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Brésil	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR Epinette	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Japon	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Crique	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Equipement électrique des postes de relèvement	12/09/2019
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Equipement électrique des postes de relèvement	09/09/2019
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR Dizac	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR La Cherry	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR Lucito	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Equipement électrique des postes de relèvement	22/08/2019
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE ROBERT	PR A	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Gaschette	Equipement électrique des postes de relèvement	13/09/2019
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Equipement électrique des postes de relèvement	13/09/2019
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Equipement électrique des postes de relèvement	11/10/2019

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR La Semair	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Equipe ment électrique des postes de relèvement	13/09/2019
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Mansarde	Equipe ment électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE ROBERT	PR Miramar	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Equipe ment électrique des postes de relèvement	13/09/2019
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Pontaléry	Equipe ment électrique des postes de relèvement	11/10/2019
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	06/09/2019
LE ROBERT	PR Suez Panama	Equipe ment électrique des postes de relèvement	13/09/2019
LE ROBERT	PR Trou Terre	Equipe ment électrique des postes de relèvement	13/09/2019
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Equipe ment électrique des postes de relèvement	24/09/2019
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Equipe ment électrique des postes de relèvement	24/09/2019
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Equipe ment électrique des postes de relèvement	24/09/2019
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Equipe ment électrique des postes de relèvement	26/08/2019

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement			
Commune	Site	Type de contrôle	Date intervention
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Equipement électrique des postes de relèvement	26/08/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Equipement électrique des postes de relèvement	04/09/2019

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Bétonord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	63
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	64
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	28
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	56
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	30
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	24
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	44
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	30
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	35
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	49
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	84
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	59
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	61
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	81
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	66
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	25
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	54
DUCOS	PR Panorama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
DUCOS	PR Panorama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
DUCOS	PR Panorama	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	74
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	57
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Prison	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	62
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	29
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	66
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (école)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (Restaurant)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (Restaurant)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	32
LA TRINITÉ	BY PASS Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LA TRINITÉ	BY PASS Tartane Bourg (avec GE)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	18
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	10
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	17
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	17
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	13
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	13
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	12
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	18
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	16
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	18
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	14
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	25
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	23
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LE DIAMANT	PR Dizac	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	12
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	12
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	24
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR Lucito	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	15
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	14
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	3
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	25
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	94
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	93
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	94

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	93
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	94
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	94
LE MARIN	PR 4 Chemins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	23
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	18
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	35
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE ROBERT	BY PASS Robert (Cheneau Escale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR A	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE ROBERT	PR A	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR A	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LE ROBERT	PR Courbaril	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	107
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Gaschette	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	123
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	93
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	71
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR La Semair	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	104
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	87
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Miramar	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	82
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	102
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	72
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	103
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	134
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	96
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour, Four à Chaux)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	70
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	72
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	101
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	18
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	108
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Braffine)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Fontaine) (proche Marché)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Restaurant Julot)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	13
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	58
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	22
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	27
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	28
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	24
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	21
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	14
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	20
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	20
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	11
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	26
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	18
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	29
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	25
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	16
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	32
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	15
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	18
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	24
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	23
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	21
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	23
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	17
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	24
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	14
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Centre Culturel (Rivière Salée)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	29
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Rue Alphonse Jean-Joseph (Rivière Salée) (proche Sécurité Sociale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
RIVIÈRE-SALÉE	BY PASS Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	32
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	32
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	60
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	68
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	47
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	50
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	26
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	51
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	29
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	59
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	34
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	55
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	15
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	62
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	37
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	63
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	8
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoage	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoage	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	32
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	18
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	16
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	17
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	1
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	2
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	17
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	6
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	10
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	7
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	5
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	4
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	22
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	22
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2019
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	56
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	66
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	18
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	58
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	53
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	76

3.1.5 La conformité du système de collecte

• L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

• LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

Dans le cadre du contrat, la SME assiste la collectivité dans l'établissement de ces autorisations de déversement ainsi que des conventions de déversement ci-afférentes.

Depuis le début du contrat en 2015, cinq propositions de conventions ont été transmises par le délégataire à la Collectivité. Ces propositions sont disponibles au niveau de l'outil TSMS (Tout sur Mon Service).

Le tableau ci-dessous précise les établissements raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont fait l'objet d'une proposition de convention et qui sont en attente du retour de la collectivité pour signature définitive :

Autorisations et Conventions de déversement			
Année	Commune	Etablissement	Activité
2015	DUCOS	TERRAVIVA	Usine de compostage
2015	LE MARIN	MARINA	Evacuation des eaux grises
2015	DUCOS	PRISON	Centre Pénitentiaire
2016	DUCOS	ETS LE MAGNE	Blanchisserie

Seule la convention de déversement proposé pour le centre hospitalier du Saint Esprit a été signée. En revanche, l'arrêté d'autorisation, document obligatoire, n'a pas été signé par le président de l'Espace Sud.

De plus, la liste des établissements industriels prioritaires (20 établissements) a été actualisée dans le cadre des réunions de travail relatives au contrat des milieux en présence des 3 EPCI (CACEM, CAESM et CAP NORD) : voir liste en annexe.

A ce jour cette liste n'ayant pas été validée par la gouvernance des deux collectivités (CAP NORD et CAESM), les diagnostics de ces raccordements non domestiques prioritaires ont été suspendus par le délégataire.

• LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2018	2019	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	55	34	- 38,2%

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat

Les schémas des stations d'épurations sont disponibles en annexe 1

3.2.2 Le fonctionnement hydraulique

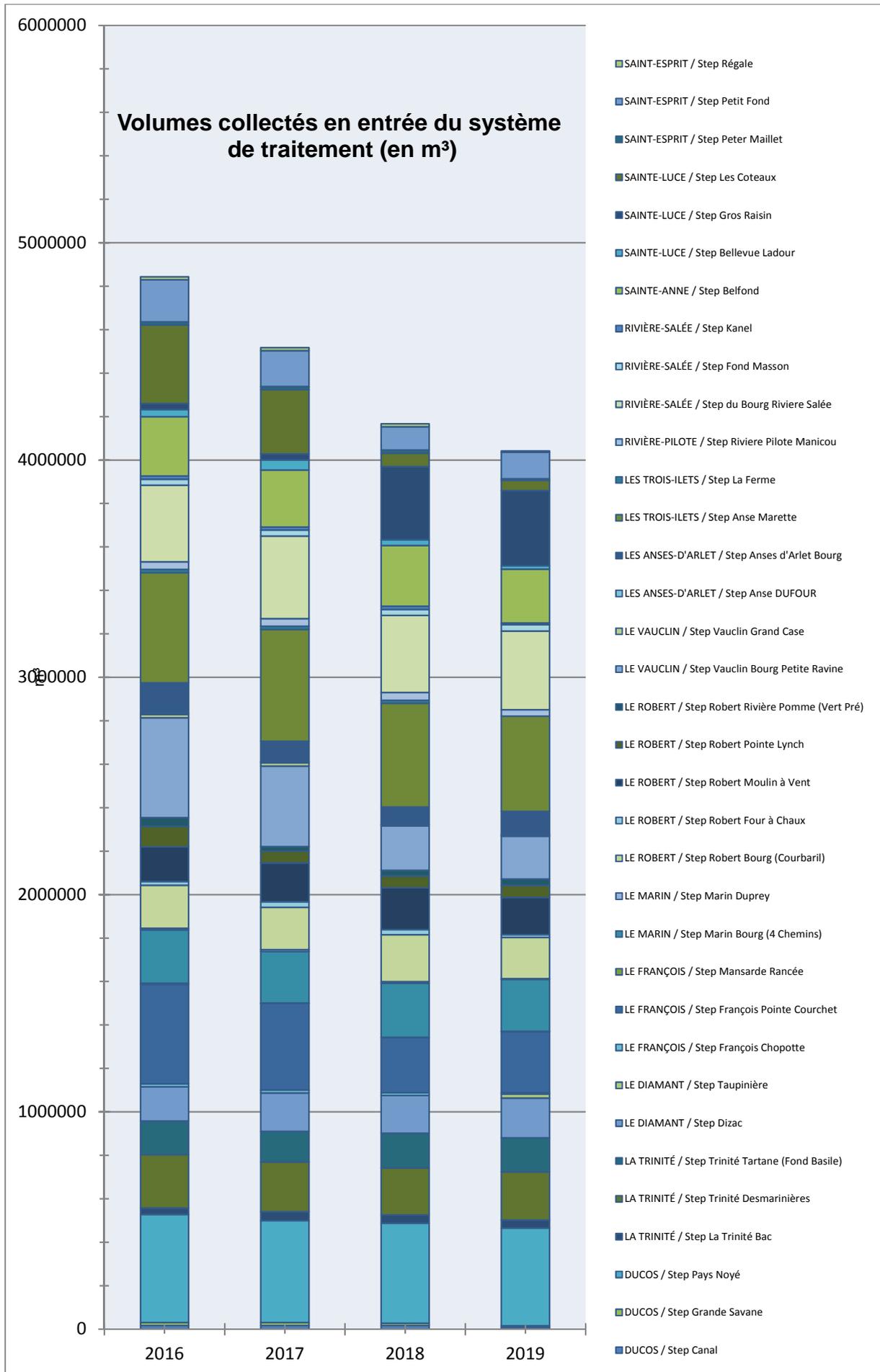
- LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	16 425	16 425	16 425	9 125	- 44,4%
DUCOS	Step Grande Savane	13 688	13 688	10 950	6 205	- 43,3%
DUCOS	Step Pays Noyé	497 949	469 799	460 408	450 504	- 2,2%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	29 632	41 024	37 777	36 500	- 3,4%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	245 355	228 210	216 798	221 384,5	2,1%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	155 162	141 477	159 728	156 803	- 1,8%
LE DIAMANT	Step Dizac	157 653	176 797	172 951	183 017	5,8%
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	-	-	18 432,5	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	13 688	13 688	13 505	6 205	- 54,1%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	457 299	397 358	253 868	280 694,6	10,6%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	5 136	2 757	1 186	2 190	84,7%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	245 667	236 974	248 029	238 559,5	- 3,8%

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 756	8 213	8 212	4 015	- 51,1%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	197 215	195 215	215 984	189 160,7	- 12,4%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	17 045	24 974	22 461	12 349,2	- 45,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	160 094	178 649	192 767	171 697,3	- 10,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	94 685	54 750	54 750	54 750	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	39 712	20 603	26 340	30 411,5	15,5%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	460 111	371 273	204 361	196 819	- 3,7%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	14 600	14 600	3 212	3 285	2,3%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	7 412	5 343	4 288	6 387,5	49,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	137 888	94 084	79 293	104 062	31,2%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	507 512	514 132	476 792	438 842	- 8,0%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	14 600	14 600	14 600	14 600	- 100,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	35 588	35 588	35 587	29 200	- 17,9%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	352 289	379 686	354 684	362 427,6	2,2%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	27 375	27 375	27 375	29 200	6,7%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	14 600	14 600	14 600	7 300	- 50,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	273 110	262 414	279 369	247 853	- 11,3%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	33 215	46 343	27 375	16 425	- 40,0%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	27 375	27 375	336 657	345 887,7	2,7%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	361 394	295 343	60 978	46 361,5	- 24,0%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	14 600	14 600	14 600	7 300	- 50,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	193 601	165 431	107 130	121 946	13,8%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	13 688	13 688	13 687	6 935	- 49,3%
Total		4 843 119	4 517 076	4 166 727	4 042 235,1	- 3,0%

En italique : Calcul fait sur la base de la capacité nominal de la station



- LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumés déversés en tête de station (en m ³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	-	-	-	0	0,0%
DUCOS	Step Grande Savane	-	-	-	0	0,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	-	-	-	0	0,0%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	-	-	-	0	0,0%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	-	-	-	0	0,0%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	-	-	-	0	0,0%
LE DIAMANT	Step Dizac	-	-	-	253	0,0%
LE DIAMANT	Step O'Mullane	-	-	-	0	0,0%
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	-	-	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	-	-	-	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	-	-	-	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	-	-	-	0	0,0%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	-	-	-	0	0,0%
LE MARIN	Step Marin Duprey	-	-	-	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	-	-	-	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	-	-	-	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	-	-	-	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	-	-	-	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	-	-	-	0	0,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	-	-	-	0	0,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	-	-	-	0	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	-	-	0	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	-	-	-	0	0,0%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	-	-	-	0	0,0%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	-	-	-	0	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	-	-	-	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	-	-	-	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	-	-	-	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	-	-	-	0	0,0%

Volumés déversés en tête de station (en m ³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	Step Belfond	-	-	-	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	-	-	-	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	-	-	-	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	-	-	-	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	-	-	-	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	-	-	-	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	-	-	-	0	0,0%
Total		-	-	-	253	0,0%

- **LES VOLUMES BY-PASSES SUR LA STATION D'EPURATION (A5)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes by-passés sur la station d'épuration.

Volumes by-passés (en m³)			
Commune	Site	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	0	0,0%
DUCOS	Step Grande Savane	0	0,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	0	0,0%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	0	0,0%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	0	0,0%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	0	0,0%
LE DIAMANT	Step Dizac	435	0,0%
LE DIAMANT	Step O'Mullane	0	0,0%
LE DIAMANT	Step Taupinière	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	0	0,0%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	0	0,0%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	0	0,0%
LE MARIN	Step Marin Duprey	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	0	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	0	0,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	0	0,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	0	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	0	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	0	0,0%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	0	0,0%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	0	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	0	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	0	0,0%

Volumes by-passés (en m³)			
Commune	Site	2019	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	Step Belfond	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	0	0,0%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	0	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	0	0,0%
Total		435	0,0%

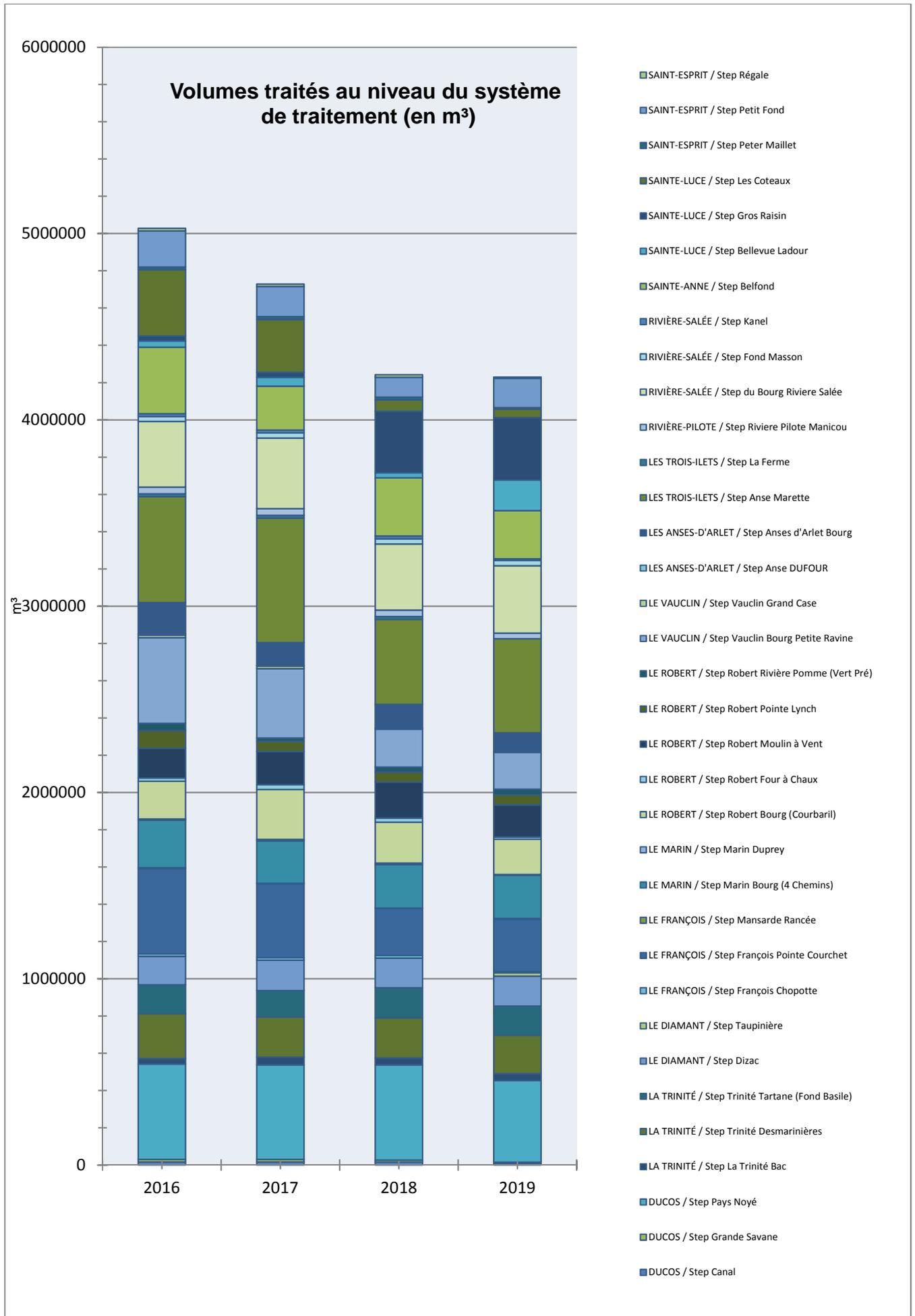
- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	16 425	16 425	16 425	9 125	- 44,4%
DUCOS	Step Grande Savane	13 688	13 688	10 950	6 205	- 43,3%
DUCOS	Step Pays Noyé	511 763	508 138	509 804	438 575	- 14,0%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	29 632	41 024	37 777	36 500	- 3,4%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	241 017	215 877	216 342	206 574	- 4,5%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	155 162	141 477	159 728	156 803	- 1,8%
LE DIAMANT	Step Dizac	152 472	162 644	159 952	160 014	0,0%
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	-	-	18 615	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	13 688	13 688	13 505	6 205	- 54,1%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	457 299	397 358	253 868	280 574	10,5%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	5 647	1 556	913	4 453	388,0%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	253 675	228 136	233 856	231 874	- 0,8%
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 756	8 213	8 212	4 015	- 51,1%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	201 563	267 799	218 521	189 021	- 13,5%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	17 045	24 974	22 461	12 349	- 45,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	160 094	178 649	192 767	171 697	- 10,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	94 685	54 750	54 750	54 750	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	38 789	18 344	26 070	30 411	16,7%

Volumes traités (en m ³)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	460 111	371 273	203 743	196 819	- 3,4%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	14 600	14 600	3 212	2 555	- 20,5%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	7 007	4 866	4 258	7 652	79,7%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	167 149	120 592	125 316	95 702	- 23,6%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	569 312	668 900	456 664	504 965	10,6%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	<i>14 600</i>	<i>14 600</i>	<i>14 600</i>	<i>14 600</i>	- 100,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	35 588	35 588	35 587	29 200	- 17,9%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	352 289	379 686	354 715	362 428	2,2%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	27 375	27 375	27 375	29 200	6,7%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	14 600	14 600	14 600	7 300	- 50,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	356 869	236 629	313 068	259 241	- 17,2%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	33 215	46 343	27 375	34 225	499,9%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	27 375	27 375	329 719	335 080	1,6%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	355 455	283 963	60 978	46 361	- 24,0%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	14 600	14 600	14 600	7 300	- 50,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	193 601	161 988	107 130	156 554	46,1%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	13 688	13 688	13 687	6 935	- 49,3%
Total		5 027 834	4 729 406	4 242 528	4 229 278	- 0,3%

En italique : Calcul fait sur la base de la capacité nominal de la station



3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

• LES CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)					
Step Anse DUFOUR	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	-	3,5	3,2	5,7	78,13%
DCO	-	7,1	7,6	10,9	43,42%
MeS	-	3,1	4,7	6,3	34,04%
NG	-	1,1	1,1	1,5	36,36%
Pt	-	0,1	0,1	0,2	100,00%

Step Anse Marette	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	440,3	358,5	389,5	435,1	11,71%
DCO	875,4	836	787,8	714,2	-9,34%
MeS	541,9	505,3	475,1	387,6	-18,42%

Step Anses d'Arlet Bourg	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	119,2	79,6	70,7	98	38,61%
DCO	253,5	159,6	152	155,6	2,37%
MeS	116	60,1	53,4	68,2	27,72%
NTK	32,9	26,8	23	24,5	6,52%

Step Belfond	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	126,1	151	190,5	171,7	-9,87%
DCO	273,8	290,3	401,2	308,1	-23,21%
MeS	129,3	131,4	225,3	137,9	-38,79%
NTK	33,1	41,1	46,5	43,9	-5,59%

Step Bellevue Ladour	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	25,5	10,5	37,5	6,8	-81,87%
DCO	37,2	22,1	77,8	13,5	-82,65%
MeS	31,4	13,2	20,3	5	-75,37%

3 | Qualité du service

Step Canal	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	0,5	2,3	3,2	0,4	-87,50%
DCO	1,4	4,2	7,2	7	-2,78%
MeS	2,3	1,3	5,9	0,5	-91,53%

Step Dizac	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	129	157,7	163	205,3	25,95%
DCO	263,1	335,1	304,4	351,4	15,44%
MeS	129,5	185,5	141	155,1	10,00%
NG	31,2	37,2	35,6	39,7	11,52%
NTK	31	36,8	35,3	39,4	11,61%
Pt	3,4	3,9	3,9	3,7	-5,13%

Step du Bourg Riviere Salée	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	333,5	302,6	272,1	266,7	-1,98%
DCO	670	628,2	552,7	490,9	-11,18%
MeS	340,9	362	319,6	288,5	-9,73%

Step Fond Masson	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	56,3	54	97,5	56	-42,56%
DCO	97,9	107,5	234,4	77,1	-67,11%
MeS	46,7	45,5	75	33,3	-55,60%

Step François Chopotte	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	1,9	0,3	1,1	5,1	363,64%
DCO	4,2	1,7	14,8	6,3	-57,43%
MeS	5,3	0,4	8,1	5,6	-30,86%

Step François Pointe Courchet	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	276	304,6	221,7	240,4	8,43%
DCO	606,6	624	445,5	399,5	-10,33%
MeS	276,8	272	208,7	211,5	1,34%
NTK	69	77,3	56,5	45,8	-18,94%

Step Grande Savane	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	14,3	18	18	11,2	-37,78%
DCO	26,1	31,5	40	23,1	-42,25%
MeS	7,1	9,2	16,8	8,6	-48,81%

3 | Qualité du service

Step Gros Raisin	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	257	190	267,2	276,4	3,44%
DCO	693	449	561,2	488,3	-12,99%
MeS	496,3	264,1	362	292,1	-19,31%
NG	78,5	56	64,1	60,4	-5,77%
NTK	74,6	48,3	61,1	56,5	-7,53%
Pt	11,6	5,1	6,7	6,1	-8,96%

Step Kanel	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	12	16	38	8,8	-76,84%
DCO	26	21,1	56	11,8	-78,93%
MeS	13,8	9,7	30,8	6,5	-78,90%

Step La Ferme	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	7,6	16	22,4	-	
DCO	14,8	24,3	41,1	-	
MeS	8	11,1	26,2	-	

Step La Trinité Bac	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	8,3	7,7	25,8	7	-72,87%
DCO	19,8	16	59,9	13,9	-76,79%
MeS	10,7	8,7	17,3	3,9	-77,46%

Step Les Coteaux	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	27,4	24,4	30,9	57	84,47%
DCO	54,8	54,5	62,2	86,1	38,42%
MeS	20,4	16,5	14,6	41,6	184,93%

Step Mansarde Rancée	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	0,2	0,4	0,5	1,8	260,00%
DCO	1,1	1,2	1,6	3,2	100,00%
MeS	0,4	0,6	0,8	1,4	75,00%
NTK	0,1	0,2	0,3	0,5	66,67%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	211,2	161,5	179,1	212,9	18,87%
DCO	437,6	407	380,3	387,3	1,84%
MeS	359,6	212,6	205,7	183,3	-10,89%
NG	42,6	53,3	51,7	47,4	-8,32%
NTK	41,6	48,2	47,8	45,9	-3,97%
Pt	4,6	4,8	4,5	4,7	4,44%

3 | Qualité du service

Step Marin Duprey	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	5,4	11,3	6,8	7,5	10,29%
DCO	12,8	20,4	14	12,6	-10,00%
MeS	5,6	4	5,5	5	-9,09%

Step O'Mullane	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	-	24,5	
DCO	-	-	-	56,5	
MeS	-	-	-	17,5	

Step Pays Noyé	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	509,5	639,3	568,3	618,5	8,83%
DCO	1 046,40	1 350,30	1 137,10	984,1	-13,46%
MeS	602,1	792,6	681	509,8	-25,14%

Step Peter Maillet	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	19,2	14,4	25,6	13,2	-48,44%
DCO	34,7	23,9	45,7	25,2	-44,86%
MeS	6,9	6,8	17,3	11	-36,42%

Step Petit Fond	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	130,8	99,6	99,6	114,2	14,66%
DCO	248,9	213,8	213,8	167	-21,89%
MeS	130,6	109,7	109,7	77	-29,81%

Step Régale	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	24,4	15	13,5	11	-18,52%
DCO	60,3	31,7	27,1	29	7,01%
MeS	50,6	10,8	13	24,4	87,69%

Step Riviere Pilote Manicou	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	15,6	56,6	74,1	34,4	-53,58%
DCO	44,5	129,5	121	64,5	-46,69%
MeS	25,2	40,3	47,3	17,6	-62,79%

Step Robert Bourg (Courbaril)	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	118,5	181,6	138,9	147,5	6,19%
DCO	286,5	441,1	317,7	245,1	-22,85%
MeS	225,1	306,8	161,4	120,1	-25,59%

Step Robert Four à Chaux	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)

3 | Qualité du service

DBO5	6,1	7,5	11,5	9	-21,74%
DCO	14,5	16	25,9	17	-34,36%
MeS	8,2	9,4	15,4	12,3	-20,13%

Step Robert Moulin à Vent	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	184,1	157,5	192,3	172,5	-10,30%
DCO	435,7	367,9	373,7	388,6	3,99%
MeS	258,8	234,9	182,1	180,7	-0,77%

Step Robert Pointe Lynch	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	44,5	57	53,3	45	-15,57%
DCO	107,7	106,5	95	73	-23,16%
MeS	59,5	32,6	26,2	30,9	17,94%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	40,6	46,5	38,4	38,8	1,04%
DCO	87,8	89,4	71,7	59	-17,71%
MeS	42,8	36,5	27,2	22,1	-18,75%
NG	6,6	6,1	7	6,7	-4,29%
Pt	0,7	0,8	0,7	0,7	0,00%

Step Taupinière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	-	33,5	
DCO	-	-	-	56,3	
MeS	-	-	-	25,1	
NTK	-	-	-	6,9	

Step Trinité Desmarinières	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	144,2	116,8	123,8	193,7	56,46%
DCO	301,3	245,9	265,5	317	19,40%
MeS	133,8	106,5	133,7	126,6	-5,31%
NG	37,8	39,2	31,7	36,8	16,09%
NTK	37,5	34,1	31,1	36,3	16,72%
Pt	4,1	3,4	3,2	3,3	3,12%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	55,8	70,3	52,4	54,7	4,39%
DCO	117,7	158,3	124	93,6	-24,52%
MeS	64,9	82	76,2	53	-30,45%
NTK	19,2	24,7	17,3	14,6	-15,61%
Pt	1,9	2,4	1,9	1,7	-10,53%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	219,6	222	271,8	190,9	-29,76%
DCO	496	469,5	604,9	316,8	-47,63%
MeS	234	217,8	289,3	238,5	-17,56%
NTK	64,7	58,5	65,9	37,9	-42,49%
Pt	6,9	6,2	6,2	4,2	-32,26%

Step Vauclin Grand Case	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	6	24,8	5,7	7,7	35,09%
DCO	13,7	49,7	15,6	12,2	-21,79%
MeS	7,4	18,4	9,7	2,5	-74,23%

- LES RENDEMENTS EPURATOIRES**

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

Site	Année	Conformité Installation	Paramètres	Rendement moyen (%)
<u>72670 Step Canal</u>	2019	Oui	DBO5	71,43
			DCO	95,35
			MeS	78
<u>72669 Step Grande Savane</u>	2019	Oui	DBO5	96,67
			DCO	93,32
			MeS	92,67
<u>72671 Step Pays Nové</u>	2019	Oui	DBO5	98,64
			DCO	94,99
			MeS	97,38
			Zinc (µg/l)	
<u>72681 Step La Trinité Bac</u>	2019	Oui	DBO5	88,57
			DCO	89,4
			MeS	80,24
<u>72679 Step Trinité Desmarinières</u>	2019	Oui	DBO5	98,27
			DCO	93,48
			MeS	95,48
			NG	86,85
			NTK	90,39
			Pt	56,21
<u>72680 Step Trinité Tartane (Fond Basile)</u>	2019	Oui	DBO5	98,33
			DCO	83,02

3 | Qualité du service

Site	Année	Conformité Installation	Paramètres	Rendement moyen (%)
			MeS	93,33
			NTK	97,28
			Pt	24,14
<u>72665 Step Dizac</u>	2019	Non	DBO5	99,33
			DCO	97,09
			MeS	98,8
			NG	96,76
			NTK	97,98
			Pt	81,58
			DBO5	94,69
			DCO	90,17
<u>72666 Step O'Mullane</u>	2019	Oui	MeS	85,25
			DBO5	99,32
			DCO	96,41
<u>72668 Step Taupinière</u>	2019	Non	E Coli (NPP)	
			Entérocoque (NPP)	
			MeS	99,3
			NTK	98,71
			DBO5	98,33
			DCO	78,56
<u>72687 Step François Chopotte</u>	2019	Oui	MeS	96,51
			DBO5	98,81
			DCO	95,17
<u>72688 Step François Pointe Courchet</u>	2019	Oui	MeS	98,71
			NTK	96,55
			DBO5	98,57
			DCO	84,54
<u>86012 Step Mansarde Rancée</u>	2019	Non	E Coli	
			E Coli (NPP/100ml)	
			Entérocoque	
			Entérocoques (NPP/100ml)	
			MeS	94,18
			NTK	95,5
			DBO5	98,81
			DCO	95,62
<u>72691 Step Marin Bourq (4 Chemins)</u>	2019	Non	E Coli	
			E Coli (NPP/100ml)	
			MeS	98,39
			NG	93,33
			NTK	95,99
			Pt	67,41
			Zinc (µg/l)	
			DBO5	98,53
DCO	93,1			
<u>72692 Step Marin Duprey</u>	2019	Oui	MeS	97,05
			DBO5	88,1
			DCO	80,3
<u>72686 Step Robert Bourq (Courbaril)</u>	2019	Non	MeS	82,74
			DBO5	96,2
			DCO	92,78

3 | Qualité du service

Site	Année	Conformité Installation	Paramètres	Rendement moyen (%)
<u>72684 Step Robert Four à Chaux</u>	2019	Oui	MeS	97,29
			DBO5	97,72
			DCO	94,11
<u>72683 Step Robert Moulin à Vent</u>	2019	Oui	MeS	96,76
			DBO5	93
			DCO	88,48
<u>72685 Step Robert Pointe Lynch</u>	2019	Oui	MeS	75,77
			DBO5	98,59
			DCO	93,4
<u>72682 Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</u>	2019	Non	MeS	95,31
			NG	59,52
			NTK	
			Pt	8,54
			DBO5	98,24
<u>72778 Step Vauclin Bourg Petite Ravine</u>	2019	Oui	MeS	98,18
			NTK	80,97
			Pt	38,48
			DBO5	96,34
			DCO	88,97
<u>72779 Step Vauclin Grand Case</u>	2019	Non	MeS	67,56
			DBO5	98,88
			DCO	93,45
<u>86014 Step Anse DUFOUR</u>	2019	Non	E Coli	
			E Coli (NPP/100ml)	
			Entérocoques (NPP/100ml)	
			MeS	98,85
			NG	64,04
			Pt	23,47
			DBO5	92,13
DCO	79,63			
<u>72662 Step Anses d'Arlet Bourg</u>	2019	Non	E Coli	
			MeS	78,96
			NTK	61,88
			Strepto	
			DBO5	98,27
<u>72673 Step Anse Marette</u>	2019	Oui	DCO	93,54
			MeS	97,69
			DBO5	
<u>72674 Step La Ferme</u>	2019	Non	MeS	
			DBO5	92,56
			DCO	90,07
<u>72700 Step Riviere Pilote Manicou</u>	2019	Oui	MeS	92,09
			DBO5	97,69
			DCO	92,4
<u>72656 Step du Bourg Riviere Salée</u>	2019	Oui	MeS	96,06
			DBO5	
			DCO	
	2019	Oui	MeS	

3 | Qualité du service

Site	Année	Conformité Installation	Paramètres	Rendement moyen (%)
<u>72672 Step Fond Masson</u>			DBO5	90,45
			DCO	75,9
<u>72675 Step Kanel</u>	2019	Oui	MeS	76,54
			DBO5	98,07
			DCO	91,54
<u>72693 Step Belfond</u>	2019	Oui	MeS	95,45
			NTK	94,44
			DBO5	98
			DCO	69,82
<u>72780 Step Bellevue Ladour</u>	2019	Oui	MeS	91,22
			DBO5	98,7
			DCO	95,52
<u>72776 Step Gros Raisin</u>	2019	Non	E Coli	
			E Coli (NPP/100ml)	
			MeS	98,85
			NG	92,14
			NTK	95,62
			Pt	50,81
			DBO5	91,54
DCO	85,06			
<u>72777 Step Les Coteaux</u>	2019	Oui	MeS	88,02
			DBO5	96,97
			DCO	96,37
<u>72678 Step Peter Maillet</u>	2019	Oui	MeS	98,91
			DBO5	96,79
			DCO	66,56
<u>72677 Step Petit Fond</u>	2019	Oui	MeS	96,76
			DBO5	98,62
			DCO	94,89
<u>72676 Step Régale</u>	2019	Oui	MeS	99,69

- LES APPORTS EXTERIEURS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs		
Step Robert Bourg (Courbaril)	Nature	2019
S5 - Apport extérieur boue	MS boues (kg)	2 000
S5 - Apport extérieur boue	Production (m³/an)	100

Step Trinité Desmarinières	Nature	2019
S7 - Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m³)	3

- LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs							
Step Anse Marette	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	1 350	465	-	780	0,0%

Step Anses d'Arlet Bourg	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	250	-	80	175	118,8%

Step Belfond	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	500	870	75	522	596,0%

Step Dizac	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlorure ferrique	Kg	-	-	-	8 565	0,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	-	-	-	1 250	0,0%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	250	-	305	305	0,0%

Step François Pointe Courchet	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	500	-	0	475	0,0%

3 | Qualité du service

Step Gros Raisin	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Acide citrique	Kg	-	-	-	3 600	0,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Hypochlorite de sodium	Kg	-	-	-	3 540	0,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	875	60	923	1 963	112,7%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlore	Kg	-	-	-	1 180	0,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Hypochlorite de sodium	Kg	-	-	-	4 770	0,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	1 800	900	900	3 593	299,2%

Step Pays Noyé	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	750	644	808	746	- 7,7%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	300	-	-	808	0,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	250	-	-	-	0,0%

Step Trinité Desmarinières	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	400	83	150	200	33,3%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Unité	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	750	425	150	450	200,0%

• LA FILIERE BOUE

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues							
Step Anse Marette	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	235 680	368 270	185 280	551 840	197,80%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	42 785,84	72 792,83	28 395,60	108 173,26	281,00%

3 | Qualité du service

Step Anses d'Arlet Bourg	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	57 260	33 800	54 100	93 620	73,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	7 994,20	4 502,50	7 302,50	15 167,66	107,70%

Step Belfond	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	66 920	278 310	117 220	151 620	29,30%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	8 541	20 039,10	16 218,52	33 525,40	106,70%

Step Dizac	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	97 160	183 420	125 895	209 830	66,70%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	18 444,20	36 105,52	24 355,93	41 371,88	69,90%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	228 880	238 300	383 400	212 290	-44,60%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	18 604,10	33 540,90	52 909,50	33 272	-37,10%

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	78 460	93 180	-	225 020	0,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	11 614,60	13 405,20	-	32 236,75	0,00%

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	243 220	78 180	122 790	256 980	109,30%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	34 431,04	15 636	28 585,60	62 664,10	119,20%

Step La Trinité Bac	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	11 180	12 760	17 800	8 500	-52,20%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 118	612	-	2 260	0,00%

Step Les Coteaux	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	60 020	76 180	77 480	75 340	-2,80%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	0	7 618	2 721,60	24 985,76	818,10%

3 | Qualité du service

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	176 520	122 130	100 660	207 620	106,30%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	35 269,50	24 021,75	20 701,90	43 330,42	109,30%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	574 100	629 790	608 320	591 130	-2,80%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	89 722,19	97 466,70	93 905,38	91 884,84	-2,20%

Step Petit Fond	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	5 940	-	-	1 000	0,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 069,20	-	-	-	0,00%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	36 860	19 220	43 440	21 500	-50,50%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	9 013,20	2 027,30	11 782,81	4 334,80	-63,20%

Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	39 920	37 840	38 560	50 160	30,10%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	9 102,40	3 327,60	10 985,46	10 523	-4,20%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	219 840	203 690	206 960	196 640	-5,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	31 823,80	29 127,80	27 909,34	21 497,68	-23,00%

Step Robert Pointe Lynch	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	15 000	26 780	19 720	16 460	-16,50%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	4 046	-	4 466,80	3 460,48	-22,50%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	STEP	-	-	-	2 000	0,00%

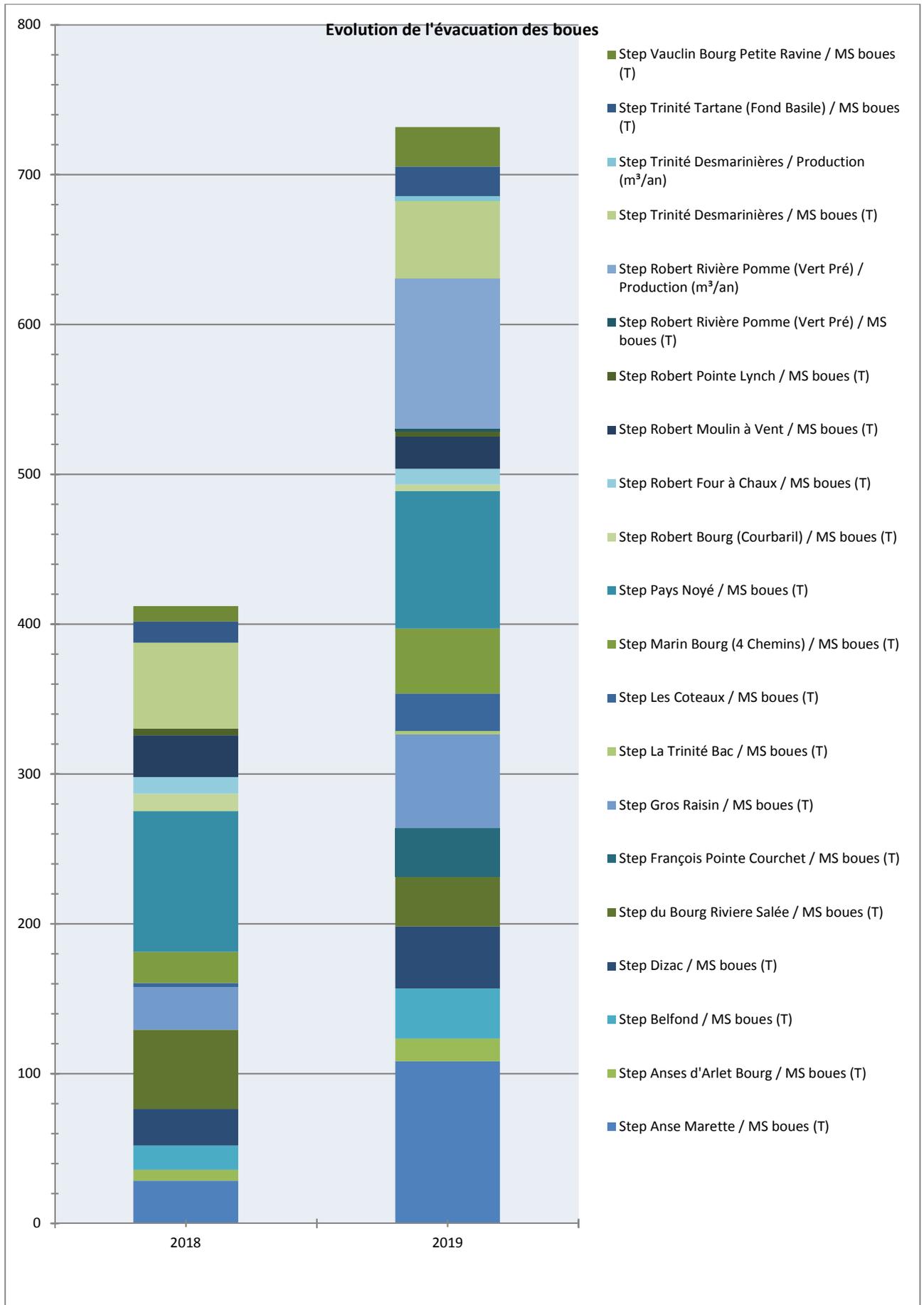
3 | Qualité du service

S17 - Boues évacuées sans traitement	Production (m³/an)	STEP	-	-	-	100	0,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	16 380	15 820	-	0	0,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	2 338,40	2 146	-	-	0,00%

Step Trinité Desmarinières	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	578 030	494 140	398 440	358 287	-10,10%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	73 903,40	73 521,50	57 388,70	51 921,40	-9,50%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Compostage produit	-	-	-	3	0,00%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	50 920	107 840	49 060	50 560	3,10%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	14 488,40	-	14 032,20	19 742,78	40,70%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	168 940	195 540	62 480	188 090	201,00%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	29 447,50	33 684,80	10 330,80	26 428,58	155,80%



3 | Qualité du service

L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

EX-SICSM EU	2019	Arsenic	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercure	Nickel	Plomb	Zinc	Ch+Cu+Ni+Zn	Cobalt	Molybdène	Benzo (a) pyrène	Benzo (b) fluoranthène	Fluoranthène	7 PCB	Siccité
STEU	Date	18	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000			1,5	2,5	4	0,8	%
Pays Noyé	28/06/2019		0,71	15,60	201	1,00	14,10	11,20	573	804	3,00	4,30	0,042	0,042	0,145	0,06	15,6
Pays noyé	26/11/2019		0,73	16,30	223	0,72	15,20	13,00	586	841	4,60	4,70	0,042	0,042	0,042	0,06	14,6
	02/12/2019		0,80	28,70	251	0,69	21,30	17,30	733	1034	6,10	5,10	0,042	0,042	0,056	0,09	17,3
Dizac	13/06/2019		0,91	25,70	240	1,00	21,40	15,30	756	1043	4,70	3,60	0,042	0,042	0,052	0,06	19,6
Pointe Courchet	29/11/2019		0,91	20,90	228	0,86	18,40	23,30	752	1019	10,60	4,80	0,042	0,042	0,069	0,06	13,9
Pointe Courchet	12/06/2019		1,40	22,90	255	1,40	19,90	22,30	822	1120	9,60	5,40	0,042	0,042	0,076	0,06	13,8
Pointe Lynch	30/10/2019		0,37	9,50	116	0,25	10,70	11,70	591	727	8,50	1,90	0,041	0,041	0,041	0,06	20,9
Moulin à vent	13/06/2019		0,73	14,70	130	0,95	11,90	8,30	567	724	2,20	4,20	0,042	0,042	0,134	0,06	10,4
Moulin à vent	26/11/2019		0,66	13,60	128	1,10	14,10	9,10	570	726	3,70	4,10	0,042	0,042	0,044	0,06	10,0
Petite Ravine	29/11/2019		0,58	16,80	196	0,38	16,60	22,20	592	821	6,60	3,70	0,042	0,042	0,079	0,06	14,6
Bourg	08/08/2019		1,80	36,40	264	1,30	22,40	31,70	1070	1393	4,00	3,60	0,043	0,043	0,092	0,06	15,7
Bourg	26/11/2019		1,60	31,50	241	1,10	21,30	29,00	992	1286	4,00	3,00	0,041	0,041	0,047	0,06	17,6
	27/06/2019		0,89	28,40	219	1,10	23,20	17,60	555	826	6,30	5,00	0,043	0,046	0,077	0,06	21,0
Bourg	12/06/2019		0,91	29,90	189	0,82	17,40	11,30	571	807	8,90	3,90	0,042	0,042	0,060	0,06	13,0
Les Coteaux	12/06/2019		1,00	47,90	151	0,23	27,50	4,40	313	539	15,10	2,20	0,041	0,041	0,041	0,06	36,4
Desmarinieres	16/09/2019		0,87	22,10	147	1,70	18,70	16,70	660	848	4,80	4,80	0,042	0,042	0,067	0,06	15,5
Tartane	09/07/2019		0,54	27,90	136	0,33	16,70	11,50	497	678	11,40	2,70	0,042	0,042	0,052	0,06	44,1
Anse Murette	09/07/2019		1,20	19,90	291	1,70	17,10	17,50	853	1181	3,80	5,60	0,042	0,042	0,071	0,06	19,5
Pte Ravine	08/08/2019		0,76	21,70	212	0,51	19,50	18,60	641	894	5,70	4,00	0,043	0,043	0,080	0,06	14,7
Moyenne			0,91	23,71	200,95	0,90	18,28	16,42	668,11	911,04	6,51	4,03	0,04	0,04	0,07	0,06	
			9%	2%	20%	9%	9%	2%	22%	23%			3%	2%	2%	7%	
Maxi			1,80	47,90	291,00	1,70	27,50	31,70	1 070	1 392,80	15,10	5,60	0,04	0,05	0,15	0,09	
			18%	5%	29%	17%	14%	4%	36%	35%			3%	2%	4%	11%	

3 | Qualité du service

		% par rapport aux valeurs seuil														
		Arsenic	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercure	Nickel	Plomb	Zinc	Ch+Cu+Ni+Zn	Cobalt	Molybdène	Benzo (a) pyrène	Benzo (b) fluoranthène	Fluoranthène	7 PCB
STEU	Date	18	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000			1,5	2,5	4	0,8
Pays Noyé	28/06/2019		7%	2%	20%	10%	7%	1%	19%	20%			3%	2%	4%	7%
Pays noyé	26/11/2019		7%	2%	22%	7%	8%	2%	20%	21%			3%	2%	1%	7%
	02/12/2019		8%	3%	25%	7%	11%	2%	24%	26%			3%	2%	1%	11%
Dizac	13/06/2019		9%	3%	24%	10%	11%	2%	25%	26%			3%	2%	1%	7%
Pointe Courchet	29/11/2019		9%	2%	23%	9%	9%	3%	25%	25%			3%	2%	2%	7%
Pointe Courchet	12/06/2019		14%	2%	26%	14%	10%	3%	27%	28%			3%	2%	2%	7%
Pointe Lynch	30/10/2019		4%	1%	12%	3%	5%	1%	20%	18%			3%	2%	1%	7%
Moulin à vent	13/06/2019		7%	1%	13%	10%	6%	1%	19%	18%			3%	2%	3%	7%
Moulin à vent	26/11/2019		7%	1%	13%	11%	7%	1%	19%	18%			3%	2%	1%	7%
Petite Ravine	29/11/2019		6%	2%	20%	4%	8%	3%	20%	21%			3%	2%	2%	8%
Bourg	08/08/2019		18%	4%	26%	13%	11%	4%	36%	35%			3%	2%	2%	8%
Bourg	26/11/2019		16%	3%	24%	11%	11%	4%	33%	32%			3%	2%	1%	7%
	27/06/2019		9%	3%	22%	11%	12%	2%	19%	21%			3%	2%	2%	8%
Bourg	12/06/2019		9%	3%	19%	8%	9%	1%	19%	20%			3%	2%	2%	7%

Coûts de référence applicables à la filière de traitement des boues

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2014.

Filière n°	Transport Tonne/km	Location Benne/mois	Traitement Tonne
1	125 €	150 €	106 €
2	125 €	160 € par benne	102 €
3	Compris dans la filière n° 1		
4	150 € les 5 m3 +800 € pour ramassage		102 €

Les tarifs H.T. appliqués par TERRAVIVA ont été en 2019 :

- Siccité inférieure à 12 % 111,66 €
- Siccité entre 12 et 18 % 108,57 €
- Siccité entre 18 et 20 % 106,52 €
- Siccité supérieure à 22 % 104,48 €

Les tarifs H.T appliqués par la société EVEA, société qui assure le transport des bennes ont été en 2019 de :

- Location benne 6,5 m3 123,04 €
- Location benne 10 m3 169,17 €
- Location benne 15 m3 169,17 €
- Rotation zone 1 118,00 €
- Rotation zone 2 123,13 €
- Rotation zone 3 133,29€

Les coûts de traitement des boues applicables à chaque filière de traitement des boues sont conformes aux coûts de référence définis dans le contrat.

• LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous-produits évacués							
Step Anse Murette	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	9 100	2 760	2 450	1 750	-28,57%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	168	354,45	265	309	16,60%

Step Belfond	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	8 000	6 000	2 400	3 100	29,17%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	11	50	43	99	130,23%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 400	5 800	1 200	3 600	200,00%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	17	69	32	74	131,25%

3 | Qualité du service

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	3 000	1 250	-	41 638	!
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	14	24	6	-	!

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	5 200	2 900	27 000	34 000	25,93%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	4	42	39	59	51,28%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	0	8 520	5	10	100,00%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	10 000	1 200	7 500	12 000	60,00%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	0	-	-	-	
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	236	426	396	219	-44,70%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 400	3 700	39 000	32 000	-17,95%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	45	29	41	34	-17,07%

Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 500	-	-	-	!
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	6	-	-	-	!

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 780	2 500	2 800	3 500	25,00%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 000	-	-	-	!

3 | Qualité du service

Step Trinité Desmarinières	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	5 700	-	-	4	!
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m ³)	ISDND	-	-	-	3	

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 280	-	-	-	!

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	6 000	7 000	1 000	-	!
S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	Volume (m ³)	Unité traitement	272	238	72	3	-95,83%

Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2013 (article 38.2) :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Coût de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte par collectivité	Desmarinières Pointe Courchet Moulin à Vent Rivière Pomme	Non mesuré	0 €	0 €
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Les autres STEU équipés	3 tournées/mois de 7h	135€/h	57€/m3
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			

En 2019, les coûts d'évacuation et de traitement des sous-produits sont :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Coût de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées	2 tournées/mois de 6h	138,41€/h	137€/t
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			137 €/t
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			95€/m3

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la collecte des refus de dégrillage ne se fait plus par les collectivités. Une tournée spécifique est mise en œuvre entraînant des surcoûts par rapport au prévisionnel :

- Collecte non prise en charge par la collectivité
- Evacuation à 170€/t (prix imposé par ISDND Petit Galion)

Concernant l'évacuation des sables et assimilés, le transport est compté deux fois :

- Collecte par camion hydrocureur
- Reprise après séchage par tracto-pelle et camion benne

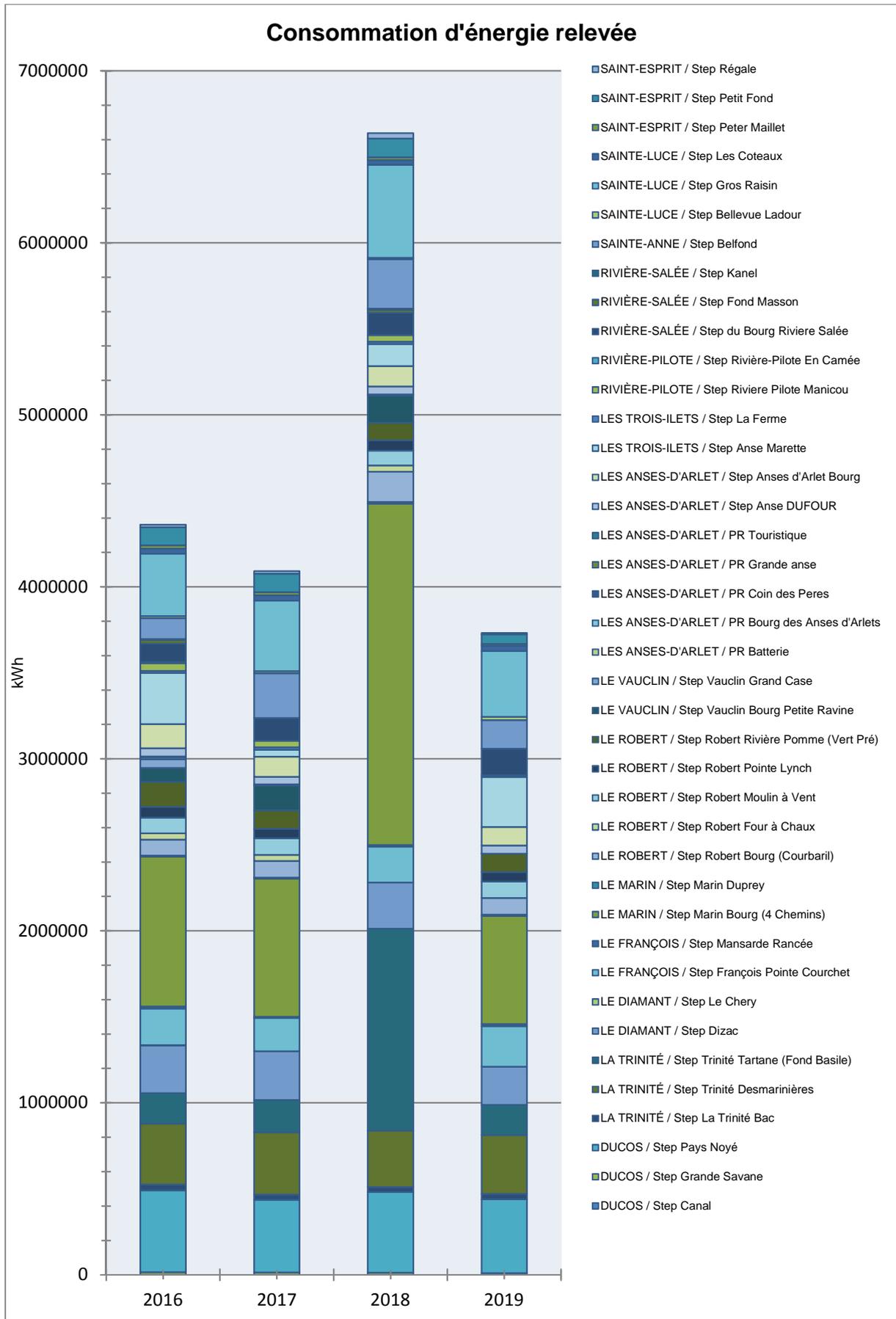
Une étude est à mener pour trouver une solution définitive à ce type de déchet en raison de la fermeture prochaine de la décharge de Céron.

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	660	731	591	894	51,3%
DUCOS	Step Grande Savane	15 077	13 875	11 510	9 629	- 16,3%
DUCOS	Step Pays Noyé	475 684	421 269	469 764	428 350	- 8,8%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	34 043	30 919	28 647	30 917	7,9%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	354 142	361 988	327 217	342 316	4,6%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	176 153	188 489	1 174 973	175 912	- 85,0%
LE DIAMANT	Step Dizac	278 184	282 746	268 232	222 054	- 17,2%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	212 703	193 515	208 576	235 105	12,7%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	12 191	7 198	9 031	13 069	44,7%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	870 703	801 399	1 985 885	628 378	- 68,4%
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 323	7 396	8 627	7 629	- 11,6%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	92 308	96 825	176 447	96 163	- 45,5%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	36 118	35 001	36 382	41488	- 100,0%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	92 308	96 825	85 798	96 163	12,1%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	62 295	55 183	59 450	54 249	- 8,7%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	144 392	107 849	102 857	108 253	5,2%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	81 336	143 308	157 282	-	- 100,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	51 116	7 462	6 943	25	- 99,6%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOR	47 470	42 977	46 587	46 829	0,5%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	139 354	117 914	119 358	107 900	- 9,6%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	297 491	39 746	127 008	290 707	128,9%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	12 506	14 275	14 630	10 773	- 26,4%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	44 614	38 844	36 990	-	- 100,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	106 534	132 223	130 348	153 242	17,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	20 659	-	17 927	16743	- 100,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	5 757	-	6 878	7338	- 100,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	122 069	259 452	286 627	166 130	- 42,0%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	11 248	12 787	8 326	19 260	131,3%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	362 223	409 248	540 723	383 001	- 29,2%

La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)						
Commune	Site	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	31 058	32 057	27 900	29 408	5,4%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	18 134	17 906	15 467	11 349	- 26,6%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	105 745	107 608	109 474	55 574	- 49,2%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	14 839	15 011	31 781	8 898	- 72,0%
Total		4 361 495	4 092 026	6 638 236	3 732 177	- 43,8%



3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration

• LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées ci-dessous.

Les Interventions sur les stations d'épuration								
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Pays Noyé	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	5	400,00%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	Astreinte sur usine	Total	-	-	2	-	-100,00%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	4	1	-75,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	12	4	-66,67%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	260	76	-70,77%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	19	0,00%
LE DIAMANT	Step Dizac	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	4	0,00%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Astreinte sur usine	Total	-	1	3	2	-33,33%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	1	14	66	371,43%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	13	155	1092,31%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	693	3 760	442,57%
LE MARIN	Step Marin Duprey	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	3	4	33,33%
LE MARIN	Step Marin Duprey	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-	2	0,00%
LE MARIN	Step Marin Duprey	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	94	471	401,06%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	3	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Tache d'exploitation sur usine	Total	-	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chau	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	2	0,00%

Les Interventions sur les stations d'épuration								
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	3	1	-66,67%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	3	1	-66,67%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Astreinte sur usine	Total	-	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	2	5	150,00%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	5	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	4	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	3	0,00%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	Astreinte sur usine	Total	-	1	1	-	-100,00%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	1	7	-	-100,00%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Astreinte sur usine	Total	-	1	-	-	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	1	8	7	-12,50%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	2	0,00%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	7	600,00%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	2	0,00%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	-	3	0,00%

• LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention		
ANSE- D'ARLETS	SME - STEP ANSE DUFOUR	Absence d'identification.	Circuit 3D Non identifié	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.	24/09/2019		
		Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	DISJONCTEUR EDF	A Remplacer	24/09/2019		
	SME - STEP BOURG ANSE D'ARLET / PR TOURISTIQUE	Absence d'identification.	1 départ Interrupteur différentiel 25 A			24/09/2019	
			1 départ monophasé 20A			24/09/2019	
			AMOIRE COLATURE	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas		24/09/2019	
			COFFRET PRESSE À BOUES	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.		24/09/2019	
			Départ coffret relevage			24/09/2019	
			Départ non identifié	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.		24/09/2019	
			Général coffret relevage			24/09/2019	
		Bornier de terre : mauvais serrage du conducteur principal de terre.	COFFRET POSTE DE REJET	A modifier de manière à ce qu'une intervention sur un des conducteurs n'affecte pas la connexion des autres conducteurs (par exemple en utilisant un bornier de terre permettant de raccorder chaque conducteur individuellement).		24/09/2019	
		Composant détérioré.	Appareil d'éclairage	Remettre en place la verrine manquante.		24/09/2019	
		Couvercle absent.	Bassin d'aération	A remettre en place.		24/09/2019	
		Pouvoir de coupure insuffisant de l'interrupteur différentiel.	1 départ Interrupteur différentiel 25 A	A remplacer par un disjoncteur différentiel ou lui associer en amont un dispositif de protection de calibre au plus égal à 20A et de pouvoir de coupure au moins égal à 9 kA.		24/09/2019	
		Présence de connexions dans les goulottes.	TGBT	A réaliser sur des bornes de raccordement visibles.		24/09/2019	
		Présence de poussières en quantité excessive.	COFFRET POSTE DE RELEVAGE TOURISTIQUE	A nettoyer.		24/09/2019	
		Protection contre les surintensités inadaptée.	Disjoncteur général EDF	Régler le disjoncteur fonction de l'intensité admissible de la canalisation.		24/09/2019	
		SME - MINI STEP DE CANAL	Absence d'identification.	COFFRET	A réaliser, par exemple à l'aide		12/09/2019

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention	
				d'étiquettes ou de schémas.		
		Porte ouverte le jour de la vérification.	COFFRET EDF	A maintenir fermée par une clé ou un outil.	12/09/2019	
	SME - STEP PAYS NOYE		Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ Prise de courant		12/09/2019
			Absence de schéma unifilaire associé au tableau électrique	ARMOIRE TURBINES		12/09/2019
				COFFRET PRESSE À BOUES		12/09/2019
				TGBT		12/09/2019
			Le courant assigné de l'interrupteur est insuffisant.	Coupure générale	A remplacer par un interrupteur de calibre au moins égal à 160A .	12/09/2019
			Pénétration défectueuse du câble dans l'appareil.	Pompe recirculation (boite de dérivation fixée sur la fosse)	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.	12/09/2019
				Presse à boues (moteur en position verticale)	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.	12/09/2019
			Protection contre les surintensités inadaptée.	Départ D2 éclairage	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation. Soit un disjoncteur 16A en aval de l'interrupteur différentiel.	12/09/2019
			Traces d'échauffement constatées.	Neutre bornier N 22	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.	12/09/2019
				Transformateur intensité en aval de l'interrupteur général	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.	12/09/2019
LE DIAMANT	SME - MINI STEP DE O'MULLANE	Composant détérioré.	1 Boite de dérivation	A remplacer.	22/08/2019	
		Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF	A remplacer.	22/08/2019	
		Pénétration défectueuse du câble dans l'appareil.	1 Boite de dérivation	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.	22/08/2019	
	SME - STEP DE DIZAC	Connexions accessibles.	Portail (connexions)	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices	22/08/2019	

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
				de protection minimum IP et IK .	
		Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF		22/08/2019
LE FRANCOIS	SME- STEP MANSARDE ROUGE	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Disjoncteur de branchement	A Remplacer	14/08/2019
	SME - MINI STEP CHOPOTTE	Absence de protection contre les surintensités.	Départ PC	Installer un disjoncteur de calibre 16A.	14/08/2019
	SME - STEP POINTE COURCHET	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Une prise de courant	A assurer.	14/08/2019
		Absence d'identification de certains circuits.	TGBT	A réaliser à l'aide d'étiquettes.	14/08/2019
		Bornier de terre : raccordements multiples de conducteurs de protection.	TGBT	A modifier de manière à ce qu'une intervention sur un des conducteurs n'affecte pas la connexion des autres conducteurs (par exemple en utilisant un bornier de terre permettant de raccorder chaque conducteur individuellement).	14/08/2019
		Connexions accessibles.	Une sortie de câble avec des connexions emplacement chauffe-eau	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .	14/08/2019
		Défaut de continuité du circuit de protection.	Une prise de courant réfrigérateur	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.	14/08/2019
		Dispositif d'arrêt d'urgence hors service.	Arrêt d'urgence	Remettre en état.	14/08/2019
		Fixation non assurée.	Prise de courant	A refixer.	14/08/2019
			Une prise de courant réfrigérateur	A refixer.	14/08/2019
		Présence de circuits non mis hors tension par la manoeuvre de l'appareil de sectionnement général.	Une prise de courant	A raccorder en aval de l'appareil de sectionnement général, ou apposer une afficheur rappelant cette particularité.	14/08/2019
		Protection contre les surintensités inadaptée.	Disjoncteur général (NS 250)	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la	14/08/2019

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
				canalisation. Régler le disjoncteur général à 250Ax0,8A, soit 200A.	
		Reprendre la fixation de l'ensemble des câbles.	LOCAL PRÉTRAITEMENT		14/08/2019
LE MARIN	SME - STEP MARIN (QUATRE CHEMINS)	Absence de consigne de manoeuvre du poste	Poste de transformation	Afficher les consignes de manoeuvre	05/09/2019
		Absence de protection contre les surintensités.	Alimentation armoire BRM	Compte tenu des caractéristiques du circuit, le dispositif de protection doit être de calibre au plus égale à 160A et de pouvoir de coupure au moins égal à 20kA	05/09/2019
		B.A.P.I hors service.	B.A.P.I	A remplacer.	05/09/2019
		Composant détérioré.	Extracteur d'air	A remplacer. Oxydation.	05/09/2019
			Prise de courant entrée	A remplacer.	05/09/2019
		Défaut de continuité du circuit de protection.	Centrifugeuses 1	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.	05/09/2019
		Défaut de fonctionnement	1 B.A.E.S	A réparer ou remplacer.	05/09/2019
		Traces d'échauffement constatées.	Bornier N 33	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.	05/09/2019
LE ROBERT	SME - STEP COURBARIL	Absence de verrine.	Appareil d'éclairage sur le local	A remettre en place.	17/09/2019
		Pénétration d'eau dans le coffret électrique.	TGBT	Mettre un coffret avec l'indice de protection adapté.	17/09/2019
	SME - STEP FOUR À CHAUX	Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Général EDF	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel de sensibilité 500mA.	17/09/2019
		Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ PC	A assurer.	17/09/2019
		Absence de verrine.	Appareil(s) d'éclairage de classe I	A remettre en place.	17/09/2019
		Absence d'identification.	Ensemble des départs non repérés	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes.	17/09/2019
		Composant détérioré.	TABLEAU ÉCLAIRAGE	A remplacer.	17/09/2019
	SME - STEP MOULIN À VENT	Absence de protection contre les contacts	Disjoncteur général EDF	Placer à l'origine de l'installation un	05/09/2019

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
		indirects à l'origine de l'installation.		dispositif différentiel de sensibilité 500mA.	
		Absence de verrine.	Appareil d'éclairage extérieur	A remettre en place.	05/09/2019
		Composant détérioré.	Ensemble des dispositifs d'arrêt d'urgence	A remplacer.	05/09/2019
		Pénétration défectueuse du câble dans la fiche.	Fiche prise de courant	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.	05/09/2019
		Protection contre les contacts directs non assurée.	TGBT	Mettre en place du matériel de degré de protection IP2X ou IPXXB à l'intérieur des coffrets ou armoires.	05/09/2019
	SME - STEP POINTE LYNCH	Pénétration défectueuse du câble dans l'appareil.	Boîte de dérivation	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.	05/09/2019
		Traces d'échauffement constatées.	Bornier	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.	05/09/2019
	SME - STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ	Absence d'identification.	2 disjoncteur 2A non identifié	A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes.	17/09/2019
		Composant détérioré.	Dispositif d'arrêt d'urgence	A remplacer.	17/09/2019
		Défaut de continuité du circuit de protection.	Prises de courant	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.	17/09/2019
		Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	Général PC + chauffe eau	A Remplacer	17/09/2019
		Ensemble des dispositifs de coupure d'urgence hors service.	Dispositif de coupure d'urgence	A réparer ou à remplacer.	17/09/2019
		Fixation non assurée.	Contacteurs LC1DT	A refixer.	17/09/2019
		Protection contre les surintensités inadaptée.	circuit Eaux industrielles 4x32A	A protéger par un disjoncteur de calibre 25A.	17/09/2019
RIVIERE- PILOTE	SME - MINI STEP DE MANICOU	Absence de protection contre les surcharges.	départ Biodisque 1 (24 F1 24 K1)	Remettre en place le discontacteur initial de protection contre les surcharges par exemple.	05/09/2019
		Absence partielle d'identification des appareillages.	TABLEAU GÉNÉRAL	(vide)	05/09/2019

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
		Disposer l'appareillage de façon à laisser visible ses caractéristiques.	Interrupteur général	(vide)	05/09/2019
		Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux	10F I1 Général	A Remplacer	05/09/2019
			DISJONCTEUR EDF	A Remplacer	05/09/2019
		Identification erronée.	Départ relais télétransmission	(vide)	05/09/2019
		Les conduits de couleur orange n'étant pas non propogateurs de la flamme doivent être enrobés par des matériaux incombustibles (béton...)	MINI STEP MANICOU	Longueur apparente tolérée : 11 cm	05/09/2019
		Présence de connexion dans les goulottes.	TABLEAU GÉNÉRAL	A réaliser sur des bornes de raccordement visibles et accessibles.	05/09/2019
RIVIERE- SALEE	SME - MINI STEP DE FOND MASSON	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ Prise de courant	A assurer.	21/08/2019
		Composant détérioré.	Une boîte de connexion	A remplacer.	21/08/2019
	SME - STEP BOURG RIVIERE- SALEE	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ PC 220 V	(vide)	21/08/2019
		Absence partielle d'identification des appareillages.	COFFRET PRESSE	(vide)	21/08/2019
		Composant détérioré.	Appareil(s) d'éclairage de classe I	A remplacer.	21/08/2019
		Dispositif de coupure d'urgence nonfonctionnel.	Pont racleur (Dispositif d'arrêt d'urgence)	A réparer.	21/08/2019
		Protection contre les surintensités inadaptée.	COFFRET TERTIAIRE (disjoncteur 4X25A 300mA câblé en 5G2,5mm²)	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.	21/08/2019
SAINTE- ANNE	SME - STEP DE BELFOND	Absence de plan du tracé des canalisations enterrées.	Observations d'ordre général	A établir et à joindre au dossier technique.	22/07/2019

3 | Qualité du service

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
		Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Une prise de couant local comptage	A assurer.	22/07/2019
		Composant détérioré.	Dispositifs d'arrêt d'urgence (clés de déverrouillage oxydées)	A remplacer.	22/07/2019
		Fixation non assurée.	Une prise de courant à côté préleveur	A refixer.	22/07/2019
SAINTE-LUCE	SME - STEP GROS RAISIN	Absence de consigne de mise hors tension.	POSTE HT BT	A établir et à apposer.	16/09/2019
		Absence de continuité du circuit de protection.	PC	A relier à la terre.	16/09/2019
		Absence de la plaque d'identification du matériel.	Ventilateur	(vide)	16/09/2019
		Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	Sortie onduleur	A installer.	16/09/2019
		Absence de système de verrouillage.	POSTE HT BT	A mettre en place.	16/09/2019
		Absence d'éclairage de sécurité d'évacuation.	LOCAL TGBT	Assurer l'éclairage de sécurité d'évacuation par une installation fixe permettant d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changement de direction.	16/09/2019
		Absence d'identification.	Dispositif d'arrêt d'urgence	Identifier clairement les dispositifs ainsi que les équipements qu'ils isole.	16/09/2019
		Défaut de fonctionnement	B.A.E.S	A réparer ou remplacer.	16/09/2019
		Défaut de fonctionnement.	Boitier de coupure d'urgence côté 1er escalier	A remettre en service.	16/09/2019
			Dispositif de coupure d'urgence général	A remettre en service.	16/09/2019

3 | Qualité du service

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
		Présence de H2S dans le TGBT (Forte oxydation du cuivre).	TBTF1 (OXYDATION CUIVRE)	Refaire l'étanchéité des gaines dans l'armoire électrique et dans les locaux.	16/09/2019
		Protection contre les surintensités inadaptée.	Départ Q13501 disjoncteur 3X25A câblé en 4G2,5mm²	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.	16/09/2019
			Pompe recirculation tour acide (Disjoncteur 3X32A câblé en 4G2,5mm²)	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.	16/09/2019
			Pompe recirculation tour javel (Disjoncteur 3X32A câblé en 4G2,5mm²)	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation.	16/09/2019
		Traces d'échauffement constatées.	GROUPE ÉLECTROGÈNE (ABRIS)	Remplacer les matériels et canalisations détériorés.	16/09/2019
	STEP LES COTTEAUX	Absence de protection contre les surcharges, du matériel.	QF1 Départ TAMIS COMPACTEUR 4X32A câblé en 3G2,5mm²	A assurer. Soit par un disjoncteur 20A max.	23/07/2019
		Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel.	DISJONCTEUR EDF	A installer.	23/07/2019
		Connexions accessibles.	Petit bassin racleur de surface	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .	23/07/2019
		Défaut de continuité du circuit de protection.	Pont racleur	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.	23/07/2019
		Pénétration défectueuse du câble dans l'appareil.	Pompe recirculation (boîte de connexion)	A refaire de manière à éviter les flexions nuisibles aux isolants et les efforts de torsion ou de traction sur les connexions.	23/07/2019
		SAINT-ESPRIT	SME - MINI STEP DE REGALE	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant.	Départ prises
Dispositif à courant différentiel résiduel (DR) défectueux.	DISJONCTEUR EDF			(vide)	14/08/2019
SME - STEP DE PETIT FOND	Absence d'identification.		3 Départs débitmètre	(vide)	14/08/2019

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
TRINITE	SME - STEP CITÉ BAC	Protection contre les surintensités inadaptée.	Interrupteur différentiel	A protéger par un dispositif de protection calibré en fonction de l'intensité admissible de la canalisation. Installer un disjoncteur en aval de l'interrupteur différentiel.	11/09/2019
		Absence d'identification.	Circuit non identifié (Disjoncteur DPN 10A)	A réaliser à l'aide d'une étiquette.	11/09/2019
	SME - STEP TARTANE FOND BAZILLE	Défaut de continuité du circuit de protection.	Pont racleur	A ramener à au plus deux ohms.	11/09/2019
		Fixation non assurée.	Disjoncteur Général EDF	A refixer.	11/09/2019
			Projecteur	A refixer.	11/09/2019
	STATIONS D'EPURATION DESMARINIÈRES	Absence de perche à corps.	POSTE HT BT	A mettre en place.	11/09/2019
		Absence d'éclairage de sécurité.	POSTE HT BT	A installer. Remplacer le BAPI.	11/09/2019
		Connexions accessibles.	Câbles sous le tableau électrique	A enfermer dans une boîte appropriée possédant les indices de protection minimum IP et IK .	11/09/2019
		Défaut de continuité du circuit de protection.	Chemin de câble (oxydation)	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.	11/09/2019
			UN CÂBLE DE TERRE AU SOL À PRXIMITÉ DE LA FOSSE POMPE À BOUE	A ramener à une valeur inférieure à deux ohms.	11/09/2019
		Défaut de fonctionnement	BAES	A réparer ou remplacer.	11/09/2019
		Fixation non assurée.	Prise de courant	A refixer.	11/09/2019
TROIS-ILETS	SME - MINI STEP DE LA FERME SME - STEP DE L'ANSE MARETTE	Couvercle absent.	Une boîte de connexion	A remettre en place.	09/09/2019
		Absence de mise à la terre du transformateur.	Poste de transformation	Revoir le régime de neutre de l'installation (a priori schéma TT)	09/09/2019
		Absence de perche à corps et de tapis ou tabouret isolant.	Poste de transformation	A mettre en place.	09/09/2019
		Absence de perche à corps.	Poste HTBT	A mettre en place.	09/09/2019
		Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation.	Disjoncteur général	Placer à l'origine de l'installation un dispositif différentiel , ou réaliser sur la partie située en amont des protections différentielles une protection par isolation supplémentaire.	09/09/2019

Commune Etablissement	Etablissement	Observation	Matériel	Solution proposée	Date de fin d'intervention
		Absence de réglage du neutre sur le disjoncteur général.	Disjoncteur général	Mettre en place un disjoncteur ayant cette fonction.	09/09/2019
		Absence de verrouillage sur les bornes embrochables HT.	Poste de transformation	A mettre en place.	09/09/2019
		Absence des consignes de manoeuvre du poste.	Poste de transformation	A afficher dans le local.	09/09/2019
		Absence d'identification.	1 départ triphasé	(vide)	09/09/2019
		Absence du dispositif de vérification d'absence de tension.	Poste de transformation	A mettre en place.	09/09/2019
		Absence partielle d'identification des appareillages.	COFFRET FILTRE À BANDES		09/09/2019
		Câblage vétuste n'assurant plus la sécurité des personnes et la prévention des incendies.	COFFRET FILTRE À BANDES	Procéder à la réfection complète.	09/09/2019
		Eclairage de sécurité défectueux,	Poste de transformation	Remettre en service le bloc autonome portatif.	09/09/2019
		Installations étrangères à l'exploitation du local présentant des risques d'incendie.	Local G. E .	A supprimer.	09/09/2019
		Présence d'un extincteur non vérifié.	Poste de transformation	Procéder à la vérification de l'extincteur.	09/09/2019
		Présence importante de poussière dans le local.	Poste de transformation	Nettoyer le local du poste de transformation.	09/09/2019
			Poste HTBT	Nettoyer le local du poste de transformation.	09/09/2019
		Réglage inadapté du courant assigné du dispositif de protection contre les surcharges du transformateur.	Disjoncteur général	Régler à la valeur maximum de : 352A.	09/09/2019

- **LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS**

3.2.5 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES**

LES ANSES D'ARLET

Station d'épuration Bourg

Mise en service en 1984 et réhabilitée en 1996, cette station de type lagunage aéré fait partie du programme de reconstruction lancé par la collectivité en 2012. Les travaux qui étaient en phase terminale sont toujours à l'arrêt, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'exploitation et la sécurité, eu égard aux anomalies antérieures. Le défaut de conception du lagunage aéré et la dégradation de la géo membrane contribue à la formation de zones de sédimentation anaérobioses, à une concentration de boue hétérogène élevée (près de 60% du volume du bassin) et à un manque de brassage et d'oxygénation dans certaines zones mortes (favorisant des concentrations d'algues et d'herbes enracinées). Cette situation entraîne une mauvaise décantation des boues reçues par le clarificateur provoquant des risques de départ de floccs et des dépassements sur les paramètres MES, DCO et NTK, mais aussi l'enroulement des algues et herbes mortes aux turbines, sources de nombreuses pannes. Le délégataire a fait l'acquisition de nouveaux aérateurs de surface qui furent installés, mais les conditions énumérées précédemment ont des conséquences désastreuses sur le fonctionnement et le matériel.

Le 26 décembre 2019, le clarificateur s'est désolidarisé du sol environnant et est remonté de plus d'un mètre (cf. photo ci-dessous). Les conséquences sont désastreuses car les différents réseaux reliés à cette structure se sont rompus (canalisation d'amenée des eaux de la lagune, la canalisation de recirculation,...). Une canalisation provisoire de by-pass du clarificateur a été installée, les eaux de surface de la lagune d'aération sont ainsi acheminées directement vers le poste de refoulement des eaux traitées et rejetées en mer via l'émissaire.



La mise en service de la nouvelle station en cours de construction doit devenir l'un des chantiers prioritaires de la collectivité (arrêt du chantier depuis fin 2016).

Station d'épuration Anse Dufour

Cette nouvelle unité livrée en 2012 et mise en route en 2013, a la particularité d'être l'une des rares stations d'une capacité de traitement de 450 éq.hab, dotée de 2 cellules de filtration, plus connu sous l'appellation BRM (Bio Réacteurs Membranaires).

La complexité de ce système et le bon fonctionnement du process usine mobilise une exploitation plus soutenue que pour un ouvrage d'une capacité de traitement identique de type boues activées.

Le poste de pompage alimentant la station, de type pompage en ligne, n'est pas équipé de système de dégrillage/dessablage avant l'entrée des effluents au niveau du tamisage de la STEU. Ce dernier qui combine les fonctions de dégrillage, dessablage et dégraissage, ne permet pas, de par sa conception un rendement d'élimination suffisant des graisses et des sables. De fait, on observe également une usure prématurée de cet équipement.

Les panneaux d'aggloméré utilisés pour la confection des murs et des planchers ainsi que le bardage montrent déjà leurs limites structurelles face à l'humidité et champignons qui s'y développent. Les conditions deviennent au fil des jours compliquées pour les exploitants qui risquent à tout moment de

passer à travers le plancher. La cuve tampon étant inaccessible, son nettoyage s'avère impossible ce qui entraîne des rejets occasionnels de matières accumulées en fond de cuve. Des travaux d'amélioration doivent être étudiés dans les plus brefs délais.



LE DIAMANT

Station d'épuration O'Mullane

En avril 2016, l'Association Syndicale Libre du lotissement O'Mullane demandait par courrier à la collectivité, la rétrocession de l'ensemble des ouvrages d'assainissement du lotissement (réseau, poste de refoulement et station d'épuration). Seule la station a été pour l'heure rétrocédée. La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 450 éq.hab fut mise en service en 1989. Malgré de nombreux renforcements du génie civil dont la dernier en 2007, elle demeure un ouvrage fragile ne permettant pas de respecter les objectifs épuratoires. De plus, à chaque épisode de fortes précipitations la station reçoit une quantité importante d'eaux claires qui lessivent la station, et occasionnant des rejets de matières en suspension vers le milieu naturel. Cette situation oblige à un réensemencement du bassin d'aération afin de relancer le processus de traitement.

Des aménagements devront être effectués par la collectivité pour une mise en conformité des points de prélèvement dans le cadre de l'autosurveillance ainsi que l'équipement en dispositifs de télésurveillance (confection d'un regard de collecte des eaux traitées)



Station d'épuration Dizac

Depuis la mise en service de nombreuses anomalies et pannes apparaissent au quotidien. Lors des interventions, le délégataire a constaté certaines incohérences entre les plans de récolement et le terrain. C'est ainsi que la conduite d'alimentation de la pompe à boue se bouche régulièrement. Les vannes indiquées sur le plan sont inexistantes pour certaines et mal situées pour d'autres. Un sondage a permis de retrouver la vanne en sortie de silo. Les tamis en place ne permettent pas une élimination suffisante des filasses ce qui entraîne un bouchage régulier de la pompe à boue de déshydratation.

La connexion du tuyau d'aspiration du préleveur eaux brutes situé sur la conduite d'alimentation des tamis se bouche régulièrement. Elle devra être déplacée. Cette anomalie oblige fréquemment la reprogrammation des bilans 24h d'autosurveillance.

Les connectiques en amont sont à l'origine du dysfonctionnement de certaines lampes UV. Les gaines des câbles d'alimentation ainsi que l'isolant sont sensibles aux rayons du soleil, sèchent et se cassent.

Les conducteurs se mettent alors en court-circuit ce qui est à l'origine des nombreuses lampes brûlées. La faiblesse des connectiques est connue du fournisseur UVGERMY. Elles ont été remplacées par un autre modèle sans résultat probant. Une étude est en cours auprès du fournisseur.

La mise en place du système de lavage chimique du filtre Discfilter Hydrotech reste à finaliser par la collectivité afin d'éviter le colmatage et la détérioration prématurée des filtres.

Les pluies importantes des derniers mois ayant détérioré la clôture posée dans le lit de la ravine sèche celle-ci devra être déplacée sur la butte jouxtant la station à 2 mètres de l'emplacement actuel. La station est pour l'instant libre d'accès sur tout son versant sud (pas de clôture).



Station d'épuration Taupinière

La nouvelle station d'épuration de Taupinière (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) a été mise en service fin 2017. L'exploitation fut assurée par le constructeur jusqu'à sa réception par la collectivité début 2019. La remise d'ouvrage a eu lieu entre les parties (collectivité, constructeur et délégataire) et des travaux complémentaires restaient encore à effectuer, principalement sur l'automatisme des électrovannes. Les équipements et les abords furent rapidement pris en main par l'exploitant qui n'a cessé d'améliorer l'aspect visuel et la qualité de traitement de cet ouvrage. Cependant, des améliorations structurelles doivent être engagées par la collectivité afin de pérenniser la tenue du génie civil et des bâtiments (gouttières et descentes d'eaux pluviales, peintures des soubassements bois, béton fissuré et fers apparents...)



DUCOS

Station d'épuration de Pays Noyé

La STEU de Pays Noyé est une station type boues activées divisée en deux filières.

Les eaux usées sont acheminées depuis trois PR vers un poste de relevage en entrée de station.

Les prétraitements comprennent un dégrilleur (commun aux deux files), un dessableur-dégraisseur puis un décanteur/digesteur. La première filière (1978) est composée d'un bassin d'aération annulaire (avec pont brosse) entourant un clarificateur circulaire (5000 EH). La deuxième filière est divisée en deux ouvrages : un bassin d'aération (avec 3 hydro-éjecteurs) puis un clarificateur (6000 EH).

Cette station est en surcharge hydraulique et organique. Lors des épisodes pluvieux, le réseau collecte une grande quantité d'eaux parasites dont une partie est évacuée via un by pass sur le réseau en entrée de station, posé par la collectivité sans système de comptage. Ce point de rejet de type A2 doit être équipé d'un système de mesure des effluents rejetés (à la charge de la collectivité).

Le local technique composé des bancs de puissance, de l'armoire électrique, du coin laboratoire, et hygiène (WC et douche) est exigu, et présente au regard de la réglementation de nombreuses non-conformités pour la sécurité des biens et des personnes. La présence permanente d'une nappe d'eau sortant au sud-est des terrains environnants ne permet pas une circulation aisée autour des bassins rendant certaines interventions contraignantes.



L'accès à la station reste risqué pour l'ensemble des intervenants (exploitants, camion hydro cureurs, camion grues, bennes à boues, ...) à cause de l'état dégradé de la voirie d'une part, et des abords jonchés de nombreux arbres et dépôts de déchets de chantier en tout genre d'autre part.

Le système de prétraitement ne permet pas de traiter la totalité du sable charriée par les réseaux que l'on retrouve ainsi en grande quantité dans les bassins d'aération.



Station de Canal

Cette station, mise en service en 1979 utilise le procédé Imhoff (décantation-digestion) suivi d'une filtration (sur lit de cailloux), doit être rapidement désaffectée, d'autant plus que le rejet se fait directement dans la mangrove. Les travaux du nouveau réseau sous vide, du poste de refoulement et de la bâche de mise en charge sont terminés depuis mais inutilisés repoussant encore l'arrêt de cette station et sa désaffectation.



Station d'épuration de Grande Savane

Cette station de type OXYVOR (aération prolongée boues activées faible charge), d'une capacité de 250 EH construite en 1988, présente les mêmes anomalies connues pour ce type d'ouvrage. Malgré de nombreuses réparations et renouvellement d'éléments importants pour la sécurité d'exploitation (capots, chaises, barres anti-chutes...), l'ouvrage composé d'assemblage de plusieurs éléments

demeure un ouvrage fragile structurellement menaçant de se fissurer à chaque instant. La voie d'accès demeure problématique pour les engins de levage et de curage, non seulement du fait de son étroitesse et de sa pente, mais surtout pour les grandes plaques de boues laissées par des véhicules agricoles. De plus, l'intérieur du site ne dispose pas d'aire de manœuvre stabilisé et plane nécessaire pour toutes interventions sécurisées des engins.



LE FRANCOIS

Station d'épuration de Pointe Courchet

Cette station est en surcharge hydraulique et organique. Lors des épisodes pluvieux, des départs de boues sont constatés.

Les nombreux travaux effectués par l'exploitant ont permis de redonner au site un aspect visuel soigné, toutefois le génie civil reste un gros point faible structurel. La bache du poste de recirculation est entièrement corrodée par l'H₂S. La toiture et le bardage en tôle du bâtiment technique regroupant le prétraitement et la déshydratation sont quasi inexistant et sont à refaire en urgence. Le matériel électrique ne peut plus fonctionner dans ces conditions et la désodorisation est de ce fait hors service. Le béton du bassin d'aération est fortement corrodé (fers apparents) et la barre de maintien de la bache est en fin de vie. Le renouvellement du filtre à bandes devra faire l'objet d'une étude quant à son redimensionnement par rapport à la quantité de boues à extraire. Une réhabilitation concertée de cet ouvrage s'avère nécessaire pour répondre à la réglementation de l'assainissement collectif en vigueur ainsi que l'arrêté préfectoral d'exploitation.



Station d'épuration de Chopotte

Cette station, alimentée exclusivement par les eaux usées issues de l'école maternelle du quartier de Chopotte, subit des variations de charges importantes selon les périodes d'ouverture et de fermeture scolaire. Une extension du réseau vers les habitations environnantes permettrait de résoudre cette situation et de pérenniser l'ouvrage. La structure en résine commence à montrer ses limites en terme de durée de vie d'autant que durant cette année la station n'a quasiment pas reçu d'effluents.



Station d'épuration Mansarde Rancée

La nouvelle station d'épuration de Mansarde Rancée entre dans le projet global Attentive (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) existant à Taupinière au Diamant.

Les travaux des immeubles collectifs de la zone n'étant pas terminés, elle fonctionne actuellement en sous-charge mais demande un suivi hebdomadaire. Le défi demeure dans la réalisation rigoureuse des tâches d'exploitation et surtout l'arrachage des plantes invasives. En effet, ces ouvrages fonctionnant sur le principe de filtres plantés à écoulement vertical bénéficient d'un retour d'expérience qui montre que ce procédé dit rustique demande une surveillance accrue. Le manque d'entretien des massifs filtrants (désherbage manuel des plantes invasives, faucardage...) pourrait conduire à des dysfonctionnements épuratoires et à des coûts d'exploitation supplémentaires pour assainir et replanter les massifs. A l'identique de la station de TAUPINIÈRE, des améliorations structurelles restent à porter par la collectivité si elle veut pérenniser la tenue du génie civil et des bâtiments (gouttières et descentes d'eaux pluviales, peintures des soubassements bois, béton fissuré et fers apparents...)

LE MARIN

Station d'épuration 4 Chemins

En 2011, suites aux différents diagnostics réalisés, il a été démontré le lien direct entre le colmatage prématuré des membranes et le dysfonctionnement des tamis qui ne retiennent pas les filasses. En effet, la mise hors d'eau des membranes a révélé la présence en grande quantité de filasses, source de l'augmentation de la pression transmembranaire par colmatage.

La présence des filasses dans les membranes montre que les tamiseurs fins n'assurent pas leur fonction première qui est d'arrêter les matières et les filasses malgré son renouvellement à neuf et à l'identique en 2011.

Le type d'équipement mise en œuvre n'est donc pas adapté car le type de maille en place (fente à 750 microns) permet aux filasses de type longitudinale de traverser le tamis. Le remplacement de cette technologie par des tamiseurs fins à maille ronde de 1 mm est fortement préconisé afin de limiter la propagation de filasses dans le reste du process. Une solution devra rapidement être mise en œuvre afin de pérenniser les nouvelles membranes installées en 2018.

Il reste toutefois à régler par le constructeur :

- des problèmes de corrosion des équipements du prétraitement et du local des BRM à l'étage et au rez-de-chaussée ;
- des fuites sur la toiture de la serre.

La réception de l'unité de traitement des matières de vidange n'est toujours pas réalisée et donc toujours pas en service.

En matière de sécurité, la SME a adressé à la collectivité dans un courrier du 9 novembre 2009, la liste des anomalies constatées sur le site.

Le système d'injection de chlorure ferrique pour le traitement physico-chimique du phosphore n'a pas été réceptionné par la collectivité et n'est toujours pas en service. De ce fait les rendements épuratoires sur ce paramètre ne sont pas atteints. Le délégataire a suggéré à la collectivité de demander à la police de l'eau de revoir les seuils réglementaires. Dans le cadre du suivi milieu, les points de prélèvement ont été répertoriés en concertation avec les services concernés, mais les accès restent à sécuriser pour les exploitants et les points à matérialiser par une signalétique. Le délégataire a dû effectuer des travaux de raccordement de la deuxième conduite de refoulement. Des travaux complémentaires et définitifs sur la colonne montante et la mise en place d'un débitmètre dédié restent à engager par la collectivité.



Station d'épuration Duprey

L'accès à la station se fait à partir de la route nationale, ce qui présente des risques pour le personnel d'exploitation et les usagers de la route. La présence des glissières de sécurité oblige les agents à enjamber ces dernières pour toutes les opérations d'entretien et de maintenance. Les camions de lavage et d'entretien doivent se positionner moitié sur le bas-côté bétonné, moitié sur la voie circulaire de la nationale.

Il est à noter que cette installation ne dispose pas :

- de prétraitement ;
- de filière de traitement des boues.

Il existe la possibilité pour la collectivité d'utiliser l'ancienne voie d'accès au chantier et de la réhabiliter en concertation avec les services municipaux.



RIVIERE PILOTE

Station d'épuration Manikou

Les conditions d'exploitation de la station de Manikou ont été largement sous estimées par le constructeur. Le peu d'espace disponible autour des équipements et la concentration H₂S en entrée de station concourent à la dégradation importante de l'installation.

Actuellement, nous fonctionnons sur un hydro-éjecteur de secours car le changement des paliers des bio-disques et des lubrificateurs nécessite au préalable la dépose complète du toit avant intervention.

Des travaux de reprise du système d'assainissement (nouvelle configuration du réseau de collecte du bourg de Rivière Pilote) ont été engagés par la collectivité, et devrait permettre la transformation de cette station. Ces travaux sont à l'arrêt depuis 2017.

RIVIERE SALEE

Station d'épuration Bourg

La station est en situation de non-conformité d'équipements d'autosurveillance. Il n'existe pas de système de comptage des eaux traitées. Elle est en surcharge hydraulique à chaque évènement pluvieux. Le taux d'eaux claires parasites est estimé à 65 % des effluents entrants sur la station d'épuration. Le défaut de conception du clarificateur (faible profondeur par rapport au flux hydraulique) crée des départs de boues systématiques durant ces périodes. Une concertation devra être menée afin de doter la station d'un trop plein en tête avec mesure des débits (point A2).

Le filtre à bandes est sous-dimensionné et ne permet pas d'extraire la totalité des boues produites. L'utilisation des lits restent anecdotique par rapport aux périodes d'ensoleillement. Le remplacement du filtre à bande par une centrifugeuse doit être réalisé par la collectivité (article 46-1 du contrat d'affermage).

L'installation d'un agitateur et d'un drain dans le silo permettrait d'accroître les rendements de la déshydratation des boues. Le génie civil du local ne répond plus aux normes actuelles et ne cesse de se fissurer et se dégrader.

Le local technique n'a pas été réhabilité lors de la construction de la file 2 et a vu sa surface d'exploitation largement diminuer avec l'ajout d'une armoire électrique et de nouveaux disjoncteurs EDF qui laissent peu de place aux techniciens pour effectuer les tâches obligatoires et surtout condamne l'utilisation des vestiaires. L'installation d'un modulaire dans un premier temps serait souhaitable. Le clarificateur de la file 2 présente depuis plusieurs mois des problèmes d'étanchéité et devra faire l'objet de travaux de réhabilitation.



Station d'épuration Fond Masson

Cette installation est en surcharge hydraulique et organique, elle ne permet pas le raccordement d'opérations immobilières supplémentaires. Elle est l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Le délégataire a dû procéder à de nombreuses réparations dont le portail d'entrée. Le système de prétraitement n'est pas performant et les sables et gravillons causent de grands dysfonctionnements.



Station d'épuration Kanel

La station se trouve dans une zone inondable dans le lit d'une ravine sèche. Lors des évènements pluvieux les ouvrages sont inondés et des éboulements viennent gêner l'accès aux ouvrages. Deux solutions s'imposent : soit le déplacement de l'ouvrage, soit la création d'un mur en béton sur face Est afin de détourner le cours de la ravine et protéger l'ouvrage.



LE ROBERT

Station d'épuration de Courbaril

Dans le cadre du transfert des effluents du bourg vers la nouvelle station de Ponthaléry, la station de Courbaril devait être transformée en poste de refoulement. Cependant les travaux de construction de la nouvelle station de Ponthaléry sont toujours à l'arrêt. Des travaux d'urgence ont été réalisés par le délégataire pour pérenniser certains matériels en fin de vie (aération et pont racleur complet). La recirculation de la biomasse vers le bassin tampon en tête d'ouvrage ne permet pas un traitement optimum et l'obtention d'une qualité d'eaux traitées conforme à la réglementation.



Station d'épuration de Moulin à Vent

Cette station est en surcharge hydraulique et organique et doit être abandonnée lors du transfert des effluents vers la nouvelle station de Ponthaléry. Un nouveau poste de refoulement a été construit, mais n'est toujours pas en service. L'ouvrage et ses abords font l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Le délégataire a dû reprendre une partie de la clôture afin de sécuriser le site situé à proximité d'un jardin d'enfants et d'une aire de jeux.



Station d'épuration de Pointe Lynch

Cette station entre dans le même contexte que celles citées précédemment. Les travaux étant à l'arrêt, l'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage ont déjà été désaffectées dans le cadre des travaux de construction du poste. Les lits de séchage ont été réhabilités et remis en service, ainsi qu'une partie de la voirie, afin de permettre aux engins de levage et de nettoyage d'accéder aux ouvrages. Des travaux provisoires ont également été effectués sur les canalisations de recirculation et d'eaux brutes. La toiture du local technique est entièrement corrodée extérieurement et les nombreux trous occasionnent une inondation de l'ensemble du bâtiment à chaque averse. Cela n'est pas sans incidence sur le mobilier, l'armoire électrique et autres appareils. Les conditions d'exploitation restent très précaires.



Station d'épuration de Rivière Pomme – Vert Pré

Cette station est en sous charge, ce qui rend l'exploitation difficile.

La toiture du bâtiment technique regroupant le local à bennes, le local du filtre à bande, la partie technique et le laboratoire, est totalement corrodée et trouée. Une reprise complète de cette toiture doit être engagée dans les meilleurs délais par la collectivité afin d'éviter les risques d'accident et d'endommagement des équipements.

Les panneaux d'isolation n'existent plus, l'éclairage et le circuit électrique sont hors service et consignés, les peintures et les menuiseries sont détériorées sous l'action de l'eau et des champignons. Un hydroéjecteur a été mis en place afin d'améliorer la qualité de traitement.



Station d'épuration de Four à Chaux

Cette station est en sous charge organique et hydraulique. Elle est en non-conformité au niveau des équipements d'autosurveillance (arrêté du 21 juillet 2015). Il n'existe pas de système de mesure des débits en entrée et en sortie de station, ni de dispositifs de prélèvement automatique réfrigérés asservis aux débits.

Le génie civil (local technique et bassins) est très détérioré et laisse apparaître de nombreuses fissures. Le génie civil de la passerelle soutenant la turbine d'aération est également en très mauvais état. La passerelle devient de plus dangereuse lors des travaux de maintenance et risque de s'effondrer. Cet ouvrage ne faisant pas pour l'instant partie de ceux remplacés par un poste de refoulement, doit être réhabilité.



SAINTE ANNE

Station d'épuration Belfond

Deux points de sécurité représentent des dangers pour les exploitants et les visiteurs :

- accès au périmètre de la nouvelle station par personne non autorisée ;
- risque de chute dans le bassin de l'ancienne station qui n'est toujours pas démolie et remblayé.

Cependant, quelques aménagements pourraient améliorer les performances de traitement de la station :

- optimisation du prétraitement par l'amélioration de l'extraction des sables ;
- optimisation de la déshydratation par l'installation d'un drain en complément de la herse au niveau de l'épaississeur ;
- aménagement d'un nouvel accès pour faciliter l'évacuation des bennes à boues et permettent l'installation d'une benne de 15 m³

L'horizontalité du clarificateur devra être contrôlée car une usure prématurée des équipements (pivot central, roue motrice, motoréducteur, ...) a été constatée.



SAINTE LUCE

Station d'épuration Gros Raisin

La nouvelle station est en service mais n'est toujours pas réceptionnée et transférée officiellement au délégataire. Elle connaît depuis sa mise en route énormément d'anomalies de fonctionnement notamment sur les points suivants :

- ✓ Cellules membranaires

Dysfonctionnements quasi quotidiens sur les BRM à cause du sécheur d'air. Le réseau pneumatique se charge en humidité et en eaux de condensat et bloque les vannes pneumatiques KSB (ACTAIR 25 AMTRONIC R1300). Ces dernières ont été remplacées à 3 reprises par le constructeur. Des purges d'eau sur le circuit sont effectuées tous les matins, idem pour les vannes injections réactifs CQVA121, 221 et CQVA321. Ces défauts de filtration entraînent une mise à l'arrêt complète de la station d'épuration.

Le process prévoit le fonctionnement minimum de 2 BRM sur 3 pour la filtration, le troisième restant en attente. Un seul rack ne permet pas de traiter la totalité du débit entrant.

Plusieurs fiches d'incidents ont été ouvertes pour alerter sur ces dysfonctionnements qui sont la conséquence de l'absence de bassin tampon en amont (construction non finalisée).

- ✓ Traitement des graisses

Il n'existe pas de dispositif de traitement des graisses. Elles sont donc présentes et visibles dans le système. Elles demeurent piégées en surface du bassin d'aération mais aussi dans la bêche de recirculation des boues liquides alimentant les BRM. Elles colmatent les membranes et créent des odeurs nauséabondes.

Elles risquent, tout comme le sable de dégrader prématurément les membranes.

Des travaux complémentaires sont à engager par la collectivité afin de créer un ouvrage de traitement des graisses et des sables.

- ✓ Déshydratation des boues

Les désamorçages des pompes à polymères sont récurrents et entraînent des dégradations des bagues d'étanchéité et des stators (remplacement réalisé à 2 reprises).

La globalité du système de préparation et d'injection de polymères ne peut être réceptionnée en l'état et doit faire l'objet d'une modification par le constructeur.

- ✓ La désodorisation

La désodorisation a été réhabilitée par l'exploitant en 2016 mais n'a toujours pas été en service. Le raccordement électrique des équipements à la nouvelle TGBT implique le remplacement de certaines électrovannes incompatibles avec le nouveau système de commande.

✓ Liste des réserves

Une liste de 89 réserves a été dressée lors de la réception de la station et n'ont été levées à ce jour, le chantier étant toujours à l'arrêt.

Le génie civil présente déjà un certain nombre de dégradations, notamment au niveau du bassin d'aération (éclatement des bétons dû à la corrosion des armatures). L'ensemble des équipements non couverts et au soleil se dégrade prématurément, notamment les capillaires hydrauliques, les vannes, les capteurs et les capotages plastiques des cellules membranaires.



Station d'épuration Les Coteaux

En période de pluie, les lits de séchage sont inondés et lessivés.

Les boues sont de ce fait pompées liquides et transportées vers la station de Gros raisins pour y être déshydratées. Depuis l'incendie de l'entreprise adjacente à la façade sud, l'effondrement du mur a laissé place à un accès permanent à l'ouvrage. La collectivité devra entreprendre des travaux de sécurisation du site par la mise en place d'une clôture sur ce versant. De nouvelles entreprises dont les rejets pourraient modifier la qualité de traitement de la station, se sont installées dans la zone. C'est le cas d'une brasserie qui devra faire l'objet d'une enquête et d'une convention de déversement.



Station d'épuration Bellevue Ladour

La voie d'accès nécessite des aménagements pour améliorer les conditions d'exploitation.

Le système de dégrillage existant provoque des nuisances (odeurs, écoulements d'eaux usées, ...) au niveau des habitations situées à proximité. Une réhabilitation de cet ouvrage devra être étudiée par la collectivité

La structure en résine des principaux ouvrages est fortement dégradée. La collectivité devra procéder à leur renforcement ou à leur remplacement.



LE SAINT ESPRIT

Station d'épuration Petit Fond

Les travaux de construction de la nouvelle station de Petit Fond sont à l'arrêt. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'exploitation de la station actuelle. L'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage (lits, prétraitement...) ont été détruites dans le cadre des travaux. La voirie a été empierrée afin de faciliter l'accès aux ouvrages aux engins de levage et de nettoyage. Les regards des nouveaux réseaux ne sont pas équipés de dalles réductrices et de tampons, l'état global de ce chantier inachevé présente des risques pour la sécurité des exploitants (risque de chutes...). De nombreux équipements n'ont pas été stockés dans des locaux fermés et commencent à se dégrader, d'autres ont pu faire l'objet de vandalisme ou de vol.



Station d'épuration Peter Maillet

Cette station de type OXYVOR 200 construite en 1995 pour une capacité de 200 EH ne présente pas de dépassement sur les paramètres sur les niveaux de rejet. Le rendement épuratoire reste largement acceptable. Toutefois certaines parties de la structure devront faire l'objet de travaux de réhabilitation afin d'améliorer l'exploitation et permettre une meilleure sécurisation du site.



Station d'épuration Régale

L'accès à la station reste problématique. En effet elle se compose de deux niveaux avec un accès au niveau inférieur par un escalier. Cette partie est donc inaccessible aux engins de levage et d'entretien. Cela représente aussi un risque professionnel pour les techniciens qui doivent transporter l'ensemble des matériels et appareils à bout de bras.

Le coffret électrique et le compteur font l'objet de nombreux vandalismes.



LA TRINITE

Station d'épuration de Desmarinières

La station est en sous-charge. De forts dégagements d'H₂S sont observés au niveau du local de prétraitement. Les travaux de renouvellement de la désodorisation sont en cours.

Le local du surpresseur est mal insonorisé.

Le groupe électrogène de secours (60 KVa) alimentant la station apparaît sous dimensionné. Son renforcement doit être étudié par la collectivité afin de sécuriser l'ensemble des équipements du site.

Le remplacement du filtre à bande par une centrifugeuse doit être réalisé par la collectivité (article 46-1 du contrat d'affermage).



Station d'épuration de Fond Basile Tartane

L'extension de la filière boues (lits de séchage) est souhaitable, car le nombre de lits est insuffisant par rapport à la charge reçue. Une étude devra être menée afin de faire le choix entre cette extension et la mise en place d'une unité de déshydratation mécanique.

Le bassin tampon s'est à nombreuses reprises retrouvé à la limite de sa capacité lors des épisodes pluvieux. Le renouvellement du dégrilleur et la mise en place du nouveau pont brosse sont en cours, les travaux seront finalisés sur le prochain exercice. L'ensemble du système d'assainissement y compris la station ont fait l'objet d'une mise en demeure par l'autorité préfectorale.

Station d'épuration de Cité Bac

Le taux de charge de cette station permet de nouveaux raccordements. La réhabilitation du génie civil et de la passerelle supportant la turbine d'aération s'avère nécessaire.

De plus, il serait souhaitable de remplacer cette station par un poste de refoulement afin de rejeter les effluents vers la station de Desmarinières en capacité de les accueillir.

LES TROIS ILETS

Station d'épuration Anse Murette

Depuis les travaux de réhabilitation, les résultats d'autosurveillance sont conformes à la réglementation. Une cloison isolante doit être installée afin d'éliminer les bruits continus des surpresseurs et des armoires électriques dans le local administratif et de supervision.

Un portillon doit être installé afin d'accéder au versant plage dans le but de procéder à la surveillance de la canalisation de départ de l'émissaire.



Station d'épuration La Ferme

La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 200 EH mise en service en 1992, demeure un ouvrage fragile, mais les rendements épuratoires restent acceptables. La totalité de la clôture a été reprise par l'exploitant afin de sécuriser le site.



LE VAUCLIN

Station d'épuration Petite Ravine

Un débitmètre doit être installé en entrée de station afin de respecter les obligations réglementaires relatives à l'autosurveillance.

La capacité de pompage poste de rejet des eaux traitées est insuffisante ce qui entraîne la mise en charge quasi permanente du canal de comptage situé en amont. La mesure des débits en sortie de station s'en trouve incohérente (sur-comptage).

Le redimensionnement du poste de rejet d'eaux traitées doit être étudié et engagé par la collectivité.

Les nombreuses casses et effondrement sur les réseaux en amiante ciment du bord de mer charrient une quantité importante de déchets et de sables augmentant la fréquence de nettoyages en entrée de station. De plus, les fortes intrusions d'eau de mer dans le réseau dégradent la qualité du traitement biologique. Le génie civil du poste de relevage des eaux brutes est fortement dégradé, ce qui entraîne la désolidarisation des fixations des colonnes hydrauliques et des câbles électriques des pompes. Des travaux devront être engagés par la collectivité en urgence.

Station d'épuration de Grand Case

La station de traitement d'eaux usées de GRAND CASE de type boues activées à aération prolongée construite par la société VOR assainissement en 1989 a une capacité de traitement de 200 EH.. Son accès doit être prolongé par une voie bétonnée afin de permettre l'intervention des engins de levage et de curage.

La structure en résine de cet ouvrage commence à montrer ses limites et doit être réhabilitée.

3.2.6 La conformité des rejets du système de traitement

• **L'ARRETE PREFECTORAL**

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 qui rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté								
Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Belfond	normal	DBO5	480	30	50	OU	90	Arrêté local - 2019
Step Belfond	normal	DCO	1080	90	250	OU	87	Arrêté local - 2019
Step Belfond	normal	MeS	720	45	85	OU	90	Arrêté local - 2019
Step Belfond	normal	NTK		25		OU	70	Arrêté local - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step du Bourg Riviere Salée	Normal	DBO5	420	25	50		OU	80	21/07/2015 - 2019
Step du Bourg Riviere Salée	Normal	DCO	840	125	250		OU	75	21/07/2015 - 2019
Step du Bourg Riviere Salée	Normal	MeS	420	35	85		OU	90	21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Gros Raisin	normal	DBO5	1005	10			30	O U	96		Arrêté n°11-03609 - 2019
Step Gros Raisin	normal	E Coli		100							Arrêté n°11-03609 - 2019
Step Gros Raisin	normal	MeS	1260	10			30	O U	98		Arrêté n°11-03609 - 2019
Step Gros Raisin	normal	NG			15			O U		70	Arrêté n°11-03609 - 2019
Step Gros Raisin	normal	NTK	201								Arrêté n°11-03609 - 2019
Step Gros Raisin	normal	Pt	42		2			O U		70	Arrêté n°11-03609 - 2019
Step Gros Raisin	normal	DCO	2011	80			180	O U	90		Arrêté n°11-03609 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Mansarde Rancée	Normal	DBO5	60	20	50	OU	90	Local N°11-00437 - 2019
Step Mansarde Rancée	Normal	DCO	120	125	150	OU	90	Local N°11-00437 - 2019
Step Mansarde Rancée	Normal	E Coli		1 000				Local N°11-00437 - 2019
Step Mansarde Rancée	Normal	Entérocoque		1 000				Local N°11-00437 - 2019
Step Mansarde Rancée	Normal	MeS	90	30	85	OU	90	Local N°11-00437 - 2019
Step Mansarde Rancée	Normal	NTK		8		OU	90	Local N°11-00437 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	DBO5	750	15			30	O U	96		Arrêté local - 2019
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	DCO	1500	90			180	O U	88		Arrêté local - 2019
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	E Coli		10							Arrêté local - 2019
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	MeS	940	10			30	O U	98		Arrêté local - 2019
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	NG			10			O U		90	Arrêté local - 2019
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	NTK	150	5							Arrêté local - 2019
Step Marin Bourg (4 Chemins)	normal	Pt	31		1			O U		95	Arrêté local - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	DBO5	180	25	50	Local - 2019
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	DCO	480	90	250	Local - 2019
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	MeS	270	30	85	Local - 2019
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	NG	55	10		Local - 2019
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	normal	Pt	12			Local - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Trinité Desmarinières	Normal	DBO5	600	25	50	OU	90	Arrêté Local n°37533 - 2019
Step Trinité Desmarinières	Normal	DCO	900	90	250	OU	80	Arrêté Local n°37533 - 2019
Step Trinité Desmarinières	Normal	MeS	700	35	85	OU	90	Arrêté Local n°37533 - 2019
Step Trinité Desmarinières	Normal	NG	120	20		OU	70	Arrêté Local n°37533 - 2019
Step Trinité Desmarinières	Normal	NTK	90	10		OU	70	Arrêté Local n°37533 - 2019
Step Trinité Desmarinières	Normal	Pt	40					Arrêté Local n°37533 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	DBO5	126	25	50	OU	70	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	DCO	336	125	250	OU	75	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	MeS	189	35	85	OU	90	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	NTK	42	20	20	OU	60	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	normal	Pt	8.4					Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	NTK	100					Arrêté Local - 2019
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	Pt	20					Arrêté Local - 2019
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	DBO5	300	25	50	OU	80	Arrêté Local - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	DCO	800	125	250	OU	75	Arrêté Local - 2019
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Normal	MeS	450	35	85	OU	90	Arrêté Local - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anse DUFOUR	Normale	DBO5	27	5			50	OU	98	Arrêté local n° 08-04270 - 2019
Step Anse DUFOUR	Normale	DCO	54	50			250	OU	93	Arrêté local n° 08-04270 - 2019
Step Anse DUFOUR	Normale	E Coli		100						Arrêté local n° 08-04270 - 2019
Step Anse DUFOUR	Normale	Entérocoques (NPP/100ml)		100						Arrêté local n° 08-04270 - 2019
Step Anse DUFOUR	Normale	MeS	27	5			85	OU	98	Arrêté local n° 08-04270 - 2019
Step Anse DUFOUR	Normale	NG	6			15		OU	80	Arrêté local n° 08-04270 - 2019
Step Anse DUFOUR	Normale	Pt	1.2							Arrêté local n° 08-04270 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anse Murette	Normale	DBO5	900	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2019
Step Anse Murette	Normale	MeS	900	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2019
Step Anse Murette	Normale	DCO	1800	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p.	Rdt. Moy. Jour (%)	O p.	Rdt. Moy. Annuel	Nom de l'autorisation de rejet
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	DBO5	300	25			50	O U	70			local - 2019
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	DCO	600	125			250	O U	75			local - 2019
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	E Coli		100								local - 2019
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	MeS	450	35			85	O U	90			local - 2019
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	NTK	68			15		O U			70	local - 2019
Step Anses d'Arlet Bourg	normale	Strepto		100								local - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Réhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Bellevue Ladour	Normale	DBO5	30	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Bellevue Ladour	Normale	DCO	60	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Bellevue Ladour	Normale	MeS	30		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Réhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Canal	Normale	DBO5	18	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Canal	Normale	DCO	36	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Canal	Normale	MeS	18		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Réhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Dizac	Normale	DBO5	498	10	50	OU	95	2012177-0004 du 25/06/12 - 2019
Step Dizac	Normale	DCO	794	80	150	OU	90	2012177-0004 du 25/06/12 - 2019
Step Dizac	Normale	MeS	507	10	85	OU	95	2012177-0004 du 25/06/12 - 2019
Step Dizac	Normale	NG		15		OU	70	2012177-0004 du 25/06/12 - 2019
Step Dizac	Normale	NTK	95					2012177-0004 du 25/06/12 - 2019
Step Dizac	Normale	Pt	15	2		OU	70	2012177-0004 du 25/06/12 - 2019
Step Dizac	Normale	E Coli (NPP/100ml)		100				2012177-0004 du 25/06/12 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Fond Masson	Normale	DBO5	30	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Fond Masson	Normale	DCO	60	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Fond Masson	Normale	MeS	30		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step François Chopotte	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step François Chopotte	Normale	DCO	30	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step François Chopotte	Normale	MeS	15		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step François Pointe Courchet	normale	DBO5	400	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2019
Step François Pointe Courchet	normale	DCO	960	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2019
Step François Pointe Courchet	normale	MeS	560	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2019
Step François Pointe Courchet	normale	NTK	96					21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Grande Savane	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Grande Savane	Normale	DCO	30	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Grande Savane	Normale	MeS	15		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Kanel	Normale	DBO5	12	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Kanel	Normale	DCO	24	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Kanel	Normale	MeS	12		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op .	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step La Ferme	Normale	DBO5	12	35	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step La Ferme	Normale	DCO	24		OU	60	21/07/2015 - 2019
Step La Ferme	Normale	MeS	12		OU	50	21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. (%)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step La Trinité Bac	Normale	DBO5	60	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step La Trinité Bac	Normale	DCO	120	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step La Trinité Bac	Normale	MeS	60		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. (%)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Les Coteaux	Normale	DBO5	63	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Les Coteaux	Normale	DCO	158	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Les Coteaux	Normale	MeS	126		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Marin Duprey	Normale	DBO5	9	35	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Marin Duprey	Normale	DCO	18		OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Marin Duprey	Normale	MeS	9		OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. (%)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step O'Mullane	Normale	DBO5	27	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step O'Mullane	Normale	DCO	54	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step O'Mullane	Normale	MeS	27		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Pays Noyé	normale	DBO5	600	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2019
Step Pays Noyé	normale	DCO	1200	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2019
Step Pays Noyé	normale	MeS	600	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Peter Maillet	Normale	DBO5	12	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Peter Maillet	Normale	DCO	24	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Peter Maillet	Normale	MeS	12		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Petit Fond	Normale	DBO5	75	35	70	OU	60	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019
Step Petit Fond	Normale	DCO	150	200	400	OU	60	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019
Step Petit Fond	Normale	MeS	75		85	OU	50	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Régale	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Régale	Normale	DCO	30	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Régale	Normale	MeS	15			OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Riviere Pilote Manicou	Normale	DBO5	39	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Riviere Pilote Manicou	Normale	DCO	78	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Riviere Pilote Manicou	Normale	MeS	39		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Bourg (Courbaril)	normale	DBO5	180	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2019
Step Robert Bourg (Courbaril)	normale	DCO		125	250	OU	75	21/07/2015 - 2019
Step Robert Bourg (Courbaril)	normale	MeS		35	85	OU	90	21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Four à Chaux	Normale	DBO5	120	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2019
Step Robert Four à Chaux	Normale	DCO	240	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2019
Step Robert Four à Chaux	Normale	MeS	120	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Moulin à Vent	Normale	DBO5	180	25	50	OU	80	21/07/2015 - 2019
Step Robert Moulin à Vent	Normale	DCO	360	125	250	OU	75	21/07/2015 - 2019
Step Robert Moulin à Vent	Normale	MeS	180	35	85	OU	90	21/07/2015 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Robert Pointe Lynch	Normale	DBO5	60	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Robert Pointe Lynch	Normale	DCO	120	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Robert Pointe Lynch	Normale	MeS	60		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Taupinière	Normale	DBO5	48	20	50	OU	90	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019
Step Taupinière	Normale	DCO	96	125	150	OU	90	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019
Step Taupinière	Normale	E Coli (NPP)		1 000				Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019
Step Taupinière	Normale	Entérocoque (NPP)		1 000				Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019
Step Taupinière	Normale	MeS	72	30	85	OU	90	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019
Step Taupinière	Normale	NTK		8		OU	80	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Nom de l'autorisation de rejet
Step Vauclin Grand Case	Normale	DBO5	12	35	70	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Vauclin Grand Case	Normale	DCO	24	200	400	OU	60	21/07/2015 - 2019
Step Vauclin Grand Case	Normale	MeS	12		85	OU	50	21/07/2015 - 2019

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Step Anse DUFOUR	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	DBO5	12	14	14	116,7%
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	DCO	12	14	14	116,7%
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	E Coli	0	2	2	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	Entérocoques (NPP/100ml)	0	2	2	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	MeS	12	14	14	116,7%
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	NG	0	13	13	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	Pt	0	8	8	0,0%

Step Anse Murette	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	26	26	216,7%
21/07/2015 - 2019	DCO	24	26	26	108,3%
21/07/2015 - 2019	MeS	24	26	26	108,3%

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
local - 2019	DBO5	12	12	12	100,0%
local - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
local - 2019	E Coli	2	0	0	0,0%
local - 2019	MeS	12	12	12	100,0%
local - 2019	NTK	4	9	9	225,0%
local - 2019	Strepto	2	0	0	0,0%

Step Belfond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local - 2019	DBO5	4	13	13	325,0%
Arrêté local - 2019	DCO	12	13	13	108,3%
Arrêté local - 2019	MeS	12	13	13	108,3%
Arrêté local - 2019	NTK	6	9	9	150,0%

3 | Qualité du service

Step Bellevue Ladour	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step Canal	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step Dizac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	DBO5	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	E Coli (NPP/100ml)	2	2	2	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	MeS	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	NG	4	5	5	125,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	NTK	4	5	5	125,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2019	Pt	4	5	5	125,0%

Step du Bourg Riviere Salée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	12	12	12	100,0%

Step Fond Masson	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step François Chopotte	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

3 | Qualité du service

Step François Pointe Courchet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	14	14	116,7%
21/07/2015 - 2019	DCO	12	14	14	116,7%
21/07/2015 - 2019	MeS	12	14	14	116,7%
21/07/2015 - 2019	NTK	4	6	6	150,0%

Step Grande Savane	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step Gros Raisin	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté n°11-03609 - 2019	DBO5	24	25	25	104,2%
Arrêté n°11-03609 - 2019	DCO	24	25	25	104,2%
Arrêté n°11-03609 - 2019	E Coli	4	6	6	150,0%
Arrêté n°11-03609 - 2019	MeS	24	25	25	104,2%
Arrêté n°11-03609 - 2019	NG	24	25	25	104,2%
Arrêté n°11-03609 - 2019	NTK	24	25	25	104,2%
Arrêté n°11-03609 - 2019	Pt	24	25	25	104,2%

Step Kanel	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step La Ferme	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019 - 2020	DBO5	1	0	0	0,0%
21/07/2015 - 2019 - 2020	DCO	1	0	0	0,0%
21/07/2015 - 2019 - 2020	MeS	1	0	0	0,0%

Step La Trinité Bac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

3 | Qualité du service

Step Les Coteaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	2	2	2	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	2	2	2	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	2	2	2	100,0%

Step Mansarde Rancée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local N°11-00437 - 2019	DBO5	4	5	5	125,0%
Local N°11-00437 - 2019	DCO	4	5	5	125,0%
Local N°11-00437 - 2019	E Coli	2	2	2	100,0%
Local N°11-00437 - 2019	Entérocoque	0	2	2	0,0%
Local N°11-00437 - 2019	MeS	4	5	5	125,0%
Local N°11-00437 - 2019	NTK	4	5	5	125,0%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local - 2019	DBO5	24	26	26	108,3%
Arrêté local - 2019	DCO	24	26	26	108,3%
Arrêté local - 2019	E Coli	2	4	4	200,0%
Arrêté local - 2019	MeS	24	26	26	108,3%
Arrêté local - 2019	NG	24	16	16	66,7%
Arrêté local - 2019	NTK	24	16	16	66,7%
Arrêté local - 2019	Pt	24	16	16	66,7%

Step Marin Duprey	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step O'Mullane	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	2	2	200,0%

3 | Qualité du service

Step Pays Noyé	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	24	24	200,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	24	24	24	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	24	24	24	100,0%

Step Peter Maillet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step Petit Fond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019	DBO5	2	12	12	600,0%
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019	DCO	2	12	12	600,0%
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019	MeS	2	12	11	600,0%

Step Régale	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step Riviere Pilote Manicou	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	12	10	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	12	12	11	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	12	12	9	100,0%

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	12	12	12	100,0%

3 | Qualité du service

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	12	12	12	100,0%

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	2	2	200,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local - 2019	DBO5	4	12	12	300,0%
Local - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
Local - 2019	MeS	12	12	12	100,0%
Local - 2019	NG	4	6	6	150,0%
Local - 2019	Pt	4	6	6	150,0%

Step Taupinière	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	DBO5	4	4	4	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	DCO	4	4	4	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	E Coli (NPP)	2	2	2	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	Entérocoque (NPP)	0	2	2	0,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	MeS	4	4	4	100,0%
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	NTK	4	4	4	100,0%

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°37533 - 2019	DBO5	12	25	25	208,3%
Arrêté Local n°37533 - 2019	DCO	24	25	25	104,2%
Arrêté Local n°37533 - 2019	MeS	24	25	25	104,2%
Arrêté Local n°37533 - 2019	NG	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°37533 - 2019	NTK	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°37533 - 2019	Pt	12	12	12	100,0%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	DBO5	12	12	12	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	MeS	12	12	10	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	NTK	4	5	5	125,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	Pt	4	5	5	125,0%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local - 2019	DBO5	4	12	12	300,0%
Arrêté Local - 2019	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté Local - 2019	MeS	12	12	12	100,0%
Arrêté Local - 2019	NTK	4	5	5	125,0%
Arrêté Local - 2019	Pt	4	4	4	100,0%

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2019	MeS	1	1	1	100,0%

- LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Step Anse DUFOUR	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitorés	Conformité
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	DBO5	5,71	3,18	0,06	99	1	2	0	Oui
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	DCO	10,92	35,49	0,71	93	1	2	0	Oui
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	E Coli	-	0	0	-	0	0	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	Entérocoques (NPP /100 ml)	-	0	0	-	0	0	0	Non

Conformité par paramètre									
Step Anse DUFOUR	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	MeS	6,34	3,63	0,07	99	2	2	0	Oui
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	NG	1,51	26,12	0,54	64	0	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2019	Pt	0,18	7,23	0,14	23	0	2	0	Non

Step Anse Marette	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	435,12	5,06	7,07	98	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	714,17	33,06	46,14	94	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	387,55	6,42	8,96	98	0	3	0	Oui

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
local - 2019	DBO5	98,04	34,16	7,71	92	0	2	3	Non
local - 2019	DCO	155,61	140,36	31,7	80	2	2	1	Non
local - 2019	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
local - 2019	MeS	68,17	63,52	14,35	79	4	2	3	Non
local - 2019	NTK	24,52	44,6	9,35	62	0	2	0	Non
local - 2019	Strep to	-	-	-	-	0	0	0	Non

Step Belfond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local - 2019	DBO5	171,72	4,67	3,32	98	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2019	DCO	308,1	36,69	26,07	92	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2019	MeS	137,9	8,83	6,28	95	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2019	NTK	43,9	3,3	2,44	94	0	2	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Bellevue Ladour	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	6,75	3	0,14	98	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	13,47	90,34	4,07	70	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	5,02	9,8	0,44	91	0	0	0	Oui

Step Can al	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	0,35	4	0,1	71	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	7	13	0,33	95	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	0,5	4,4	0,11	78	0	0	0	Oui

Step Diza c	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
2012 177-0004 du 25/06/12 - 2019	DBO5	205,26	3,66	1,37	99	0	2	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06/12 - 2019	DCO	351,43	27,31	10,24	97	0	2	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06/12 - 2019	E Coli (NPP/100ml)	-	2 919,13	0	-	2	0	0	Non
2012 177-0004 du 25/06/12 - 2019	MeS	155,12	4,98	1,87	99	0	2	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06/12 - 2019	NG	39,69	3,44	1,29	97	0	1	0	Oui
2012 177-0004 du 25/06	NTK	39,36	2,12	0,79	98	0	1	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Diza c	Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
/12 - 2019									
2012 177-0004 du 25/06 /12 - 2019	Pt	3,71	1,83	0,68	82	1	1	0	Oui

Step du Bourg Riviere Salée	Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	266,73	8,13	6,14	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	490,86	49,76	37,56	92	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	288,54	15,49	11,69	96	0	2	0	Oui

Step Fond Masson	Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	56	-	-	-	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	77,09	-	-	-	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	33,25	-	-	-	0	0	0	Oui

Step François Chopotte	Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	5,1	5	0,09	98	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	6,26	79	1,34	79	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	5,64	11,6	0,2	97	0	0	0	Oui

Step François Pointe Courchet	Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	240,41	3,82	2,85	99	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	399,52	25,87	19,31	95	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	211,53	3,66	2,73	99	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	NTK	45,82	2,38	1,58	97	0	1	0	Oui

Step Grande Savane	Para mètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	11,22	22	0,37	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	23,1	90,8	1,54	93	0	0	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Grande Savane	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
21/07/2015 - 2019	MeS	8,63	37,2	0,63	93	0	0	0	Oui

Step Gros Raisin	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
Arrêté n°11-03609 - 2019	DBO5	276,4	4,06	3,59	99	1	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2019	DCO	488,31	24,71	21,87	96	1	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2019	E Coli	-	17,55	0	-	0	1	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2019	MeS	292,09	3,8	3,36	99	1	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2019	NG	60,43	5,37	4,75	92	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2019	NTK	56,53	2,8	2,48	96	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2019	Pt	6,07	3,38	2,99	51	0	3	0	Non

Step Kan el	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	8,8	42	0,84	90	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	11,75	141,57	2,83	76	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	6,48	76	1,52	77	0	0	0	Oui

Step La Ferme	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitores	Conformité
21/07/2015 - 2019 - 2020	DBO5	-	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2019 - 2020	DCO	-	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015 -	MeS	-	-	-	-	0	0	0	Non

3 | Qualité du service

Step La Ferme	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
2019 - 2020									

Step La Trinité Bac	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	7	8	0,8	89	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	13,87	14,7	1,47	89	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	3,85	7,6	0,76	80	0	0	0	Oui

Step Les Coteaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	57,03	22	4,09	92	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	86,1	60,12	11,18	85	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	41,62	22,58	4,2	88	0	0	0	Oui

Step Mansarde Rancée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Local N°11-00437 - 2019	DBO5	1,82	2,13	0,03	99	0	1	0	Oui
Local N°11-00437 - 2019	DCO	3,18	40,26	0,49	85	0	1	0	Oui
Local N°11-00437 - 2019	E Coli	-	3 408,33	0	-	2	0	0	Non
Local N°11-00437 - 2019	Entérocoque	-	933,33	0	-	1	0	0	Non
Local N°11-00437 - 2019	MeS	1,37	6,52	0,08	94	0	1	0	Oui
Local N°11-00437 - 2019	NTK	0,54	1,99	0,02	96	0	1	0	Oui

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté local - 2019	DBO5	212,85	3,94	2,53	99	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2019	DCO	387,32	26,39	16,95	96	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2019	E Coli	-	143,91	0	-	2	1	0	Non

3 | Qualité du service

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local - 2019	MeS	183,29	4,61	2,96	98	1	3	0	Oui
Arrêté local - 2019	NG	47,38	4,98	3,16	93	0	2	0	Non
Arrêté local - 2019	NTK	45,88	2,9	1,84	96	1	2	0	Non
Arrêté local - 2019	Pt	4,66	2,4	1,52	67	0	2	0	Non

Step Marin Duprey	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	7,48	10	0,11	99	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	12,55	78,79	0,87	93	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	5	13,4	0,15	97	0	0	0	Oui

Step O'Mullane	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	24,5	26	1,3	95	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	56,54	111,2	5,56	90	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	17,49	51,61	2,58	85	0	0	0	Oui

Step Pays Noyé	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	618,53	7,9	8,33	99	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	984,1	45,8	48,31	95	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	509,75	12,05	12,71	97	0	3	0	Oui

Step Peter Maillet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	13,2	20	0,4	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	25,22	45,76	0,92	96	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	11,02	6	0,12	99	0	0	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Petit Fond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019	DBO5	114,16	13,01	1,48	97	0	2	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019	DCO	167	86,36	18,16	67	0	2	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2019	MeS	77,03	8,74	0,99	97	0	2	0	Oui

Step Régale	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	11,02	8	0,15	99	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	28,96	77,94	1,48	95	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	24,42	4	0,08	100	0	0	0	Oui

Step Riviere Pilote Manicou	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	34,4	32	2,56	93	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	64,46	80	6,4	90	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	17,63	17,43	1,39	92	0	0	0	Oui

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	147,46	41,14	17,06	88	0	2	3	Non
21/07/2015 - 2019	DCO	245,09	116,5	48,31	80	1	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	120,14	46,9	19,45	83	2	2	1	Non

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	8,95	10,06	0,34	96	1	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	17,04	36,36	1,23	93	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	12,32	9,86	0,33	97	0	2	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	172,54	9,58	3,78	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	388,6	50,96	20,09	94	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	180,74	13,71	5,41	97	0	2	0	Oui

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	45	10,5	1,58	93	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	72,97	28,03	4,2	88	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	30,87	24,93	3,74	76	0	0	0	Oui

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Local - 2019	DBO5	38,8	7,51	0,55	99	0	2	0	Oui
Local - 2019	DCO	59	53,6	3,89	93	1	2	0	Oui
Local - 2019	MeS	22,14	14,3	1,04	95	2	2	0	Oui
Local - 2019	NG	6,65	37,26	2,69	60	5	1	0	Non
Local - 2019	Pt	0,66	8,42	0,61	9	0	1	0	Oui

Step Taupinière	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	DBO5	33,49	4,45	0,23	99	0	1	0	Oui
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	DCO	56,3	39,61	2,02	96	0	1	0	Oui
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	E Coli (NPP)	-	6 461,54	0	-	2	0	0	Non
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	Entérocoque (NPP)	-	572,31	0	-	1	0	0	Non
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	MeS	25,06	3,42	0,17	99	0	1	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Taupinière	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté local n°2012.069-0004 - 2019	NTK	6,93	1,75	0,09	99	0	1	0	Oui

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté Local n°37533 - 2019	DBO5	193,67	5,43	3,37	98	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2019	DCO	317,02	33,62	20,83	93	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2019	MeS	126,59	9,23	5,72	95	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2019	NG	36,75	9,38	4,88	87	1	2	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2019	NTK	36,32	6,77	3,52	90	1	2	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2019	Pt	3,28	2,73	1,43	56	0	2	0	Oui

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	DBO5	54,69	3	0,54	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	DCO	93,56	54	9,72	83	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	MeS	52,98	9,8	1,76	93	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	NTK	14,59	1,57	0,28	97	0	1	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2019	Pt	1,73	4,4	0,79	24	0	1	0	Oui

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté Local - 2019	DBO5	190,93	5,94	3,3	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2019	DCO	316,84	27,71	15,38	95	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2019	MeS	238,51	7,34	4,08	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2019	NTK	37,87	13,83	8	81	0	1	0	Oui
Arrêté Local - 2019	Pt	4,21	4,67	2,8	38	0	1	0	Oui

Step Vaucelin Grand Case	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductibles	Conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	7,65	40	0,28	96	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	DCO	12,15	191,46	1,34	89	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2019	MeS	2,5	116	0,81	68	0	0	1	Non

- LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2016	2017	2018	2019
DUCOS	Step Canal	Oui	Oui	Oui	Oui
DUCOS	Step Grande Savane	Oui	Oui	Oui	Oui
DUCOS	Step Pays Noyé	Oui	Non	Non	Oui
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	Oui	Oui	Non	Oui
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	Oui	Oui	Oui	Oui
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Non	Oui	Oui	Oui
LE DIAMANT	Step Dizac	Non	Non	Non	Non
LE DIAMANT	Step O'Mullane	-	-	-	Oui
LE DIAMANT	Step Taupinière	-	-	-	Non
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	Oui	Oui	Oui	Oui
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	Oui	Oui	Oui	Oui
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	Non	Non	Non	Non
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Non	Non	Non	Non
LE MARIN	Step Marin Duprey	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Oui	Non	Non	Non
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	Oui	Non	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Non	Non	Non	Non
LE VAUCLIN	Step Vaucelin Bourg Petite Ravine	Oui	Oui	Non	Oui
LE VAUCLIN	Step Vaucelin Grand Case	Non	Non	Non	Non
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	Non	Non	Non

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2016	2017	2018	2019
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	Non	Non	Non	Non
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	Oui	Non	Oui	Oui
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	Non	Non	Non	Non
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manicou	Oui	Non	Non	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	Oui	Non	Oui	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	Oui	Oui	Oui	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	Non	Non	Non	Oui
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Non	Non	Non	Non
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Oui	Oui	Non	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	Non	Non	Non	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Régale	Oui	Oui	Oui	Oui

3.3 Les autres missions du service

3.3.1 Les actions de communications pour votre contrat

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées ;

RELATIONS PUBLIQUES

- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau



- Démonstration disjoncteur d'eau, dispositif innovant permettant de prévenir les fuites pour les usagers en collaboration avec les associations de consommateurs



- Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)

PARTENARIATS / SPONSORING SPORTIF

- Association Pa mo souef
- Club des Gommiers de la Martinique
- Club de l'Arsenal
- Raid des Alizés (fourniture de douches/robinets mobiles) aux participants sur les sites de bivouac
- Mise à disposition de douches/robinets (Tour des yoles rondes de la Martinique)



Equipage Pa Mo Souèf



RESPONSABILITE SOCIALE

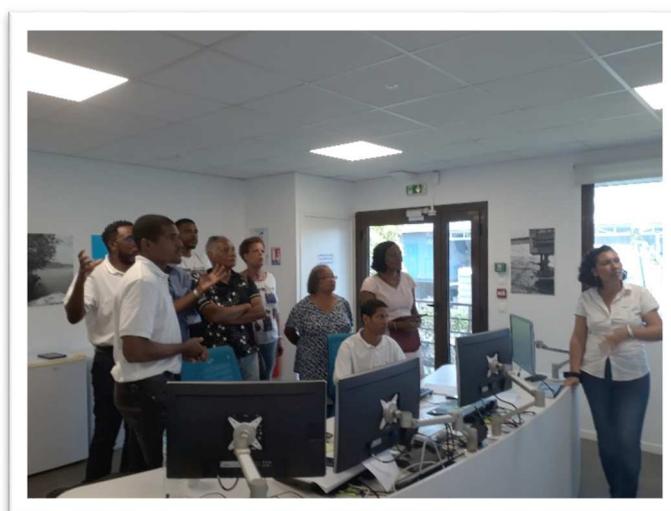
- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation à l'arbre de Noel (ville du Vauclin)

COMMUNICATION METIERS

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

EVENEMENTS

- Organisation de la journée de l'innovation pour faire découvrir des sites de la SME et mieux faire comprendre le réseau aux usagers



PUBLICITE

- Parution de visuels dans les agendas 2019 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, François, Vauclin)

3.3.2 Le géoréférencement

La liste des ouvrages géoréférencés se trouvent en Annexe 5

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif					
Désignation	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	28 366	57 331	52 700	52 536	- 0,3%
Collectivités	-	358	533	1 080	102,6%
Professionnels	-	229	3 005	6 822	127,0%
Autres	-	114	35	22	- 37,1%
Total	28 366	58 032	56 273	60 460	7,4%

Le nombre de clients assainissement collectif						
	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	-	-	28 315	26 350	26 268	- 0,3%
Collectivités	-	-	358	533	540	1,3%
Professionnels	-	-	229	3 005	3 411	13,5%
Autres	-	-	114	35	11	- 68,6%
Total	-	-	29 016	29 923	30 230	1,0%

DUCOS						
	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	3 274	3 309	3 329	2 943	2 876	- 2,3%
Collectivités	-	-	-	-	43	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	492	0,0%
Total	3 274	3 309	3 329	2 943	3 411	15,9%

LA TRINITÉ						
	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	3 375	3 409	3 430	3 165	3 108	- 1,8%
Collectivités	-	-	-	-	65	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	337	0,0%
Autres	-	-	-	-	2	0,0%
Total	3 375	3 409	3 430	3 165	3 512	11,0%

3 | Qualité du service

LE DIAMANT	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	1 472	1 496	1 606	1 571	1 559	- 0,8%
Collectivités	-	-	-	-	23	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	206	0,0%
Autres	-	-	-	-	2	0,0%
Total	1 472	1 496	1 606	1 571	1 790	13,9%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	2 001	2 013	2 016	1 774	1 881	6,0%
Collectivités	-	-	-	-	52	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	238	0,0%
Total	2 001	2 013	2 016	1 774	2 171	22,4%

LE MARIN	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	1 744	1 784	1 807	1 581	1 575	- 0,4%
Collectivités	-	-	-	-	43	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	296	0,0%
Autres	-	-	-	-	1	0,0%
Total	1 744	1 784	1 807	1 581	1 915	21,1%

LE ROBERT	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	2 957	3 051	3 105	2 842	2 800	- 1,5%
Collectivités	-	-	-	-	47	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	347	0,0%
Autres	-	-	-	-	1	0,0%
Total	2 957	3 051	3 105	2 842	3 195	12,4%

LE VAUCLIN	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	1 996	1 989	2 019	2 456	1 946	- 20,8%
Collectivités	-	-	-	-	32	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	118	0,0%
Total	1 996	1 989	2 019	2 456	2 096	- 14,7%

3 | Qualité du service

LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	783	792	821	759	818	7,8%
Collectivités	-	-	-	-	21	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	64	0,0%
Total	783	792	821	759	903	19,0%

LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	2 529	2 580	2 888	1 996	2 457	23,1%
Collectivités	-	-	-	-	52	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	450	0,0%
Autres	-	-	-	-	3	0,0%
Total	2 529	2 580	2 888	1 996	2 962	48,4%

RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	252	256	259	242	248	2,5%
Collectivités	-	-	-	-	6	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	15	0,0%
Total	252	256	259	242	269	11,2%

RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	2 763	2 762	2 769	2 437	2 380	- 2,3%
Collectivités	-	-	-	-	49	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	363	0,0%
Autres	-	-	-	-	1	0,0%
Total	2 763	2 762	2 769	2 437	2 793	14,6%

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	1 084	1 064	1 070	934	1 005	7,6%
Collectivités	-	-	-	-	26	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	139	0,0%
Total	1 084	1 064	1 070	934	1 170	25,3%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	2 721	2 789	2 824	2 644	2 613	- 1,2%
Collectivités	-	-	-	-	44	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	264	0,0%
Total	2 721	2 789	2 824	2 644	2 921	10,5%

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	1 069	1 072	1 073	1 006	1 002	- 0,4%
Collectivités	-	-	-	-	37	0,0%
Professionnels	-	-	-	-	82	0,0%
Autres	-	-	-	-	1	0,0%
Total	1 069	1 072	1 073	1 006	1 122	11,5%

3.4.2 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients	
Type	2019
Abonnés assainissement collectif	60 460
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	77 230
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	62 582

Abonnés suite à une individualisation en habitat collectif

Le nombre total de contrats d'individualisation gérés par la SME est répartie de la manière suivante

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019
ANSE D'ARLET	2	2	2	4	5
VAUCLIN	7	11	11	12	13
DIAMANT	6	9	9	10	10
SAINTE-LUCE	18	18	20	20	21
TROIS-ILETS	14	18	19	20	24
SAINT-ESPRIT	4	4	4	5	5
RIVIERE-PILOTE	0	2	2	2	2
MARIN	12	13	13	13	15
SAINTE-ANNE	0	0	0	0	0
FRANCOIS	9	12	12	13	15
TRINITE	11	14	14	15	16
ROBERT	21	28	32	32	32
RIERE-SALEE	19	20	21	24	24
DUCOS	28	30	30	32	34
TOTAL	151	181	189	202	216

Ouvertures et Fermetures des branchements

Le tableau ci-après récapitule les nombres d'ouvertures et de fermetures réalisées sur les 12 mois de l'exercice 2019 selon la nature des causes

	2016	2017	2018	2019
RESILIATION	3 648	3 775	1912	3 875
MUTATION	3 343	3 595	873	1 777
INTERRUPTION DE SERVICE	2 148	1 621	1252	753
OUVERTURES IMPAYEES	1 418	636	473	55

3.4.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement					
Type volume	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	3 281 650	3 115 819	3 357 411	3 485 602	3,8%

Volumes assujettis à l'assainissement					
DUCOS	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	474 927	398 020	459 910	456 341	- 0,8%

LA TRINITÉ	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	365 229	357 375	390 963	387 776	- 0,8%

LE DIAMANT	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	180 007	187 576	197 104	238 535	21,0%

LE FRANÇOIS	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	198 333	212 487	216 976	222 359	2,5%

LE MARIN	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	201 167	165 262	200 929	206 470	2,8%

3 | Qualité du service

LE ROBERT	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	314 672	310 460	319 553	326 516	2,2%

LE VAUCLIN	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	156 414	185 989	165 332	182 000	10,1%

LES ANSES-D'ARLET	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	83 417	83 043	82 175	92 169	12,2%

LES TROIS-ILETS	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	420 785	407 167	451 545	471 813	4,5%

RIVIÈRE-PILOTE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	26 155	23 074	23 981	24 524	2,3%

RIVIÈRE-SALÉE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	239 385	204 336	229 068	236 608	3,3%

SAINTE-ANNE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	194 699	180 647	192 509	208 665	8,4%

SAINTE-LUCE	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	321 321	316 568	333 543	331 706	- 0,6%

SAINTE-ESPRIT	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	105 139	83 815	93 823	100 120	6,7%

Date et médiane des relèves des compteurs au 1er semestre

COMMUNE	Nbr Abon	Date Début	Date Fin	médiane sem	médiane sem-1	conso	Nbr Jrs
ANSE D'ARLET	2167	11/02/2019	14/02/2019	12-févr.-19	21-août-18	176	4
DIAMANT	3302	01/03/2019	13/03/2019	7-mars-19	10-sept.-18	178	6
DUCOS	8146	13/05/2019	06/06/2019	25-mai-19	21-nov.-18	185	17
FRANCOIS	8336	11/02/2019	01/03/2019	20-févr.-19	29-août-18	175	15
MARIN	4452	13/05/2019	24/05/2019	18-mai-19	20-nov.-18	180	9
RIVIERE PILOTE	5957	23/04/2019	10/05/2019	1-mai-19	3-nov.-18	180	12
RIVIERE SALEE	6453	16/04/2019	10/05/2019	28-avr.-19	28-oct.-18	182	14
ROBERT	8466	25/03/2019	15/04/2019	4-avr.-19	6-oct.-18	180	16
SAINT ESPRIT	4352	09/04/2019	18/04/2019	13-avr.-19	17-oct.-18	179	8
SAINTE ANNE	2928	27/05/2019	04/06/2019	31-mai-19	30-nov.-18	182	6
SAINTE LUCE	5557	14/03/2019	27/03/2019	20-mars-19	22-sept.-18	180	10
TRINITE	5863	07/03/2019	22/03/2019	14-mars-19	17-sept.-18	178	12
TROIS ILETS	4129	28/03/2019	08/04/2019	2-avr.-19	5-oct.-18	180	8
VAUCLIN	5142	15/02/2019	28/02/2019	21-févr.-19	30-août-18	176	10

Date et médiane des relèves des compteurs au 2nd semestre

COMMUNE	Nbr Abon	Date Début	Date Fin	médiane sem	médiane sem-1	conso	Nbr Jrs
ANSE D'ARLET	2184	02/09/2019	04/09/2019	3-sept.-19	12-févr.-19	203	4
DIAMANT	3374	18/09/2019	24/09/2019	21-sept.-19	7-mars-19	198	6
DUCOS	8230	18/11/2019	09/12/2019	28-nov.-19	25-mai-19	188	17
FRANCOIS	8447	02/09/2019	19/09/2019	10-sept.-19	20-févr.-19	203	15
MARIN	4452	14/11/2019	25/11/2019	19-nov.-19	18-mai-19	186	8
RIVIERE PILOTE	5957	28/10/2019	13/11/2019	5-nov.-19	1-mai-19	188	12
RIVIERE SALEE	6597	28/10/2019	15/11/2019	6-nov.-19	28-avr.-19	192	14
ROBERT	8550	07/10/2019	25/10/2019	16-oct.-19	4-avr.-19	195	16
SAINT ESPRIT	4352	17/10/2019	25/10/2019	21-oct.-19	13-avr.-19	191	8
SAINTE ANNE	2994	26/11/2019	02/12/2019	29-nov.-19	31-mai-19	182	6
SAINTE LUCE	5652	25/09/2019	07/10/2019	1-oct.-19	20-mars-19	195	10
TRINITE	5967	20/09/2019	04/10/2019	27-sept.-19	14-mars-19	197	12
TROIS ILETS	4129	08/10/2019	16/10/2019	12-oct.-19	2-avr.-19	193	8
VAUCLIN	5263	05/09/2019	17/09/2019	11-sept.-19	21-févr.-19	202	9

- LE NOMBRE DE CLIENTS GROS CONSOMMATEURS**

COMMUNE	TYPES D'ABONNES	NOM D'ABONNES	VOLUMES 2019	m ³ /j
Diamant	Professionnel	ETABLISSEMENTS MARINOTEL	20 686	57
Ducos	Collectivité	CENTRE PENITENTIAIRE	93 577	256
Ducos	Professionnel	SOGEP SARL	19 297	53
Ducos	Professionnel	S I M B I	8 031	22
François	Professionnel	HOTEL CAP EST LAGOON RESORT	16 122	44
François	Professionnel	MARTINIQUE AVICULTURE	16 681	46
François	Collectivité	VILLE DU FRANCOIS	18 362	50
François	Professionnel	HERITIERS H.CLEMENT S.A.	10 598	29
François	Professionnel	ABATTOIR BO KAILLE	8 686	24
François	Professionnel	ABATTOIR BO KAI	17 942	49
François	Collectivité	LYCEE POLYVALENT DU FRANCOIS	8 995	25
François	Collectivité	CENTRE HOSPITALIER ERNEST WAN AJOUHU	9 390	26
Les Trois Ilets	Professionnel	SDC FORT D'ALET	6 417	18
Les Trois Ilets	Professionnel	SOCACO HOTEL BAMBOU	9 282	25
Les Trois Ilets	Professionnel	S A I P B - LA PAGERIE	11 817	32
Les Trois Ilets	Professionnel	S.G.H.T.I SARL - CARAYOU	31 339	86
Les Trois Ilets	Professionnel	HOTEL BAKOUA	15 962	44
Marin	Professionnel	HOPITAL DU MARIN	16 272	45
Marin	Professionnel	ANTILLAISE EXPLOITATION	15 031	41
Marin	Collectivité	GESTIONNAIRE LEP	6 580	18
Robert	Professionnel	S C I ROBERT 2	9 533	26
Robert	Professionnel	NOUVELLE YAOURT LITTEE	59 641	163
Robert	Collectivité	VILLE DU ROBERT PISCINE MIRAMAR	11 852	32
Robert	Professionnel	SOCIETE YAOURT DANONE	27 640	76
Saint Esprit	Collectivité	HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	9 437	26
Sainte Anne	Collectivité	VILLE DE SAINTE ANNE	8 598	24
Sainte Anne	Professionnel	SMVV (STE QMAISE DE VVF) CLUB MED	65 441	179
Sainte Luce	Professionnel	SMTVD	7 855	22
Sainte Luce	Professionnel	SEH DE SAINTE LUCE	10 348	28
Sainte Luce	Professionnel	SEH DE SAINTE LUCE	7 266	20
Sainte Luce	Professionnel	PIERRE ET VACANCES	45 292	124
Trinité	Professionnel	ASS COPROP TERRASSES CARAVELLE	7 234	20
Trinité	Professionnel	MAISON FAMILIALE RURALE DE VACANCES	6 848	19
Trinité	Collectivité	LYCEE DE TRINITE	13 790	38
Trinité	Professionnel	SEH LA GOELETTE	11 184	31
Trinité	Professionnel	SEP HOTEL LA GOELETTE	7 982	22
Trinité	Collectivité	VILLE DE TRINITE	7 265	20
Trinité	Collectivité	HOPITAL DE TRINITE	17 772	49
Trinité	Collectivité	GENDARMERIE NATIONALE	9 818	27
Trinité	Professionnel	FONDATION PARTAGE ET VIE	6 941	19
Vauclin	Professionnel	SDC PARC RESIDENTIEL DE LOISIR	12 067	33
TOTAL			724 871	1 988

3.4.4 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé au Lamentin, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation

	Diamant	Ducos	François	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Rivière Pilote	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclín	Total général
Courrier entrant	148	284	281	93	203	172	134	193	300	133	106	178	258	147	2 630
Courrier sortant	6	18	17	15	12	7	6	12	16	10	5	4	13	7	148
Email entrant	182	246	186	64	265	112	71	146	196	71	98	237	177	143	2 194
Email sortant	5	3	10	3	7	3	2	5	5	1	1	4	3	4	56
Fax entrant							1						1		2
Interne	9	28	20	8	20	5	8	24	21	10	4	17	14	27	215
Téléphone entrant	999	1 705	1 719	621	1 458	1 091	1 105	1 379	1 606	797	748	1 442	1 400	1 361	17 431
Téléphone sortant	21	85	55	10	50	29	26	31	47	43	26	39	39	28	529
Visite	199	552	597	121	293	221	272	383	520	274	98	329	338	393	4 590
Total général	1 569	2 921	2 885	935	2 308	1 640	1 625	2 173	2 711	1 339	1 086	2 250	2 243	2 110	27 795

3.4.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

	Diamant	Ducos	François	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Rivière Pilote	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total général
ABONNEMENT	242	488	424	123	438	293	228	304	411	231	192	385	405	294	4 458
ASSAINISSEMENT	30	57	42	25	51	36	21	34	24	12	15	50	27	48	472
CHANTIER	4	7	4	2		2	4	1	3	5	4	1	6	1	44
DISTRIBUTION	231	348	478	164	334	177	257	306	384	191	151	331	314	243	3 909
DIVERS	96	232	175	42	137	96	97	157	168	82	62	103	143	105	1 695
EDITION - CESSATION ABONNEMENT				1					1	2					4
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	125	261	241	56	249	127	127	167	216	91	71	218	181	159	2 289
ENCAISSEMENT	414	746	720	241	496	534	494	610	727	378	328	529	597	624	7 438
FACTURATION	283	502	590	173	356	218	251	394	481	231	184	388	355	489	4 895
MENSUALISATION	147	306	234	110	251	163	148	207	306	127	82	252	222	149	2 704
REDRESSEMENT JUDICIAIRE		1						1							2
RELEVÉ						1									1
RESILIATION							1								1
Total général	1 572	2 948	2 908	937	2 312	1 647	1 628	2 181	2 721	1 350	1 089	2 257	2 250	2 112	27 912

3.4.6 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Au 31 décembre 2019, 18 % clients paient leurs factures à l'aide de la mensualisation

Activité de gestion	
Désignation	2019
Nombre d'abonnés mensualisés	13 982
Nombre d'abonnés prélevés	11 674
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	135 823
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	9 866
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	1 768
Nombre de factures comptabilisées pour les clients autres	241
Nombre total de factures comptabilisées	147 698

- En 2019, près de **882** échéanciers ont été accordés pour les clients de l'Ex-SICSM

3.4.7 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

- **RELEVÉ DES COMPTEURS**

La SME France déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- l'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- une réponse adaptée aux questions des clients.

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

Chaque intervention fait l'objet d'une information en amont (affichage en mairie et l'envoi d'un courrier et/ou d'un SMS d'informations aux clients 48h avant le passage du releveur) et d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, email, sms).

- **UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**

- a. Le compte en ligne
- b. L'e-facture (ou facture électronique)
- c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
- d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
- e. La dépose d'index en ligne

- 2) **Information sur :**

- a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...);
- b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau;
- c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
- d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau...

- 3) **Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :**

- a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
- b. Actions sur le compteur : relève, changement
- c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien

- 4) **Amélioration de la qualité relationnelle par :**

- a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
- b. Des informations sur la gestion des données personnelles

c. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...



Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

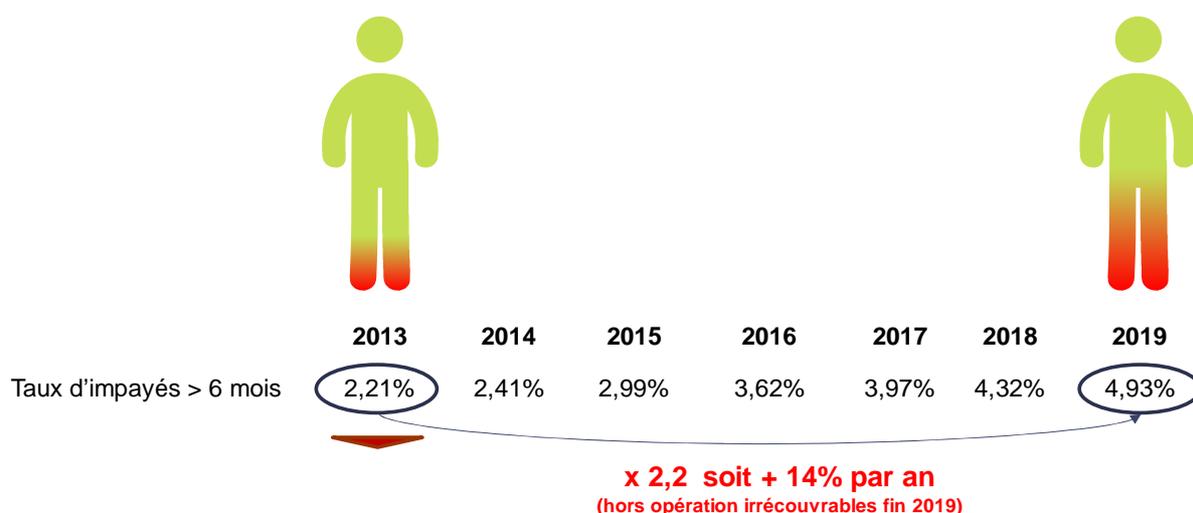
3.4.8 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à la SME travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Depuis 2013, marquée notamment par la promulgation de la loi Brottes, le taux d'impayés clients (eau, assainissement, travaux), défini comme le ratio des créances de plus de 6 mois rapportées au chiffre d'affaires glissant des 12 derniers mois, n'a cessé de progresser.



Pour endiguer cette tendance, la SME a adapté en permanence les compétences et le dimensionnement de ses équipes en charge du recouvrement afin de piloter des plans de relance structurés en 3 phases une fois la période d'exigibilité des factures dépassée :

Recouvrement amiable :

- avis par mails, SMS ou courriers gradués en fonction du temps,
- relances téléphoniques systématiques avant passage à la phase suivante

Recouvrement précontentieux

- recouvrement terrain en cas de relance téléphonique infructueuse,
- recours à des cabinets d'huissiers locaux ou à des sociétés spécialisées de recouvrement

Recouvrement contentieux

- avis de poursuite en cas de recouvrement terrain infructueux,
- transmission des créances à un cabinet de recouvrement et/ou à un huissier
- procédure judiciaire individuelle ou collective (assignation, mesures exécutoires le cas échéant)

La SME agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis permet d'identifier les clients en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne Suez.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrécouvrabilité), les créances irrécupérables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

Le niveau atteint par ces « irrécouvrables » étant devenu trop élevé et démotivant pour les équipes recouvrement internes, la Direction Financière, avec l'accord des Commissaires aux Comptes, a décidé de procéder fin 2019 à un passage en pertes d'une part importante de ce stock d'irrécouvrables.

Cette opération explique le retour à un niveau d'impayés local de 7,14%

La SME et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

3.4.9 Le fonds de solidarité

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

La SME a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics.

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par la SME.

Le fonds de solidarité					
Désignation	2016	2017	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	36	42	44	37	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	902,3	0	16 090,84	52883	- 100,0%
Montant Total HT "solidarité"	902,3	0,0039	16 090,84	10625	- 100,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ² facturé)	0,0003	0	0,0048	0,018	- 100,0%

3.4.10 La mesure de la satisfaction client

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La dernière enquête réalisée l'a été par téléphone au cours du mois d'octobre 2019, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom, dix-huit mois après celle de l'année précédente.

> La méthodologie

Les cibles de l'étude :

- Les foyers composants les communes de l'espace Sud.

Le questionnaire :

Le questionnaire identique à celui administré en Juin 2018.

L'échantillonnage :

- Espace sud : 305 entretiens

- CAP Nord : 100 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

Calendrier :

Cette étude a été réalisée sur 5 semaines.

Les derniers résultats obtenus en Octobre 2019 sont présentés ci-dessous.

👉 **Image comparative avec d'autres services publics**

Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME, se place au-dessus de EDF, la CAF, La Poste et Orange. Elle enregistre une note d'appréciation globale en hausse :

- Pour ESPACE SUD, en 2018, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 6.92 / 10, contre 7.48 / 10 en 2019.
- Pour CAP NORD, en 2018, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 6.70 / 10, contre 7.15 / 10 en 2019.

👉 **Image institutionnelle**

Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une hausse après la baisse généralisée de 2014 :

Est en progression :

- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique
- La SME met des outils à la pointe de la technologie pour traiter les demandes et les réclamations
- La SME participe à des actions à caractère sportif ou sociale

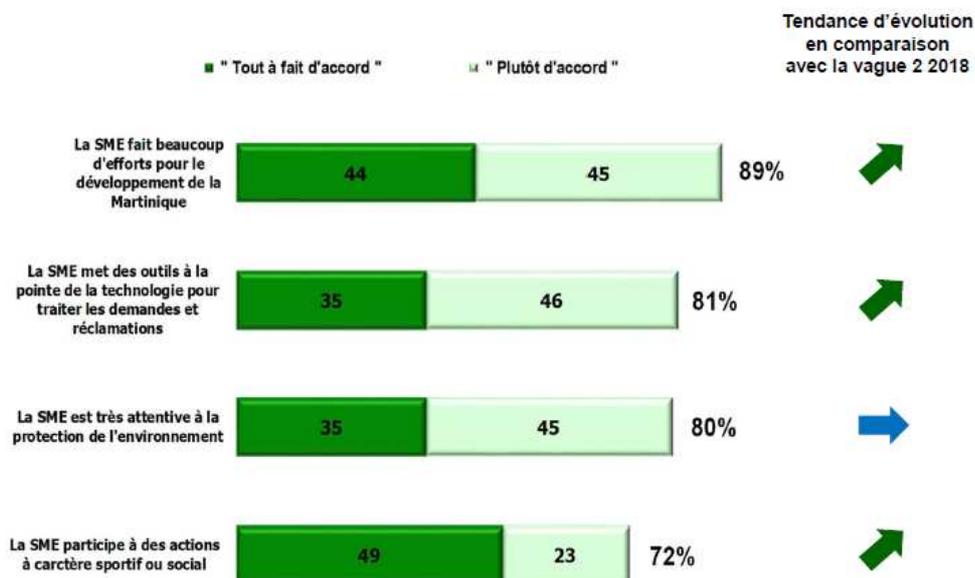
Sont stables :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement

Nous ne constatons aucun indicateur en baisse.

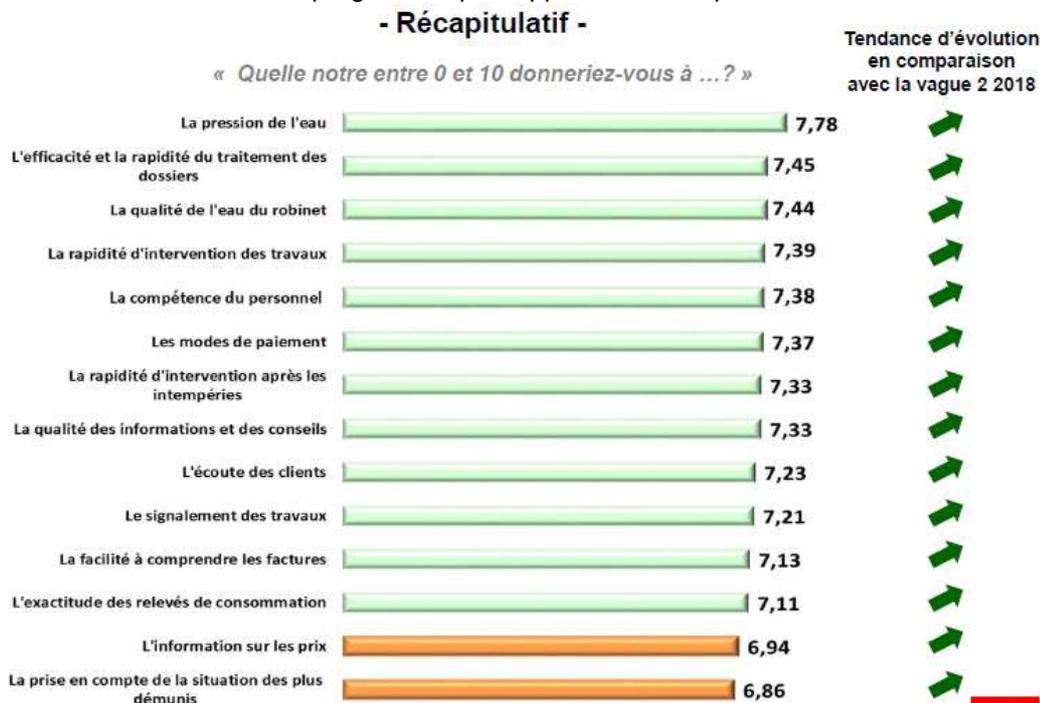
ESPACE SUD

- Récapitulatif -



☞ Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Tous les items sont en nette progression par rapport à l'année précédente.



La perception de la gestion des coupures d'eau ne s'améliore pas :

23 % des interviewés déclarent que des travaux ont occasionné des coupures d'eau chez eux au cours de l'année, contre 37 % en 2018.

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en augmentation, ils passent de 47 % (en 2018) à 51 % (en 2019).

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures par la SME est en augmentation et passe de 6.82/10 (en 2018) à 7.26/10 (en 2019).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en baisse de 2% ; « facture trop élevée » reste le principal motif d'insatisfaction exprimé depuis 2 ans, il diminue cependant de 18 %.

Certains motifs sont en hausse, tels que :

- Litige sur la facture ou le compteur
- Problème sur la qualité de l'eau

☞ Les améliorations souhaitées par les abonnés pour les années avenir

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité dans les prochaines années, 35% des interviewés font des suggestions et les quatre principaux souhaits sont les suivants :

- Baisse du prix de l'eau
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Davantage d'informations : sur les coupures, les tarifs, la qualité de l'eau...
- Amélioration de la qualité de service

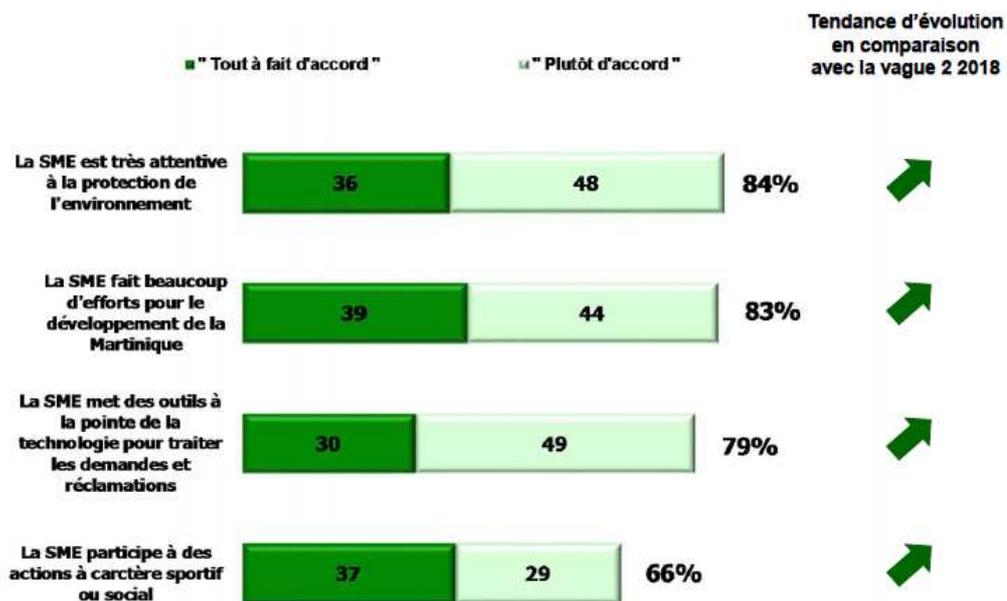
CAP NORD

☞ Image institutionnelle

Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, une augmentation généralisée de la satisfaction clients après la baisse généralisée de 2014 :

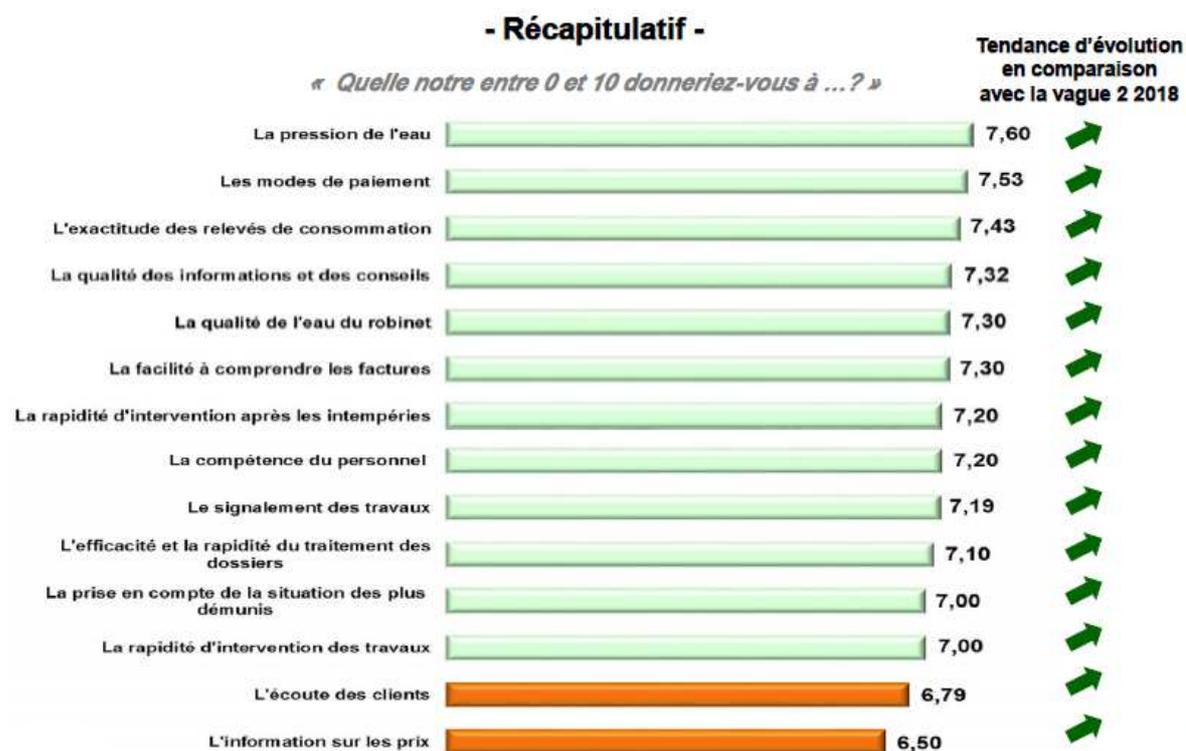
- La SME est attentive à la protection de l'environnement.
- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.
- La SME met les outils à la pointe de la technologie pour traiter les demandes et réclamations.
- La SME participe à des actions à caractère sportifs ou social

- Récapitulatif -



☞ Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Tous les indicateurs sont à la hausse.



La perception de la gestion des coupures d'eau ne s'améliore pas : 36 % des interviewés déclarent que des travaux ont occasionné des coupures d'eau chez eux au cours de l'année, contre 51 % en 2018 (seconde vague de l'enquête).

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau, passent cependant de 47 % (en 2018) à 50 % (en 2019). Notre note moyenne concernant la capacité à informer en cas de coupure programmée passe de 6.48/10 (en 2018) à 7.04/10 (en 2019).

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures par la SME est en hausse et passe de 6.58 /10 (en 2018) à 7.07 /10 (en 2019).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en baisse de 20 points, il passe de 34 en 2018 contre 14 en 2019.

Les items « Problème de la qualité de l'eau » et « Problème sur la pression de l'eau » sont les motifs d'insatisfaction exprimés.

Le problème sur la qualité de l'eau reste stable par rapport à l'année 2018.

Le problème sur la pression de l'eau est en augmentation de 3 à 7 %.

☞ Les améliorations souhaitées par les abonnés pour les années avenir

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité dans les prochaines années, 10 % des interviewés (contre 34 en 2018) font des suggestions et les quatre souhaits suivants arrivent en tête en 2019 :

- La baisse du prix de l'eau,
- La qualité de l'eau au robinet,
- La qualité du service de l'eau,
-

Une réduction des délais d'intervention et une rapidité dans le traitement des réclamations

4 | Comptes de la délégation

4.1 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de Lyonnaise des Eaux France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

4.1.1 Le renouvellement

• LES OPERATIONS REALISEES PAR LE DELEGATAIRE

Les opérations réalisées CAPNORD Robert Trinité ASST

CHANTIER	COMMUNE	SITE	MONTANT
RE09113		09 Pge Fr à Chaux:arm cde batt	4 414,70
RU0000		Renouvellement EU	127 062,41
RU18036	TRINITE	STEU/DESMARINIERES/POMPE A SABLE PRETRAIT.	5 093,54
RU18088	TRINITE	PR/AUTRE BORD/ARMOIRE. ELECT.ARMELE	2 133,63
RU18089	TRINITE	PR/FOND BAZILE/ARMOIRE. ELECT.ARMELE	1 203,63
RU18114	ROBERT	PR/COURBARIL/ARMOIRE. ELECTRIQUE.ARMELE	5 223,36
RU18115	ROBERT	PR/LA SEMAIR/ARMOIRE. ELECTRIQUE.ARMELE	5 261,70
RU18116	ROBERT	PR/RHI/ARMOIRE. ELECTRIQUE.ARMELE	5 836,63
RU18117	ROBERT	PR/ECOLE MATERNELLE/ARMOIRE. ELECTRIQUE.ARMELE	5 223,36
RU18120	TRINITE	STEU/TARTANE/LIT DE SECHAGE	667,62
RU18138	ROBERT	PR/ROUTE NATIONALE/2 POMPES	9 968,32
RU18139	TRINITE	PR/PTT/2 POMPES	2 514,31
RU18216	TRINITE	ST/DESMARINIERES/ DEGRILLEUR VERTICAL	22 490,68
RU18233	ROBERT	PR SUEZ PANAMA POMPE	691,00
RU19031	TRINITE	PR COSMY POMPE1	1 082,60
RU19033	TRINITE	STEU CITE BAC AEROFLOT	3 873,93
RU19034	TRINITE	STEU DESMARINIERES POMPE	3 054,32
RU19038	TRINITE	STEU TARTANE BOURG ROUE POMPE	6 418,71
RU19048	TRINITE	LAGROSILLIERE POMPES	4 956,41
RU19051	ROBERT	STEU RIVIERE POMME HYDROEJECTE	17 662,83
RU19052	ROBERT	STEU MOULIN A VENT HYDROEJECTE	269,60
RU19054	TRINITE	PR CFPA POMPE 2	269,60
RU19070	ROBERT	PR SUEZ PANAMA POMPES	152,00
RU19071	ROBERT	PR RHI POMPES	152,00

4 | Comptes de la délégation

CHANTIER	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU19072	TRINITE	PR VVF TARTANE POMPES	152,00
RU19080	ROBERT	PR TELETRANSMETTEUR	2 801,05
RU19084	TRINITE	PR TELETRANSMETTEUR	2 890,06
RU19087	ROBERT	PR ROUTE NATIONALE SONDE RADA	1 373,75
RU19088	TRINITE	PR PONT BELLUNE SONDE RADAR V	1 373,75
RU19089	TRINITE	PR BOURG TARTANE SONDE RADAR	1 373,75
RU19090	TRINITE	PR VVF TARTANE SONDE RADAR VE	1 373,75
RU19091	TRINITE	PR ANSE BONNEVILLE 1 SONDE RA	1 373,75
RU19095	ROBERT	PR MANSARDE 3 NORD SONDE RADA	1 171,10
RU19113	TRINITE	STEU DESMARINIERS SURPRESSEUR	15 551,69
RU19119	TRINITE	STEU DESMARINIERS DESHYDRATAT	3 187,07
RU19121	TRINITE	STEU DESMARINIERS ARMOIRE ELE	1 457,82
RU19122	TRINITE	STEU DESMARINIERS PRESSE A BO	468,69
RU19123	ROBERT	STEU MOULIN A VENT PRESSE A BO	320,28
RU19125	TRINITE	STEU DESMARINIERS PRESSE A BO	5 036,63
RU19130	TRINITE	PR BEAUSEJOUR POMPE	7 757,58
RU19138	TRINITE	PR EPINETTE POMPE	18 691,89
RU19143	TRINITE	STEU TARTANE TRINITE SONDE ET	2 601,42
RU19144	TRINITE	STEU DESMARINIERS SONDE ET TR	4 118,09
RU19146	ROBERT	STEU COURBARIL MESURE DE DEBIT	1 497,81
RU19189	ROBERT	PR COURBARIL POMPE 1	218,95
RU19223	TRINITE	STEU CITE BAC Contact électriq	730,00
RU19224	ROBERT	STEU COURBARIL Contact électri	1 126,94
RU19231	ROBERT	PR E POMPE DE RELEVAGE	1 916,35
RU19233	TRINITE	STEU TARTANE AERATION BASSIN D	4 389,15
RU19242	ROBERT	PR LA SEMAIR POMPE RELEVAGE	2 070,48
RU19248	TRINITE	PR VVF TARTANE POMPE RELEVAGE	826,95
RU19252	TRINITE	PR ECOLE DE PECHE POMPE RELEVA	831,45
RU19277	ROBERT	STEU COURBARIL MOTOREDUCTEUR R	754,58
Total général CAP NORD			323 113,67

Les opérations réalisées CAESM ASST

CHANTIERS	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU0000		Renouvellement EU	74 268,64
RU10106	FRANCOIS	10 STEP Pte courchet ppe gaveu	202,65
RU17076	MARIN	STEU/QUATRE CHEMINS/CELLULE BRM1	32,91
RU17081	FRANCOIS	ST/POINTE COURCHET/ARM.COMMANDE TGBT	2 733,00
RU17256	SAINT ESPRIT	PR/PETIT FOND/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	980,00
RU18019	TROIS ILETS	STEU/ANSE MARETTE/ROUE CLARIFICATEUR	375,11
RU18040	MARIN	STEU/ 4 CHEMINS/PPE GAVEUSE BOUE DESHYD.	11 110,00
RU18073	TROIS ILETS	STEU/ANSE MARETTE/DESHYDRAT.PIECES PRESSE	11 981,84
RU18076	FRANCOIS	STEU/POINTE COURCHET/MOTORED.PT RACLEUR	822,22
RU18079	ST ANNE	STEU/BELFOND/PRETRAIT./DEGRILLEUR VERTICAL	19 511,01
RU18082	DUCOS	PR/BEZEAUDIN/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	1 998,63

4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU18083	FRANCOIS	PR/LA JETEE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	2 058,63
RU18084	ST ANNE	PR/ANSE TONNOIR/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	1 203,63
RU18085	ST ANNE	PR/BOURG SAINTE ANNE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	4 266,47
RU18086	SAINTE LUCE	PR/BOURG SAINTE-LUCE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	6 623,34
RU18087	SAINTE LUCE	PR/GROS RAISINS/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	1 203,63
RU18090	TROIS ILETS	PR/BORD DE MER/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	3 183,63
RU18091	TROIS ILETS	PR/DESGROTTES 1/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	2 198,63
RU18092	TROIS ILETS	PR/IMPERATRICE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	2 098,63
RU18093	TROIS ILETS	PR/RUE NEUVE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	1 583,62
RU18097	MARIN	ST/4 CHEMINS/RNVL.T.PARTIEL.TAMISAGE FIN	1 073,38
RU18098	SAINT ESPRIT	PR/ SOLITUDE/ POMPE	995,00
RU18101	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 5/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	2 095,00
RU18102	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 3/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	1 178,10
RU18105	ANSES D'ARLET	PR/BRG ANSES D'ARLETS/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	990,00
RU18106	ANSES D'ARLET	PR/COIN DES PERES/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	1 080,00
RU18107	ANSES D'ARLET	PR/GRANDE ANSE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	550,00
RU18110	MARIN	STEU/4 CHEMINS/SURPRESSEUR EAUX TRAITEES	15 808,95
RU18111	TROIS ILETS	ST/ ANSE MARETTE/ SURPRESSEUR EAUX TRAITEES	18 286,86
RU18113	SAINTE LUCE	STEU/GROS RAISINS/SONDES NIVEAU BRM	1 796,50
RU18125	ANSES D'ARLET	PR/BOURG ANSES D'ARLETS/POMPE	2 194,49
RU18126	ANSES D'ARLET	PR/GRAND ANSE/ 2 POMPES	3 474,34
RU18127	DIAMANT	PR/ LUCITO/2 POMPES	1 599,91
RU18128	DIAMANT	PR /O MULLANE/2 POMPES	1 263,64
RU18129	FRANCOIS	PR/EUCALYPTUS/2 POMPES	8 530,71
RU18130	FRANCOIS	PR/MECANICIEN/2 POMPES	2 514,31
RU18131	MARIN	PR/CLUB NAUTIQUE/ 2 POMPES	7 424,32
RU18132	RIV SALEE	PR/IBIS/2 POMPES	7 856,36
RU18133	RIV SALEE	PR/CAMPECHE/2 POMPES	3 219,85
RU18134	RIV SALEE	PR/STADE/2 POMPES	2 131,51
RU18135	RIV SALEE	PR/CARREFOUR/2 POMPES	8 408,94
RU18136	RIV SALEE	PR/MIMOSAS/ 2 POMPES	4 204,47
RU18137	RIV SALEE	PR/LA HAUT/2 POMPES	2 131,51
RU18140	ST ANNE	PR/CARITAN/2 POMPES	4 378,59
RU18141	SAINTE LUCE	PR/GROS RAISINS/2 POMPES	4 378,59
RU18142	SAINTE LUCE	PR/LES COTEAUX NORD/2 POMPES	4 794,24
RU18143	SAINTE LUCE	PR/PLANTATION/2 POMPES	4 794,24
RU18144	SAINTE LUCE	PR/DESERT/2 POMPES	4 825,40
RU18145	SAINTE LUCE	PR/PONT CAFE2 /2 POMPES	1 443,57
RU18146	SAINTE LUCE	PR/VVF EDF SAINTE-LUCE/2 POMPES	4 794,24
RU18147	SAINTE LUCE	PR/BOURG ST-LUCE/2 POMPES	3 474,34
RU18148	SAINTE LUCE	PR/AMANDIER SECOURS/2 POMPES	15 233,29
RU18149	TROIS ILETS	PR/WALLON/2 POMPES	4 794,24
RU18150	DIAMANT	PR/MARINE HOTEL/ 2 POMPES	4 794,24
RU18151	TROIS ILETS	PR/DESGROTTES 1/2 POMPES	2 342,91
RU18152	TROIS ILETS	PR/DESGROTTES 2/ 2 POMPES	2 131,51
RU18153	TROIS ILETS	PR/RUE NEUVE/2 POMPES	2 347,07

4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU18154	TROIS ILETS	PR/IMPERATRICE/2 POMPES	2 131,51
RU18155	TROIS ILETS	PR/TROU ETIENNE/2 POMPES	2 254,41
RU18156	TROIS ILETS	PR/CITRON/2 POMPES	4 378,59
RU18157	TROIS ILETS	PR/XAVIER/2 POMPES	4 794,24
RU18158	VAUCLIN	PR/POINTE FAULA /2 POMPES	4 794,24
RU18159	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 1/2 POMPES	2 131,51
RU18160	VAUCLIN	PR/PETITE RAVINE/2 POMPES	6 783,65
RU18161	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 3/2 POMPES	1 263,64
RU18163	FRANCOIS	PR/PORT DE PECHE/ROUE POMPE 1	760,00
RU18164	FRANCOIS	PR/PORT DE PECHE/ROUE POMPE 2	380,00
RU18167	TROIS ILETS	PR/XAVIER/RNVT.PARTIEL.POMPE	495,00
RU18168	FRANCOIS	PR/LA MARTIENNE/RVNT.PARTIEL.POMPE 1	950,00
RU18169	FRANCOIS	PR/LA MARTIENNE/RVNT.PARTIEL.POMPE 2	1 900,00
RU18170	ST ANNE	PR/BARETO/RVNT.PARTILE.POMPE 1	750,00
RU18178	TROIS ILETS	PR/WALLON/ RPLCT REGARD VENTOUSE	189,71
RU18191	FRANCOIS	ST/PTE COURCHET/RACLEUR DE SURFACE	159,00
RU18200	DUCOS	STEU/PAYS NOYE/TOILE DESHYD	695,30
RU18219	TROIS ILETS	ST/A.MARETTE/MOTORED.PONT RACLEUR	4 328,51
RU18234	MARIN	PR CIMETIERE ABRIT	6 468,00
RU19001	ST ANNE	PR VAL D'OR TELETRANMETTEUR	26 557,32
RU19028	FRANCOIS	PR MANSARDE NORD 1 POMPE 1	1 066,66
RU19029	DUCOS	PR VAUDRANCOURT POMPE 1	1 183,60
RU19030	DUCOS	PR VAUDRANCOURT POMPE 2	269,60
RU19032	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS TAMIS ROTATI	2 144,71
RU19035	DUCOS	STEU PAYS NOYE HYDROEJECTEUR	7 011,02
RU19036	SAINT ESPRIT	STEU PETIT FOND HYDROEJECTEUR	9 051,64
RU19039	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS COURROIE SUR	8 187,35
RU19040	TROIS ILETS	PR ANSE A L'ANE DEMARREUR PROG	3 300,89
RU19041	TROIS ILETS	STEU ANSES MARETTE HYDRAULIQUE	2 809,60
RU19042	ANSES D'ARLET	STEU BOURG ANSES D'ARLETS DEGR	6 562,61
RU19043	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS DEGRILLEUR	320,28
RU19044	ANSES D'ARLET	STEU BOURG ANSES D'ARLETS DESH	942,48
RU19046	TROIS ILETS	PR ANSE MITAN DEMARREUR PROGRE	936,08
RU19047	DIAMANT	STEU DIZAC SURPRESSEUR AIR	269,60
RU19049	SAINTE LUCE	PR FD HENRY POMPES 1	1 469,60
RU19050	SAINTE LUCE	PR FD HENRY POMPE3	1 469,60
RU19053	FRANCOIS	PR LE MOLE POMPE 2	269,60
RU19056	TROIS ILETS	PR ANSE DUFOUR POMPE 2	1 707,40
RU19057	ST ANNE	STEU BELFOND CLARIFICATEUR	3 046,60
RU19058	ANSES D'ARLET	STEU ANSES D'ARLET CLARIFICATE	1 863,49
RU19059	ANSES D'ARLET	STEU ANSE DUFOUR PRELEVEUR EAU	4 652,35
RU19060	ANSES D'ARLET	STEU ANSE D'ARLET PRELEVEUR EA	4 703,03
RU19061	ANSES D'ARLET	STEU ANSE D'ARLET PRELEVEUR EA	4 703,03
RU19062	MARIN	STEU 4 CHEMINS PRELEVEUR EAUX	4 717,53
RU19063	TROIS ILETS	STEU ANSE MARETTE PRELEVEUR EA	4 652,35
RU19064	TROIS ILETS	STEU ANSE MARETTE PRELEVEUR EA	4 652,35

4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU19065	VAUCLIN	STEU PETITE RAVINE PRELEVEUR E	4 920,18
RU19066	ANSES D'ARLET	STEU ANSE DUFOUR 2 POMPES ALIM	3 138,23
RU19067	MARIN	STEU 4 CHEMINS CARTE VARIATEUR	646,31
RU19068	SAINTE LUCE	PR PIERRES ET VACANCES POMPES	303,99
RU19069	DUCOS	SALLE POLYVALENTE HYDRAULIQUE	4 274,95
RU19073	ANSES D'ARLET	PR TELETRANSMETTEUR	479,54
RU19074	DIAMANT	PR TELETRANSMETTEUR	1 314,54
RU19075	DUCOS	PR TELETRANSMETTEUR	1 857,39
RU19076	FRANCOIS	PR TELETRANSMETTEUR	3 040,91
RU19077	MARIN	PR TELETRANSMETTEUR	707,47
RU19078	RIV PILOTE	PR TELETRANSMETTEUR	656,31
RU19079	RIV SALEE	PR TELETRANSMETTEUR	2 227,57
RU19081	SAINT ESPRIT	PR TELETRANSMETTEUR	1 417,92
RU19082	ST ANNE	PR TELETRANSMETTEUR	1 413,13
RU19083	SAINTE LUCE	PR TELETRANSMETTEUR	1 531,48
RU19085	TROIS ILETS	PR TELETRANSMETTEUR	1 732,79
RU19086	VAUCLIN	PR TELETRANSMETTEUR	1 040,10
RU19092	FRANCOIS	PR MECANICIEN SONDE RADAR VEG	1 373,75
RU19093	FRANCOIS	PR COTONNERIE SONDE RADAR VEG	1 373,75
RU19094	FRANCOIS	PR MANSARDE SUD 1 SONDE RADAR	1 373,75
RU19096	DIAMANT	PR CIMETIERE SONDE RADAR VEGA	1 373,75
RU19097	MARIN	PR ARTIMER SONDE RADAR VEGAPU	1 373,75
RU19098	RIV SALEE	PR LA HAUT SONDE RADAR VEGAPU	1 373,75
RU19099	RIV SALEE	PR CAMPECHE SONDE RADAR VEGAP	1 373,75
RU19100	SAINT ESPRIT	PR HOPITAL SAINT ESPRIT SONDE	1 373,75
RU19101	ST ANNE	PR VAL D'OR SONDE RADAR VEGAP	1 373,75
RU19102	SAINTE LUCE	PR 3 RIVIERES STADE SONDE RAD	1 373,75
RU19103	SAINTE LUCE	PR LES AMANDIERS SONDE RADAR	1 373,75
RU19104	SAINTE LUCE	PR GROS RAISINS SONDE RADAR V	1 373,75
RU19105	SAINTE LUCE	PR ZAC PONT CAFE 2 SONDE RADA	1 373,75
RU19106	TROIS ILETS	PR CITRON SONDE RADAR VEGAPUL	1 323,10
RU19107	TROIS ILETS	STEP ANSE MARETTE ONDULEUR DAK	1 140,81
RU19108	VAUCLIN	STEP PETITE RAVINE VAUCLIN ROU	1 890,53
RU19109	DUCOS	PR SALLE POLYVALENTE POMPES	30 347,04
RU19110	MARIN	STEU 4 CHEMINS AGITATEUR + DOS	3 307,29
RU19111	DIAMANT	PR TAUPINIERE POMPES	1 141,60
RU19112	DIAMANT	PR DIZAC TRAPPE TROP PLEIN	1 307,00
RU19114	DUCOS	PR SERENITE POMPE	5 940,62
RU19115	ST ANNE	PR BARETO POMPE	7 154,99
RU19116	TROIS ILETS	PR MARINA POMPE 1	1 591,10
RU19117	TROIS ILETS	PR MARINA POMPE 2	1 613,55
RU19118	SAINTE LUCE	PR PONT CAFE 1 POMPE	840,60
RU19120	ANSES D'ARLET	STEU BOURG ANSES D'ARLETS DESH	4 955,17
RU19124	VAUCLIN	STEU PETITE RAVINE PRESSE A BO	267,82
RU19126	FRANCOIS	PR LE MOLE POMPE	2 695,76
RU19127	DUCOS	PR PRISON MOTO REDUCTEUR DEGRI	168,28

4 | Comptes de la délégation

CHANTIERS	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU19128	RIV SALEE	PR CARREFOUR P BOURG POMPE	218,95
RU19129	FRANCOIS	PR LE MOLE POMPE	522,94
RU19131	SAINT ESPRIT	PR PETIT FOND POMPE	2 274,06
RU19132	SAINTE LUCE	DETECTEURS	753,62
RU19133	ANSES D'ARLET	STEU ANSES D'ARLETS PONT RACLE	1 516,84
RU19134	SAINTE LUCE	STEU LES COTEAUX PONT RACLEUR	1 403,19
RU19135	SAINTE LUCE	STEU LES COTEAUX DEGRAISSEUR	1 477,72
RU19136	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS AIR SERVICE	4 668,28
RU19137	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS DESHYDRATATI	1 751,60
RU19139	MARIN	STEU 4 CHEMINS HYDRAULIQUE EAU	12 086,60
RU19140		MESURE	1 938,95
RU19141	ANSES D'ARLET	PR BOURG ANSES D'ARLETS_POMPAGE	4 520,51
RU19142	MARIN	STEU MARIN 4 CHEMINS SONDE DE	4 900,61
RU19145	FRANCOIS	STEU POINTE COURCHET SONDE ET	1 312,64
RU19147	VAUCLIN	STEU PETITE RAVINE MESURE DE D	1 409,13
RU19188	ANSES D'ARLET	STEU BOURG ANSES D'ARLETS POMP	1 191,94
RU19190	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS CLIMATISATIO	2 656,07
RU19191	DIAMANT	STEU DIZAC TAMIS ROTATIF RS 24	2 487,49
RU19216	MARIN	PR ZONE PORTUAIRE CHAMBRE A VA	652,10
RU19217	RIV SALEE	PR CARREFOUR P BOURG POMPE 2	1 768,81
RU19218	DIAMANT	PR LUCITO POMPE 1	845,45
RU19219	ANSES D'ARLET	PR BOURG ANSE D'ARLETS POMPE2	1 870,81
RU19225	TROIS ILETS	STEU ANSE MARETTE CLIMATISEUR	942,40
RU19226	TROIS ILETS	STEU ANSE MARETTE CLIMATISEUR	942,41
RU19229	TROIS ILETS	STEU ANSES MARETTE COURROIE SU	1 334,93
RU19232	SAINTE LUCE	PR FOND HENRY DEBITMETRES	2 793,38
RU19234	FRANCOIS	PR EUCALYPTUS POMPE RELEVAGE	1 076,94
RU19235	MARIN	PR CLUB NAUTIQUE POMPE RELEVAG	2 218,90
RU19236		PR ANSE TONNOIR POMPE RELEVAGE	1 786,50
RU19237	FRANCOIS	PR ZONE INDUSTRIELLE TRIANON P	2 594,26
RU19238	ST ANNE	PR ANSE TONNOIR POMPE RELEVAGE	218,95
RU19239	SAINTE LUCE	PR PT CAFE 2 POMPE RELEVAGE	780,94
RU19240	TROIS ILETS	PR VATABLE POMPE RELEVAGE	1 008,94
RU19241	TROIS ILETS	PR HAMEAU D'ALET POMPE RELEVAG	1 286,44
RU19243	DIAMANT	PR TAUPINIERE POMPE RELEVAGE	1 578,31
RU19244	MARIN	PR 4 CHEMINS POMPE RELEVAGE	1 936,30
RU19245	ST ANNE	PR BOURG ST ANNE POMPE RELEVAG	1 863,29
RU19246	SAINT ESPRIT	PR BARRINGTON 2 POMPE RELEVAGE	1 689,68
RU19249	TROIS ILETS	PR XAVIER POMPE RELEVAGE	2 212,58
RU19250	TROIS ILETS	PR CITRON POMPE RELEVAGE	2 316,51
RU19251	DUCOS	PR PRISON POMPE RELEVAGE	2 514,85
RU19254	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS CLIMATISEUR	1 276,92
RU19255	SAINTE LUCE	STEU GROS RAISINS CLIMATISEUR	1 276,91
RU19258	TROIS ILETS	PR MARINA POMPE 1	66,95
RU19259	DUCOS	PR BARRINGTON 2 POMPE1	928,44
RU19260	DUCOS	PR BARRINGTON 2 POMPE2	1 581,45

CHANTIERS	COMMUNE	SITE	MONTANT
RU19261	ANSES D'ARLET	STEU ANSES D'ARLET AXE CENTRAL	1 450,94
RU19262	DIAMANT	STEU DIZAC LITS DE SECHAGE	9 838,79
RU19265	SAINT ESPRIT	PR GUEYDON ROUTEUR WESTERNO	101,33
RU19266	MARIN	PR CIMETIERE MARIN CARTE 4 AI	101,33
RU19267	DUCOS	PR PRISON SONDE IMMERGEE 6m	101,33
RU19268	MARIN	PR CLUB NAUTIQUE SONDE DE NIVE	101,33
RU19269	RIV SALEE	PR MIMOSA SONDE DE NIVEAU 3m	101,33
Total général ESPACE SUD			680 397,21

- **LE SYNDICAT**

Les travaux de renouvellements et de grosses réparations réalisés par le syndicat sont faits dans le cadre de marché à « bon de commande ».

4.1.2 Longueur de canalisations, nombre de branchements et d'accessoires hydrauliques renouvelés

- **PAR LE DELEGATAIRE**

	2019- tr1	2019- tr2	2019- tr3	2019- tr4	Cumul
Nombre de tronçons réparés (U)	3	6	6	0	15
Nombre de réparations sur les regards (U)	35	47	14	11	107
Nombre de réparations sur les branchements (U)	8	4	3	0	15

- **PAR LE SYNDICAT**

Le Syndicat a lancé le renouvellement du réseau du bourg de Sainte-Luce qui était source de nombreuses interventions de la part du délégataire. A ce jour, ces travaux ne sont pas finalisés car la déconnexion de l'ancien réseau sur la bêche du poste de refoulement Bourg Sainte Luce n'a pas été réalisé.

La Collectivité CAP NORD a démarré en Octobre 2019 les travaux de reprise de 311 ml du réseau assainissement situé au front de mer de Tartane suite à l'effondrement de 2 tronçons

4.1.3 Liste des travaux de travaux de renforcement ou extensions réalisés par le Syndicat

Aucuns travaux n'ont été réalisés en 2019.

Rappel : de nombreux travaux indiqués dans ce RAD doivent être réalisés par la collectivité Afin d'assurer une certaine continuité de service et selon les cas, plusieurs types de systèmes palliatifs ont été mis en œuvre par le fermier pour compenser le manque d'investissement de la collectivité :

- Dérivation des effluents (type by-pass) : mise en place de pompage fixe pour by-passer les réseaux effondrés
- Pose de canalisations provisoires sur plus de 12 ml

- Pompage par camion hydrocureur

Ces systèmes qui devaient n'être que provisoires durent depuis plusieurs mois voire plusieurs années et engendrent une augmentation significative des charges d'exploitation non prévue dans le contrat.

En effet, l'engagement de la SME en termes de continuité de service porte sur la mise en place d'un by-pass sur une durée limitée d'une semaine le temps de chantier tel que :

- la réparation soit faite par le délégataire s'il s'agit d'un tronçon inférieur à 12 ml
- le renouvellement soit fait par la collectivité quand il s'agit d'un tronçon supérieur à 12 ml

(cf extrait du Mémoire technique, annexe 8 du contrat de DSP)

Dans une démarche constructive, la SME accompagnera la collectivité dans la réalisation de ces travaux d'urgence

5 | Votre délégataire

STATION D'ÉPURATION DE DIZAC - LE DIAMANT

Expert des métiers de l'eau et des déchets depuis 160 ans, présent sur les 5 continents, SUEZ met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion performante et durable des ressources. Le Groupe accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

En France, berceau historique du Groupe, 29 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

5.1 Notre organisation

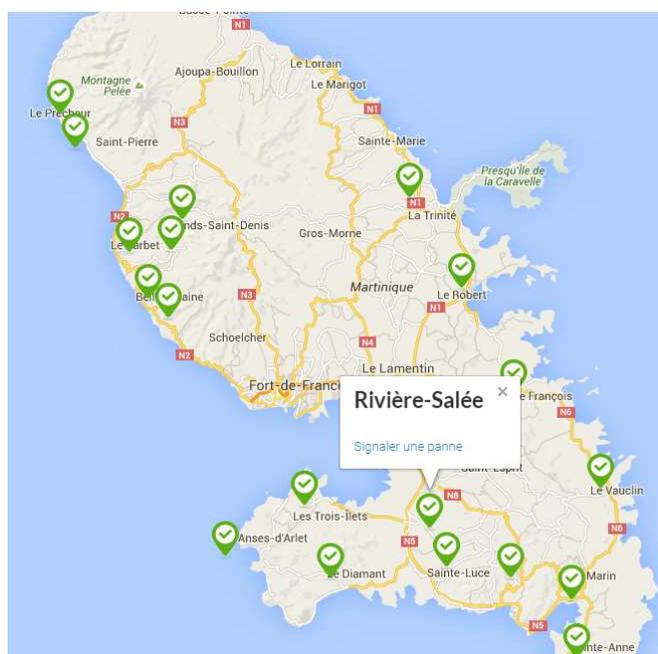
5.1.1 La Région

L'entreprise régionale Outre-mer est composée de plusieurs entités :

- La Société Martiniquaise des Eaux (SME)
- La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)
- La société Polynésienne des Eaux (SPE)
- La Société Calédonienne des Eaux (SCE)

5.1.2 Nos implantations

La SME exerce ses activités sur **22 communes** réparties du Nord au Sud de l'île.



5.1.3 Nos moyens humains

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la Direction Générale de la société, la Direction Administrative et Financière, l'Agence Clientèle, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Métiers et Performance.

Pour assurer un service performant, la SME est organisée en Agences Métiers.

L'agence métier Eau Potable, située à Petit Bourg, assure :

- Veille à maintenir la qualité et la continuité d'alimentation en eau potable
- Assure le fonctionnement optimal des ouvrages et des équipements

❖ **L'agence métier Assainissement**, située à Petit Bourg, assure :

- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées
- L'exploitation des ouvrages dans le respect des engagements contractuels et des obligations réglementaires.
- La bonne évacuation des boues et sous-produits d'épuration

❖ **L'agence Clientèle**, située à Place d'Armes :

- Veille à la satisfaction des clients en garantissant l'accueil, l'information et la réponse aux demandes téléphoniques, écrites ou orales
- Veille au respect des engagements en garantissant une facture au plus juste des consommations des clients

❖ **L'agence VISIO**, située à Place d'Armes :

- Qualifie, planifie et supervise l'ensemble des opérations de terrain réalisées par les agents d'exploitation ;
- Pilote à distance l'ensemble des ouvrages du service, de la ressource à l'utilisateur ;
- Améliore la réactivité et la gouvernance du service, grâce à l'anticipation des conditions d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages, l'expertise métier et l'innovation ;
- Renforce la sécurité du service en cas de crise, grâce à l'anticipation de stratégies de pilotage basées sur des scénarii prédéfinis

Les fonctions « support » viennent en appui des équipes afin d'assurer une continuité aux équipes d'exploitation.

La Société Martiniquaise des Eaux met au centre de ses préoccupations le développement des compétences de ses équipes par une gestion prévisionnelle des emplois et par la mise en place d'un programme de gestion des carrières.

Elle est engagée dans l'accès au travail et aux formations des métiers de l'eau en participant à des programmes d'insertion ambitieux des jeunes.

Depuis de nombreuses années, un accent particulier a été porté à la formation interne jusqu'à atteindre un taux de masse salariale formée supérieur au taux légal.

5.1.4 Nos moyens matériels

En cas d'urgence ou lors des interventions programmées, les agents disposent des véhicules allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule dédiée aux interventions plus lourdes. Au besoin, l'équipe SME peut faire appel à n'importe quel véhicule de la flotte selon la topographie et le type d'intervention.

Le service assainissement dispose de divers équipements pour gérer les interventions quotidiennes :

- 2 Camions avec grue et nettoyeur haute pression
- 7 détecteurs de métaux
- 6 groupes électrogènes
- 5 compresseurs électriques
- 5 compresseurs d'air
- 1 coupe tube Ø 600 à 700 Obturateurs de diamètre
- 10 tronçonneuses à disques
- 4 tronçonneuses
- 2 véhicules légers d'intervention
- 1 caméra autodirectionnelle à tête rotative permettant le contrôle interne des réseaux, régie sur le véhicule et magnétoscope associé
- Matériel de test à l'air permettant la vérification de l'étanchéité des réseaux
- Matériel générateur de fumée pour la réalisation des enquêtes

Pour leurs interventions sur l'ensemble du périmètre confié à la Société Martiniquaise des Eaux, les agents disposent d'une flotte de 138 véhicules adaptés à leur besoin, aux exigences topographiques, allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule lourd.

La SME met donc à disposition :

- 38 berlines société
- 54 fourgonnettes
- 19 camions bâchés équipé du matériel d'intervention pour réparations
- 7 fourgons
- 13 tout-terrains
- 4 camions grue
- 3 camions de nettoyage de réservoirs
- 3 camions hydro cureur



5.1.5 Nos moyens logistiques

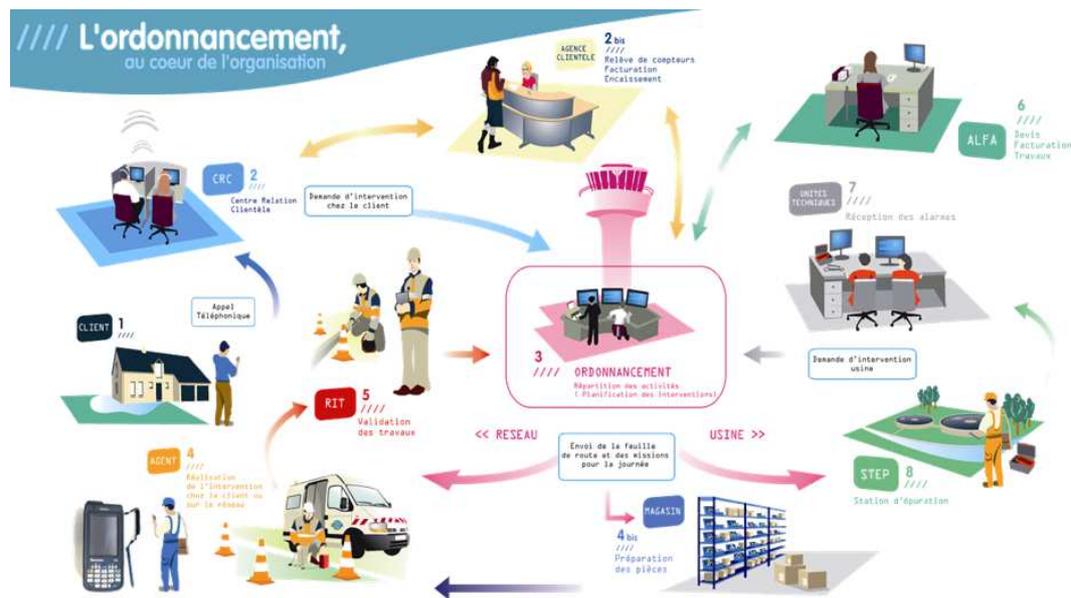
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

Au sein des Agences Visio déployées dans chaque zone géographique, l'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction de leur urgence et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu la réalisation des interventions,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients,
- d'analyser l'efficacité des interventions réalisées et la performance des installations dans une logique d'amélioration continue.

Cette organisation repose sur un ensemble de systèmes d'informations intégrés : télésurveillance, GMAO, système de gestion de la planification, tablettes digitales communicantes sur lesquelles les ordres d'intervention sont transmis aux agents et leur permettant la consultation des plans ... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en relation étroite avec les équipes logistiques afin mettre à disposition des agents les pièces nécessaires, soit dans un dépôt au plus près des équipes d'exploitation, soit dans le stock de leur véhicule, soit pour les opérations les plus importantes directement sur le chantier.

5.1.6 Les autres moyens

▪ Le matériel de chantiers et d'intervention

Pour entretenir l'ensemble des installations de l'île, la Société Martiniquaise des Eaux met à disposition des agents les matériels nécessaires au bon déroulement des opérations programmées (curage, réfection d'ouvrage, ...) comme d'urgence (colmatage, casse, ...) :

Parmi ces moyens, on compte :

- Téléphones à domicile et téléphones portables
- Répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel
- Radio interne SME dans les véhicules
- Véhicules avec outillages et jeux de plans de réseaux
- Fourgons-ateliers et camion benne
- Camions hydrocureur d'intervention
- Enregistrements des interventions d'astreinte

▪ Le matériel de contrôle (réseaux et incendie)

La société Martiniquaise des Eaux dispose également de matériel indispensable à la surveillance du réseau et aux contrôles des appareils de comptage :

- 1 Jeu de clés spécial incendie
- 1 Système de contrôle des compteurs
- 20 Débitmètres portable
- 10 Manomètres enregistreur

2 Systèmes complet de contrôle des débits de poteau d'incendie

5.1.7 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

SUEZ apporte aux collectivités, industriels, consommateurs, agriculteurs, des solutions concrètes permettant une gestion performante et durable de leurs ressources.

Devenir le leader mondial des services à l'environnement

En 2019, SUEZ a annoncé un nouveau plan stratégique « Shaping 2030 » dont l'objectif est d'accroître, sur une période de quatre ans, la création de valeur pour toutes les parties prenantes grâce à l'engagement de ses collaborateurs.

SUEZ ambitionne de devenir le leader mondial des services à l'environnement.

Un groupe engagé pour la planète

Face au défi du changement climatique, l'une des 4 priorités de la feuille de route de SUEZ pour le développement durable est d'agir pour le climat.

Le Groupe a décidé, dans le cadre de son plan stratégique Shaping SUEZ 2030, de rehausser l'ambition de ses engagements pour le climat pris lors de la COP21. Ainsi SUEZ ambitionne de réduire de 45% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 contre – 30% auparavant, afin d'aligner ses objectifs sur la trajectoire 1,5°C.

Le Groupe a également pour objectif d'éviter à ses clients l'émission de 20 millions de tonnes de CO2 annuelle à l'horizon 2030, contre 10 actuellement, en développant des solutions d'économie circulaire au service des collectivités et des industriels.

Un groupe engagé pour les hommes

SUEZ se mobilise pour le soutien aux populations fragiles et défavorisées ainsi que pour l'intégration sociale des personnes en difficulté à travers des actions en France et dans le monde.

L'égalité des chances et la diversité sont au cœur de la performance sociale du Groupe et lui apportent une richesse humaine et économique, source d'innovation. Le Groupe mène ainsi des actions concrètes dans ces domaines afin de répondre à ces deux ambitions complémentaires.

SUEZ contribue à un développement durable et équilibré des territoires en travaillant avec les acteurs essentiels à leur développement et à leur vitalité : PME, structures de l'insertion, secteur protégé et adapté, acteurs de l'économie sociale et solidaire.

SUEZ certifié Top employeur 2019

Le Top Employers Institute a certifié 82 entreprises en France parmi lesquelles figure SUEZ. Cette Certification valorise la qualité des process Ressources Humaines chez SUEZ. En France, SUEZ œuvre en faveur de l'égalité femme-homme, et développe une politique volontariste d'accueil des jeunes générations ainsi que des personnes en situation de handicap.

SUEZ accompagne ses collaborateurs dans leurs carrières à travers des politiques actives de formation et de mobilité interne. SUEZ offre à ses collaborateurs la possibilité de participer à la transformation des métiers du groupe et ainsi d'évoluer pour une gestion durable et intelligente des ressources.

5.1.8 Moderniser et dynamiser notre relation clients

La Direction de la Relation Client de SUEZ a décidé de transférer l'ensemble des activités opérationnelles dans les régions.

La fin de cette régionalisation est marquée par le transfert de l'activité Multicanal le 17 septembre 2018.

Ainsi, les appels, les courriers et les emails des clients particuliers sont automatiquement dirigés vers le centre de relation client de la région d'habitation.

La relation client SME, c'est une relation de proximité forte et installée qui permet :

- D'assurer un fort ancrage territorial
- De réagir à l'activité locale en temps réel
- De fluidifier les échanges avec les clients grâce à une connaissance plus précise des contrats
- De réduire les délais de traitement des demandes

Régionaliser la filière Clientèle en créant des équipes dédiées en région organisées autour de 5 pôles et 1 pôle transverse ...

La Direction de la Relation Client est organisée autour de 5 départements et 1 pôle transverse créés le 5 octobre 2017 dans chaque région :

1. **Département Relation Multicanal** : garant de la satisfaction client, responsable de performance de l'organisation du département multicanal
2. **Département Gestion et Vie des Contrats** : s'assure de l'exhaustivité de la facturation DSP, travaux et PS, de la bonne application des éléments tarifaires, de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement et est garant de la qualité des données de gestion clients.
3. **Département Opérations** : en charge des activités clientèle sur le terrain (relève, télé relève, enquêtes, interventions techniques sur le compteur, interventions recouvrement terrain), dans le respect des règles Santé Sécurité de l'entreprise
4. **Département Euros Retrouvés** : corrige ou fait corriger les pratiques à l'origine des dysfonctionnements
5. **Département Clients Professionnels** : crée une relation de confiance avec les clients professionnels en leur apportant des solutions personnalisées
6. **Pôle transverse - Reporting, Performance et Support Commercial** : est garant de la qualité de la donnée et de la fiabilité des reportings, participe aux réponses aux appels d'offres pour le volet clientèle et coordonne le management de la Qualité sur le processus clientèle.

Être le lien privilégié entre les clients et la SME

Au niveau local, ce sont **33 494** appels qui ont été traités en 2019
86 % de prise d'appel

5.1.9 La gestion des courriers

Ce service est organisé en lien étroit avec les Centres de Relations Clients afin de suivre le client tout au long de son abonnement avec La SME.

5499 courriers ont été traités en 2019.

21% des courriers ont obtenu une réponse définitive dans les 10 jours

9,67% des contacts se font par courrier

5.1.10 Le site internet et l'information client

En 2019, le site internet www.smeaux.fr a accueilli plus de 34 415 visiteurs uniques chaque mois, soit 10% visiteurs de moins que l'année précédente.

Le site www.tsmeaux.fr, accessible via ordinateur, smartphone ou tablette apporte aux clients des informations en temps réel sur :

« **Mon compte en ligne** », un espace personnel et sécurisé, disponible 24h/24 7j/7, qui permet aux clients :

- une gestion autonome de leur contrat :
 - accès aux données personnelles (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation),
 - visualisation des factures et possibilité de les télécharger au format PDF,
 - visualisation historique des paiements,
 - suivi des consommations (pour les clients équipés d'un compteur télérelevé).

*Le client a un **accès personnalisé et sécurisé** disponible 24h/24 7j/7 pour gérer son contrat d'eau (tableau de bord de l'espace Compte en ligne)*

- la **réalisation en ligne** de transactions et souscriptions
 - paiement sécurisé de leur facture par Carte Bancaire,
 - dépose du relevé de compte,
 - souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,
 - souscription à l'e-facture.

Des échanges possibles avec le service client via les différents canaux de contact :

- un formulaire en ligne (abonnement et déménagement, demande de devis travaux),
- le téléphone, les coordonnées du service client étant disponibles sur le site.

5.1.11 L'entité de gestion client

Elle est en charge de la facturation, de l'encaissement et du recouvrement des créances eau et travaux du service, elle bénéficie d'experts en gestion de portefeuille pour assurer, outre les obligations contractuelles propres au territoire du Contrat, les obligations légales associées au métier.

Cette Agence est responsable de la bonne facturation des volumes consommés et de la performance des indicateurs financiers principaux du contrat.

Elle déploie un cycle de facturation/encaissement fiable et maîtrisé, avec des modalités adaptées à chaque client.

5.2 Notre système de management



**SOCIETE
MARTINICAISE
DES EAUX**



POLITIQUE D'AMELIORATION

En Martinique, nous vivons actuellement des mutations profondes, multiples et rapides : la reprise des compétences Eau et Assainissement par les communautés d'agglomération, l'émergence de nouvelles parties intéressées, le développement du numérique, les effets du réchauffement climatique, l'évolution des attentes de nos clients des normes, exigences...

Dans ce contexte, pour **redevenir une référence en Martinique** et pérenniser notre entreprise, notre politique d'amélioration de la qualité a été redéfinie en intégrant le **référentiel ISO 9001 version 2015**.

Aussi, en adéquation avec cette stratégie, nos efforts restent centrés sur :

1. **Le développement commercial et la reconquête de nos contrats**
2. **L'amélioration de notre compétitivité**
3. **L'excellence opérationnelle**
4. **La satisfaction de nos clients et des parties intéressées**
5. **L'implication de tous les acteurs de l'entreprise**

Chacun de nos processus à travers notre Système de Management de la Qualité, contribue à l'atteinte de ces objectifs

Pour **enchanter nos clients**, nous devons développer et améliorer en permanence notre Système de Management de la Qualité. En tant que Directeur Général de la SME, je m'engage à y consacrer les moyens nécessaires. En 2019, nous allons **maintenir le cap sur nos priorités** :

1. Analyser les **risques et opportunités** de tous nos métiers pour mieux nous transformer,
2. Développer des **services innovants** pour se différencier de la concurrence, devenir plus performant,
3. Etre **attentif à nos clients et nos parties intéressées** pertinentes
4. **Moderniser notre relation** en développant de nouveaux outils numériques,
5. Créer un véritable **partenariat** avec les communautés d'agglomération et nos sous-traitants,
6. Intégrer et **respecter les nouvelles exigences** réglementaires et contractuelles,
7. Nous assurer de l'excellence des services par un management plus orienté vers le **leadership**
8. Encourager la **démarche environnementale** et améliorer notre impact sur la planète
9. Renforcer, simplifier et donner **plus de sens à notre communication** interne comme externe
10. Mettre **les hommes et les femmes de la SME au cœur des transformations** et des évolutions,
11. Développer la **culture de la solidarité et de l'engagement** déjà bien présente chez nous,
12. Accompagner et former nos collaborateurs afin de toujours **garantir une qualité de service**.

L'encadrement de la SME épaulé par notre responsable QSE est garant de l'application du Système de Management mis en place. Il dispose des moyens et de l'autorité nécessaire au bon accomplissement de ses missions au sein de la SME.

En tant que Directeur Général de la SME, je compte sur chacun d'entre vous pour atteindre les objectifs de production et distribution d'eau potable au robinet du consommateur, de satisfaction de nos clients et parties intéressées, de respect de l'environnement, de préservation de la santé des collaborateurs et de pérennité de l'entreprise. **Je suis très confiant pour l'avenir**, nous avons bien progressé et sommes sur la bonne voie...

*Don't work with you, we build
durablely a better future!
For this, you can count on
my accompaniment.*

Le 17 avril 2019
Philippe GRAND

1.1.1 Les certifications spécifiques au contrat

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2019. Nous sommes passés à la version 15 de la norme ISO 9001 en 2018.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des effluents,
- prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
- gestion des services à la clientèle,



Certificat
Certificate

N° 2001/16717.11

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS.
PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, INDUSTRIELLE ET ASSAINISSEMENT.
GESTION DES SERVICES A LA CLIENTELE.**
**PRODUCTION AND DISTRIBUTION OF DRINKING WATER. COLLECTION AND TREATMENT OF
WASTEWATER. PROVISION OF SERVICES RELATING TO DRINKING AND INDUSTRIAL WATER AND
SEWERAGE. CUSTOMER SERVICES MANAGEMENT.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

**ROND POINT PLACE D'ARMES FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2
USINE DE RIVIERE BLANCHE FR-97212 SAINT JOSEPH
PETIT BOURG FR-97215 RIVIERE SALEE
6 RUE SCHOELCHER FR-97221 LE CARBET
USINE D'URION QUARTIER URION FR-97226 LE MORNE VERT
2 ALLEE DES PALMISTES QUARTIER MANSARDE FR-97231 LE ROBERT
ZONE ARTISANALE ARTIMER FR-97290 LE MARIN
ROND POINT PLACE D'ARMES FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2019-11-21

Jusqu'au
Until

2022-11-05

Signature Fournisseur

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Real le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, tel tel en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, allows in real time that the company is certified by AFNOR Certification. COFRAC n° 12021. Certification de l'organisme de management. Plus de détails sur www.afnor.org.
COFRAC n° 12021. Management System Certificate. More details on www.afnor.org.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERT 12021/11/2019

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
 - Identifier les risques et les besoins (ressources)
 - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
 - Gérer la documentation
- Définir les règles de réalisation de l'activité
- Enregistrer la preuve de réalisation des activités
 - Former (acquisition des compétences nécessaires)
 - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
 - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
 - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
 - Revue des activités

NOTRE DEMARCHE SECURITE

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DU EvRP)

Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 04 Septembre 2019 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2019.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

En ce qui concerne les activités de réseaux eau potable et de gestion des usines de production d'eau potable :

- Activité n° 00 - Population exposée non spécifique à une activité
- 03 - Enquête de terrain sur le réseau
- 04 - Intervention sur un réseau de canalisations et d'équipements hydrauliques
- 05 - Intervention sur un poste de comptage
- 06 - Réalisation de travaux neufs "réseaux"
- 07 - Contrôle de travaux "réseaux"
- 08 - Exploitation d'une usine d'Eau Potable
- 09 - Nettoyage d'un ouvrage de stockage Eau Potable
- 14 - Maintenance électrique et Maintenance mécanique
- 15 – Instrumentation
- 16 - Intervention informatique industrielle
- 18 - Mise en service et contrôles de travaux neufs "usines"
- 19 - Relation clients : Par téléphone et à l'accueil
- 20 - Relation clients : Enquêtes terrain
- 21 - Relevé de compteur
- 24 – Télécontrôleur

- 25 - Déplacement pour une intervention ou un trajet
- 26 - Visite de terrain ou de chantier
- 27 - Activité de laboratoire
- 28 - Entretien de bâtiments
- 30 - Activité Magasin Entrepôt ou Parc matériaux
- 31 - Activité Administrative / Bureau d'étude

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VMS : Visites Managériales de Sécurité),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHM (Quart d'heure management) : durant lesquelles remontent des remarques de collaborateurs et d'intervenants extérieurs,

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions et remontées des représentants du personnel,

6) suite aux contrôles de chantiers et interventions dans les espaces confinés,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a d'ailleurs été formée en fin d'année 2012,

8) suite aux éventuelles crises (notamment, sanitaires) pouvant impacter les conditions de travail,

9) et suite aux accidents du travail et aux presque accidents.

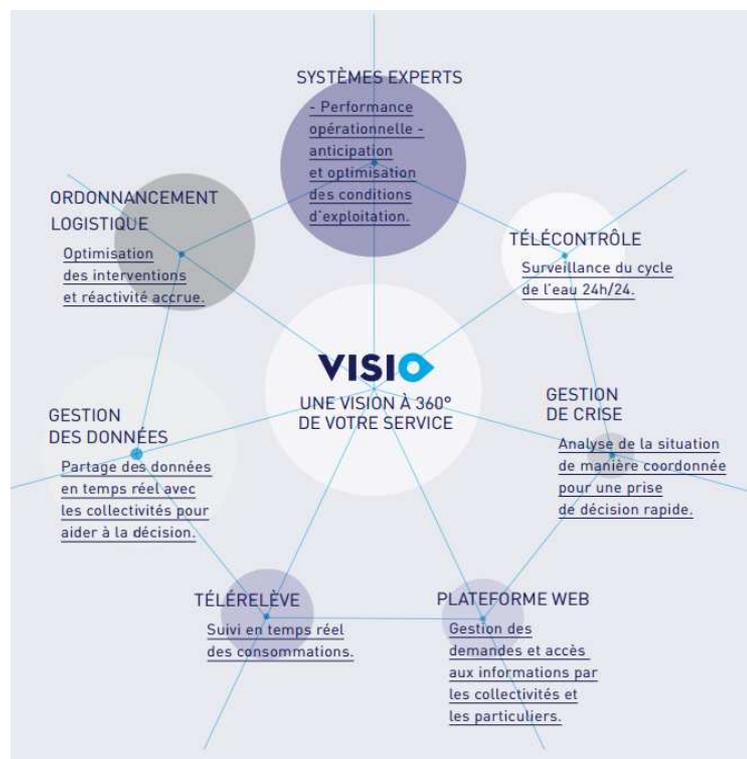
5.3 Nos offres innovantes

5.3.1 Notre organisation VISIO

Véritables tours de contrôle, les centres VISIO pilotent et supervisent les réseaux d'eau et d'assainissement en temps réel.

En 2018 la SME inaugurerait son premier centre de pilotage intelligent au siège de Place d'Armes au Lamentin

Le centre VISIO est pleinement au service de la révolution de la ressource.



6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).
- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif**
L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.
- **Avaloir**
Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.
- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

- **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**

L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.

L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**

Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH₄) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO₃) ou nitrite (NO₂). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

$$NGL = NK + NO_2 + NO_3$$

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

- **P total**

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO₄**

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu

récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1) / 120

2. Indicateurs de performance

• Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Formule = nombre d'abonnés / nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
 - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)**

Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

• **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

7 | Annexes



7.1 Annexe 1 – Evolutions réglementaires

COMMANDE PUBLIQUE

Entrée en vigueur du code de la commande publique

Marchés publics

Les dispositions de l'ordonnance du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique s'appliquent aux marchés publics ainsi qu'aux contrats relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.

Concessions

Les dispositions de l'ordonnance s'appliquent aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.

Toutefois, les dispositions de ce code relatives à leur modification s'appliquent aux concessions conclues ou pour lesquels une procédure a été engagée avant le 1^{er} avril 2016 (date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016).

[Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, article 20 - Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, article 16](#)

Seuils de procédure formalisée

A compter du 1^{er} janvier 2020 :

SEUILS APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS :	
POUVOIRS ADJUDICATEURS	
Fournitures et services :	
a) Autorités publiques centrales sauf dans les cas du c)	139 000 € HT
b) Autres pouvoirs adjudicateurs	214 000 € HT
c) Fournitures des autorités publiques centrales dans le domaine de la défense pour des produits autres que ceux figurant à l'annexe 4 de l'appendice I de l'offre de l'Union européenne au titre de l'Accord sur les marchés publics (2)	214 000 € HT
Travaux	5 350 000 € HT
ENTITÉS ADJUDICATRICES	
Fournitures et services	428 000 € HT
Travaux	5 350 000 € HT
SEUIL APPLICABLE AUX CONTRATS DE CONCESSION : 5 350 000 € HT	

[Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique JORF n°0286 du 10 décembre 2019, texte n° 53, NOR : ECOM1934008V](#)

Seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics

Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000 euros hors taxes, pour la passation des marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances](#)

Protection des pièces couvertes par le secret des affaires devant le juge administratif

- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative (art. 557-3) : « Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce ».
- Protection des pièces couvertes par le secret des affaires (CJA, art R. 611-30) : lorsqu'une partie produit une pièce ou une information dont elle refuse la transmission aux autres parties en invoquant la protection du secret des affaires, elle peut mettre en œuvre la procédure de soustraction de pièces au débat contradictoire prévue par l'article R. 412-2-1.

[Décret n° 2019-1502 du 30 décembre 2019 portant application du titre III de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et autres mesures relatives à la procédure contentieuse administrative](#)

Annexes du code de la commande publique

Fixation de la liste des avis et arrêtés annexés au code de la commande publique, sous la forme d'un tableau (accompagné d'une grille de correspondance), au sein d'une annexe préliminaire :

Numéro de l'annexe	Nom de l'annexe
Annexe n° 1	Avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique
Annexe n° 2	Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique
Annexe n° 3	Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques
Annexe n° 4	Arrêté fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique
Annexe n° 5	Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics
Annexe n° 6	Arrêté fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde
Annexe n° 7	Arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs
Annexe n° 8	Arrêté relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique
Annexe n° 9	Arrêté fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
Annexe n° 10	Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics
Annexe n° 11	Arrêté relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics
Annexe n° 12	Arrêté relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique
Annexe n° 13	Arrêté fixant les modèles de garantie à première demande et de caution personnelle et solidaire
Annexe n° 14	Arrêté relatif au certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics
Annexe n° 15	Arrêté relatif aux données essentielles dans la commande publique

Annexe n° 16	Arrêté relatif au fonctionnement et à la composition de l'observatoire économique de la commande publique
Annexe n° 17	Arrêté relatif au recensement économique de la commande publique
Annexe n° 18	Arrêté relatif aux comités consultatifs locaux de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
Annexe n° 19	Arrêté fixant le modèle d'avis pour la passation des marchés publics et des accords-cadres de défense ou de sécurité
Annexe n° 20	Arrêté précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé
Annexe n° 21	Arrêté fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession

Arrêté du 22 mars 2019 portant l'annexe préliminaire du code de la commande publique, NOR ECOM1830218A

Seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics au contrôle de légalité

Les articles L. 2131-2, L. 3131-2 et L. 4141-2 du code général des collectivités territoriales soumettent les marchés publics passés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics à l'obligation de transmission au contrôle de légalité.

Ces articles renvoient à un seuil « défini par décret » : lorsque le montant du marché est inférieur à ce seuil, l'acte n'est pas soumis au contrôle de légalité.

Ce seuil était fixé à 209 000 € HT depuis 2015.

Il est désormais défini en prenant comme seuil de référence celui qui s'applique aux marchés publics de fournitures et de services passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, soit, au 1^{er} janvier 2020, 214 000 € HT.

[Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 relatif à la définition du seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au contrôle de légalité](#)

Actionnariat des entreprises publiques locales et compétences des collectivités territoriales

- Par une décision du 14 novembre 2018, le Conseil d'Etat a jugé qu'une collectivité ou un groupement de collectivités territoriales ne peut participer à une société publique locale qu'à condition de détenir l'ensemble des compétences définies par l'objet social de la société concernée, sauf exception dans le cas où l'objet social de la société s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la commune n'exerce plus du fait de son transfert, après la création de la société, à un EPCI (CE, 14 novembre 2018, n° 405628, syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles, Mentionné dans les tables du recueil Lebon).
- Le législateur est revenu sur cette interprétation en précisant qu'une collectivité territoriale ou un groupement peut participer au capital d'une société d'économie mixte locale (« *La réalisation de l'objet de ces sociétés concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacune des collectivités territoriales et de chacun des groupements de collectivités territoriales qui en sont actionnaires* », CGCT, art. L. 1522-1, 3°) ou d'une société publique locale (« *Lorsque l'objet de ces sociétés inclut plusieurs activités, celles-ci doivent être complémentaires. La réalisation de cet objet concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacun des actionnaires* », CGCT, art. L. 1531-1) dès lors qu'il détient au moins l'une des compétences correspondant aux missions, et donc à l'objet social, de la société.
- La loi précise que ces dispositions s'appliquent aux sociétés constituées antérieurement à sa date de publication, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée.

[Loi n° 2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales](#)

Affacturation inversée dans les contrats de la commande publique

La loi « Pacte » vient définir et encadrer le recours à l'affacturation inversée dans les marchés publics : « *Les acheteurs mentionnés à l'article L. 1210-1 du code de la commande publique peuvent, avec l'accord du fournisseur, demander à un établissement de crédit, une société de financement ou un FIA mentionné à l'article L. 313-23 du code monétaire et financier d'assurer le paiement anticipé de certaines de ses factures.*

L'acquisition des créances par l'établissement de crédit, la société de financement ou le FIA s'opère par cession de créance ou subrogation conventionnelle. »

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Contrepartie financière aux modifications demandées par l'acheteur dans les marchés publics de travaux

La loi « Pacte » crée, au sein des dispositions du code de la commande publique relatives aux règles de modification des marchés publics en cours d'exécution, un nouvel article L. 2194-3 imposant à l'acheteur de prévoir une contrepartie financière aux modifications demandées dans les marchés publics de travaux selon lequel : « *Les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.* »

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Facturation électronique dans la commande publique

Insertion dans le code de la commande publique des principes selon lesquels :

- Les titulaires de marchés ainsi que leurs sous-traitants admis au paiement direct et les titulaires de contrats de concession conclus avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics, transmettent leurs factures sous forme électronique.
- Ceux-ci acceptent les factures conformes à la « norme de facturation électronique » et transmises sous forme électronique par les titulaires de ces contrats.
- L'Etat met à disposition un portail public de facturation permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique.

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Le décret du 18 juillet 2019 vient préciser les règles de la facturation électronique :

- Définition de la « norme européenne de facturation électronique » par renvoi à la décision de la Commission européenne du 16 octobre 2017 (Comm. UE, déc. (UE) 2017/1870, 16 oct. 2017).
- Liste les mentions essentielles devant figurer sur les factures électroniques.
- Portail public de facturation : un arrêté du ministre chargé du budget, annexé au code, doit définir les modalités techniques selon lesquelles sont effectués le dépôt, la transmission et la réception des factures, afin d'en garantir une réception immédiate et intégrale et d'assurer la fiabilité de l'identification de l'émetteur, l'intégrité des données, la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des échanges.
- L'utilisation du portail public de facturation est exclusive de tout autre mode de transmission, sous peine de rejet.

[Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique](#)

Montant des avances versées aux PME

Fixation d'un taux minimal (10% du montant initial TTC du marché) des avances versées aux PME pour les marchés passés par les acheteurs dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros par an (établissements publics administratifs de l'Etat autres que les établissements publics de santé, collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics). Ce taux minimal reste de 20 % pour les marchés publics passés par l'Etat.

Applicable aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances](#)

Possibilité de détachement d'office de fonctionnaires auprès d'une entreprise privée titulaire d'un marché public ou d'un contrat de délégation de service public

Possibilité de détachement d'office de fonctionnaires lorsqu'une personne morale de droit public externalise la gestion de l'un de ses services par un marché public ou une délégation de service public à un prestataire privé ou à un organisme public gérant un SPIC.

[Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique portant modification de l'article 15 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires – Conditions d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat \(projet de décret à l'ordre du jour du Conseil commun de la fonction publique du 30 janvier 2020\).](#)

Appui des EPCI à leurs communes membres pour la passation et l'exécution de marchés publics

L'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le CGCT un nouvel article L. 5211-4-4 qui prévoit qu'un EPCI à fiscalité propre peut désormais se voir confier « la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte » de ses communes membres réunies en groupement de commande.

Conditions de recours :

- Ce dispositif n'est applicable qu'aux seuls EPCI à fiscalité propre, à l'exclusion des syndicats ;
- Un groupement de commande doit être constitué entre des communes membres ou entre celles-ci et l'EPCI ;
- L'intervention de l'EPCI ne peut se faire que par convention et à titre gratuit ;
- Les statuts de l'EPCI doivent prévoir expressément cette possibilité ;
- L'EPCI peut passer et exécuter des marchés, pour le compte de communes membres dès lors qu'elles sont constituées en groupements de commande, indépendamment des compétences qui lui sont transférées.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

DSP : composition de la commission des groupements d'autorités concédantes

Les dispositions du CGCT relatives à la passation des délégations de service public sont complétées afin de tenir compte de la faculté pour les collectivités de constituer des groupements d'autorités concédantes afin de passer conjointement un ou plusieurs contrats de concession (CCP, art. 3112-1). Ainsi, lorsqu'un tel groupement est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux, il est prévu l'institution d'« une commission chargée de remplir les fonctions » de la commission de l'article L. 1411-5 du CGCT, dont ces nouvelles dispositions encadrent la composition.

Il peut également être prévu, dans le cadre de la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes, la commission compétente est celle du coordonnateur du groupement si celui-ci en est doté.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République attribuent à titre obligatoire les compétences dans le domaine de l'eau et celui de l'assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Toutefois, l'article 1^{er} de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre de ces compétences, a introduit un mécanisme de minorité de blocage ouvrant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerçaient pas à la date de la publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences dans ces domaines ou dans l'un d'entre eux, la faculté de reporter le transfert obligatoire de la ou des compétences au 1er janvier 2026, si 25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019. Cette possibilité de blocage a été étendue, par la même loi, aux cas où seule la compétence relative au service public d'assainissement non collectif aurait été transférée à la communauté de communes.

La loi du 27 décembre 2019 permet de faire jouer cette minorité de blocage pour les délibérations prises avant le 1^{er} janvier 2020 dans les communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 la compétence dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement ou aucune de ces deux compétences ainsi qu'à celles ayant pris seulement une partie de la compétence eau ou de la compétence assainissement à cette date : « *Toutes les délibérations prises avant le 1er janvier 2020 dans les conditions requises au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dans sa rédaction résultant de la présente loi ayant pour objet de s'opposer au transfert*

des compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de l'une d'entre elles ou d'une partie d'entre elles ont pour effet de reporter le transfert de compétence au 1er janvier 2026 ».

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Délégation de l'exercice des compétences eau et assainissement

Les communautés de communes et les communautés d'agglomération peuvent déléguer, par convention, tout ou partie des compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre.

Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la communauté de communes ou d'agglomération délégante.

La convention doit préciser la durée de la délégation et ses modalités d'exécution, définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté de communes ou d'agglomération délégante sur la collectivité délégataire. Elle doit préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Taux de perte en eau du réseau, transfert de compétence et de trésorerie

- Lors du transfert des compétences relatives à l'eau à un EPCI par une commune, celle-ci doit lui transmettre le schéma de distribution d'eau potable ainsi qu'un état financier de l'exercice de la compétence. Elle doit en outre répondre aux questions de l'EPCI à ce titre.
- Le transfert de compétence s'accompagne du transfert à l'EPCI du solde positif du budget annexe du service d'eau lorsque le schéma fait apparaître un taux de perte en eau supérieur au taux réglementaire, sauf disposition contraire prévue par convention, pouvant prévoir un transfert partiel de budget en fonction de l'état du réseau.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Sort des syndicats

De manière dérogatoire aux règles en vigueur, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire ou facultatif ces compétences ou l'une d'entre elles, ou dans celui d'une communauté d'agglomération, sont maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence. Le syndicat exerce alors, sur son périmètre, ses attributions pour le compte de l'EPCI et lui rend compte de son activité. L'EPCI peut, au cours de ces six mois, délibérer sur le principe d'une délégation de tout ou partie de ces compétences ou de l'une d'entre elles aux syndicats compétents, lesquels sont dans ce cas maintenus pour un an supplémentaire à compter de cette délibération.

Le syndicat est dissous ou voit ses compétences réduites si, à l'issue de ce délai d'un an, une convention de délégation n'a pas été conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précisant la durée de la convention et ses modalités d'exécution.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Tarification sociale

Les services publics d'eau et d'assainissement sont autorisés à mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Ces mesures peuvent inclure :

- La définition de tarifs tenant compte de la composition ou des revenus du foyer,
- L'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau,
- Une aide à l'accès à l'eau,
- Un accompagnement et des mesures favorisant les économies d'eau,
- La définition de tarifs incitatifs définis en fonction de la quantité d'eau consommée, la part incitative s'ajoutant à une part fixe déterminée selon les modalités de tarification classique.

Les règles de tarification prévoient ainsi que :

- La tarification de l'eau potable aux abonnés domestiques peut tenir compte du caractère indispensable de l'eau potable et de l'assainissement pour les abonnés en situation particulière de vulnérabilité en prévoyant un tarif progressif pouvant inclure une première tranche de consommation gratuite.
- La progressivité du tarif peut être modulée pour tenir compte des revenus et du nombre de personnes composant le foyer, le prix au mètre cube de la tranche de consommation supérieure ne pouvant toutefois excéder le double du prix moyen au mètre cube pour une consommation de référence fixée par arrêté.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements

Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise également les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'[article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017](#) relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

[Décret n°2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales \(entrée en vigueur le lendemain de sa publication\).](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/6/14/TREL1823609D/jo/texte>

RGPD : publication d'un guide destiné aux collectivités

Ce guide s'adresse aux communes de petite ou de moyenne taille, aux groupements intercommunaux qui ne disposent pas en interne des ressources dédiées. Ce guide sera envoyé à toutes les mairies de Métropole et d'Outre-Mer.

La CNIL rappelle que le respect des règles de protection des données est un facteur de transparence et de confiance à l'égard à la fois des administrés, mais aussi des agents. Dans ce guide, la CNIL explique les grands principes du RGPD, recense les bons réflexes à acquérir dans le cadre de la mise en place d'un traitement de données personnelles et propose un plan d'action afin d'accompagner les collectivités dans leur mise en conformité.

Plusieurs fiches pratiques sont présentées sur la communication des documents administratifs, sur la mise en place de dispositifs vidéo et enfin sur la conciliation entre les durées de conservation et les archives. Par ailleurs, la CNIL a publié plusieurs fiches techniques dans un espace dédié aux collectivités (<https://www.cnil.fr/fr/collectivites-territoriales>).

[Guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités locales, CNIL publié le 18 septembre 2019](#)
<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-guide-collectivite-territoriale.pdf>

RGPD : dernière étape de mise en conformité du droit national

Le décret n° 2019-536, publié le 30 mai 2019, stabilise le cadre juridique national relatif à la protection des données. Il marque enfin l'achèvement du processus d'adaptation du droit national au RGPD : sa publication permet l'entrée en vigueur de l'ensemble du nouveau cadre juridique de la protection des données personnelles. La loi dite « Informatique et Libertés » modifiée et son décret d'application, profondément remaniés, permettent dorénavant aux personnes comme aux organismes traitant des données d'appréhender de manière plus claire leurs droits et obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

ASSAINISSEMENT

Aire de grand passage et services publics eau et assainissement

Le décret détermine les règles relatives à l'aménagement, l'équipement, la gestion et l'usage, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies, ainsi que le règlement intérieur type des aires de grand passage. L'aire de grand passage comprend au moins : 5° Un dispositif de recueil des eaux usées ;

Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/3/5/2019-171/jo/texte>

DERU et délimitation des zones sensibles

L'article 5.1 de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) demande aux Etats membres de délimiter des zones sensibles à l'eutrophisation. L'article 5.6 de la directive prévoit que cette délimitation soit révisée tous les 4 ans. La note abroge et remplace celle du 21 août 2014 relative à la révision des zones sensibles en application de la directive.

Note technique du 6 juin 2019 relative à la révision des zones sensibles en application de la directive du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) et à la mise en œuvre des dispositions de l'article 5.4 de la directive

Texte non paru au JO

http://www.assainissement.developpementdurable.gouv.fr/documents/note_technique_zones_sensibles_2019.pdf

EAU POTABLE

Gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine

Une limite de qualité sur le chrome total s'applique à un seuil de 50 µg/l. Or, une des formes du chrome, le chrome VI, est particulièrement toxique. Ainsi, suivant l'avis de l'ANSES, cette instruction prend en compte un seuil de gestion de 6 µg/l pour le chrome.

En cas de dépassement du seuil de 6 µg/l pour le chrome total, un second prélèvement sera effectué pour vérifier si le chrome VI dépasse ce seuil. Si c'est le cas, une restriction d'usage peut être décrétée, ainsi qu'un suivi renforcé.

Instruction no DGS/EA4/2019/142 du 21 juin 2019 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-08/ste_20190008_0000_0056.pdf

Institution d'un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau

- A la demande de la commune ou du groupement de communes compétent pour contribuer à la préservation de la ressource en eau, l'autorité administrative de l'Etat peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Ce droit de préemption a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement.
- Les biens acquis sont intégrés dans le domaine privé de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui les a acquis. Ils ne peuvent être utilisés qu'en vue d'une exploitation agricole compatible avec l'objectif de préservation de la ressource en eau.
- Les biens acquis peuvent être cédés de gré à gré, ou concédés temporairement à des personnes publiques ou privées, à la condition que ces personnes les utilisent aux fins prescrites par un cahier des charges, qui prévoit les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et qui est annexé à l'acte de vente, de location ou de concession temporaire.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

AGENCES DE L'EAU : REDEVANCE ET PROGRAMME D'INTERVENTION

Arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/13/TREL1904645A/jo/texte>

Arrêté du 27 février 2019 relatif à la détermination du plafond annuel des taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/27/TREL1903563A/jo/texte>

Arrêté du 11 février 2019 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Agence française pour la biodiversité et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/11/TREL1903566A/jo/texte>

Arrêté du 11 janvier 2019 portant modification de l'arrêté du 18 mai 2018 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels des agences de l'eau
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/1/11/TREK1904756A/jo/texte>

REDEVANCES A VNF

Ce décret entre en vigueur le 31 -12-19, pour les nouveaux titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public et pour les titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public en cours régissant les ouvrages de prise et de rejet d'eau à d'autres fins que la production hydroélectrique ;

Il détermine les modalités spécifiques applicables à la redevance domaniale à laquelle sont assujettis les titulaires de titres d'occupation et d'utilisation temporaire du domaine public qui implantent des ouvrages de prise et de rejet d'eau dans le réseau de voies navigables confié à Voies navigables de France, dénommée « redevance de prise et rejet d'eau ».

Décret n° 2019-1356 du 13 décembre 2019 relatif aux redevances de prise et de rejet d'eau dans le domaine public fluvial confié à Voies navigables de France

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039508596&dateTexte=&categorieLien=id>

OUTILS DE PLANIFICATION ET D'ORGANISATION

Délimitation des bassins ou groupements de bassins

Arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/12/TREL1902990A/jo/texte>

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUE

Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Précision des conditions de mise en œuvre du dispositif de surveillance annuelle des quantités d'azote de toutes origines épandues. Modification de certaines modalités de déclaration des quantités d'azote par les personnes physiques ou morales détenant, cédant ou commercialisant à titre professionnel des fertilisants azotés dans les zones de surveillance. Description également de la méthodologie de calcul de la valeur de référence et de la marge d'incertitude mentionnées au III de l'article R. 211-81-1.

Arrêté du 20 février 2019 modifiant l'arrêté du 7 mai 2012 relatif aux actions renforcées à mettre en œuvre dans certaines zones ou parties de zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (entré en vigueur le lendemain de sa publication)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/20/TREL1900339A/jo/texte>

Les pouvoirs de l'AFB devenue Office français de biodiversité sont renforcés en matière pénale

En métropole comme outre-mer, les missions de l'OFB ont pour objectif la préservation, gestion et restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que "la gestion équilibrée et durable" de la ressource en eau. Il contribue à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche. Il est en charge de l'exercice de la police sanitaire en lien avec la faune sauvage. Au titre de sa mission de développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise il coordonnera les systèmes d'information sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et marins et à fournir une expertise en matière de "gestion adaptative" de certaines espèces, autrement dit sur la manière d'adapter les prélèvements en fonction de leur état de conservation. Il apportera un appui à l'Etat, aux acteurs publics pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. Il conserve la gestion directe de certaines aires protégées, notamment les parcs naturels marins et certaines réserves nationales de chasse et de faune sauvage. Il assure un appui aux gestionnaires d'espaces naturels et aux parcs nationaux. Enfin, il a une mission de formation et d'accompagnement des citoyens et parties prenantes sur les enjeux de la biodiversité. La loi renforce la police de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement, en particulier, pourront mener des enquêtes ordinaires en totalité, de la constatation de l'infraction jusqu'à l'orientation de poursuites une fois l'enquête achevée, sans qu'il y ait lieu de mobiliser les officiers de police judiciaire. Les prérogatives des agents de droit privé des réserves et du Conservatoire du littoral et des agents de développement des fédérations de chasse sont également étendues au constat d'infractions sur leurs

territoires de compétences, en complémentarité avec les agents de l'OFB. Plusieurs mesures de police sont aussi renforcées : allongement de 2 à 3 ans de la peine pour les délits d'atteinte aux espèces et aux habitats protégés et les délits liés à un exercice illégal de la chasse ; création d'un nouveau délit et renforcement des sanctions administratives applicables en cas de non-respect des mesures prises par le préfet pour suspendre une installation ou ordonner la remise en état d'un site.

Le texte facilite la vidéosurveillance dans la lutte contre le dépôt sauvage de déchets. Il habilite le maire à intervenir plus rapidement en abaissant d'un mois à dix jours la durée de la période d'échanges contradictoires, précédant la possibilité de mettre en demeure le producteur de déchets concerné.

Loi 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038821234&categorieLien=id>

Arrêté du 9 septembre 2019 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation

Le présent arrêté définit le bon état écologique des eaux marines conformément à l'article R. 219-6 du code de l'environnement, tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir.

Il constitue le deuxième des cinq éléments des plans d'action pour le milieu marin, établis au titre de l'article L. 219-9 du code de l'environnement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039130954>

Publication du schéma national des données sur le milieu marin en application de l'article R. 131-34 du code de l'environnement.

Ce schéma précise notamment : le périmètre des données entrant dans le système d'information sur le milieu marin et leur organisation en systèmes d'information métiers ; la composition du référentiel technique et ses modalités d'approbation ; la création de services en réseau, notamment un service d'accès aux données via le portail en ligne à l'adresse « milieu marin france.fr » et un service dédié à la mise en œuvre et au partage du référentiel technique (le service d'administration des référentiels marins, SAR) ; les principes de mise à disposition des informations ; la gouvernance du dispositif.

Arrêté du 8 juillet 2019 approuvant le schéma national des données sur le milieu marin

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038880666

GEMAPI

Le décret définit les missions d'un établissement public territorial de bassin sur le territoire d'une collectivité non adhérente, spécifie le contenu des projets de statut des établissements publics territoriaux de bassin et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau et précise les délais de consultation prévus dans la procédure de création des établissements publics territoriaux de bassin et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Ce décret caractérise également les dispositions à prendre lorsqu'un établissement public territorial de bassin ou un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau n'est plus conforme aux critères fixés par le présent décret.

Décret n° 2019-926 du 2 septembre 2019 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039025568&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE – INSTALLATIONS CLASSEES

ICPE : installation de combustion rubriques 2910 ou 3110

Le décret organise le recueil des données concernant les caractéristiques des installations de combustion (type et proportion de combustibles utilisés, secteur d'activité de l'installation, type d'installation...), nécessaires au rapportage auprès de la commission européenne, conformément à la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes, en particulier les articles 5, 6 et 9 et l'annexe I.

Décret n° 2018-1161 du 18 décembre 2018 modifiant le chapitre V du titre 1er du livre V du code de l'environnement s'agissant des informations à fournir pour les installations de combustion moyennes

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037826354&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE-IOTA : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Autorisation environnementale : les dossiers pourront toujours être consultés sur format papier

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance dite loi Essoc et son décret d'application du 24 décembre 2018 prévoit une expérimentation visant à remplacer l'enquête publique par une consultation en ligne sur les régions de Bretagne et de hauts de France. En dépit de cette expérimentation, la voie électronique ne sera pas le seul moyen de consultation : le public peut demander une communication du dossier sur papier dans les conditions définies par l'article D123.46.2 du code de l'environnement. Si le dossier est important en volume, une consultation sur place peut également être organisée.

Réponse ministérielle sous question Sénat 19 mars 2019

Publication du MODELE CERFA DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/28/TREP1916072A/jo/texte>

Dossier de demande d'AE : simplification de procédure et correction d'erreurs

Le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication ; toutefois, les dispositions du I et du II de l'article 8 s'appliquent aux demandes d'autorisation environnementale ou de dérogation présentées à compter du 1er janvier 2020.

Ce décret vise à simplifier le dispositif de l'autorisation environnementale au niveau réglementaire. A cette fin, il transforme notamment certaines consultations obligatoires en consultations facultatives, fluidifie la fin de la procédure d'autorisation environnementale et prévoit des possibilités de dématérialisation du dossier de demande d'autorisation environnementale. Enfin, il corrige diverses imperfections et erreurs matérielles.

Décret n° 2019-1352 du 12 décembre 2019 portant diverses dispositions de simplification de la procédure d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039507962&dateTexte=&categorieLien=id>

URBANISME

Un décret utile pour préciser la loi ELAN concernant le contentieux de certains titres d'urbanisme

Ce décret a pour objet de préciser l'articulation du [nouvel article L. 600-5-2 du code de l'urbanisme](#), issu de l'[article 80 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018](#) dite loi ELAN avec les articles R. 600-1 et R. 600-5 du même code : il précise, que :

- L'obligation de notifier le recours au titre de l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme n'est pas applicable en cas de contestation d'un permis modificatif, d'une décision modificative ou d'une mesure de régularisation ; le recours contre un permis modificatif, une décision modificative ou une mesure de régularisation n'a donc pas à être notifié, à peine d'irrecevabilité, à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation.
- Le mécanisme de cristallisation automatique des moyens est applicable dans le cadre de recours formés à l'encontre d'un permis modificatif, d'une décision modificative ou d'une mesure de régularisation dans les conditions prévues par l'article L. 600-5-2. Cela implique que les parties ne peuvent plus invoquer des moyens nouveaux, passé un délai de deux mois à compter de la communication aux parties du premier mémoire en défense.

Décret 2019-303 du 10 avril 2019 pris pour l'application de l'article L600-5-2 du code de l'urbanisme <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/4/10/2019-303/jo/texte>

Instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, l'organe délibérant d'une commune ou d'un EPCI peut confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme des prestataires privés, sous la responsabilité de l'autorité de délivrance, qui conserve la compétence de signature des actes d'instruction et la liberté de ne pas suivre la proposition des prestataires (code de l'urbanisme, art. L. 423-1).

Le décret du 23 mai 2019 complète en conséquence l'article R. 423-15 de ce code en ajoutant ces prestataires à la liste des services pouvant être chargés des actes d'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables.

Décret n° 2019-505 du 23 mai 2019 relatif à l'instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038501952&categorieLien=id>

SECURITE DES INTERVENTIONS

Amiante

Le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations établit que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Les modalités de réalisation de ce repérage avant travaux de l'amiante seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur. Actuellement la parution de l'arrêté pour le domaine 2 est fixé à octobre 2020.

Article R4412-97

I. - Le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles qui décide d'une opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante fait réaliser la recherche d'amiante mentionnée à l'article [L. 4412-2](#) dans les conditions prévues par le présent paragraphe.

Ces risques, appréciés par la personne mentionnée à l'alinéa précédent, peuvent notamment résulter du fait que l'opération porte sur des immeubles, équipements, matériels ou articles construits ou fabriqués avant l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° [96-1133](#) du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation ou auxquels l'interdiction prévue par ce décret n'est pas applicable.

II. - La recherche d'amiante est assurée par un repérage préalable à l'opération, adapté à sa nature, à son périmètre et au niveau de risque qu'elle présente.

Les conditions dans lesquelles la mission de repérage est conduite, notamment s'agissant de ses modalités techniques et des méthodes d'analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, sont précisées par arrêtés du ministre chargé du travail et, chacun en ce qui le concerne, des ministres chargés de la santé, de la construction, des transports et de la mer, pour les domaines d'activité suivants :

1° Immeubles bâtis ;

2° Autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport ;

3° Matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transports ;

4° Navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes ;

5° Aéronefs ;

6° Installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.

III. - Les arrêtés mentionnés au II précisent à quelles conditions les documents de traçabilité et de cartographie disponibles ou les recherches d'amiantes effectuées en application des lois et règlements ou à l'initiative des intéressés sont regardés comme satisfaisant à l'obligation de repérage.

IV. - Dès lors qu'un repérage a été réalisé dans les conditions prévues au présent article, les opérations réalisées ultérieurement dans le même périmètre ne donnent pas lieu à un nouveau repérage sauf lorsque des circonstances de fait apparues postérieurement à celui-ci en font apparaître la nécessité ou lorsque la réglementation entrée en vigueur après sa réalisation le prescrit.

Art. R. 4412-97-3 (Décr. n° 2017-899 du 9 mai 2017, en vigueur le 1^{er} oct. 2018)

I. — Lorsque, pour l'un des motifs suivants, la personne mentionnée au premier alinéa du I de l'article R. 4412-97 constate que le repérage ne peut être mis en œuvre, la sécurité des travailleurs est assurée dans les conditions prévues au II du présent article:

1° En cas d'urgence liée à un sinistre présentant un risque grave pour la sécurité ou la salubrité publiques ou la protection de l'environnement;

2° En cas d'urgence liée à un sinistre présentant des risques graves pour les personnes et les biens auxquels il ne peut être paré dans des délais compatibles avec ceux requis pour la réalisation du repérage;

3° Lorsque l'opérateur de repérage estime qu'il est de nature à l'exposer à un risque excessif pour sa sécurité ou sa santé du fait des conditions techniques ou des circonstances dans lesquelles il devrait être réalisé;

4° Lorsque l'opération vise à réparer ou à assurer la maintenance corrective et qu'elle relève à la fois des interventions mentionnées au 2° de l'article R. 4412-94 et du premier niveau d'empoussièremment mentionné à l'article R. 4412-98.

II. — Dans les cas mentionnés au I, la protection individuelle et collective des travailleurs est assurée par des mesures prévues pour chaque domaine d'activité par les arrêtés mentionnés au II de l'article R. 4412-97 comme si la présence de l'amiante était avérée. Ces mesures sont définies par l'entreprise appelée à la réaliser l'opération, en fonction, d'une part, du niveau de risque qu'elle a préalablement évalué et notamment du niveau d'empoussièremment estimé mentionné à l'article R. 4412-98 et, d'autre part, des circonstances propres à l'opération projetée et en particulier du degré d'urgence que sa réalisation présente.

PROCEDURES CIVILES DEXECUTION

Un décret novateur en vue de diminuer le volume du contentieux civil

Ce décret est pris en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de *programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice*. L'objet du décret est de simplifier et d'harmoniser la procédure de 1^{ère} instance dans son ensemble. Il a un impact sur les contentieux usagers.

- De nombreuses dispositions concernent le nouveau tribunal judiciaire nouvellement créé par cette loi, qui fusionne en une juridiction unique l'ancien Tribunal de grande instance et le Tribunal d'instance.
- Obligation dans certains contentieux de recourir au mode de règlement alternatif des litiges (médiation, conciliation etc...) avant toute action en justice notamment lorsque l'enjeu du litige est inférieur à 5 000 euros sous peine d'irrecevabilité (art. 750-1 du Code de procédure civile ou CPC)
- L'exécution provisoire des décisions de première instance devient de droit : le nouvel article 514 du CPC prévoit que « *les décisions de première instance sont de droit exécutoires à titre provisoire à moins que la loi ou la décision rendue n'en dispose autrement* ».
- La représentation par avocat devient désormais la règle, aussi bien devant le Tribunal judiciaire (art. 760 du CPC) que devant le Tribunal de commerce (art. 853 du CPC), avec une exemption pour la plupart des litiges dont l'enjeu est inférieur à 10.000 euros.

Décret no 2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039480084

<http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/procedure-civile-au-1er-janvier-2020-documents-de-synthese-32852.html>

7.2Annexe 2



Prêts pour la révolution de la ressource